

PAR COURRIEL

Le 7 mars 2025

DEMANDEUR

V/Réf. : 3385-01

N/Réf. : 202502-50

Objet : Demande d'accès à l'information

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 17 février 2025.

La recherche a permis de repérer des documents concernant votre demande qui vous sont accessibles. Toutefois, vous remarquerez que nous avons soustrait des renseignements, comme le permet l'article 14 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), ci-après Loi sur l'accès. En effet, nous avons retranché les renseignements confidentiels au sens des articles 48, 53 et 54 de cette loi.

Comme les renseignements masqués en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès relèvent d'avantage du ministère des Transports et de la Mobilité durable et de la Municipalité de Sheemboro, nous devons vous référer à la personne responsable de l'accès au sein de ces organismes :

Ministère des Transports et de la Mobilité durable

Madame Marie-Lou Ancil

Secrétaire générale adjointe

700, boulevard René-Lévesque Est, 28^e étage

Québec (Québec) G1R 5H1

lai@transports.gouv.qc.ca

Municipalité de Sheenboro
Monsieur Fernand Roy
Directeur général
59, chemin de Sheenboro
Sheenboro (Québec) J0X 2Z0
shennboro.municipalite@yahoo.ca

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Thérroux-Lemay

p. j. : 3

Godbout, Guillaume (DGGFSO-DG)

De: Sullivan, Gail (DR-07-15)
Envoyé: 28 mars 2024 08:23
À: Guitard, Michel (07-UG/Coulonge)
Objet: TR: Suivi du dossier d'arpentage - canton de Sheen
Pièces jointes: Croquis_emprise_proposition_548504.pdf



SCHYAN - j'essaie de régler les deux

Gail Sullivan Adm.A. MAP
Directrice régionale
Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
16, Impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Canada
Cellulaire : 819-639-5660
Téléphone: 819 246-4827 poste 702183
Télécopieur: 819 246-5049
gail.sullivan@mrnf.gouv.qc.ca
www.mrnf.gouv.qc.ca

De : Sullivan, Gail (DR-07-15)
Envoyé : 25 mars 2024 09:55
À : Bouchard, Éric (DR-07-15) <Eric.Bouchard@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Suivi du dossier d'arpentage - canton de Sheen

Salut

Est-ce que nous pouvons agir dans ce dossier en avril?

Gail Sullivan Adm.A. MAP
Directrice régionale
Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
16, Impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Canada
Cellulaire : 819-639-5660
Téléphone: 819 246-4827 poste 702183
Télécopieur: 819 246-5049
gail.sullivan@mrnf.gouv.qc.ca
www.mrnf.gouv.qc.ca

De : Bernard, Guillaume (DGAC) <Guillaume.Bernard@mrnf.gouv.qc.ca>
Envoyé : 21 mars 2024 15:15
À : Sullivan, Gail (DR-07-15) <Gail.Sullivan@mrnf.gouv.qc.ca>; Bouchard, Éric (DR-07-15)

<Eric.Bouchard@mrnf.gouv.qc.ca>

Cc : Lévesque, Antoine (DGAC) <Antoine.Levesque@mrnf.gouv.qc.ca>

Objet : Suivi du dossier d'arpentage - canton de Sheen



Bonjour à vous deux,

Tel qu'entendu lors de notre dernière rencontre, voici une proposition de nouveaux lots pour le retrait des chemins Schyan et Rocher-à-l'Oiseau Trail du territoire privé du canton de Sheen. Vous trouverez sur le plan en pièce jointe, les informations (mesures, superficies, etc) pour chacun des lots privés affectés par la présence desdits chemins.

À noter que les largeurs d'emprise ont été définies en respect de l'annexe 4 du guide d'application du règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (<https://mffp.gouv.qc.ca/RADF/guide/annexes/annexe-4/>).

N'hésitez surtout pas si vous avez des questions, des commentaires ou pour toutes demandes de modification.

Salutations,

Guillaume Bernard a.-g.

Service de l'arpentage et des limites territoriales

Bureau de l'arpenteur général du Québec

Direction générale de l'arpentage et du cadastre

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

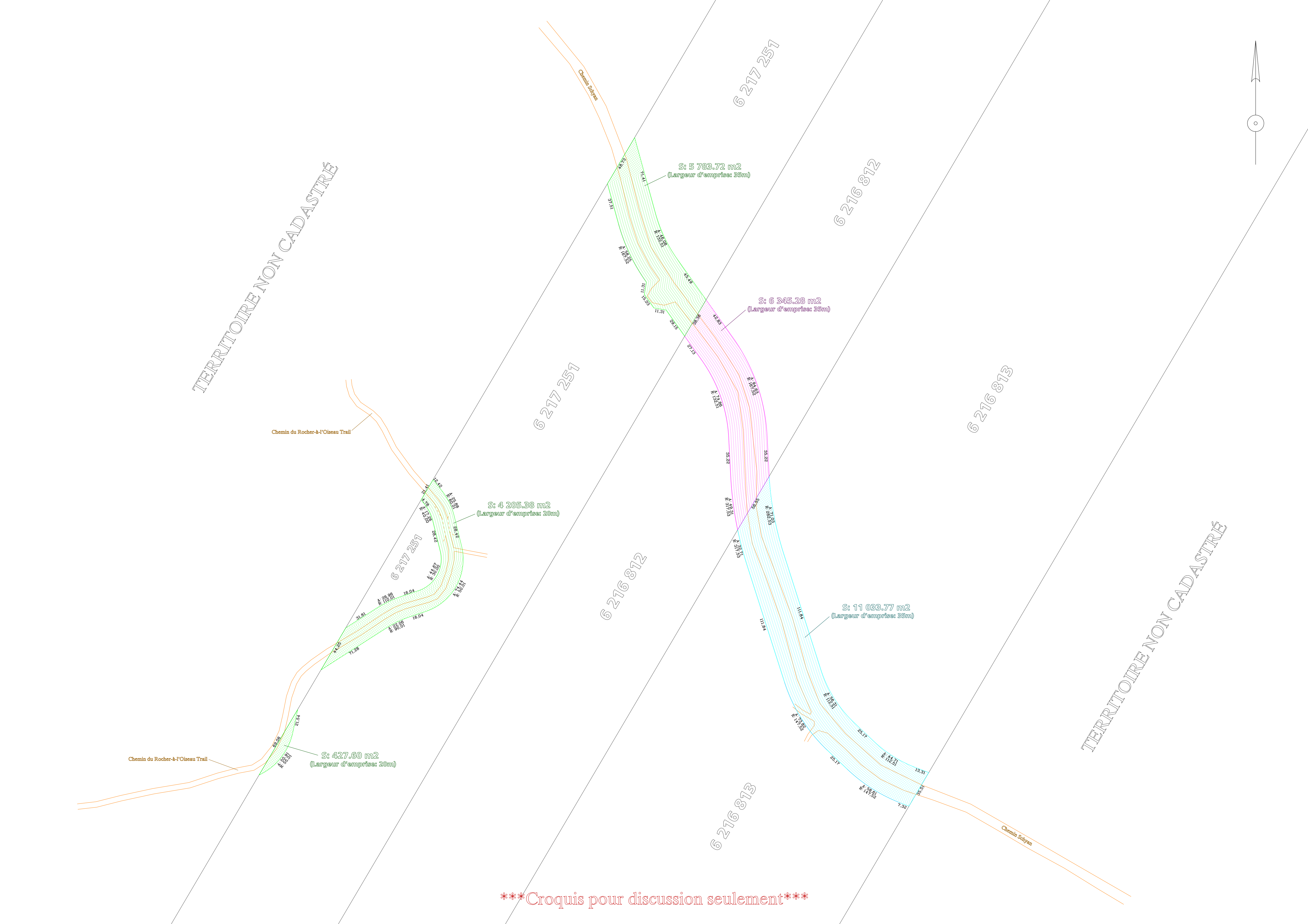
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau G-309

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418-627-6263, poste 702681

Guillaume.Bernard@mrnf.gouv.qc.ca

mrnf.gouv.qc.ca





6216915

6 216 970

6216 970

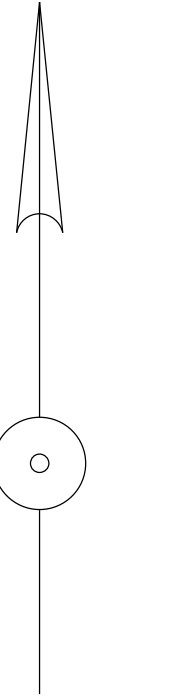
TERritoire non cadastre

Chemin Schyan

Chemin Schyan

S: 11 458.35 m² -
(Largeur d'emprise: 35m)

Croquis pour discussion seulement



TERRITOIRE NON CADASTRÉ

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

6 216 915

6 216 970

6 217 002

6 217 002

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

6 217 289

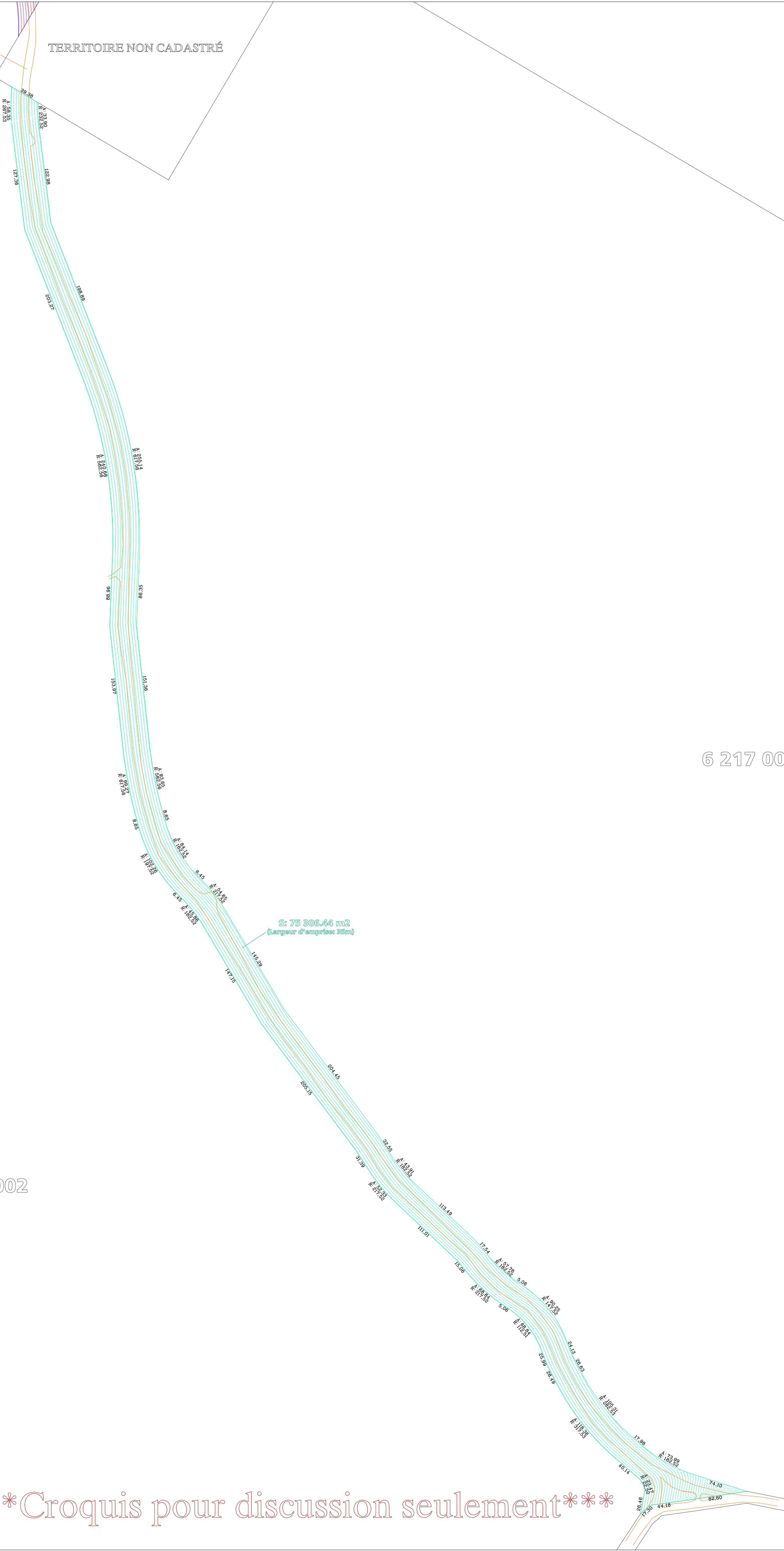
Croquis pour discussion seulement

Chemin Schyan

TERRITOIRE NON CADASTRÉ

CHEMIN DE LA MONTAGNE

6 217 538



Godbout, Guillaume (DGGFSO-DG)

De: Sullivan, Gail (DR-07-15)
Envoyé: 28 mars 2024 08:21
À: Guitard, Michel (07-UG/Coulonge)
Objet: TR: Domanialité Sheenboro - Chemin du lac-à-la-Truite et chemin Schyan



Une partie de recherches lol

Gail Sullivan Adm.A. MAP
Directrice régionale
Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
16, Impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Canada
Cellulaire : 819-639-5660
Téléphone: 819 246-4827 poste 702183
Télécopieur: 819 246-5049
gail.sullivan@mrnf.gouv.qc.ca
www.mrnf.gouv.qc.ca

De : Lévesque, Antoine (DGAC) <Antoine.Levesque@mrnf.gouv.qc.ca>
Envoyé : 17 janvier 2024 14:48
À : Sullivan, Gail (DR-07-15) <Gail.Sullivan@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Domanialité Sheenboro - Chemin du lac-à-la-Truite et chemin Schyan



Merci!

Ça va nous aider que Richard Valcourt ait déjà regardé le dossier. Guillaume et moi allons lui parler la semaine prochaine pour mettre en commun les informations du BAGQ et de la DTEF. On pourra ensuite te rencontrer pour planifier la suite et s'assurer de bien répondre à ton besoin.

Bonne journée

Antoine Lévesque
Arpenteur-géomètre
Service de l'arpentage et des limites territoriales
Bureau de l'arpenteur général du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4^e avenue Ouest, bureau G-309
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6263, poste 702459
antoine.levesque@mrnf.gouv.qc.ca
mrnf.gouv.qc.ca

De : Sullivan, Gail (DR-07-15) <Gail.Sullivan@mrnf.gouv.qc.ca>

Envoyé : 17 janvier 2024 13:48

À : Lévesque, Antoine (DGAC) <Antoine.Levesque@mrnf.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Domanialité Sheenboro - Chemin du lac-à-la-Truite et chemin Schyan



Ça peut t'aider !

Gail

Gail Sullivan Adm.A. MAP

Directrice régionale

Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

16, Impasse de la Gare-Talon

Gatineau (Québec) J8T 0B1

Canada

Cellulaire : 819-639-5660

Téléphone: 819 246-4827 poste 702183

Télécopieur: 819 246-5049

gail.sullivan@mrnf.gouv.qc.ca

www.mrnf.gouv.qc.ca

De : Valcourt, Richard (DTEF) <Richard.Valcourt@mrnf.gouv.qc.ca>

Envoyé : 16 janvier 2024 09:08

À : Sullivan, Gail (DR-07-15) <Gail.Sullivan@mrnf.gouv.qc.ca>

Cc : Fortin, Gaétan (DTEF) <Gaetan.Fortin@mrnf.gouv.qc.ca>

Objet : Domanialité Sheenboro - Chemin du lac-à-la-Truite et chemin Schyan



Bonjour,

Tel que demandé, voici un résumé concernant la domanialité des chemins du lac-à-la-Truite et le chemin Schyan à Sheenboro.

Chemin du lac-à-la-Truite :

- Fait partie d'un ancien chemin de colonisation suivant l'inventaire et le plan (voir fichiers joints) des chemins de colonisation pour le canton Sheen. Ce chemin a été déclaré chemin de colonisation suivant l'arrêté en conseil 900 en date du 16 septembre 1959.
- Selon les articles 51 et 52 de la Loi sur la voirie, depuis le 1^{er} avril 1993, ces chemins cessent d'être des chemins de colonisation et la propriété de ces derniers dépend de certains critères indiqués dans ces articles :

51. À compter du 1^{er} avril 1993, les chemins de colonisation entretenus par le ministre des Transports et ceux entretenus par les municipalités à cette date cessent d'être des chemins de colonisation et deviennent la propriété des municipalités locales sur le territoire desquelles ils sont situés, sauf ceux situés sur une terre du domaine de l'État qui demeurent propriété de l'État, sous l'autorité du ministre des Transports.

52. À compter du 1^{er} avril 1993, les chemins de colonisation qui ne sont entretenus ni par le ministre ni par une municipalité ne sont plus des chemins de colonisation.

S'ils ne sont que tracés ou projetés ou s'ils ne sont pas utilisés, le terrain prévu pour un tel chemin revient de droit au terrain duquel il a été détaché et il est à la charge du propriétaire de ce terrain.

S'ils sont utilisés, ces chemins demeurent propriété de l'État sous l'autorité du ministre des Transports et les dispositions de la Loi sur les terres du domaine de l'État ([chapitre T-8.1](#)) relatives aux chemins du domaine de l'État leur sont applicables jusqu'à ce que le ministre en ordonne la fermeture.

- Si on résume l'application de ces critères au cas du chemin du Lac-à-la-Truite
 - **Pour les secteurs de domanialité publique**, le chemin correspondant au tracé du plan et de l'inventaire est public sous l'autorité du MTQ. Pour les secteurs où le tracé du chemin ne correspond pas à celui du plan et de l'inventaire, il correspond à un chemin multi-usage sous l'autorité du MRNF. (Il est à noter que si le chemin n'est pas cadastré, l'autorité n'apparaît pas au RDE.)
 - **Pour les secteurs de domanialité privée**, si le chemin correspond au tracé du plan et de l'inventaire des chemins de colonisation et qu'il était entretenu par la municipalité de Sheenboro en 1993, il est la propriété de la municipalité. Par contre, s'il existait en 1993 et qu'il n'était pas entretenu par la municipalité, il est public sous l'autorité du MTQ. La domanialité apparaissant actuellement au RDE provient du résultat de la rénovation cadastrale. Il est possible que des corrections cadastrales soient requises suivant une analyse plus approfondie.
- Si la municipalité cédait des portions du chemin du Lac-à-la-Truite au MRNF, ces derniers deviendraient des chemins multi-usages et l'entretien serait à la charge des utilisateurs (utilisateurs payeurs). Cette cession pourrait être faite par contrat notarié.

Chemin Schyan

- Ne fait pas partie d'un ancien chemin de colonisation suivant l'inventaire et le plan (voir fichiers joints) des chemins de colonisation pour le canton Sheen.
- La concession des lots privés où se trouve le chemin Schyan s'est faite entre 1851 et 1904. Dans ces cas, le jugement de Vital Lévesque trouve difficilement son application, car nous ne sommes pas en mesure de prouver que ce chemin existait au moment de la concession de ces lots. (absence de photographie aérienne pour cette époque et aucun plan d'arpentage n'indique la présence de ce chemin avant la concession)
- Ce chemin serait un chemin privé

- Pour donner un caractère public à ce chemin, le MRNF pourrait en faire l'acquisition soit de gré à gré soit procédant par expropriation.
- Il serait aussi possible d'obtenir une servitude de passage si les parties sont d'accord

Merci et bonne journée!

Richard Valcourt

Conseiller en gestion du territoire public
Direction des transferts et expertise foncière
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau E-323
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-3905 poste 705725
richard.valcourt@mrnf.gouv.qc.ca
mern.gouv.qc.ca

Godbout, Guillaume (DGGFSO-DG)

De: Sullivan, Gail (DR-07-15)
Envoyé: 28 mars 2024 08:24
À: Guitard, Michel (07-UG/Coulonge)
Objet: TR: Domanialité Sheenboro - Chemin du lac-à-la-Truite et chemin Schyan



Et la conclusion

Gail Sullivan Adm.A. MAP
Directrice régionale
Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
16, Impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Canada
Cellulaire : 819-639-5660
Téléphone: 819 246-4827 poste 702183
Télécopieur: 819 246-5049
gail.sullivan@mrnf.gouv.qc.ca
www.mrnf.gouv.qc.ca

De : Asselin, François <Francois.Asselin@transports.gouv.qc.ca>
Envoyé : 26 janvier 2024 15:26
À : Sullivan, Gail (DR-07-15) <Gail.Sullivan@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Domanialité Sheenboro - Chemin du lac-à-la-Truite et chemin Schyan

Bonjour Gail,

48

Francois Asselin

Direction générale de l'Outaouais
Directeur général



De : Sullivan, Gail (DR-07-15) <Gail.Sullivan@mrnf.gouv.qc.ca>

Envoyé : Tuesday, 16 January 2024 09:35

À : Asselin, François <Francois.Asselin@transports.gouv.qc.ca>

Objet : TR: Domanialité Sheenboro - Chemin du lac-à-la-Truite et chemin Schyan

***** AGISSEZ AVEC PRUDENCE - COURRIEL EXTERNE *****

Ce courriel contient un lien ou une pièce jointe qui requiert une attention particulière de votre part. Validez l'adresse courriel de l'expéditeur avant de prendre action.



Salut

As-tu deux minutes?

J'aimerais reprendre un de tes chemins.

Gail Sullivan Adm.A. MAP

Directrice régionale

Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

16, Impasse de la Gare-Talon

Gatineau (Québec) J8T 0B1

Canada

Cellulaire : 819-639-5660

Téléphone: 819 246-4827 poste 702183

Télécopieur: 819 246-5049

gail.sullivan@mrnf.gouv.qc.ca

www.mrnf.gouv.qc.ca

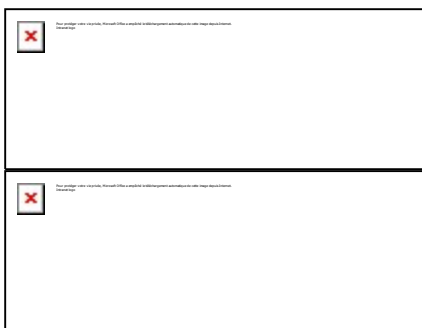
De : Valcourt, Richard (DTEF) <Richard.Valcourt@mrnf.gouv.qc.ca>

Envoyé : 16 janvier 2024 09:08

À : Sullivan, Gail (DR-07-15) <Gail.Sullivan@mrnf.gouv.qc.ca>

Cc : Fortin, Gaétan (DTEF) <Gaetan.Fortin@mrnf.gouv.qc.ca>

Objet : Domanialité Sheenboro - Chemin du lac-à-la-Truite et chemin Schyan



Bonjour,

Tel que demandé, voici un résumé concernant la domanialité des chemins du lac-à-la-Truite et le chemin Schyan à Sheenboro.

Chemin du lac-à-la-Truite :

- Fait partie d'un ancien chemin de colonisation suivant l'inventaire et le plan (voir fichiers joints) des chemins de colonisation pour le canton Sheen. Ce chemin a été déclaré chemin de colonisation suivant l'arrêté en conseil 900 en date du 16 septembre 1959.
- Selon les articles 51 et 52 de la Loi sur la voirie, depuis le 1^{er} avril 1993, ces chemins cessent d'être des chemins de colonisation et la propriété de ces derniers dépend de certains critères indiqués dans ces articles :

51. À compter du 1^{er} avril 1993, les chemins de colonisation entretenus par le ministre des Transports et ceux entretenus par les municipalités à cette date cessent d'être des chemins de colonisation et deviennent la propriété des municipalités locales sur le territoire desquelles ils sont situés, sauf ceux situés sur une terre du domaine de l'État qui demeurent propriété de l'État, sous l'autorité du ministre des Transports.

52. À compter du 1^{er} avril 1993, les chemins de colonisation qui ne sont entretenus ni par le ministre ni par une municipalité ne sont plus des chemins de colonisation.

S'ils ne sont que tracés ou projetés ou s'ils ne sont pas utilisés, le terrain prévu pour un tel chemin revient de droit au terrain duquel il a été détaché et il est à la charge du propriétaire de ce terrain.

S'ils sont utilisés, ces chemins demeurent propriété de l'État sous l'autorité du ministre des Transports et les dispositions de la Loi sur les terres du domaine de l'État ([chapitre T-8.1](#)) relatives aux chemins du domaine de l'État leur sont applicables jusqu'à ce que le ministre en ordonne la fermeture.

- Si on résume l'application de ces critères au cas du chemin du Lac-à-la-Truite
 - **Pour les secteurs de domanialité publique**, le chemin correspondant au tracé du plan et de l'inventaire est public sous l'autorité du MTQ. Pour les secteurs où le tracé du chemin ne correspond pas à celui du plan et de l'inventaire, il correspond à un chemin multi-usage sous l'autorité du MRNF. (Il est à noter que si le chemin n'est pas cadastré, l'autorité n'apparaît pas au RDE.)
 - **Pour les secteurs de domanialité privée**, si le chemin correspond au tracé du plan et de l'inventaire des chemins de colonisation et qu'il était entretenu par la municipalité de Sheenboro en 1993, il est la propriété de la municipalité. Par contre, s'il existait en 1993 et qu'il n'était pas entretenu par la municipalité, il est public sous l'autorité du MTQ. La domanialité apparaissant actuellement au RDE provient du résultat de la rénovation cadastrale. Il est possible que des corrections cadastrales soient requises suivant une analyse plus approfondie.

- Si la municipalité cédait des portions du chemin du Lac-à-la-Truite au MRNF, ces derniers deviendraient des chemins multi-usages et l'entretien serait à la charge des utilisateurs (utilisateurs payeurs). Cette cession pourrait être faite par contrat notarié.

Chemin Schyan

- Ne fait pas partie d'un ancien chemin de colonisation suivant l'inventaire et le plan (voir fichiers joints) des chemins de colonisation pour le canton Sheen.
- La concession des lots privés où se trouve le chemin Schyan s'est faite entre 1851 et 1904. Dans ces cas, le jugement de Vital Lévesque trouve difficilement son application, car nous ne sommes pas en mesure de prouver que ce chemin existait au moment de la concession de ces lots. (absence de photographie aérienne pour cette époque et aucun plan d'arpentage n'indique la présence de ce chemin avant la concession)
- Ce chemin serait un chemin privé
- Pour donner un caractère public à ce chemin, le MRNF pourrait en faire l'acquisition soit de gré à gré soit procédant par expropriation.
- Il serait aussi possible d'obtenir une servitude de passage si les parties sont d'accord

Merci et bonne journée!

Richard Valcourt

Conseiller en gestion du territoire public
 Direction des transferts et expertise foncière
 Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
 5700, 4^e Avenue Ouest, bureau E-323
 Québec (Québec) G1H 6R1
 Téléphone : 418 627-3905 poste 705725
richard.valcourt@mrnf.gouv.qc.ca
mern.gouv.qc.ca

Godbout, Guillaume (DGGFSO-DG)

De: Sullivan, Gail (DR-07-15)
Envoyé: 28 mars 2024 12:08
À: Municipality de Sheenboro; Guitard, Michel (07-UG/Coulonge)
Objet: RE: Trout Lake Road Sheenboro



Hello

To add to the information that M. Guitard has provided, I also informed Mrs Ranger, mairesse, that the Municipality can formally request that the MRNF acquire the municipal sections of Trout Lake Road as well.

Gail Sullivan Adm.A. MAP
Directrice régionale
Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
16, Impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Canada
Cellulaire : 819-639-5660
Téléphone: 819 246-4827 poste 702183
Télécopieur: 819 246-5049
gail.sullivan@mrnf.gouv.qc.ca
www.mrnf.gouv.qc.ca

De : Municipality de Sheenboro <dg.sheenboro@mrcpontiac.qc.ca>
Envoyé : 28 mars 2024 12:05
À : Guitard, Michel (07-UG/Coulonge) <Michel.Guitard@mrnf.gouv.qc.ca>
Cc : Sullivan, Gail (DR-07-15) <Gail.Sullivan@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Trout Lake Road Sheenboro

48

Ashlee Poirier

Directrice Générale / Director General
Municipalité de Sheenboro
59 Chemin Sheen, Sheenboro QC J0X 2Z0
Tél: 819-689-5022
Dg.sheenboro@mrcpontiac.qc.ca



From: Guitard, Michel (07-UG/Coulonge) <Michel.Guitard@mrnf.gouv.qc.ca>
Sent: March 28, 2024 10:18 AM
To: Municipality de Sheenboro <dg.sheenboro@mrcpontiac.qc.ca>
Cc: Sullivan, Gail (DR-07-15) <Gail.Sullivan@mrnf.gouv.qc.ca>
Subject: RE: Trout Lake Road Sheenboro

[EXTERNAL EMAIL] ATTENTION: L'émetteur de ce courriel est externe à la MRC de Pontiac. Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, n'ouvrez pas de pièces jointes, et contactez votre responsable de l'informatique.'.



Good morning Ashlee,

I never had a conversation with M. Brennen on this subject, but did relate some information to **53-54**. After reading your email I contacted miss Sullivan and she informed me of the complexity of the situation. The cadaster available on the MRC site does cause a certain confusion on ownership of the road in question. As explained to me by Miss Sullivan, the road after an intensive analysis, the municipality would own the portion of the road in the private sector and the MTQ would own the portion on public lands. Also that the MTQ will be transferring authority of this road to the MRNF. I have contacted **53-54** to clarify the situation with him. I will be transferring all requests on the subject to Miss Sullivan from now on as she has the latest information concerning this matter.

Have a great day

Mike Guitard
Chef par intérim
Unité de gestion de la Basse-Lièvre (72)
Unité de gestion de la Coulonge (71)

Direction générale de la gestion des Forêts de l'Outaouais
Ministère des Ressources naturelles et Forêts
163, chemin de la chute
Mansfield (Québec) J0X 1R0
Téléphone : 819 683-2626, poste 222
michel.guitard@mrnf.gouv.qc.ca

De : Municipality de Sheenboro <dg.sheenboro@mrcpontiac.qc.ca>

Envoyé : 27 mars 2024 16:36

À : Guitard, Michel (07-UG/Coulonge) <Michel.Guitard@mrnf.gouv.qc.ca>

Cc : Sullivan, Gail (DR-07-15) <Gail.Sullivan@mrnf.gouv.qc.ca>

Objet : Trout Lake Road Sheenboro

48

Ashlee Poirier

Directrice Générale / Director General
Municipalité de Sheenboro
59 Chemin Sheen, Sheenboro QC J0X 2Z0
Tél: 819-689-5022
Dg.sheenboro@mrcpontiac.qc.ca



Godbout, Guillaume (DGGFSO-DG)

De: Asselin, François <Francois.Asselin@transports.gouv.qc.ca>
Envoyé: 15 juillet 2024 11:54
À: Sullivan, Gail (DR-07-15); Guitard, Michel (07-UG/Coulonge)
Cc: Morissette, Sophie; Bélisle, René; Flerimond, Evens
Objet: RE: Trout Lake Road

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Terminé

48

Francois Asselin
Direction générale de l'Outaouais
Directeur général



De : Sullivan, Gail (DR-07-15) <Gail.Sullivan@mrnf.gouv.qc.ca>
Envoyé : Monday, 15 July 2024 10:50
À : Guitard, Michel (07-UG/Coulonge) <Michel.Guitard@mrnf.gouv.qc.ca>; Asselin, François <Francois.Asselin@transports.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Trout Lake Road

***** AGISSEZ AVEC PRUDENCE - COURRIEL EXTERNE *****

Ce courriel contient un lien ou une pièce jointe qui requiert une attention particulière de votre part. Validez l'adresse courriel de l'expéditeur avant de prendre action.



Une bonne nouvelle,

Je pense que nous pouvons régler les deux transferts en même temps, Municipalité vers MRNF et MTMD vers MRNF.

Que pensez-vous ?

Gail Sullivan Adm.A. MAP
Directrice régionale
Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
16, Impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Canada
Cellulaire : 819-639-5660
Téléphone: 819 246-4827 poste 702183
Télécopieur: 819 246-5049
gail.sullivan@mrnf.gouv.qc.ca
www.mrnf.gouv.qc.ca

De : Municipality de Sheenboro <dg.sheenboro@mrcpontiac.qc.ca>

Envoyé : 15 juillet 2024 10:13

À : Sullivan, Gail (DR-07-15) <Gail.Sullivan@mrnf.gouv.qc.ca>

Objet : Trout Lake Road

48

Ashlee Poirier

Directrice Générale / Director General
Municipalité de Sheenboro
59 Chemin Sheen, Sheenboro QC J0X 2Z0
Tél: 819-689-5022
Dg.sheenboro@mrcpontiac.qc.ca



Godbout, Guillaume (DGGFSO-DG)

De: Asselin, François <Francois.Asselin@transports.gouv.qc.ca>
Envoyé: 10 février 2025 16:31
À: Sullivan, Gail (DR-07-15); Guitard, Michel (07-UG/Coulonge)
Cc: Morissette, Sophie; Bélisle, René; Bélisle, Sylvie
Objet: RE: Trout lake road

48

Francois Asselin
Direction générale de l'Outaouais
Directeur général
170 Rue de l'Hôtel-de-Ville 5e étage,
Gatineau, QC J8X 4C2



De : Sullivan, Gail (DR-07-15) <Gail.Sullivan@mrnf.gouv.qc.ca>
Envoyé : Monday, 10 February 2025 15:27
À : Guitard, Michel (07-UG/Coulonge) <Michel.Guitard@mrnf.gouv.qc.ca>
Cc : Asselin, François <Francois.Asselin@transports.gouv.qc.ca>
Objet : TR: Trout lake road

***** AGISSEZ AVEC PRUDENCE - COURRIEL EXTERNE *****

Ce courriel contient un lien ou une pièce jointe qui requiert une attention particulière de votre part. Validez l'adresse courriel de l'expéditeur avant de prendre action.



Salut

Je suis de retour de vacances – est ce que nous pouvons en discuter de cette situation?

Gail Sullivan Adm.A. MAP
Directrice régionale

Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
16, Impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Canada
Cellulaire : 819-639-5660
Téléphone: 819 246-4827 poste 702183
Télécopieur: 819 246-5049
gail.sullivan@mrnf.gouv.qc.ca
www.mrnf.gouv.qc.ca

De : Asselin, François <Francois.Asselin@transports.gouv.qc.ca>
Envoyé : 29 janvier 2025 12:58
À : Sullivan, Gail (DR-07-15) <Gail.Sullivan@mrnf.gouv.qc.ca>
Cc : Bélisle, René <Rene.Belisle@transports.gouv.qc.ca>; Morissette, Sophie <Sophie.Morissette@transports.gouv.qc.ca>
Objet : RE: Trout lake road

48

Francois Asselin
Direction générale de l'Outaouais
Directeur général
170 Rue de l'Hôtel-de-Ville 5e étage,
Gatineau, QC J8X 4C1



De : Sullivan, Gail (DR-07-15) <Gail.Sullivan@mrnf.gouv.qc.ca>
Envoyé : Wednesday, 29 January 2025 12:07
À : Parent, Matthieu (DR-07-15) <Matthieu.Parent@mrnf.gouv.qc.ca>; Guitard, Michel (07-UG/Coulonge) <Michel.Guitard@mrnf.gouv.qc.ca>
Cc : Asselin, François <Francois.Asselin@transports.gouv.qc.ca>
Objet : Fw: Trout lake road

***** AGISSEZ AVEC PRUDENCE - COURRIEL EXTERNE *****

Ce courriel contient un lien ou une pièce jointe qui requiert une attention particulière de votre part. Validez l'adresse courriel de l'expéditeur avant de prendre action.



Notre dossier

Les sections problématiques sont municipales, transports et MRNF

Le transfert entre le Min Transport et MRNF n'est pas encore fait.

Gail

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)

53-54



This email is confidential between the sender and the intended recipient specified in the message, and may contain proprietary or otherwise protected information of the intended parties. If you received this email in error, please notify the sender immediately and confirm you have deleted this message. Any unauthorized review, disclosure, retransmission, dissemination or other use of or reliance on this information may be unlawful and is strictly prohibited.

Godbout, Guillaume (DGGFSO-DG)

De: Sullivan, Gail (DR-07-15)
Envoyé: 11 février 2025 08:57
À: Ranger, Scott
Cc: Parent, Matthieu (DR-07-15); Guitard, Michel (07-UG/Coulonge)
Objet: RE: [External] TR: Trout lake road



Hello Scott,

Sharing the use of the road is a challenge which is why we try not to authorise trails on roads when it is possible to find another route. I do understand that the road was never used in the winter until recently and the co-existence is a new challenge.

The Trout Lake road is a complicated one as there are several authorities in different sections, the municipality, the MTMD and the MRNF. For the public sections (MTMD and MRNF) the road is a multi-resource road which permits shared access in a user payer form, the government doesn't maintain the road but permits access to all.

I understand your concerns for the safety of your members and I imagine that you have put up signage to explain that the road is shared and it is possible to meet traffic for the first few kilometers.

Unfortunately we can't force cooperation. Is there an alternative route?

We (M. Guitard and I) are going to send a letter to you and M. Bertrand explaining that status of the road and the expectation for cooperation and mutual respect in the next few days.

Gail

Gail Sullivan Adm.A. MAP
Directrice régionale
Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
16, Impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Canada
Cellulaire : 819-639-5660
Téléphone: 819 246-4827 poste 702183
Télécopieur: 819 246-5049
gail.sullivan@mrnf.gouv.qc.ca
www.mrnf.gouv.qc.ca

De : Ranger, Scott <scott.ranger@cnl.ca>
Envoyé : 10 février 2025 16:40
À : Sullivan, Gail (DR-07-15) <Gail.Sullivan@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : RE: [External] TR: Trout lake road

No, I haven't.

From: Sullivan, Gail (DR-07-15) <Gail.Sullivan@mrnf.gouv.qc.ca>
Date: Monday, Feb 10, 2025 at 3:52 PM
To: Ranger, Scott <scott.ranger@cnl.ca>
Subject: [External] TR: Trout lake road

This Message Is From an External Sender

This message came from outside your organization. Do not open attachments or click links from unknown senders or unexpected email

Report Suspicious



Hello Scott,

I was away for two weeks, back today. Did you speak with anyone?

Gail

Gail Sullivan Adm.A. MAP
Directrice régionale
Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
16, Impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Canada
Cellulaire : 819-639-5660
Téléphone: 819 246-4827 poste 702183
Télécopieur: 819 246-5049
gail.sullivan@mrnf.gouv.qc.ca
www.mrnf.gouv.qc.ca

53-54

53-54

UNITING ALL THE PONTIAC

Shawville's Lotus Clinic on the market

TASHI FARMILO
LOCAL JOURNALISM INITIATIVE

SHAWVILLE – The Lotus Medical Clinic, a healthcare institution that has served the Pontiac since its founding in 2014, is for sale after its founder, Joanne Romain, decided to retire following nearly 11 years of dedicated service.

"I'm having mixed feelings. I'm ready for retirement and to take a step back, but first we're trying to avoid any negative impact on the community by finding a buyer. I'm not in a hurry," Romain said.

The clinic, currently listed for \$2,250,000, has grown to accommodate 13 family doctors, specialized nurse practitioners, a physiotherapist, an osteopath, and an after-hours care clinic.

Romain is open to a range of buyers, but is firm in her desire to ensure the clinic remains a healthcare provider in private hands. "We don't want to see it close," she said, underlining the importance of finding someone to continue the clinic's mission. "It could be a group of doctors. It could be another professional buying it and installing their practice here," she explained. She also noted the possibility of expanding the clinic's services, such as adding specialists like a dentist, to meet the growing health needs of the region.

Despite the lack of offers so far, Romain remains hopeful. "I'm confident the right person will come along," she said, adding the clinic's loyal patient base, established reputation, and potential for expansion make it an attractive investment.

Trout Lake Road debate fuels calls for public consultation

PETER L. SMITH
LOCAL JOURNALISM INITIATIVE

SHEENBORO – Trout Lake Rd. was once again on the agenda at the January 13 Sheenboro municipal council meeting. A letter from Amy Taylor, representing Pontiac Independent, was read requesting a public consultation regarding the ownership of the road. Taylor emphasized the need for representation from the MRC, the Ministries of Transportation (MTQ) and Forestry and Natural Resources (MRNF), Sheenboro council, and other stakeholders at such a meeting.

Council, however, voted against holding a public consultation at this time; citing conflicting reports from the MTQ. According to these reports, Trout Lake Rd. was never a colonization road and therefore was

not divided between the MTQ and the municipality. Some ratepayers argue that this means the municipality is responsible for maintaining the road.

The council is awaiting further clarification about ownership and responsibility for the road. Meanwhile, a petition organized by concerned citizens calling for a public consultation on the matter has been circulated at local businesses and online. A link to the online version can be found on the Pontiac Independent Facebook page.

Currently, the road remains designated as multi-use, and the municipality has no plans to maintain it during the winter months. In summer, any work on the five kilometres of non-continuous sections owned by the municipality would require prior notification to the ministry due to the roads current status.

Big year ahead what's com

PETER L. SMITH

L'ISLE-AUX-ALLUMETTES – The Chapeau Recreation Association (RA) held its annual general meeting on Wednesday, January 15, at the Harrington Community Centre.

Christie Dennie was elected president, succeeding Karie Bissonnette, who chose not to continue in the role this year. Shelley Conroy was named vice-president, with Karolann Fleming as treasurer and Keisha Godin as secretary. Active members for the year include Karie Bissonnette, Julie Angela, Kel Day, Maryse Allard, Rikki-Lee Allard, Mary-Jean Plath, Vanessa Paquette, and Pauline Lepine.

Several projects and programs are planned for the year. A snowshoe lending program will be available, with inquiries directed to Vanessa Paquette. A family sports program and drop-in summer activities will be organized by Maryse Allard or Karie Bissonnette. Upgrades to facilities, including drainage improvements, the pavilion, the baseball field, and the walking path, are under discussion, with details available from Karie Bissonnette.

Shelley Conroy will manage baseball field bookings, while adult and youth av

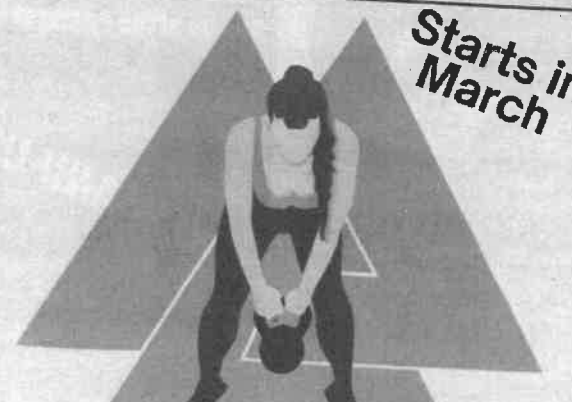
Pool — from p. 11

Although the project will not move forward as planned, Toller says it's important not to lose hope. "I'm investigating a way of building this pool that will not require us to wait months with our hands out to the government and

probably hearing third time," e Toller. "I'm looking

Septic Tank PUMPING
YEAR ROUND SERVICE
613-732-4926
You call, We Kumm!
MACGREGOR
CONCRETE PRODUCTS

Starts in March



CAS
TRANSFE
"Your Tot

GET

Gatineau, le 19 janvier 2023

Club Moto-Neige Pingouins
a/s Monsieur Martin Hérault

53-54

N/Réf. : 720210 -00-000

Objet : Avenant à l'autorisation d'aménager un sentier VHR (motoneige)

Monsieur,

Veuillez prendre note de la modification suivante apportée à l'autorisation mentionnée en rubrique.

1. FINS ET OBJET : Le Ministre autorise le Titulaire, à aménager et entretenir un sentier VHR sur une lisière de terre du domaine de l'État, excluant toute terre, lit des cours d'eau et des lacs du domaine privé ou qui ne relèvent pas de l'autorité du MINISTRE, d'une largeur moyenne de 6 mètres sur une longueur approximative de 452,7 kilomètres, le tout tel qu'il est illustré sur le plan annexé à la présente. Les segments situés sur les lots 35-36, rang III et Bloc E du canton d'Aberdeen ont été retirés de l'autorisation.

Pour de l'information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Matthieu Parent au 819 246-4827, poste 702180 ou par courriel à matthieu.parent@mern.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Technicien en aménagement du territoire public,

Original signé

Matthieu Parent

Numéro de dossier : 720210 00 000

La MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS, pour et au nom du gouvernement du Québec, dûment habilité en vertu de la Loi sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1), représenté par Gail Sullivan, directrice régionale, dont le bureau est situé au 16, Impasse de la Gare-Talon, RC 100, Gatineau (Québec) J8T 0B1, dûment autorisé(e) par le Règlement sur la signature de certains actes, documents et écrits du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (RLRQ, chapitre M-25.2, r. 1);

ci-après nommé la « MINISTRE »,

AUTORISE

Club Moto-Neige Pingouins, ayant son siège social au 398, rue Principale, Mansfield-et-Pontefract (Québec) J0X 1R0
Représentant : Monsieur Hérault Martin, président, dûment autorisé

ci-après nommé le "TITULAIRE",

aux clauses et conditions suivantes :

1. FINS ET OBJET : La MINISTRE autorise le TITULAIRE, à construire, aménager et entretenir et exploiter un sentier de motoneige, sur le terrain ci-après désigné et décrit : Un emplacement mesurant 6 mètres de largeur sur 456,7 kilomètres, touchant aux désignations suivantes : canton Waltham, rang C, lots 1 à 12, rang III, lots 15-17 à 19, rang VI, lots 21 à 35, rang VII, lots 35 à 45, rang VIII, lots 44-45, rang IX, lots 17 à 22-45 à 49, canton Auray, partie non divisée, canton Sheen, rang VI, lots 7 à 13, rang VII, lots 8 à 11, rang VIII, lots 11 à 13-16, rang IX, lots 15 à 18, rang X lots 19-20, rang XI, lots 18 à 21, rang XII, lots 20 à 25-29 à 36-37-51-52, canton Chichester, rang VIII, lot 26, rang IX, lots 20 à 26, rang X, lots 20-21, rang XI, lots 18 à 20, rang XII, lots 5 à 19, rang XIII, lots 1 à 5-16 à 20, canton Bryson, partie non divisée, rang B, lot 25, rang C, lot 5, rang I, lot A, rang I, lots 17 à 20-45 à 51, rang II, lot A, rang II, lots 1-2-18 à 25-39 à 45, rang III, lots 1 à 22, rang III, lots A-B-C-D, canton Du Tremblay, partie non divisée, canton Saint-Pons, partie non divisée, canton Rhé, partie non divisée, canton Aberdeen, partie non divisée, bloc E, bloc M, rang III, lots 35 à 40, rang V, lots 3 à 17-26 à 52, canton Rannie, partie non divisée, canton Aberford, partie non divisée, canton Saint-Malo, partie non divisée, canton Gillies, partie non divisée, canton Bourgogne, partie non divisée, canton Aunis, partie non divisée, canton Church, partie non divisée, canton Malakoff, partie non divisée, canton Dulhut, partie non divisée, canton Esher, partie non divisée, canton Esgriseilles, partie non divisée, canton Nivernais, partie non divisée, canton Provence, partie non divisée, canton Pontefract, partie non-divisée, rang XV, lot 51, canton Rivière des Outaouais, partie non-divisée. Le tout tel qu'il est illustré sur le plan annexé à la présente autorisation.

2. CONDITIONS ET RESTRICTIONS : En vertu de l'article 46.2 du Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1, r. 7) et ses modifications, le TITULAIRE est autorisé à construire, aménager, entretenir et exploiter un sentier récréatif sur les terres du domaine de l'État spécifiquement illustrées sur le plan annexé à la présente autorisation.

En vertu de la Loi sur les véhicules hors route (RLRQ, chapitre V-1.3), le TITULAIRE est autorisé à aménager et à exploiter un tel sentier situé sur les terres du domaine de l'État spécifiquement illustrés sur le plan annexé à la présente autorisation et à percevoir le paiement des droits d'accès au sentier.

L'autorisation ne permet pas à son TITULAIRE de construire, d'aménager, d'entretenir et d'exploiter un sentier de véhicules hors route sur un pont qui a fait l'objet d'un affichage indiquant sa fermeture ou une capacité de charge inférieure à celle du véhicule hors route. Le TITULAIRE a l'obligation avant chaque saison d'exploitation de vérifier auprès du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs si les ponts qui empruntent le tracé lié à l'autorisation ont fait l'objet d'un affichage pour fermeture ou limitation de charge. Le cas échéant, il devra procéder aux réparations requises selon les plans et devis approuvés par ce Ministère ou déplacer le sentier avec l'accord de la MINISTRE.

Pour une autorisation émise sur un chemin multiusage, le TITULAIRE est notamment responsable de maintenir et d'installer uniquement la signalisation prévue Guide de signalisation routière dans les forêts du domaine de l'État. En cas de non-conformité, le TITULAIRE devra procéder aux travaux de correction demandés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et, à défaut, la présente autorisation pourra être annulée sans compensation. Pour une autorisation émise sur des sentiers exclusivement destinés aux véhicules hors route, le TITULAIRE est notamment responsable de maintenir la signalisation requise par les lois et les règlements relevant du ministère des Transports à cet effet, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur le sentier.

Lors des travaux de construction, d'aménagement, d'entretien et d'exploitation du sentier, des mesures doivent être prises pour protéger ou conserver efficacement tout repère d'arpentage, infrastructure routière ou traverse de cours d'eau.

L'autorisation ne donne aucun droit locatif ni aucun droit de propriété au TITULAIRE. Seules les conditions, restrictions ou interdictions autorisées par la Loi sur les véhicules hors route (RLRQ, chapitre V-1.3) peuvent être imposées aux utilisateurs du sentier par le TITULAIRE. Advenant que certains terrains cessent d'être sous l'autorité ou l'administration du MINISTRE, il incombe au TITULAIRE de prendre les dispositions nécessaires pour obtenir une nouvelle autorisation de l'autorité compétente et/ou les droits afférents.

La présente autorisation annule et remplace toute autorisation antérieure délivrée et portant en totalité ou en partie sur le même objet.

3. LOCALISATION DU SENTIER : À la demande de la MINISTRE, le TITULAIRE doit transmettre, dans les six (6) mois suivant la délivrance de l'autorisation, un relevé de positionnement GPS du sentier ou des sections de sentier représenté sur le plan annexé à la présente, et ce, conformément aux instructions de la MINISTRE. À défaut, à l'expiration de ce délai, la présente autorisation deviendra nulle et sans effet. À la suite de la vérification et de l'intégration du relevé de positionnement GPS par la MINISTRE, un nouveau plan sera annexé à la présente autorisation en remplacement du plan initial.

Cette autorisation ne sera inscrite au Registre du domaine de l'État que lorsque la MINISTRE aura reçu et validé les coordonnées GPS.

4. DURÉE : L'autorisation est consentie pour une durée de dix (10) ans à compter du 1er décembre 2022. En tout temps, la MINISTRE peut annuler l'autorisation pour des raisons de sécurité ou d'intérêt public. Il peut également annuler l'autorisation délivrée en vertu de la Loi sur les véhicules hors route (RLRQ, chapitre V-1.3), si le chemin est requis pour l'exploitation et la mise en valeur des ressources naturelles du domaine de l'État.

5. RENOUELEMENT : La présente autorisation sera renouvelée à son échéance par l'émission d'une nouvelle autorisation, à moins d'avis contraire de la MINISTRE transmis par écrit au moins trente (30) jours avant cette échéance.

6. FIN ET LIBÉRATION DES LIEUX : Le TITULAIRE dont l'autorisation prend fin, notamment par non-renouvellement, résiliation ou annulation, doit à la demande de la MINISTRE, libérer le terrain et remettre les lieux en bon état dans un délai raisonnable, le tout conformément à la loi et aux règlements. À défaut de libérer les lieux, la MINISTRE pourra tenter les procédures prévues par la loi.

7. MODIFICATION : La MINISTRE doit aviser par écrit le TITULAIRE de toute modification à la présente autorisation. Le TITULAIRE doit avant de procéder à toute modification au tracé du sentier, en aviser par écrit la MINISTRE et lui demander la délivrance d'une nouvelle autorisation.

8. DÉFAUT : Le TITULAIRE sera en défaut s'il construit, aménage, entretien ou exploite le sentier à d'autres fins que celles mentionnées dans la présente autorisation ou s'il ne respecte pas l'une ou l'autre de ses obligations. La MINISTRE pourra, le cas échéant, exiger que les correctifs soient apportés dans un délai qu'il fixe et, à défaut, annuler l'autorisation sans compensation.

9. SERVITUDES OU AUTRES DROITS : L'autorisation est sujette aux servitudes ou autres droits consentis par la MINISTRE ou le gouvernement, notamment à toute servitude d'utilité publique.

10. TRANSFERT : La présente autorisation n'est pas transférable.

11. CHANGEMENT D'ADRESSE ET TOUT AUTRE AVIS : Tout changement d'adresse et autre avis doivent être transmis par le TITULAIRE à la MINISTRE.

12. RESPONSABILITÉ : La MINISTRE ne peut être tenu responsable des dommages et dépens résultant de réclamations, poursuites ou recours quelconques en raison de l'exercice des droits qui sont consentis au TITULAIRE par les présentes. Il en est de même de tout dommage direct ou indirect, causé par la construction, l'aménagement, l'entretien ou l'exploitation du sentier ou qui pourrait être causé à cet aménagement et aux ouvrages s'y rapportant.

13. LOIS ET RÈGLEMENTS : Le TITULAIRE doit se conformer à toutes les lois fédérales et provinciales, notamment à la Loi sur les véhicules hors route (RLRQ, chapitre V-1.3), aux règlements qui en découlent et aux règlements municipaux, particulièrement en matière d'environnement, de protection contre les incendies, de coupe de bois (permis requis en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1)), de conservation et de protection de la faune, d'aménagement et d'urbanisme. Le TITULAIRE doit également obtenir à ses frais les permis et autorisations exigés en vertu de ces lois et règlements.

LA MINISTRE

À Gatineau, le 10 novembre 2022.

Original signé

Par délégation :
Gail Sullivan
Directrice régionale

Autorisation d'aménager et d'entretenir un sentier VHR (motoneige)
720210-00-000



Localisation

— Autorisation MERN art. 46.2 hors chemins multiusages 10,4 km

— Autorisation MERN art. 46.2 dans emprise chemins multiusages 442,3 km

— Sentiers sans autorisation

Organisation territoriale

 Limites Municipalités

 Limites MRC

 Limite de région administrative

Domanialité

 Publique

 Privée

 Mixte

 Indéterminée et non illustrée

Métadonnées

Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, fuseau 09

0 7 000 14 000 21 000 Mètres

1/650 000

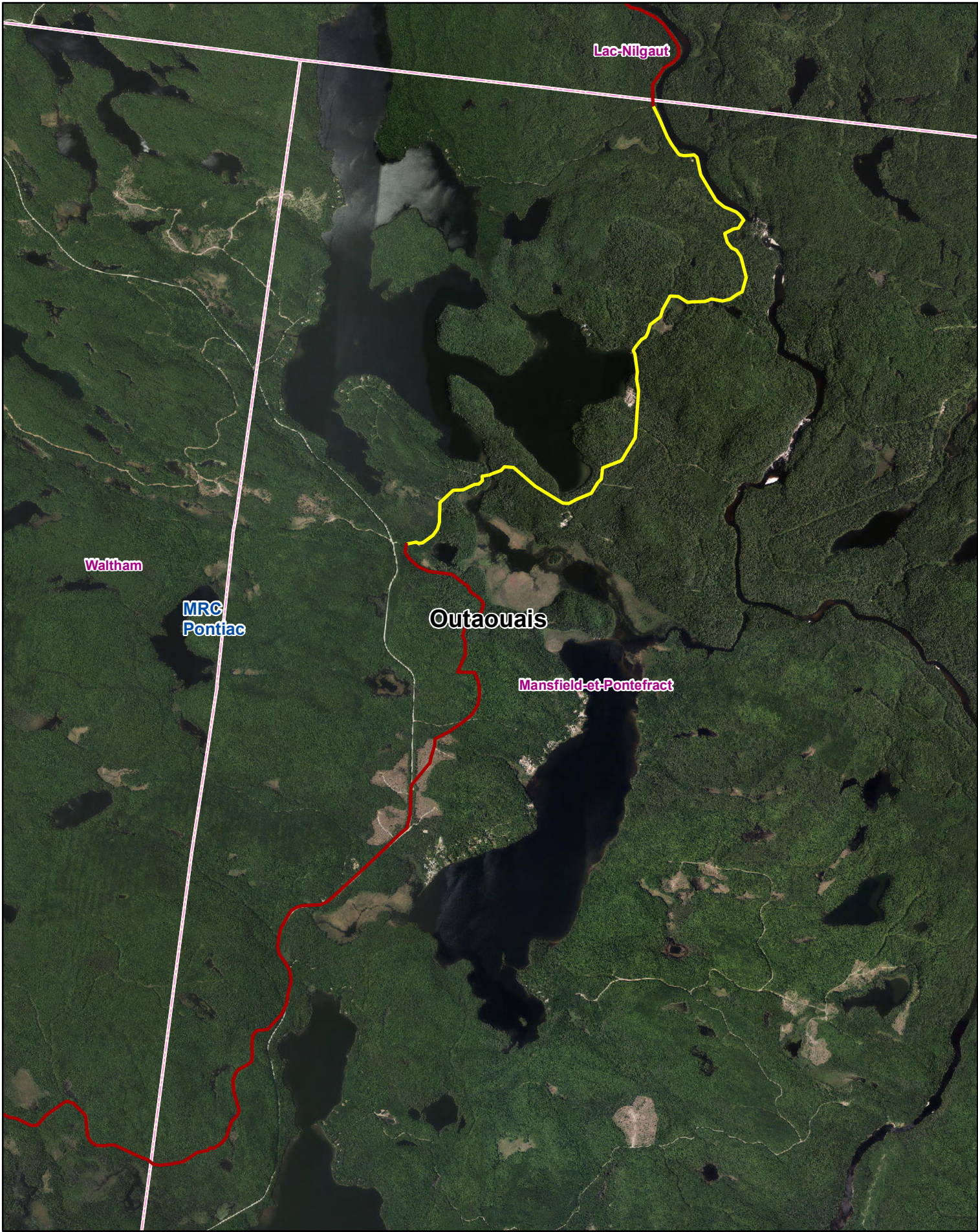
Sources

Données	Organisme	Année
Assise cartographique	MERN	2022
Domanialité	MERN	2022

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Secteur des opérations régionales
Note: Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 2022

Avenant à l'autorisation d'aménager et d'entretenir
un sentier VHR (motoneige)
720210-00-000



Localisation

- Autorisation MERN art. 46.2 hors chemins multiusages 10,4 km
- Autorisation MERN art. 46.2 dans emprise chemins multiusages 442,3 km
- sentier sans autorisation

Organisation territoriale

- Limites Municipalités
- Limites MRC
- Limite de région administrative

Domanialité

- Publique
- Privée
- Mixte
- Indéterminée et non illustrée

Métadonnées

Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, fuseau 09

0 530 1 060 1 590 Mètres

1/50 000

Sources

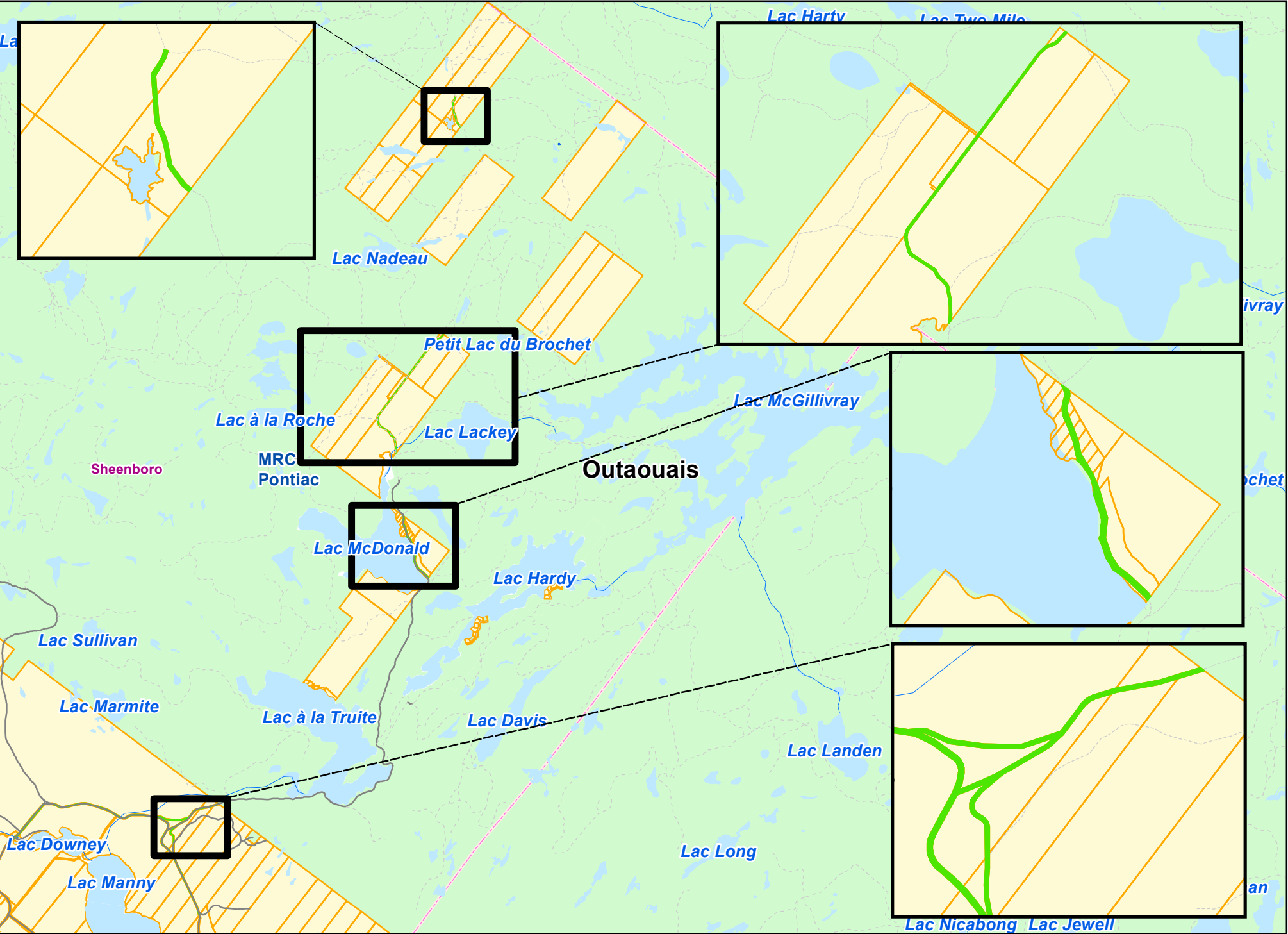
Données	Organisme	Année
Assise cartographique	MERN	2022
Domanialité	MERN	2022

Réalisation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Secteur des opérations régionales
Note: Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2022

Chemin Lac à la Truite



Localisation

Localisation

- Lot municipalité de Sheenboro
- Cadastre

Organisation territoriale

- Limites Municipalités
- Limites MRC
- Limite de région administrative

Domanialité

- Publique
- Privée
- Mixte
- Indéterminée et non illustrée

Localisation



Métadonnées

Projection cartographique Conique conforme de Lambert
0 1 2 km
1/28 722

Sources

Données	Organisme	Année
Assise cartographique	MRNF	2023
Domanialité	MRNF	2023

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Secteur des opérations régionales
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

Autotte, Patrick (DR-07-15)

De: Sullivan, Gail (DR-07-15)
Envoyé: 28 juillet 2023 11:09
À: Simon Tessier
Objet: TR: Domanialité Sheenboro

Salut en guise de préparation pour notre rencontre la semaine prochaine

Gail Sullivan Adm.A. MAP
Directrice régionale
Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
16, Impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Canada
Cellulaire : 819-639-5660
Téléphone: 819 246-4827 poste 702183
Télécopieur: 819 246-5049
gail.sullivan@mern.gouv.qc.ca
www.mrnf.gouv.qc.ca

De : Boucher, Jonathan (DR-07-15) <Jonathan.Boucher@mrnf.gouv.qc.ca>
Envoyé : 20 juillet 2023 14:14
À : Sullivan, Gail (DR-07-15) <Gail.Sullivan@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : Domanialité Sheenboro



Bonjour,

Tel que discuté... Le début du chemin est privé, par la suite public.





Bonne journée.

Jonathan Boucher

Conseiller en gestion du territoire public

Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

16, impasse de la Gare-Talon, RC 100

Gatineau (Québec) J8T 0B1

Tél.: (819) 246-4827, poste 701995

mern.gouv.qc.ca

Autotte, Patrick (DR-07-15)

Objet: TR: chemins - présentation au conseil

De : Municipality de Sheenboro <dg.sheenboro@mrcpontiac.qc.ca>

Envoyé : 6 septembre 2023 15:11

À : Sullivan, Gail (DR-07-15) <Gail.Sullivan@mrnf.gouv.qc.ca>

Cc : Doris Ranger <dranger@mrcpontiac.qc.ca>; Victoria Vickers <admin.sheenboro@mrcpontiac.qc.ca>

Objet : RE: chemins - présentation au conseil

48



Simon Tessier
Directeur Général par Intérim
Municipalité de Sheenboro
59 Ch. Sheenboro
819 689 5022

Interim Director General
Municipality of Sheenboro
59 Sheen Rd.
819 689 5022

From: Sullivan, Gail (DR-07-15) <Gail.Sullivan@mrnf.gouv.qc.ca>
Sent: August 2, 2023 9:02 AM
To: Municipality de Sheenboro <dg.sheenboro@mrcpontiac.qc.ca>
Subject: TR: chemins - présentation au conseil

[EXTERNAL EMAIL] ATTENTION: L'émetteur de ce courriel est externe à la MRC de Pontiac. Évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de transmettre des informations si vous ne connaissez pas l'expéditeur du courriel. En cas de doute, n'ouvrez pas de pièces jointes, et contactez votre responsable de l'informatique.'.



Gail Sullivan Adm.A. MAP
Directrice régionale
Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
16, Impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Canada
Cellulaire : 819-639-5660
Téléphone: 819 246-4827 poste 702183
Télécopieur: 819 246-5049
gail.sullivan@mrnf.gouv.qc.ca
www.mrnf.gouv.qc.ca

De : Sullivan, Gail (DR-07-15)
Envoyé : 2 août 2023 08:59
À : Simon Tessier <admin.sheenboro@mrcpontiac.qc.ca>
Objet : chemins - présentation au conseil

Salut

C'est quand le prochain rencontre du conseil?

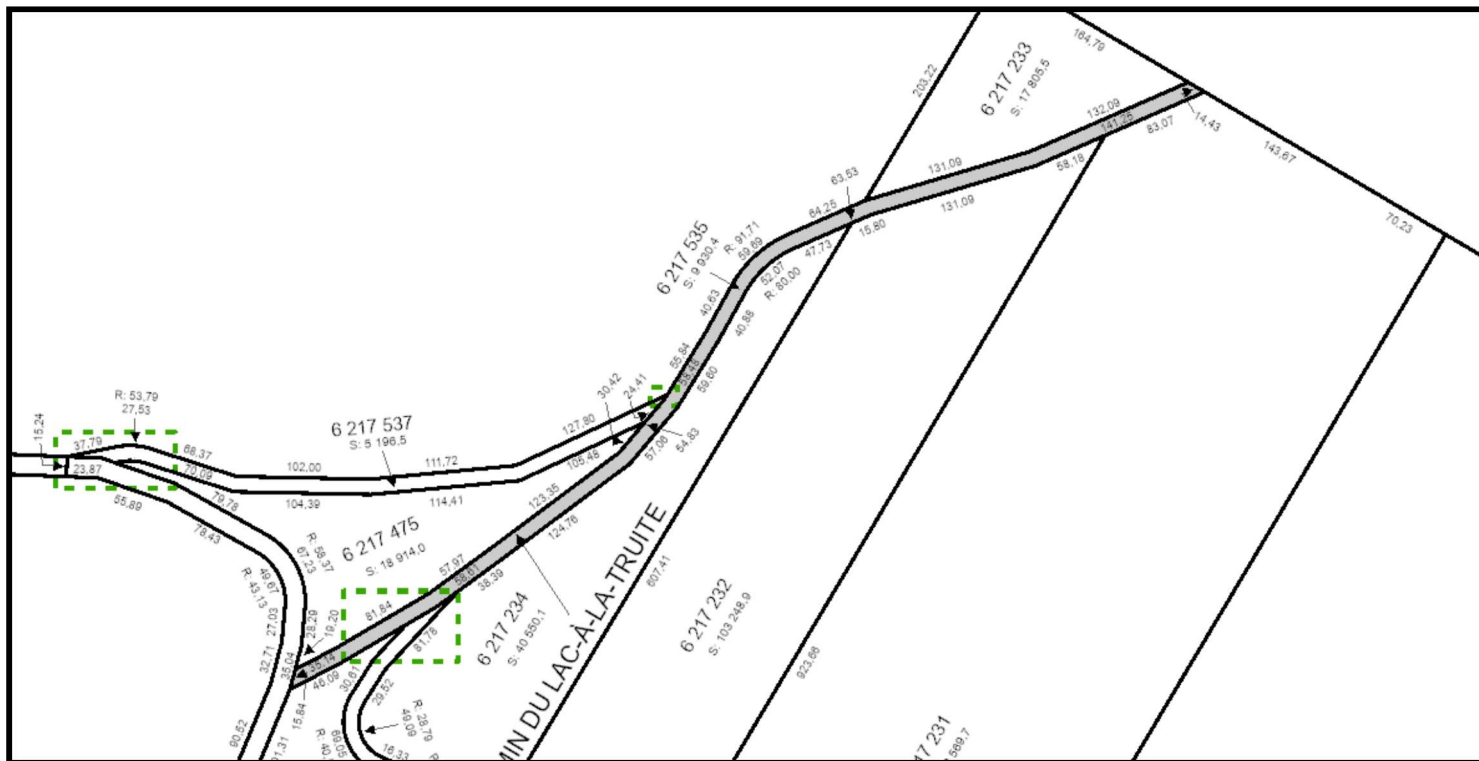
Si tu veux que je présente la carte et explique le teneur (domanialité) des chemins ça peut être possible en teams si non en personne – début septembre plus facile pour moi qu'en aout.

Gail

Gail Sullivan Adm.A. MAP
Directrice régionale
Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
16, Impasse de la Gare-Talon

Gatineau (Québec) J8T 0B1
Canada
Cellulaire : 819-639-5660
Téléphone: 819 246-4827 poste 702183
Télécopieur: 819 246-5049
gail.sullivan@mrnf.gouv.qc.ca
www.mrnf.gouv.qc.ca

Banque cadastrale officielle en date du : 12 septembre 2023



Identification

<u>Numéro de lot</u>	6 217 535 Cadastre du Québec
<u>Circonscription foncière</u>	Pontiac (80)
<u>Statut</u>	Actif 2020-05-12
<u>Dépôt au cadastre</u>	2020-05-11
<u>Entrée en vigueur au BPD</u>	2020-05-13
<u>(Bureau de la publicité des droits)</u>	

Concordances

<u>Lot(s) antécédent(s)</u>	
<u>Numéro(s) de lot</u>	<u>14 (partie), 15 (partie)</u>
<u>Désignation secondaire</u>	Rang 5 (R05)
<u>Cadastre</u>	Canton de Sheen (070340)
<u>Numéro(s) de lot</u>	Territoire sans désignation cadastrale
<u>Cadastre</u>	Canton de Sheen (070340)

Lot(s) successeur(s)

Localisation

Municipalité(s)	Sheenboro, Municipalité (84095)		
Feuille cartographique	31K03-050-0105	Zone de repérage	C-5
Échelle de représentation	1:5 000	Échelle de création	1:2 000

Attributs relatifs au titre « lors de la création du lot »

<u>Propriétaire(s)</u>	MUNICIPALITÉ DE SHEENBORO
<u>Mode d'acquisition</u>	Loi
<u>Numéro d'inscription du titre</u>	
<u>Circonscription foncière du titre</u>	

Historique cadastral

<u>Numéro de dossier</u>	1102031	<u>Action</u>	Création du lot.
<u>Dépôt au cadastre</u>	2020-05-11		
<u>Entrée en vigueur au BPD</u>	2020-05-13		
<u>(Bureau de la publicité des droits)</u>			
Arpenteur-géomètre	Christian Schnob		
Minute	3712		



© Gouvernement du Québec, 2015

Chemin Schyan



Localisation

Localisation

- Lot municipalité de Sheenboro
- Cadastre

Organisation territoriale

- Limites Municipalités
- Limites MRC
- Limite de région administrative

Domanialité

- Publique
- Privée
- Mixte
- Indéterminée et non illustrée

Localisation



Métadonnées

Projection cartographique Conique conforme de Lambert
0 0,45 0,9 km
1/35 000

Sources

Données	Organisme	Année
Assise cartographique	MRNF	2023
Domanialité	MRNF	2023

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Secteur des opérations régionales
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

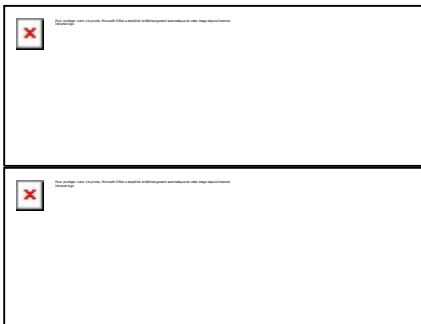
Grenier, Cathy (DR-07-15)

De: Sullivan, Gail (DR-07-15)
Envoyé: 30 décembre 2024 09:07
À: Grenier, Cathy (DR-07-15)
Objet: TR: Domanialité Sheenboro - Chemin du lac-à-la-Truite et chemin Schyan
Pièces jointes: Carte_Ch_Schyan.pdf; Carte_Ch_Truite.pdf; Plan_annoté.pdf; Inventaire_annoté.pdf; AC_900-59_(1959-09-16).pdf; Chemin Shyan1.pdf



Gail Sullivan Adm.A. MAP
Directrice régionale
Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
16, Impasse de la Gare-Talon
Gatineau (Québec) J8T 0B1
Canada
Cellulaire : 819-639-5660
Téléphone: 819 246-4827 poste 702183
Télécopieur: 819 246-5049
gail.sullivan@mrnf.gouv.qc.ca
www.mrnf.gouv.qc.ca

De : Valcourt, Richard (DTEF) <Richard.Valcourt@mrnf.gouv.qc.ca>
Envoyé : 16 janvier 2024 09:08
À : Sullivan, Gail (DR-07-15) <Gail.Sullivan@mrnf.gouv.qc.ca>
Cc : Fortin, Gaétan (DTEF) <Gaetan.Fortin@mrnf.gouv.qc.ca>
Objet : Domanialité Sheenboro - Chemin du lac-à-la-Truite et chemin Schyan



Bonjour,

Tel que demandé, voici un résumé concernant la domanialité des chemins du lac-à-la-Truite et le chemin Schyan à Sheenboro.

Chemin du lac-à-la-Truite :

- Fait partie d'un ancien chemin de colonisation suivant l'inventaire et le plan (voir fichiers joints) des chemins de colonisation pour le canton Sheen. Ce chemin a été déclaré chemin de colonisation suivant l'arrêté en conseil 900 en date du 16 septembre 1959.
- Selon les articles 51 et 52 de la Loi sur la voirie, depuis le 1^{er} avril 1993, ces chemins cessent d'être des chemins de colonisation et la propriété de ces derniers dépend de certains critères indiqués dans ces articles :

51. À compter du 1^{er} avril 1993, les chemins de colonisation entretenus par le ministre des Transports et ceux entretenus par les municipalités à cette date cessent d'être des chemins de colonisation et deviennent la propriété des municipalités locales sur le territoire desquelles ils sont situés, sauf ceux situés sur une terre du domaine de l'État qui demeurent propriété de l'État, sous l'autorité du ministre des Transports.

52. À compter du 1^{er} avril 1993, les chemins de colonisation qui ne sont entretenus ni par le ministre ni par une municipalité ne sont plus des chemins de colonisation.

S'ils ne sont que tracés ou projetés ou s'ils ne sont pas utilisés, le terrain prévu pour un tel chemin revient de droit au terrain duquel il a été détaché et il est à la charge du propriétaire de ce terrain.

S'ils sont utilisés, ces chemins demeurent propriété de l'État sous l'autorité du ministre des Transports et les dispositions de la Loi sur les terres du domaine de l'État ([chapitre T-8.1](#)) relatives aux chemins du domaine de l'État leur sont applicables jusqu'à ce que le ministre en ordonne la fermeture.

- Si on résume l'application de ces critères au cas du chemin du Lac-à-la-Truite
 - **Pour les secteurs de domanialité publique**, le chemin correspondant au tracé du plan et de l'inventaire est public sous l'autorité du MTQ. Pour les secteurs où le tracé du chemin ne correspond pas à celui du plan et de l'inventaire, il correspond à un chemin multi-usage sous l'autorité du MRNF. (Il est à noter que si le chemin n'est pas cadastré, l'autorité n'apparaît pas au RDE.)
 - **Pour les secteurs de domanialité privée**, si le chemin correspond au tracé du plan et de l'inventaire des chemins de colonisation et qu'il était entretenu par la municipalité de Sheenboro en 1993, il est la propriété de la municipalité. Par contre, s'il existait en 1993 et qu'il n'était pas entretenu par la municipalité, il est public sous l'autorité du MTQ. La domanialité apparaissant actuellement au RDE provient du résultat de la rénovation cadastrale. Il est possible que des corrections cadastrales soient requises suivant une analyse plus approfondie.
- Si la municipalité cédait des portions du chemin du Lac-à-la-Truite au MRNF, ces derniers deviendraient des chemins multi-usages et l'entretien serait à la charge des utilisateurs (utilisateurs payeurs). Cette cession pourrait être faite par contrat notarié.

Chemin Schyan

- Ne fait pas partie d'un ancien chemin de colonisation suivant l'inventaire et le plan (voir fichiers joints) des chemins de colonisation pour le canton Sheen.
- La concession des lots privés où se trouve le chemin Schyan s'est faite entre 1851 et 1904. Dans ces cas, le jugement de Vital Lévesque trouve difficilement son application, car nous ne sommes pas en mesure de prouver que ce chemin existait au moment de la concession de ces lots. (absence de photographie aérienne pour cette époque et aucun plan d'arpentage n'indique la présence de ce chemin avant la concession)
- Ce chemin serait un chemin privé

- Pour donner un caractère public à ce chemin, le MRNF pourrait en faire l'acquisition soit de gré à gré soit procédant par expropriation.
- Il serait aussi possible d'obtenir une servitude de passage si les parties sont d'accord

Merci et bonne journée!

Richard Valcourt

Conseiller en gestion du territoire public
Direction des transferts et expertise foncière
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau E-323
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-3905 poste 705725
richard.valcourt@mrnf.gouv.qc.ca
mern.gouv.qc.ca

ARRÊTÉ EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 900

PRÉSENT :

Le Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil

CONCERNANT des chemins de colonisa-
tion dans différents comtés de la
Province

-----oooOooo-----

ATTENDU QU'une partie des chemins énumérés à l'annexe "A" et situés dans les comtés de Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Argenteuil, Arthabaska, Bagot, Beauce, Bellechasse, Berthier, Bonaventure, Champlain, Charlevoix, Chicoutimi, Compton, Deux-Montagnes, Dorchester, Drummond, Frontenac, Gaspé-Sud, Gatineau, Joliette, Kamouraska, Labelle, Lac St-Jean, Laviolette, L'Islet, Lotbinière, Matane, Matapédia, Mégantic, Montcalm, Montmagny, Nicolet, Papineau, Pontiac, Portneuf, Rimouski, Rivière-du-Loup, Roberval, Rouyn-Noranda, Saguenay, St-Maurice, Sherbrooke, Témiscamingue, Témiscouata, Terrebonne, Verchères et Yamaska ont été effectivement ouverts ou améliorés, en tout ou en partie, aux frais de la Province, par le département de la Colonisation;

ATTENDU QUE ces chemins n'ont jamais été indiqués, par arrêté en conseil, comme "Chemins de colonisation" et qu'il est opportun de régulariser cette situation;

ATTENDU QUE tous les autres chemins énumérés dans ladite annexe "A" sont des chemins projetés qu'il est jugé opportun d'ouvrir ou d'améliorer, en tout ou en partie, aux frais de la Province, par le département de la Colonisation.

VU les dispositions de l'article 9 de la Loi 6 Geo. VI (1942), chapitre 38, et celles de l'article 3 du chapitre 108, S.R.Q., 1941,

IL EST ORDONNE en conséquence, sur la proposition de l'honorable Ministre de la colonisation:-

QUE tous les chemins actuels ou projetés, énumérés aux pages 1 à 111 inclusivement de l'annexe "A" attachée à la recommandation sur laquelle est basé le présent arrêté ministériel et situés dans les comtés précités, soient déclarés "chemins de colonisation".

Approuvé ce 4^e
jour de septembre, 1959.

J. J. Nauve

J. J. Nauve
LIEUTENANT-GOUVERNEUR

PRÉSENT :

Le Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil

CONCERNANT des chemins de colonisation dans différents comtés de la Province

-----0000000-----

ATTENDU QU'une partie des chemins énumérés à l'annexe "A" et situés dans les comtés de Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Argenteuil, Arthabaska, Bagot, Beauce, Bellechasse, Berthier, Bonaventure, Champlain, Charlevoix, Chicoutimi, Compton, Deux-Montagnes, Dorchester, Drummond, Frontenac, Gaspé-Sud, Gatineau, Joliette, Kamouraska, Labelle, Lac St-Jean, Laviolette, L'Islet, Lotbinière, Matane, Matapédia, Mégantic, Montcalm, Montmagny, Nicolet, Papineau, Pontiac, Portneuf, Rimouski, Rivière-du-Loup, Roberval, Rouyn-Noranda, Saguenay, St-Maurice, Sherbrooke, Témiscamingue, Témiscouata, Terrebonne, Verchères et Yamaska ont été effectivement ouverts ou améliorés, en tout ou en partie, aux frais de la Province, par le département de la Colonisation;

ATTENDU QUE ces chemins n'ont jamais été indiqués, par arrêté en conseil, comme "Chemins de colonisation" et qu'il est opportun de régulariser cette situation;

ATTENDU QUE tous les autres chemins énumérés dans ladite annexe "A" sont des chemins projetés qu'il est jugé opportun d'ouvrir ou d'améliorer, en tout ou en partie, aux frais de la Province, par le département de la Colonisation.

VU les dispositions de l'article 9 de la Loi 6 Geo. VI (1942), chapitre 38, et celles de l'article 3 du chapitre 103, S.R.Q., 1941,

IL EST ORDONNE en conséquence, sur la proposition de l'honorable Ministre de la colonisation:-

QUE tous les chemins actuels ou projetés, énumérés aux pages 1 à 111 inclusivement de l'annexe "A" attachée à la recommandation sur laquelle est basé le présent arrêté ministériel et situés dans les comtés précités, soient déclarés "chemins de colonisation".

Le Greffier du Conseil exécutif

Louis Bernard

Ministère de la Colonisation

CONCERNANT des chemins de colonisation dans différents comtés de la Province.

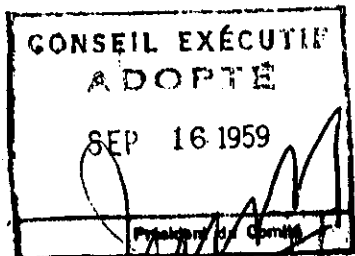
ATTENDU qu'une partie des chemins énumérés à l'annexe "A" et situés dans les comtés de Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Argenteuil, Arthabaska, Bagot, Beauce, Bellechasse, Berthier, Bonaventure, Champlain, Charlevoix, Chicoutimi, Compton, Deux-Montagnes, Dorchester, Drummond, Frontenac, Gaspé-Sud, Gatineau, Joliette, Kamouraska, Labelle, Lac-St-Jean, Laviolette, L'Islet, Lotbinière, Matane, Matapédia, Mégantic, Montcalm, Montmagny, Nicolet, Papineau, Pontiac, Portneuf, Rimouski, Rivière-du-Loup, Roberval, Rouyn-Noranda, Saguenay, St-Maurice, Sherbrooke, Témiscamingue, Témiscouata, Terrebonne, Verchères et Yamaska ont été effectivement ouverts ou améliorés, en tout ou en partie, aux frais de la Province, par le département de la Colonisation;

ATTENDU que ces chemins n'ont jamais été indiqués, par arrêté en conseil, comme "chemins de colonisation" et qu'il est opportun de régulariser cette situation;

ATTENDU que tous les autres chemins énumérés dans ladite annexe "A" sont des chemins projetés qu'il est jugé opportun d'ouvrir ou d'améliorer, en tout ou en partie, aux frais de la Province, par le département de la Colonisation;

VU les dispositions de l'article 9 de la Loi 6 Geo. VI (1942), ch. 38, et celles de l'article 3 du ch. 108, S.R.Q., 1941;

EN CONSEQUENCE, le soussigné recommande que tous les chemins actuels ou projetés, énumérés aux pages 1 à lli inclusivement de l'annexe "A" des présentes et situés dans les comtés précités, soient déclarés "chemins de colonisation".



Ministre de la Colonisation.

*Millard
22.04.06*

CONCERNANT les Chemins de Colonisation dans les
comtés de Abitibi-Est, Abitibi-Ouest, Argenteuil,
Arthabaska, Bagot, Beauce, Bellechasse, Berthier, Bo-
naventure, Champlain, Charlevoix, Chicoutimi, Compton,
Deux-Montagnes, Dorchester, Drummond, Frontenac, Gas-
pé-Sud, Gatineau, Joliette, Kamouraska, Labelle, Lac
St-Jean, Laviolette, L'Islet, Lotbinière, Matane, Mata-
pédia, Mégantic, Montcalm, Montmagny, Nicolet, Papineau,
Pontiac, Portneuf, Rimouski, Rivière-du-Loup, Roberval,
Rouyn-Noranda, Saguenay, St-Maurice, Sherbrooke, Témis-
camingue, Témiscouata, Terrebonne, Verchères et Yamaska.

ANNEXE - A -

ABITIBI-EST	page 1	LAVIOLETTE	page 66
ABITIBI-OUEST	page 4	L'ISLET	page 67
ARGENTEUIL	page 6	LOTBINIERE	page 68
ARTHABASKA	page 18	MATANE	page 69
BAGOT	page 19	MATAPEDIA	page 71
BEAUCE	page 20	MEGANTIC	page 72
BELLECHASSE	page 23	MONTCAIM	page 73
BERTHIER	page 24	MONTMAGNY	page 78
BONAVENTURE	page 30	NICOLET	page 79
CHAMPLAIN	page 35	PAPINEAU	page 80
CHARLEVOIX	page 36	PONTIAC	page 88
CHICOUTIMI	page 37	PORTNEUF	page 91
COMPTON	page 40	RIMOUSKI	page 92
DEUX-MONTAGNES	page 41	RIVIERE-DU-LOUP	page 93
DORCHESTER	page 42	ROBERVAL	page 94
DRUMMOND	page 43	ROUYN-NORANDA	page 98
FRONTENAC	page 44	SAGUENAY	page 99
GASPE-SUD	page 45	ST-MAURICE	page 101
GATINEAU	page 47	SHERBROOKE	page 102
JOLIETTE	page 51	TEMISCAMINGUE	page 103
KAMOURASKA	page 59	TEMISCOUATA	page 104
LABELLE	page 60	TERREBONNE	page 105
LAC ST-JEAN	page 65	VERCHERES	page 110
YAMASKA	page 111		

518

ANNEXE "A".

Chemins de colonisation dans différents comtés de la Province.

Arrêté en conseil No

..... 1956.

CHEMINS DE COLONISATION

Comté Abitibi-Est.

Canton Barraute

- D = 24881/21

Chemin de front lots 1 à 27 et 49 à 52 entre les rangs VIII et IX canton Barraute.

Chemin de front lots 44 à 55 entre les rangs X, canton Fiedmont et I de Barraute.

Canton Béarn

D = 2986/35

Route entre les lots 54 et 55 rang VII et VIII.

Chemin de front, lots 55 à 62 entre les rangs V et VI.

Canton Carpentier

D = 20261/21

Chemin de front lots 3 à 20, entre les rangs IX et X et route entre les lots 17 et 18 rang X.

Canton Castagnier.

D = 14692/22

Chemin de front lots 49 à 60 entre les rangs III et IV.

Chemin de front lots 1 à 17 entre les rangs V et VI.

Canton Courville

D = 14465/21

Chemin de front lot 59 entre les rangs VI et VII.

Route sur le lot 62 des rangs VII à X Courville et I Senneterre.

Canton Dalquier

D = 13033/21 neu

Chemin de front lot 7 entre les rangs IX et X.

Chemin de front lots 48 à 56 renversés entre les rangs VII et VIII.

Chemin à travers les lots 40 à 44 rang IV.

Chemin à travers les lots 56 à 58 sur le rang III et chemin de front lots 60 à 62, entre les rangs III et IV.

Canton Despinassy

D = 18112/23

Chemin de front, lots 32 à 62 entre les rangs VIII et IX.

Chemin de front, lots 1 à 31, entre les rangs VII et VIII.

Chemin de front lots 16 à 31 entre les rangs V et VI.

Chemin de front lots 32 à 36 entre les rangs I et II.

Chemin des lots renversés 38/44 à 41/42 des rangs I à VI.

Canton Fournière

D = 9246/46

Chemin de front lots 24 à 41 entre les rangs VIIN. et VII S.

Chemin lots 12/J à 20/21 renversés sur le rang VI.

Route entre les lots 11 et J, rang V à 10/12-13 rang IV N.

Chemin de front lot S à 23/24 entre les rangs IV N. et IV S.

Chemin de front lots 20/22 renversés à 38 entre les rangs II et III.

Route entre les lots se dirigeant Nord-Sud des rangs I à demi VI canton Fournière et rang X canton Desroberts.

Canton Hurault.

D = 75833

Route entre les lots 31 et 32, rang I.

Chemin de front lots 18 à 46 entre les rangs I et II.

Route entre les lots 62 canton Hurault et 1 canton Laas, des rangs à VI canton Hurault.

Chemin de front lots 48 à 62 entre les rangs III et IV.

Chemin de front lots 42 à 62 entre les rangs V et VI.

Comté Abitibi-EstCanton Laas

- D = 11320

Chemin de front lots 1 à 54, entre les rangs IX et X.
 Route entre les lots 8 et 9, rangs VI à IX.
 Route entre les lots 48 et 49 rangs VIII et IX.
 Chemin à travers les lots 49 à 64, rang IX et chemin de front
 lots 65 à 76, rang IX et X.
 Chemin de front lots 1 à 76 entre les rangs VII et VIII.
 Chemin de front lots 1 à 60 entre les rangs V et VI.
 Chemin de front lots 7 à 19 entre les rangs I et II.
 Route entre les lots 15 et 16 des rangs II à V.
 Chemin de front des lots 44 à 56 entre les rangs II et III.
 Route entre les lots 50 et 51 rangs III à VII.

Canton Launay

D = 49393

Chemin de front lots 46 à 55 entre les rangs X, canton Manneville et
 I canton Launay.
 Route entre les lots 62, canton Launay et 1, canton Trécesson, des
 rangs I à VIII.
 Chemin de front, lots 54 à 62 entre les rangs II et III.
 Route entre les lots 13 et 14 rangs II et III, canton Miniac.
 Chemin de front lots 27 à 56 entre les rangs X, canton Béarn et
 I canton Miniac.

Canton Preissac

D = 14540/37

Chemin de front lots 48 à 58 entre les rangs VI et VII.
 Route traversant les lots 9 à 12, sur les rangs V et VI.

Canton Senneterre

D = 19789/23

Chemin de front lots 1 à 30, entre les rangs X, canton Senneterre
 et I, canton Montguay.
 Route Senneterre-Laas longeant la rivière Bell, sur les rangs VIII,
 et X, canton Senneterre, à travers les cantons Montguay, Ducros,
 Bartouille et Laas, jusqu'au rang X (Rapide des Cèdres).

Canton Senneville.

D = 24219/31

Chemin contournant le lac du Tertre et chemin de front, lots 18 à 37
 entre les rangs IV et V.
 Chemin de front lots 20 à 53, entre les rangs VII et VIII.
 Chemin de front, lots 31 à 60, entre les rangs VIII et IX.
 Route entre les lots 42 et 43 rangs II et III.
 Chemin de front lots 1 à 6, entre les rangs IV et V et chemin sur les
 lots renversés, rangs V et VI.
 Chemin de la presqu'île de Senneville, entre les rangs A et B.

Canton Vassan

D = 85058

Route entre les lots 5 et 6 rang I.
 Chemin de front, lots 5 à 11, entre les rangs I et II.

Canton Béarn

D = 2986/35

Chemin de front des lots 39 à 62, entre les rangs VIII et IX.
 Route à travers les lots renversés 31 à 36 rang VIII, 34 à 39,
 rang IX et 35 à 39, rang X.
 Chemin de front des lots 39 à 44, entre les rangs VII et VIII,
 chemin à travers les lots 45 à 52 sur le rang VII et chemin de
 front des lots 52 à 62, entre les rangs VI et VII.

Coté Abitibi-EstCanton Cadillac

D = 10358/26

Route à travers les lots renversés 38/50 à 43/47 sur les rangs IV à VI.

Chemin de front des lots 54 à 58, entre les rangs IX et X.

Canton Carpentier

D = 20261/21

Route entre les lots 51 et 52, rang I.

Chemin de front des lots 52 à 62, entre les rangs I et II.

Canton Figury

D = 20159/21

Route entre les lots 5 et 6 rang IV et à travers les lots 5 à 8, rang V.

Canton Landrienne

D = 5708/20

Chemin de front des lots 33 à 62, entre les rangs VIII et IX.

Canton Melartie

D = 14660/24

Chemin de front des lots 31 et 32 rang V.

Canton Pascalis

D = 14227/25

Chemin à travers les lots 58 à 61, sur le rang IV.

Canton Rochebaucourt

D = 5395/22

Route entre les lots 14 et 15 rang I,

Route entre les lots 35 et 36, rangs II et III.

Chemin longeant la rivière Tourville, au sud à travers les lots 21 à 25, rang V.

Route entre les lots 43 et 44 rang X.

Canton Trécesson

D = 4141/17

Chemin de front des lots 39 à 45, entre les rangs VI et VII.

Canton Despinassy

D = 18112/23

Chemin de front lots 1 à 31 entre les rangs IX-X.

Canton Lamotte

D = 17532/22

Route longeant le lac Lamotte à l'Ouest sur les rangs VII à X inc.

Canton Trécesson

D = 4141/17

Chemin de front lots 30 à 34 entre les rangs V-VI.

Canton Vassan

D = 85058

Chemin de front lots 53 à 62 incl. entre les rangs I-II.

Comté Abitibi-OuestCanton Berry

D = 11820/21

Chemin vis-à-vis les lots 1 à 5 rangs IV-V.

Canton Boivin

D = 73884

Route entre lots 54-55 rangs I-II

Chemin vis-à-vis lots 43 à 62 rangs II-III.

Canton Chazel

D = 17268/21

Chemin vis-à-vis les lots 32 à 35, rangs IV-V.

Chemin vis-à-vis les lots 43 à 62 rangs VI-VII.

Chemin vis-à-vis les lots 33 à 44 rangs VIII-IX.

Route entre les lots 37-38 rangs IX-X.

Chemin à travers lots 38 à 41 incl. rang VI.

Route entre le lot 62 rangs I à X Chazel et lot 1 rangs I à X Disson.

Canton Desmeloizes

D = 26746/24

Route entre les lots 57-58 rang IV.

Chemin vis-à-vis les lots 40 à 47 incl. rangs IV-V.

Chemin à travers les lots 6 à 9 rang V.

Canton Duparquet

D = 10348/46

Chemin vis-à-vis les lots 2 à 8 et 16 à 62 rang X
Duparquet et I Palmarolle.Canton Guyenne

D = 13544/23

Chemin vis-à-vis les lots 58 à 62 rangs IV-V.

Chemin vis-à-vis les lots 1 à 3 rangs VI-VII.

Chemin à travers les lots 1 à 3 rang X.

Canton Hébecourt

D = 11609

Chemin à travers les lots 1 à 24 rang VII.

Canton Languedoc

D = 22659/25

Chemin à travers les lots 13 à 15 incl. rang I.

Route entre les lots 34-35 rangs III-IV.

Chemin vis-à-vis les lots 1 à 3 incl. rang V côté nord
rivière Bellefeuille.

Chemin vis-à-vis les lots 49 à 62 rangs VI-VII.

Chemin à travers les lots 1 et 2 rang VII côté nord
rivière Bellefeuille.

Chemin vis-à-vis les lots 48 à 57 rangs VII-VIII.

Route entre les lots 47-48 rang IX.

Chemin vis-à-vis les lots 31 à 62 rangs IX-X.

Chemin vis-à-vis les lots 1 à 12 rangs VIII-IX et à travers
les lots 13 à 16 rang IX.

Route entre les lots 47-48 rangs I-II-III-IV.

CHEMIN DE COLONISATION

Comté Abitibi-Ouest.

Canton La Reine

D = 50505

Chemin à travers les lots 61-62 rang IX.

Chemin à travers les lots 2 à 9 incl. rang X côté sud
chemin de fer.

Canton La Sarre

D = 17837/23

Chemin lots 12 à 16 rang X Palmarolle et I La Sarre.

Chemin à travers les lots 19 à 21 incl. rang IV.

Route entre les lots 18-19 rang VII.

Canton Launay

D = 49393

Chemin vis-à-vis les lots 40 à 43 rangs II-III.

Canton Lavergne

D = 40817

Route entre lot 62 des rangs I à X Lavergne et lot
1 des rangs I à X Vanier.

Canton Palmarolle

D = 21286/21

Chemin à travers les lots renversés 3 à 8 du rang III côté est
rivière Duparquet.

Route entre les lots 33-34 et chemin à travers les lots 34 à 39
rang VI côté sud rivière Dagenais.

Chemin vis-à-vis les lots 46 à 50 rang IX-X.

Canton Poularies

D = 11822/21

Chemin vis-à-vis les lots 28 à 30 incl. rangs VII-VIII.

Route entre lot 62 rang IX Poularies et lot 1 rang IX Privat.

Chemin vis-à-vis lots 1 à 22 rang X Poularies et rang I R. Roussillon

Canton Privat

D = 8819/28

Route entre les lots 46-47 rang VIII et route entre les lots
47-48 rangs IX-X.

Chemin vis-à-vis les lots 1 et 2 rangs IX X et route entre
les lots 2-3 rang X.

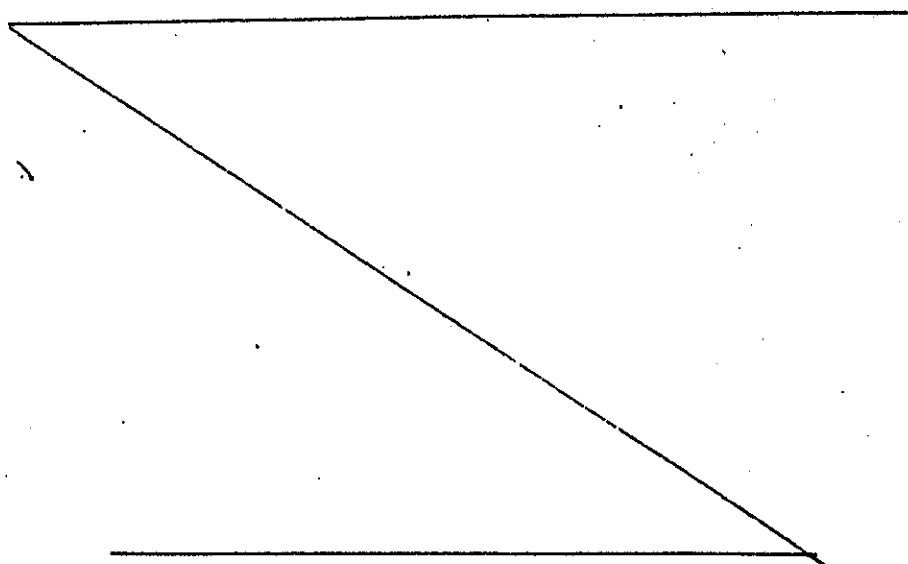
Chemin à travers les lots 51 à 61 rang II.

Canton R. Roussillon

D = 43684

Chemin à travers les lots 49 à 53 rang VII.

/TD



900.59

Canton Arundel

D = 8151/23

Rang A-

Chemin à travers des lots 1 à 6 incl.
 Chemin à travers des lots 1 à 4 incl.
 Route longeant le lot 1.
 Chemin à travers des lots 1 à 3 incl.

Rang I-

Chemin à travers le lot 1.
 Route sur le lot 11.
 Chemin à travers des lots 19 à 28 incl.
 Chemin longeant le lot 28 à travers les lots 27 et 29.
 Chemin à travers des lots 25 à 28 incl.
 Chemin à travers des lots 29 à 30 incl.
 Route longeant le lot 38.

Rang II-

Chemin à travers des lots 1 à 4 incl.
 Chemin vis-à-vis des lots 3 à 7 incl. entre les rangs II et III.
 Chemin à travers des lots 11 à 14 incl.
 Chemin à travers des lots 16 à 21 incl.
 Chemin à travers des lots 22 à 27 incl.

Rang III-

Route longeant le lot 1.
 Chemin vis-à-vis des lots 1 à 12 incl. entre les rangs III-IV.
 Chemin à travers des lots 13 à 15 incl.
 Chemin à travers des lots 23 et 24.

Rang V-

Chemin à travers des lots 7 à 10 incl.
 Chemin à travers des lots 2 à 4 incl.
 Chemin à travers des lots 34 à 36 incl.

Rang VI-

Chemin à travers des lots 1 à 6 incl.
 Route sur les lots 6 et 7.
 Chemin à travers des lots 35 et 34.
 Route entre les lots 33 et 34 et à travers des lots 33-32-31.

Rang VII-

Chemin à travers des lots 6 à 12 incl.
 Chemin à travers des lots 28 à 30 incl.
 Chemin à travers des lots 19 et 20 incl.
 Route entre les lots 30 et 31 et à travers du lot 31.

Rang VIII-

Chemin à travers des lots 1 à 5 incl.
 Chemin à travers des lots 10 à 12 incl.
 Chemin à travers des lots 20 à 24 incl.
 Chemin à travers des lots 25 à 31 incl.
 Chemin à travers des lots 31 à 35 incl.
 Route sur le lot 32.

COMTE ARGENTEUILLCanton ChathamPartie -A-

D = 39984

Rang I-

Chemin à travers des lots 3 et 4.

Rang II-

Chemin à travers du lot 1.

Chemin à travers des lots 2 et 3.

Rang III-

Chemin à travers des lots 1 et 2.

Rang IV-

Aucun.

Partie -B-Rang I-

Route entre les lots 21 et 22.

Chemin à travers du lot 22.

Rang II-

Chemin à travers des lots 1 à 4 incl.

Route entre les lots 11 et 12.

Chemin vis-à-vis des lots 1 à 13 incl. entre les rangs II-III.

Rang III-

Route sur le lot 3.

Partie -C-Rang I-

Route entre les lots 1 et 2.

Chemin à travers des lots 11 à 15 incl.

Rang II-

Route sur le lot 1.

Chemin à travers des lots 1, 2, et 3 et vis-à-vis des lots 3 à 15 incl.

Rang III-

Route sur le lot 4.

Route entre les lots 11 et 12.

Rang V-

Chemin vis-à-vis des lots 15 à 28 incl.

Route sur le lot 17.

Route entre les lots 24 et 25.

Rang VI-

Chemin à travers du lot 1.

Route entre les lots 3 et 4.

Route sur le lot 18.

Route sur les lots 24 et 25.

Chemin vis-à-vis des lots 21 à 25 incl. et à travers des lots 26 à 28 incl.

COMTE D'ARGENTEUIL

900-59

Canton Chatham

D = 38984

Rang VII-

Route sur le lot 18.
Route sur le lot 21.
Route entre le lot 24 et 25.
Chemin à travers des lots 25 à 28 incl.
Route sur le lot 28.
Chemin vis-à-vis des lots 16 à 28 incl. entre les rangs VIII-VII.
Chemin vis-à-vis du lot 1 entre les rangs VII-VIII.
Route sur le lot 1.

Rang VIII-

Route sur le lot 4.
Route sur le lot 16 et 17.
Chemin à travers des lots 18 et 19.

Rang IX-

Route sur le lot 4 entre les lots 4 et 5.
Chemin vis-à-vis des lots 5 à 9 incl. entre les rangs IX-X.
Route sur le lot 18.
Chemin vis-à-vis des lots 18 à 25 incl. entre les rangs IX-X.
Chemin à travers des lots 25 à 28 incl.
Route sur le lot 28.

Rang X-

Route sur le lot 5.
Route sur les lots 14 et 15.
Chemin à travers des lots 23 et 24.
Chemin à travers des lots 27 et 28.

Rang XI-

Chemin à travers des lots 1 à 4 incl.
Chemin à travers des lots 10 à 12 incl.
Chemin à travers des lots 14 à 17 incl.

Rang XII-

Route sur le lot 1.
Chemin à travers des lots 19 à 23 incl.

/TD

COMTE D'ARGENTEUILCanton GoreRang I-

Chemin à travers des lots 1-2-3.

Route sur le lot 2.

Route sur le lot 3.

Chemin vis-à-vis des lots 8,9,10 et à travers des lots 10,11 et 12.

Rang II-

Chemin à travers des lots 3-2-1 et 2.

Route sur le lot 3.

Chemin vis-à-vis des lots 1 à 9 incl. entre les rangs II-III.

Chemin à travers des lots 6 et 7.

Chemin à travers des lots 8 à 18 incl.

Route entre les lots 10 et 11.

Chemin à travers des lots 12 et 13.

Rang III-

Chemin à travers du lot 1.

Route sur le lot 2.

Chemin à travers des lots 9 à 18 incl.

Route entre les lots 10 et 11.

Route sur le lot 11.

Rang IV-

Route sur les lots 2 et 3.

Chemin à travers des lots 3 à 9 incl.

Route sur le lot 11.

Chemin à travers des lots 11 à 18 incl.

Route sur le lot 15.

Rang V-

Chemin vis-à-vis des lots 1 à 3 et à travers des lots 3 à 9 incl.

Route sur le lot 3.

Chemin à travers des lots 12 à 15 incl.

Route sur les lots 15 et 16.

Chemin à travers des lots 16 et 17.

Rang VI-

Chemin vis-à-vis du lot 3.

Route sur le lot 4.

Chemin à travers des lots 9 à 16 incl.

Chemin à travers des lots 15 à 18 incl.

Chemin à travers du lot 9.

Canton Grenneville et Augmentation.Rang I-

Aucun.

Rang II-

Route sur les lots 26 et 25.

Rang III-

Route sur le lot 9.

Route sur le lot 12.

Chemin vis-à-vis des lots 16 à 19 incl. et à travers lot 15.

Chemin à travers des lots 18 et 19.

Route sur le lot 24.

COMTE D'ARGENTEUIL

900-59.

Canton Grenneville et AugmentationRang IV-

Chemin vis-à-vis des lots 1 à 8 incl. entre III et IV.
 Route entre les lots 4 et 5 et à travers 4 et 3.
 Route sur les lots 13 et 14.
 Chemin à travers des lots 14 à 17 incl.
 Route sur le lot 24.

Rang V-

Route entre les lots 2 et 3 (chemin du Gouvernement).
 Chemin vis-à-vis des lots 1 et 2 entre les rangs V et VI.
 Chemin à travers des lots 3 à 6 incl.
 Chemin vis-à-vis des lots 10 à 13 incl. entre rangs V-VI.
 Route entre les lots 13 et 14.
 Route sur les lots 18 et 19.

Rang VI-

Route sur le lot 2 (chemin du Gouvernement).
 Chemin à travers des lots 2 à 7 incl.
 Route sur le lot 8 et entre les lots 7 et 8.
 Chemin à travers des lots 8 et 9.
 Route sur les lots 13 et 12.
 Route sur les lots 13 et 14.
 Route sur les lots 17 et 16.
 Route sur les lots 18 et 19.
 Chemin à travers du lot 27 et 26.
 Route longeant le lot 27.

Rang VII-

Chemin à travers des lots 1 à 2 incl.
 Route sur le lot 3 (chemin du Gouvernement).
 Chemin vis-à-vis des lots 1 à 5 incl. entre les rangs VII-VIII.
 Route sur le lot 8.
 Route sur les lots 12 et 11.
 Route sur les lots 14 et 15.
 Route sur les lots 16 et 15.
 Route sur le lot 20.
 Chemin à travers des lots 21 à 27.
 Route sur le lot 26.

Rang VIII-

Route sur le lot 1.
 Route sur le lot 3.
 Chemin à travers des lots 7 à 10 incl.
 Route sur le lot 10.
 Chemin à travers des lots 10 à 12 incl.
 Chemin à travers des lots 11 à 14 incl.
 Route sur les lots 14 et 15.
 Route sur les lots 22, 23, 24 Sud du rang VIII.
 Route longeant le lot 27.
 Route longeant le lot 24.
 Route longeant le lot 25.

Rang VIII-Nord.

Route sur le lot 15.
 Route sur les lots 24 et 25.
 Chemin à travers des lots 25 à 27 incl.
 Route longeant le lot 27.

Canton Grenneville et AugmentationRang IX-

Chemin à travers des lots 1 à 3 incl.
 Route sur les lots 3 et 4.
 Chemin à travers des lots 4 et 5.
 Chemin à travers des lots 5 à 7 incl.
 Chemin à travers des lots 10, 11, 12.
 Route sur le lot 11.
 Route sur les lots 15 et 16.
 Route sur le lot 25.
 Chemin vis-à-vis des lots 26 et 27.
 Route longeant le lot 27.
 Chemin à travers des lots 26 et 27.

Rang X-

Chemin à travers des lots 2 à 4 incl.
 Route sur le lot 13.
 Chemin à travers des lots 13 à 15 incl.
 Route sur le lot 15.
 Route sur les lots 25 et 26.
 Route sur les lots 25 et 24.

Rang XI-

Route sur les lots 13-12-13.
 Route sur le lot 19.
 Route sur les lots 24 et 23.
 Route sur les lots 26 et 27.

AUGMENTATION

D = 1823/47

Rang I-

Route sur le lot 2.
 Route sur les lots 11 et 10.

Rang II-

Route sur le lot 2 et entre les lots 2 et 3.
 Chemin à travers des lots 2 à 4 incl.
 Route sur le lot 10.

Rang III-

Route entre les lots 2 et 3.
 Chemin à travers du lot 2.

Rang IV-

Route entre les lots 2 et 3 et à travers du lot 2.
 Chemin vis-à-vis des lots 1 et 2 entre rangs IV-V.

Rang V-

Route sur les lots 1 et 2.
 Chemin vis-à-vis des lots 1 à 10 incl. entre rangs V-VI.
 Chemin à travers des lots 2 à 4 incl.

Rang VI-

Chemin à travers des lots 1 à 3 incl.
 Route longeant le lot 1.
 Route sur les lots 4 et 5.
 Chemin vis-à-vis des lots 1 à 5 incl. entre VI et VII.
 Route sur le lot 10.

Rang VII-

Route longeant le lot 1.
 Route sur le lot 5.

AugmentationRang VIII-

Route longeant le lot 1.
 Chemin à travers des lots 1 à 2 incl.
 Route sur les lots 5 et 6.

Rang IX-

Route sur le lot 1.
 Route sur les lots 6,7,6,5.

Rang X-

Route sur les lots 5,4,3.

Rang XI-

Route sur les lots 3 et 2.

Canton Harrington

D: 19538/21

Rang I-

Chemin vis-à-vis du lot 22.
 Route sur le lot 21.
 Route sur les lots 18 et 17.
 Chemin à travers des lots 18 à 14 incl.
 Route entre les lots 16 et 15.
 Chemin à travers des lots 15 et 14.
 Route sur le lot 13.
 Route sur le lot 8.
 Chemin à travers du lot 1.

Rang II-

Chemin à travers des lots 25 et 24.
 Chemin à travers des lots 23 et 24.
 Route sur le lot 16.
 Route entre les lots 16 et 15.
 Chemin à travers des lots 2 et 1.

Rang III-

Chemin à travers des lots 28 à 24 incl.
 Route sur le lot 15.
 Chemin à travers des lots 13 et 12.

Rang IV-

Chemin à travers des lots 1 à 4 incl.
 Route sur le lot 14.
 Chemin à travers des lots 14 et 15.
 Route entre les lots 15 et 16 et sur les lots 16 et 17.
 Route sur le lot 28.

Rang Est-

Chemin à travers des lots 1 et 2.

Rang V-

Route sur les lots 17,16 et 17.
 Chemin à travers des lots 14 à 10 incl.
 Chemin à travers des lots 7 et 6.
 Chemin à travers des lots 4 à 2 incl.
 Route sur le lot 1.

Canton Harrington

D = 1953F/21

Rang VI-

Chemin à travers des lots 1 et 2.
 Chemin à travers des lots 8 et 9.
 Chemin à travers des lots 17 à 20 incl.

Rang VII-

Route sur le lot 11.
 Route sur les lots 19 et 20.

Rang VIII-

Chemin à travers des lots 10 et 11.
 Route sur le lot 10.
 Chemin à travers des lots 9 à 12 incl.
 Route sur les lots 20 et 21.
 Chemin à travers des lots 27 et 28.

Rang IX-

Chemin White lots 12-13-14 et 13.
 Chemin à travers des lots 12 et 13.
 Chemin à travers des lots 14 à 20 incl.
 Route sur le lot 20.

Rang X-

Chemin à travers des lots 9 à 11 incl.
 Route sur le lot 10.
 Chemin White lots 13 et 14.
 Route sur les lots 21 et 22.
 Chemin vis-à-vis des lots 26 et 27.
 Chemin vis-à-vis des lots 22 et 23.

Canton Howard

D = 18008/21

Rang I-

Chemin sur le lot 1.
 Chemin à travers des lots 10 à 15 incl.
 Chemin à travers des lots 44 à 48 incl.
 Route sur le lot 48.
 Chemin sur le lot 43.

Rang II-

Chemin à travers des lots 1 à 5 incl.
 Chemin à travers des lots 31 à 49 incl.
 Route sur les lots 31, 32, 33 et 34.
 Route sur les lots 35 et 34.

Rang III-

Chemin à travers des lots 1 à 7 incl.
 Route sur le lot 1.
 Chemin à travers des lots 9 à 12 incl.
 Chemin à travers des lots 14 à 23 incl.
 Route sur le lot 34.
 Chemin à travers des lots 46 à 49 incl.
 Route sur le lot 47.

Rang IV-

Chemin à travers des lots 22 à 16 incl.
 Chemin à travers des lots 19 à 1 incl.

(2)

CHEMINS DE COLONISATION

COMTE D'ARGENTEUIL

900-54

Canton Howard

D = 18008/21

Rang V-

Chemin à travers des lots 14 à 6 incl.
Chemin à travers des lots 13 à 9 incl.

Rang VI-

Chemin à travers du lot 15.
Route sur les lots 14 et 15.
Route sur le lot 2.

Rang VII-

Chemin à travers des lots 8 à 3 incl.
Route sur les lots 4-3-2.

Rang VIII-

Chemin à travers des lots 11 à 4 incl.

Rang IX-

Route sur le lot 1.

Rang X-

Chemin à travers du lot 25.
Chemin à travers des lots 6 à 1 incl.
Route sur le lot 1.

Canton Montcalm

D = 18799/21

Chemin à travers des lots 32 à 34 incl. rang I.

Rang II-

Chemin à travers des lots 2 à 4 incl.
Chemin à travers des lots 9 à 11 incl.
Chemin à travers des lots 11 à 13 incl.
Route sur le lot 12.
Chemin à travers des lots 32 et 33.
Chemin à travers des lots 36 à 44 incl.
Route sur les lots 36 et 37.

Rang III-

Route sur le lot 1.
Chemin à travers des lots 6 à 9 incl.
Chemin à travers des lots 7,8,9,10 et 11.
Chemin à travers des lots 11 à 15 incl.
Route sur les lots 14, 15 et 16.
Chemin vis-à-vis des lots 16 à 25 incl. entre les rangs III-IV.
Chemin à travers des lots 31 à 35 incl.
Chemin à travers des lots 35 à 41 incl.

Rang IV-

Chemin à travers des lots 11 à 15 incl.
Chemin à travers des lots 16 à 20 incl.
Route sur les lots 16 et 17.
Chemin à travers des lots 17 à 27 incl.
Chemin à travers des lots 26 à 31 incl.

/TD

CHEMINS DE COLONISATIONCOMTE D'ARGENTEUILCanton MontcalmRang V-

Route sur le lot 16.
 Chemin à travers des lots 20 à 44 incl.
 Route sur les lots 40 et 39.

Rang VI-

Chemin à travers des lots 1 et 2.
 Chemin à travers des lots 13 et 14.
 Chemin à travers des lots 39 à 44 incl.

Rang VII-

Chemin à travers des lots 1 à 19 incl.
 Chemin à travers des lots 11 à 13 incl.
 Chemin à travers des lots 19 à 31 incl.
 Chemin à travers du lot 25.
 Chemin à travers du lot 28.

Rang VIII-

Chemin sur le lot 1.
 Route sur le lot 19.
 Chemin à travers des lots 19 à 43 incl.
 Route sur les lots 23 et 24.
 Route sur les lots 29 à 32 incl.
 Chemin à travers des lots 31 à 44 incl.
 Route sur le lot 27.

Canton Morin

D = 366/23

Chemin à travers des lots 64 à 66 incl. rang I.
 Chemin à travers des lots 44 à 51 incl. Rang I.
 Chemin à travers des lots 38 à 30 incl. rang I.

Rang II-

Chemin à travers des lots 50 à 58 incl.
 Route sur les lots 31 et 32.

Rang III-

Chemin à travers des lots 45 à 51 incl.
 Chemin sur le lot 35 et vis-à-vis des lots 34-33 et 32.
 Chemin à travers des lots 32 à 25 incl.

Rang IV-

Chemin à travers des lots 40 à 42 incl.
 Chemin à travers des lots 34 à 25 incl.

Canton Wentworth

D = 14995/23

Rang I-

Chemin à travers des lots 21 à 18 incl.
 Route sur les lots 16-17.
 Chemin à travers des lots 12 et 11, vis-à-vis 10 et 9.
 Chemin sur le lot 12.
 Route sur le lot 8.
 Chemin à travers des lots 1 à 4 incl.
 Chemin à travers des lots 2-3 et 4.
 Chemin à travers des lots 4 et 5.
 Route sur le lot 1.

Rang II-

Route sur les lots 4 et 3.
 Chemin à travers des lots 4 à 12.

COMTE D'ARGENTEUILCanton WentworthRang II-

Route sur le lot 8.
Route sur les lots 11 et 12.
Chemin à travers des lots 16 et 17.
Chemin à travers des lots 22 à 26.
Chemin à travers des lots 25 à 27 incl.

Rang III-

Chemin à travers des lots 1 à 4 incl.
Route sur le lot 4.
Route sur le lot 27.

Rang IV-

Route sur le lot 2 et 3.

Rang V-

Chemin sur le lot 1.

Rang VI-

Chemin à travers des lots 24, 25, 26 et vis-à-vis des lots 27 et 28.
Route longeant le lot 28.

Rang VII-

Route sur le lot 1.
Chemin à travers des lots 1 et 2.
Chemin à travers des lots 19, 20 et 21.
Chemin vis-à-vis des lots 23 à 26 incl. et à travers des lots 27 et 28.
Chemin à travers des lots 23 et 27 incl.
Route sur le lot 23.

Rang VIII-

Chemin à travers des lots 1 et 2.
Route sur le lot 23.

Rang IX-

Route sur le lot 8.
Chemin à travers des lots 23 et 24.

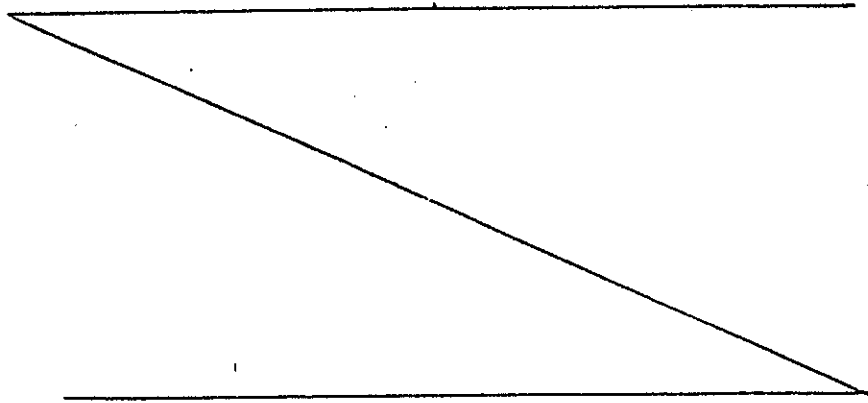
Rang X-

Chemin à travers des lots 1 à 11 incl.
Route sur les lots 8 et 9.

Rang XI-

Chemin à travers des lots 1 à 3 incl.
Route sur les lots 7 et 8.

/TD



①

960 59

CHEMINS DE COLONISATIONCOMTE D'ARGENTEUILMunicipalité des Mille-Iles

D- 11551/41

"Côte St-Eustache Est et Ouest".

Chemin à travers des lots 58 à 60 incl.

Chemin à travers des lots 58 à 54 côte St-Eustache est, et vis-à-vis des lots 53 à 49 entre côte St-Eustache est, et St-Eustache ouest.

A travers les lots 48-47-46 côte St-Eustache est et vis-à-vis les lots 45 à 42 incl. entre côte St-Eustache est, et Ouest et à travers les lots 41 à 39 côte St-Eustache ouest.

"Côte Ste-Anzélique Sud-Ouest".

Route sur les lots 68 et 69.

Route sur les lots 72 et 71.

Route sur le lot 114.

Route sur le lot 126.

"Côte Ste-Anzélique Nord-Est".

Route sur le lot 139.

Route sur le lot 153.

"Côte Ste-Marguerite"

Chemin à travers les lots 186-187-188.

Route sur le lot 202.

Ste-Anastasie et St-André

Chemin au nord de la rivière du nord, lots 1773 à 1791-A, première concession et lots 1801 à 1793 Thomas Gore.

Route entre les lots 180 et 182 entre les lots 225 et 223 entre les lots 228 et 226 et à travers le lot 221 Upper Chute Gore.

Chemin à travers des lots 1834 à 1816 deuxième concession et lots 1960 à 1970 troisième conc.

Chemin vis-à-vis des lots 1858 à 1882 et lots 1898 à 1883 entre les rangs I-II.

Route entre les lots 1702 et 1704 et à travers les lots 1855-1854-1856-1857 Lane's Purchase.

Chemin à travers les lots 1854 à 1851 Lane's Purchase.

Route à travers les lots 1902-1919-1904-1905-1906-1886-A, 1888-1887-1876-1877-1875-1866 incl. rangs IV-III-II-I.

1889

/TD

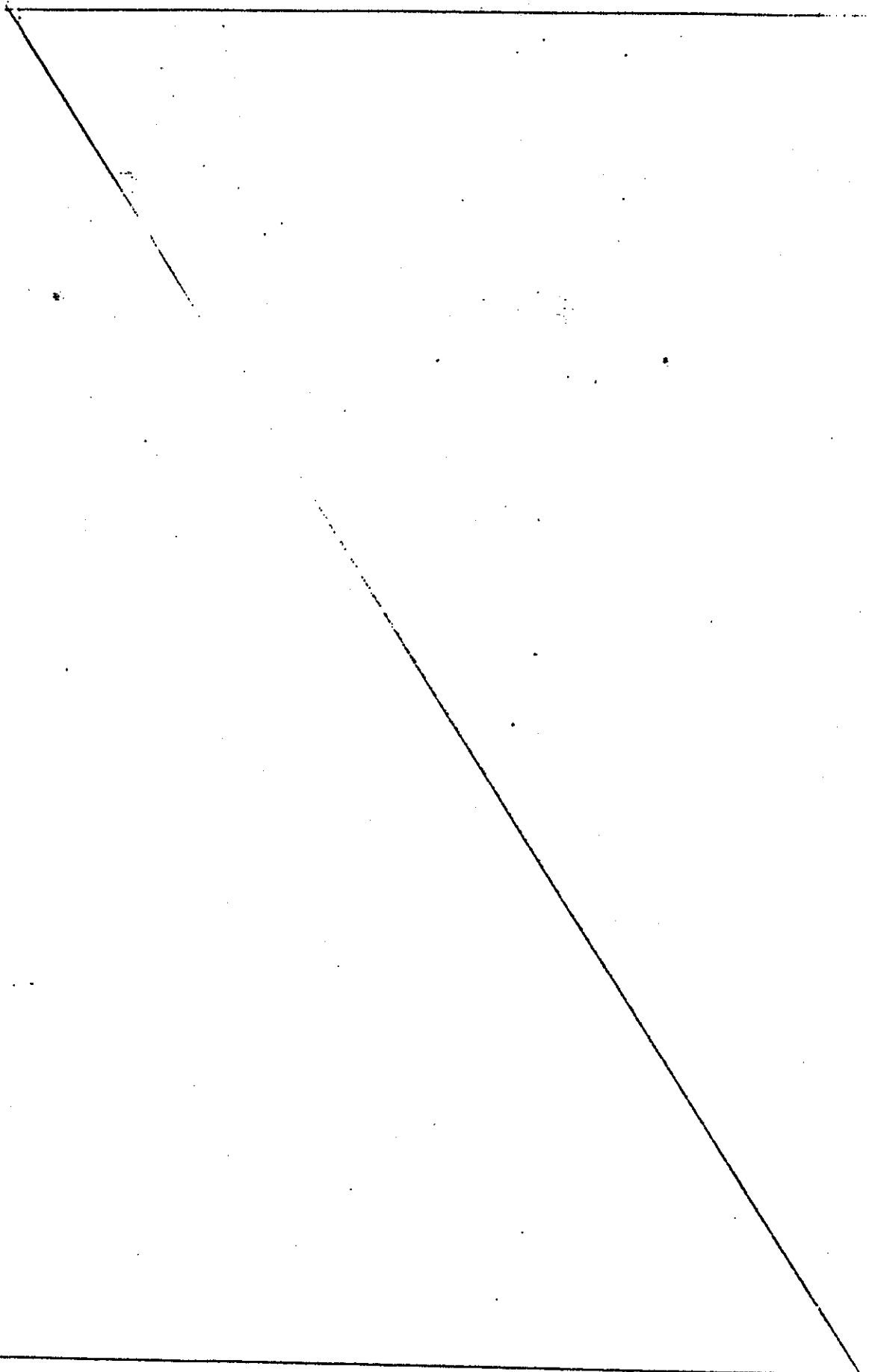
CHEMINS DE COLONISATION

COMTE: ARTHABASCA

Canton Bulstrode:

D = 20626/22

Route entre les lots 11 et 12, rangs VI-VII-VIII-IX-X-XI-XII.



JAL/

CHEMINS DE COLONISATION

COMTE: BAGOT

Canton Acton(Gore):

D = F4704

Chemin à travers des lots 2 et 3, rang I.
Chemin vis-à-vis des lots 17 à 31, rangs I-II.
Chemin vis-à-vis des lots 15 à 29, rangs IV-V.
Route à travers le lot 23, rangs II et III.
Route longeant le lot 15, rang IV.
Route à travers le lot 15, rang V.
Route longeant le lot 40, rang I.
Route longeant le lot 35, rang I.
Route à travers les lots 17 à 27, VI à IX.

Canton: Upton:

D = F9866

Route entre les lots 51 et 52, rangs XIX et XX.
Route sur le lot 47, rang XXI.

Paroisse St-Dominique:

Chemin vis-à-vis les lots 198 à 211, rang VI.
Chemin à travers des lots 336 à 345, rang V..
Chemin vis-à-vis les lots 283 à 304, rangs IV-V.

Paroisse Ste-Pie:

Chemin vis-à-vis les lots 126 à 155, rang St-François S.O.
Chemin vis-à-vis les lots 395 à 409, rang N.E. de la
Rivière Yamaska.

JAL/

2 Canton Broughton D = 74124

Chemin sur les lots 27 et 28, rang I.
Chemin vis-à-vis les lots 21 et 22 rang II.

2 Canton Frampton D = 28773

Route entre les lots 116 et 118, rang I.

Canton Jersey D = 17377/21

Chemin vis-à-vis des lots 21 à 39, rangs V et VI.
Chemin à travers des lots 32 f et 32 h, rang I.
Route entre les lots 27 et 28 rang VIII.
Chemin vis-à-vis des lots 20 à 27 rangs VIII-IX.
Route entre les lots 20 et 21 rangs VI-VII.

Canton Marlow D = 73882

Chemin vis-à-vis des lots 1 et 2, rang chemin Kennebec.
Chemin à travers des lots 24 à 26 rang chemin Kennebec.

Canton Shenley D = 10583 / 23

Chemin vis-à-vis des lots 825 à 838 rang St-Gabriel.
Route longeant le lot 30, rang VI.
Chemin vis-à-vis du lot 29, rang VI.
Chemin vis-à-vis des lots A à 9 rangs IV-V.
Chemin vis-à-vis des lots A et B, rangs VI-VII.

2 Canton Tring. D = 20607/22

Chemin du rang I, lots 1 à 12.
Route longeant le lot 28, rang IX.
Chemin vis-à-vis le lot 7, rang VIII.
Route entre les lots 19 et 20, rang II.
Chemin vis-à-vis des lots 1 à 3, rangs VI-VII.
Route sur les lots 19 et 20 rangs IV-V.

2 Canton Watford D = 14460/21

Chemin vis-à-vis du lot 30, rangs VIII S.C. et IX S.O.

2 Seigneurie Aubert-Callion D = 86485

Chemin vis-à-vis des lots 459 à 476, rang St-Thomas (Ch. St-Charles).
Chemin vis-à-vis des lots 504 à 525, rang St-David (Ch. St-Henri).
Route entre les lots 256 et 257, rang Ste-Marie.
Route entre les lots 228 et 229, rang St-Jean.
Chemin vis-à-vis des lots 350 à 352 et 373 à 385, rang Ste-Anne.
Chemin vis-à-vis des lots 376 à 416, rang St-Pierre.
Chemin vis-à-vis des lots 359-360, et 378 à 368, rang Ste-Anne.
Route entre les lots 186 et 187, rang St-Jean.
Chemin vis-à-vis des lots 324 à 330, rang St-Guillaume.
Chemin vis-à-vis des lots 428 à 447, rang St-Pierre.

11 900

2/11/1959

2. Seigneurie Aubin de l'Isle

D = 80980

Chemin vis-à-vis des lots 898 à 906, rangs III et IV.
 Route longeant le lot 46, rang St-Pierre.
 Chemin vis-à-vis du lot 62, rang St-Pierre.
 Chemin à travers des lots 46 à 65, rang St-Pierre (Famine).
 Route sur le lot 788, rang St-Antoine.
 Route entre les lots 531 et 532, premier rang Cumberland.
 Route entre les lots 855 et 856, 2ème rang Cumberland.
 Chemin vis-à-vis des lots 857 et 859 (re: continuation du rang St-Charles de Rigaud-Vaudreuil).

2 Seigneurie Rigaud-Vaudreuil

D = 40112

Chemin à travers des lots 1805 à 1837, rang Ste-Caroline.
 Route du 1er rang S.O. sur lot 1563.
 Chemin du rang St-Jean, lots 2287 à 2294.
 Route Caron, entre les lots 447 et 448, rang St-Charles.
 Route entre les lots 1962-1963, rang St-Louis.
 Chemin vis-à-vis des lots 700 à 740, rang Chaussegros.
 Chemin vis-à-vis des lots 395 à 412, rang St-Charles.
 Chemin à travers des lots 1575 à 1642, rang I S.O.
 Chemin à travers des lots 2207 à 2249, rang St-Guillaume.
 Chemin à travers des lots 1315 à 1462, rang Ste-Corinne.
 Chemin vis-à-vis des lots 339 à 367, rang St-Charles.
 Chemin vis-à-vis des lots 2100 à 2113, rang St-Etienne.
 Route entre les lots 2152-2153, rangs St-Guillaume et St-Etienne.
 Chemin vis-à-vis des lots 1687 à 1795, rang St-Joseph.
 Chemin vis-à-vis des lots 1864 à 1887, rang St-Alexandre.
 Chemin vis-à-vis des lots 678 à 696, rang III (De Lery).

Seigneurie St-Gilles-Beaurivage

Chemin vis-à-vis des lots 62, 63, 64 rang St-Clivier.
 Chemin vis-à-vis des lots 235 à 247, rang Killarney.
 Route du 1er rang, entre les lots 173-174.
 Chemin du rang Ste-Anne, lots 101 à 103.
 Route Turmel, sur le lot 1, rang St-Thomas.
 Chemin des lots 35 à 42, rang St-Jacques.
 Chemin longeant le lot 194, jusqu'au lot 192, rang Ste-Marguerite.
 Chemin des lots 98 à 100, rang Ste-Anne.

Seigneurie St-Joseph

Chemin vis-à-vis des lots 257 à 311, entre rang St-Charles et Ste-Adélaïde, St-Bruneau.
 Route entre les lots 327-328, rang Ste-Adélaïde.
 Route entre les lots 304-305, rang St-Bruno.
 Chemin à travers des lots 185 à 205, rang du Bord de l'eau.
 Rang du Bord de l'eau, côté nord, route entre les lots 747-748.
 Rang du Bord de l'eau, côté sud, lots 36 à 83.
 Chemin à travers des lots 787 à 925, rang l'Assomption.
 Route entre les lots 831 et 832, rang l'Assomption.
 Chemin à travers des lots 1120 à 1154, rang III S.) (St-Philippe).
 Route entre les lots 130-131, rang St-Azable.
 Route entre les lots 111-112, rang St-Antoine.
 Chemin vis-à-vis des lots 137 à 152, rang Grand St-Narcisse.

Seigneurie Ste-Marie

Chemin des lots 1078 à 1115, Grande ligne et rang St-Charles.
 Chemin rang du bord de l'eau, côté sud de la rivière Chaudière.
 lots 233 à 256.
 Chemin vis-à-vis des lots 839 à 911 rang St-Gabriel (Chemin du rang III).
 Chemin à travers des lots 789 à 819, rang St-Gabriel.
 Route Landry, entre les lots 788-789, rang St-Gabriel.
 Route entre les lots 238 et 239, rang conc. St-Jacques.

Seigneurie Ste-Marie (suite)

Chemin vis-à-vis des lots 462 à 482, rang St-André.
Route Laplante, entre les lots 182-183, rang St-Jacques.
Chemin vis-à-vis des lots 255 à 267, rang St-Jacques.
Chemin vis-à-vis des lots 175 à 179, rang St-Jacques.
Route Cyr entre les lots 243-244, rang St-Jacques.
Chemin vis-à-vis des lots 15 à 78, rang St-Thomas.
Route sur le lot 137, rang St-Jacques.
Chemin vis-à-vis des lots 429 à 434, rang Ste-Anne.
Chemin vis-à-vis des lots 270 à 320 et 329 à 376, rang St-Olivier.

/TD

CHEMINS DE COLONISATION

COMTE BELLECHASSE

2 Canton Buckland

D = 16441/21

✓ Chemin vis-à-vis des lots 5 à 22, rang A S.C.

Chemin à travers des lots 33 à 38, rang VII.

✓ Route sur le lot 33, rang VII.

Chemin traversant les lots 768 à 778, rang V, Augm. Seign. St-Michel.

Chemin vis-à-vis des lots 835 à 855, rangs V-VI, Augm. Seign. St-Michel.

Canton Daaguan

D = 15101/21

✓ Chemin vis-à-vis des lots 18 à 25, rang I.

Chemin vis-à-vis des lots 18 à 25, rang VII.

2 Canton Roux

D = 14410

✓ Construction chemin vis-à-vis des lots 40 à 44, rang VII.

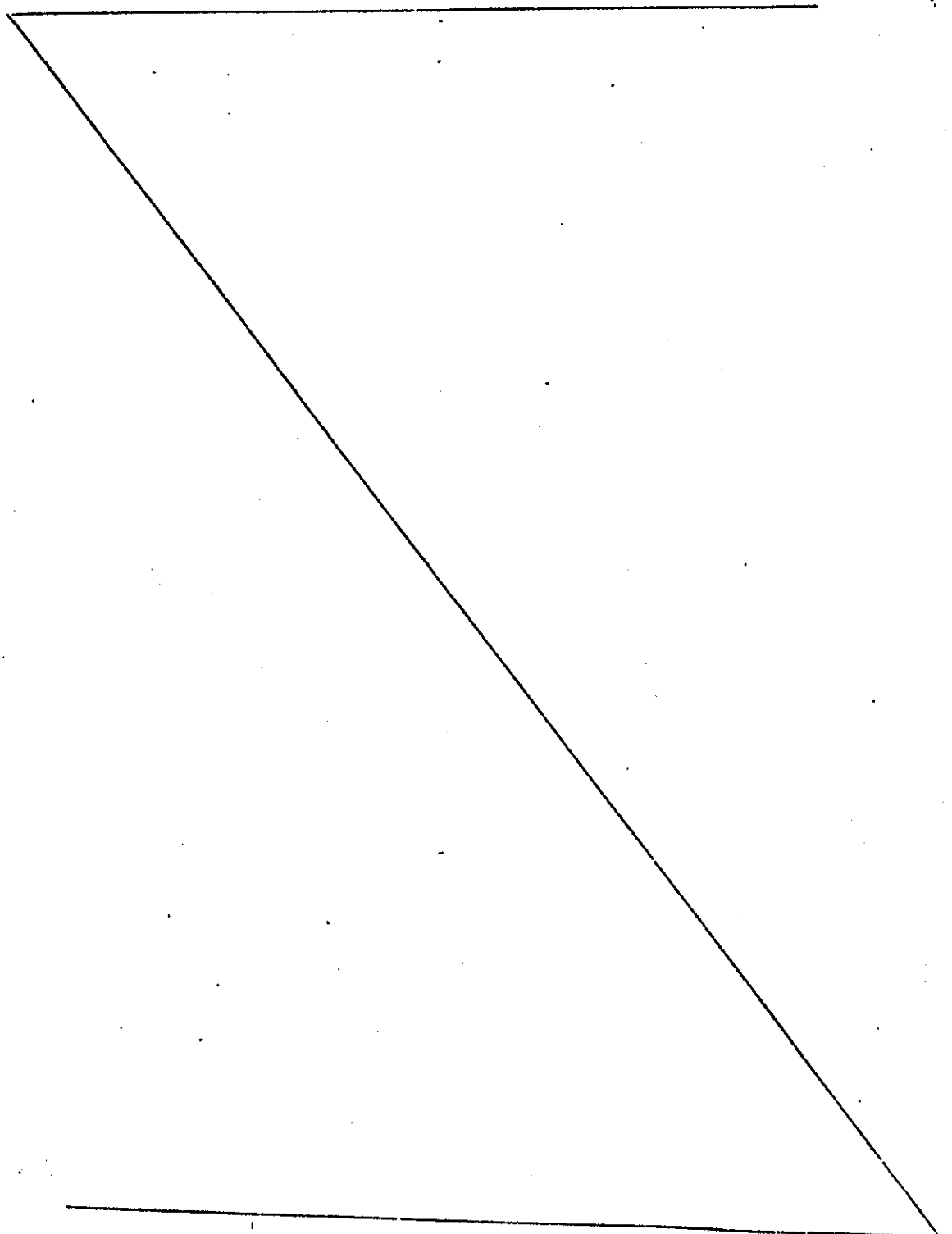
Chemin vis-à-vis des lots 1 à 11, rangs IV-V.

Chemin vis-à-vis le lot 46, rang VII.

Canton Ware

D = 21576/26

✓ Chemin vis-à-vis des lots A-1-2-3, rang XIII et vis-à-vis des lots 1-2 et 3, et à travers les lots 4-5 et 6, rang XIV.



CHEMINS DE COLONISATION

CANTON SRETHIER

CANTON BRANDON

D: 5845/24

Rang :I-

Chemin vis-à-vis des lots 1 à 6 incl. entre les rangs I-II.
Route longeant le lot 1.

Rang II-

Route longeant le lot 1.

Rang III-

Chemin à travers les lots 19 et 20.
Chemin vis-à-vis des lots 15-16-17 entre les rangs III-IV.
Chemin vis-à-vis les lots 1 à 6 incl.
Route longeant le lot 1.
Chemin vis-à-vis les lots 6 à 8 entre les rangs III-IV.

Rang IV-

Route à travers les lots 18-19.
Route entre les lots 12 et 13.
Chemin vis-à-vis les lots 7 à 12 incl. entre les rangs IV-V.

Rang VI-

Chemin à travers les lots 14 à 17 incl.

Rang VII-

Chemin vis-à-vis les lots 12 à 14 incl.

Rang VIII-

Route sur le lot 13.
Route sur le lot 2.

Rang IX-

Route à travers les lots 11,12 et 13.

Rang X-

Chemin à travers les lots 2 à 7 incl.

Rang XI-

Chemin à travers les lots 8 à 10 incl.
Chemin à travers les lots 16 à 21 incl.

Rang XII-

Route sur le lot 12.
Route sur les lots 18-19.

Rang XIII-

Route sur les lots 12 et 11.
Route sur les lots 19 et 20.

/TD

COMTE BERTHIERCanton Brassard

D= 14954/21

Rang C-

Route entre les lots 36 et 37.

Rang B-

Chemin vis-à-vis les lots 30 à 32 incl. et à travers les lots 33 à 36 incl.

Route sur le lot 35 à travers les lots 35 à 30 incl.

Rang II S-E-

Chemin vis-à-vis les lots 5 à 13 incl.

Route sur le lot 10.

Chemin à travers les lots 14 à A.

Rang I-

Route entre les lots 10 et 11.

Route sur les lots 35 et 34.

Chemin vis-à-vis les lots 30 à 34 incl. entre les rangs I-II.

Rang II-

Route à travers les lots 30-31-32.

Route sur le lot 34.

Rang III-

Chemin à travers les lots 25 à 32 incl.

Route sur les lots 32-33-34.

Rang IV-

Chemin sur les lots 27-28.

Route sur le lot 22.

Canton Courcelles

D= 6930/22

Chemin Desautel à travers des lots 1 à 60 des rangs N.E. XII-XI-X-IX- et S.O.

Route à travers les lots 7 à 5 incl.

Canton Gauthier

D= 22334

Chemin St-Damien, lots 1 à 38 incl. rangs Sud-Ouest et Nord-Est.

Canton Joliette

D= 10985/34

Rang A-

Route sur les lots 10-11-12.

Chemin à travers les lots 15 à 22 incl.

Chemin sur le lot 1.

Rang I-

Route sur les lots 2-3-4.

Route entre les lots 18-19.

Chemin à travers les lots 28 à 37 incl.

Route sur les lots 30-31-32.

Rang II-

Route sur les lots 5 et 6.

Route à travers les lots 11 à 15 incl.

Chemin à travers les lots 19 à 27 incl.

Route sur les lots 32-33-34-35.

COMTE BERTHIERCanton Joliette

D = 10985/34

Rang III-

Route sur les lots 6-7-8-9.
 Route sur les lots 15-14-15-16.
 Chemin à travers les lots 11 à 15 incl.
 Chemin à travers les lots 20 à 27 incl.
 Chemin à travers les lots 35 à 48 incl.

Rang IV-

Chemin à travers les lots 9 à 19 incl.
 Route sur le lot 12.
 Route sur le lot 16.
 Chemin à travers les lots 28 à 35 incl.
 Chemin à travers les lots 48 à 49 incl.

Rang V-

Chemin à travers les lots 19 à 17 incl.
 Route sur les lots 34 et 35 et chemin à travers les lots 35 à 46.

Canton Peterborough

D = 15316/47

Rang I-N.E.-

Route sur les lots 26-25-26-27.

Rang D-

Chemin sur le lot 1.

Rang C-

Route sur les lots 1 à 4 incl.

Rang I N.E.-

Chemin vis-à-vis les lots A-B-C-D-E et
 chemin à travers les lots E-F-G et I à 4 incl.
 Route sur le lot D.

Rang B-

Route sur les lots 10 à 21 incl.
 Route sur les lots 1 à 7 incl.
 Route sur les lots 8 à 26 incl.

Rang I S-O-

Route sur les lots 1 à 7 incl.

Rang II H-E-

Route sur les lots 27-28-29.
 Route sur les lots 10-11.

Rang A-

Chemin à travers les lots 7-8-9.
 Chemin à travers les lots 22 à 27 incl.

Rang III N.E.-

Route sur les lots 29-30-31-32.

COMTE BERTHIERCanton Peterborough

D = 15316/47

Rang IV N.E.-

Route sur les lots 32 et route sur les lots 32-33, rang V S.E.

Rang V-S.O.-

Route sur les lots 15 et 14.

Canton Provost

D = 16821/21

Chemin à travers les lots 1 à 4 incl. rang XIII.
 Chemin à travers les lots 1 à 16 incl. rangs XIV-XV-XVI.
 Chemin à travers les lots 16 à 22 incl. rang V.
 Chemin vis-à-vis les lots 13 à 20 incl. entre les rangs B et C.
 Chemin à travers les lots 1 à 9 incl. rang XII.
 Route sur les lots 10 à 13 incl. rang XII.
 Route entre les lots 27 et 28 et à travers le lot 28 rang IV.
 Chemin à travers les lots 29 à 46 incl. rang P.
 Route entre les lots 34 et 35 rangs VIII-IX.
 Route entre les lots 30 et 31 rangs X-XI.
 Chemin vis-à-vis les lots 32 à 35 incl. entre les rangs IX-X.
 Chemin à travers les lots 34 à 44 incl. rangs X-XI.
 Chemin vis-à-vis les lots 31 à 46 incl. rangs VII-VIII.
 Chemin à travers les lots 29-30-31 rang VIII.
 Chemin à travers les lots 1 à 17 incl. rang I N.E.
 Chemin sur les lots 59 et 58 rang VIII.
 Route sur le lot 59 rang VIII sur le lot 17 rang I N.E.,
 et lot 17 rang II N.E.
 Chemin à travers les lots 17 à 1 incl. rang II N.E.

Paroisse St-Antoine de Lavaltrie

Chemin à travers les lots 233 à 251 incl. conc. N.O. de la rivière St-Jean.
 Chemin à travers les lots 261 à 246 conc. N.O. de la rivière St-Jean.
 Chemin à travers les lots 259 à 310 excl. conc. Côte St-Antoine.
 Route sur les lots 181 et 261 conc. N.O. de la rivière St-Jean et entre les lots 256-257 côte St-Antoine.
 Chemin à travers les lots 438 à 413 excl. conc. S.E. du Pointe du Jour.
 Chemin à travers les lots 387 à 365 conc. S.E. Pointe du Jour.
 Chemin lots 515 à 350 conc. N.O. du Pointe du Jour.
 Route entre les lots 394 et 395 et 514 et 515 conc. N.O. Pointe du Jour.

Paroisse St-Joseph de Lanoraie

Chemin à travers les lots 474 à 388 conc. S.E. de la riv. St-Jean.
 Chemin à travers les lots 666 à 768 conc. N.O. de la riv. St-Jean.
 Chemin vis-à-vis les lots 941 à 1009 conc. N.O. de St-Henri.
 Chemin à travers les lots 641 à 662 conc. N.O. de St-Henri.
 Chemin à travers les lots 571 à 580 conc. N.O. de la riv. St-Joseph.

Paroisse Ste-Geneviève de Berthierville

Chemin à travers les lots 157 à 132 conc. Ste-Philomène.
 Chemin à travers les lots 139 à 191 conc. Ste-Philomène.
 Chemin à travers les lots 271 à 191 conc. S.O. Ste-Philomène.
 Chemin à travers les lots 618 à 608 conc. N.E. de la riv. Bayonne.

COMTE BERTHIERParoisse de la Visitation de la Ste-Vierge

Chemin à travers les lots 519 à 543 conc. Ile du Pads Dupras.
 Chemin à travers les lots 552 à 544 conc. Ile aux Castors.
 Chemin à travers les lots 517 à 445 conc. Ile du Pads Dupras.

Paroisse St-Ignace de Loyola

Chemin à travers les lots 3 à 33 conc. Ile St-Ignace.
 Chemin à travers les lots 3 à 60 conc. Ile St-Ignace.
 Chemin à travers les lots 40 à 91 conc. Ile St-Ignace.
 Chemin à travers les lots 198 à 131 conc. Ile St-Ignace.
 Chemin à travers les lots 148 à 105 conc. Ile St-Ignace.
 Chemin à travers les lots 155 à 231 conc. Ile aux Curs.

Paroisse St-Norbert

Chemin à travers les lots 260 à 268 conc. S.O. de la route Alfred.
 Chemin à travers les lots 303 à 307 conc. S.O. du Ruisseau Bonaventure.
 Chemin à travers les lots 488 à 482 conc. 2è rang Ste-Anne.

Paroisse St-Cuthbert

Chemin à travers les lots 979 à 1081 conc. S.O. du ruisseau Ste-Catherine.
 Chemin à travers les lots 1084 à 1090 conc. S.O. du ruisseau Ste-Catherine.
 Chemin à travers les lots 1147 à 1283 conc. Ruisseau Ste-Catherine.
 Chemin à travers les lots 1352 à 1285 conc. St-Amable.
 Chemin à travers les lots 395 à 373 conc. Petite Concession.
 Chemin à travers les lots 1414 à 1486 conc. N.E. des Fourches St-André.
 Chemin à travers les lots 494 à 419 conc. N.E. riv. Chicot.
 Chemin à travers les lots 277 à 320 conc. St-Jean.
 Route entre les lots 426 à 429 N.E. riv. Chicot.
 Chemin à travers les lots 395 à 388 conc. Nord de la riv. Chicot.
 Chemin à travers les lots 113 à 103 conc. 1er rang du Nord.
 Route entre les lots 103 à 99 conc. 1er rang du Nord.
 Chemin à travers les lots 336 à 441 conc. sud de la riv. Chicot.

Paroisse St-Parthelamy

Chemin à travers les lots 124 à 79 conc. riv. Petit St-Jacques.
 Chemin à travers les lots 93 à 79 conc. Vengt. ou 2e rang du Nord.
 Route entre les lots 625 et 627 conc. 3e. rang d'York.
 Chemin à travers les lots 633 à 683 conc. 4e rang d'York Vengt de Bel Automne.
 Route entre les lots 589 à 587 conc. 3e rang d'York.
 Route entre les lots 652- 654 conc. 4e rang d'York ou Vengt de Val Automne.
 Route entre les lots 672-674 conc. 4e rang, d'York.
 Chemin à travers les lots 716 à 684 conc. 4e rang d'York.
 Chemin entre les lots 716-719 conc. 5e rang d'York.
 Chemin à travers les lots 848 à 836 conc. 2e. rang riv. Stockton.
 Chemin à travers les lots 859-861 conc. 3e rang de Stockton.
 Chemin à travers les lots 381 à 382 conc. 5e rang de Stockton.
 Chemin à travers les lots 871 à 873 conc. 4e rang de Stockton.
 Chemin à travers les lots 1039 à 991 conc. 9e rang d'York.
 Chemin à travers les lots 947 à 952 conc. 8e rang d'York.
 Chemin à travers les lots 900 à 893 conc. 7e rang d'York.
 Chemin à travers les lots 786 à 798 conc. 6e rang d'York.

COMTE BERTHIER

Paroisse St-Gabriel de Brandon

Chemin à travers les lots 282 à 299 conc 9e rang.
Chemin à travers les lots 296 à 304 conc. 9e rang.
Chemin à travers les lots 217 à 230 conc. St-David.
Chemin à travers les lots 537 à 559 conc 4e rang.
Chemin entre les lots 506-507 conc. 4e rang.
Chemin à travers les lots 499 à 489 conc. 4e rang.
Chemin entre les lots 488-487 conc. 4e rang.
Chemin entre les lots 468 à 474 conc. 4e rang.
Chemin à travers les lots 96 à 113 conc. St-Pierre.
Chemin entre les lots 100-104 conc. St-Pierre.
Chemin à travers les lots 389 à 380 conc. 2e rang.
Chemin entre les lots 328 à 379 conc. 2e rang.
Chemin lot 7 du 1er rang.

/TD

Comté BonaventureCanton Carleton

D = 2949/22

Route longeant le lot 10 rang I, continuant vis-à-vis des lots 10 à 20 rang II entre les rangs I et II.

Route longeant le lot 42 rang I, continuant à travers des lots 33 à 52 rang II.

Route à travers les lots 1 et 2 rangs I et II.

Canton Cox

D = 11954/21

Route à travers les lots 15, 16, 17 des rangs VII à IX O. de Paspébiac

Route entre les lots 17 et 18 des rangs XII et XIII O. de Paspébiac.

Route entre les lots 13 et 14 du rang XIV de Paspébiac. (ouest)

Route entre les lots 17 et 18 rang VI O. de Paspébiac.

Chemin entre les rangs VIII et VII vis-à-vis des lots 29 à 9.

Chemin à travers les lots G et H du bloc Y et vis-à-vis des lots 25, 24 et 23 rang VI O. de Paspébiac.

Chemin à travers les lots 5 à 1 du bloc Y.

Chemin à travers les lots 4 et 3 du bloc Y se continuant vis-à-vis des lots 25 à 22 entre les rangs IV et V O. de Paspébiac.

Chemin vis-à-vis des lots 28 à 24 rang II O. de Paspébiac,

se continuant à travers les lots 24 à 16 des rangs III et IV O. de Paspébiac.

Chemin vis-à-vis des lots 28 à 14 entre les rangs I et II O. de Paspébiac.

Route entre les lots 115 et 116 rang IV O. de New-Carlisle se continuant à travers les lots 133 à 131 rang VO. de New-Carlisle se continuant à travers le lot 25 rang I O. de Paspébiac.

Route entre les lots 100 et 101 du rang III O. de New-Carlisle entre les lots 110 et 111 du rang IV O. de New-Carlisle et entre les rangs I O. de Paspébiac et V O. de New-Carlisle vis-à-vis des lots 31 à 28 rang I O. de Paspébiac.

Canton Hope

D = 6562/22

Chemin entre les rangs X et IX vis-à-vis des lots 25 à 36.

Route entre les lots 28 et 29 rang II.

Route sur le lot 5 rang I E.

Route entre les lots 13 et 14 rang IV.

Route entre les lots 22 et 23 rang V.

Chemin vis-à-vis des lots 1 à 25 entre les rangs V et VI.

Canton Hamilton

D = 14639/17

Chemin vis-à-vis des lots 4 à 7 rang IV.

Route sur le lot 14 rang I O. se continuant entre les lots 6 et 7 rang II.

Route entre les lots 15 et 16 rang I O.

Route sur le lot 10 rang II.

Route sur le lot 24 rang II.

Route sur le lot 30 rang IV.

Canton Mann

D = 17644/19

Chemin à travers les lots 12 à 25 rang A.

Chemin vis-à-vis des lots 27 à 38 entre les rangs V et IV.

Route entre les lots 38 et 39 rang A.

Chemin à travers les lots 34 à 45, rang B.

Chemin à travers les lots 1 à 6 rang ~~du~~ Riv.-du Loup. (ouest)

Route sur le lot 10 rangs B-C-D-E Rés. des Sauvages et 10 et 9 rang ~~du~~ ouest riv.-du-Loup, 8 et 7 rang Est riv.-du-Loup.

Comte BonaventureCanton Maria

D = 14015/01

Route entre les lots 28 et 29 rang II partie est.

Route sur le lot 31 rang I partie est.

Route entre les lots 45 et 46 rang I partie est à partir de la traverse au niveau.

Chemin à travers les lots 20 à 42 rang II partie est.

Chemin vis-à-vis des lots 10 à 23 rang III partie ouest, entre les rangs II partie est et III partie ouest.

Route à travers les lots 23 à 26 rang III partie ouest se continuant à travers les lots 35 à 24 rang IV se continuant à travers les lots 24 à 21 rang V.

Route entre les lots 55 à 56 rang I partie est.

Chemin à travers les lots 1 à 11 rang II.

Route à travers le lot 6 rang I Cascapédia, se continuant à travers les lots 16 à 21 rang II Cascapédia, se continuant à travers les lots 1 à 15 Glenn.

Route entre les lots 9 et 10 rang I Cascapédia.

Route entre les lots 18 et 19 rang II Cascapédia.

Canton Patapédia

D = 17488/41

Route St-François d'Assise à l'Ascension. A partir du lot 32 rang VI Matapédia à travers les lots 32 à 55 rang VI Matapédia se continuant à travers les lots 1 à 9 rang IV Patapédia.

Canton Matapédia

D = 11142/18

Chemin à travers les rangs IV et V, VI et VII à partir du lot 40 rang IV jusqu'au lot 53 rang VII.

Chemin à travers les lots 8 à 15 rang I R.R.

Chemin vis-à-vis les lots 13 à 25 rang II R.M.

Chemin vis-à-vis des lots 30 à 35 rang II R.M. entre les rangs II R.M. et I R.M.

Chemin entre les rangs III S.M. et II S.M. vis-à-vis des lots 1 à 9.

Chemin à travers les lots 4 et 5 rang I R.M. se continuant à travers les lots 3, 6, 7 rang Adams jusqu'au lot 2 entre les rangs III S.M. et II S.M.

Chemin à travers les lots 6 à 9 Adams et 1 à 5 rang II R.M. se continuant en longeant le lot 1 rang I R.R. se continuant entre les rangs II R.R. et I R.R. vis-à-vis le lot 1.

Chemin à travers les lots 2 à 15 rang I S.M. se continuant à travers les lots 1 à 11 rang du portage.

Chemin à travers les lots 6 à 14 rang I S.M. se continuant à travers les lots 1 à 7 rang Upsalquitch, se continuant à travers le lot 18 rang I S.M. puis 1 à 3 rang du portage.

Route entre les lots 31 et 32 rang IX se continuant sur le lot 32 entre les rangs VIII et IX, se continuant entre les lots 32 et 33 rang VIII, se continuant vis-à-vis des lots 33 et 34, rang VIII entre les rangs VII-VIII, se continuant entre les lots 19 et 20 rang VII.

Route entre les lots 31 et 32 à travers les rangs III R.R. IV, V et VI.

Chemin vis-à-vis des lots 5 à 32 entre les rangs III R.R. et IV.

Chemin vis-à-vis des lots 23 à 29 rang III R.R. entre les rangs III R.M. et II R.R.

Route entre les lots 27 et 28, rang II R.R.

Chemin à travers les lots 29 à 8 rang II R.R.

Canton New-Richmond

D = 2474/02

Chemin entre les rangs VII S.E. et VI vis-à-vis des lots 27 à 33, rang VI, se continuant dans la route longeant le lot 33 rang VI.

Chemin vis-à-vis les lots 1 et 2 entre les rangs III O. et I N.O.

Route entre les lots 2 et 3 rang III O. longeant le lot 1 rang IV et se continuant à travers le lot 4 rang V.

Comté BonaventureCanton New-Richmond

D = 2474/22

Chemin à travers les lots A à 3 rang V.
 Route sur le lot 3 rang V.
 Chemin entre les rangs IV et V vis-à-vis des lots 1 à 12.
 Route entre les lots 6 et 7 rang V.
 Chemin vis-à-vis les lots 5 à 10 entre les rangs V et VI.
 Route sur le lot 5 rang IV.
 Route entre les lots 6 et 7 rang Grand Cascapédia.
 Chemin entre les rangs IV et III O. vis-à-vis des lots 1 à 12 rang IV.
 Route longeant le lot 19 rang I N.O. et II O.
 Route entre les lots 1 et 2 rang III O.
 Route sur le lot 4 rang III O.
 Chemin entre les rangs IV et III E. vis-à-vis des lots 13 à 20.
 Route sur le lot 2 rang III E.
 Chemin entre les rangs III E et Caps Noirs vis-à-vis des lots 39 à 47 rang Caps Noirs ou 1 à 6 rang III E.
 Chemin entre les rangs III E. et II E. vis-à-vis des lots 6 et 7 à travers les lots 9 à 12 vis-à-vis des lots 12 à 16 rang III E.
 Chemin vis-à-vis des lots 36 à 55 rang I N.O. entre les rangs I N.O. et Caps Noirs, I N.O. et II E., se continuant vis-à-vis des lots 5 à 13 et à travers les lots 13 et 14 rang I S.E. entre les rangs I S.E. et II E.
 Route sur le lot 40 rang I N.O.
 Route sur le lot 50 rang I N.O.
 Route entre les lots 12 et 13 rang I S.E.
 Route sur le lot 7 rang II E.
 Route entre les lots 12 et 13 rang II E.
 Route sur le lot 17 rang IV à travers le lot 18 rang V à travers les lots 20 à 24 rang VI et 23 à A rang VII S.E.
 Route à travers les lots 20 à 21 et à travers le lot 21 rang IV.
 Route à travers les lots 21 à 24 rang IV et à travers les lots 24 à 27 rang V.
 Chemin vis-à-vis des lots 27 à 32 entre les rangs VI et V et à travers le lot 33 rang VI.
 Chemin à travers les lots 26 à A rang VII S.E. New-Richmond, se continuant à travers les lots 22 à 25 rang VIII S.E. de New-Richmond se continuant à travers les lots 2 à 46 entre les rangs N. ch.St-Antoine et S. ch.St-Antoine Robidou.
 Chemin à travers les lots 21 et 22 rang VII S.E. se continuant à travers les lots 18 à 21 rang VIII S.E.

Canton Nouvelle

D = 18748/21

Route entre les lots 50 et 51 rang VI.
 Chemin entre le rang I Dugal et le rang VI Nouvelle, vis-à-vis des lots 33 à 58 rang VI Nouvelle.
 Route sur le lot 46 rang V.
 Chemin à travers le lot F, rang E riv. Nouvelle à travers le lot 43 rang III et à travers les lots 42 à 46 rang IV.
 Chemin à travers les lots 47 à 49 rang V.
 Chemin à travers le lot 21 partie sud-est rang est de la rivière Nouvelle, se continuant à travers les lots 1 à 26 partie nord-est du rang est de la riv. Nouvelle, se continuant entre les lots 26 et 27 partie nord-est du rang est de la riv. Nouvelle, se continuant entre les lots 52 et 53 rang IV.
 Chemin vis-à-vis des lots 57 à 55 rang IV entre les rangs V et IV à travers les lots 55 à 50 rang IV vis-à-vis des lots 50 à 47 entre les rangs IV et V.
 Route à travers les lots 16 et 17 partie sud-est du rang est de la riv. Nouvelle se continuant à travers les lots 27-26 rang II.
 Route à travers les lots 16 à 20 partie sud-est rang de la riv. Nouvelle et à travers les lots B à 26 rang II.
 Route entre les lots 36 et 35 rang IV.
 Chemin entre les rangs IV et III vis-à-vis des lots 36 et 35.

Conté BonaventureCanton Nouvelle

D = 18748/21

Route à travers les lots 34 à 30 Seign. Shoolbred à travers les lots 17 à 20 Bassin Nouvelle, à travers les lots 8 à 2 partie sud-est du rang est de la riv. Nouvelle à travers les lots 20 et 21 rang I.

Route entre les lots 9 et 10 rang VI se continuant entre les lots renversés 4 à 8 et 11 à 15 rang VII.

Chemin vis-à-vis des lots 1 à 21 entre les rangs IV et V.

Chemin vis-à-vis des lots 10 à 7 rang I entre les rangs I et II.

Chemin vis-à-vis des lots 1 à 11 rang II entre les rangs II et III.

Chemin vis-à-vis des lots 1 et 2 entre les rangs III et IV.

Route longeant le lot 1 rang IV.

Route à travers des lots 1 à 10 rangs Bassin Nouvelle I-II-III-IV-V (route mission St-Louis).

Canton Patapédia

D = 17488/41

Chemin à travers les lots 1 à 9 rang A.

Chemin vis-à-vis des lots 5 à B rang I vis-à-vis des lots H à 7, rang II, C à 5 rang III vis-à-vis des lots H à 1 rang IV, vis-à-vis des lots 1 à J rang V, vis-à-vis des lots 7 à 17 rang VI.

Chemin vis-à-vis des lots 16 à 21 rang II entre les rangs II et III.

Canton Daniel (Port-Daniel)

D = 57864

Chemin à travers les lots 26 à 28 rang VI.

Route entre les lots 12 et 13 rang O. du Havre se continuant sur le lot 14 rang IV partie O. sur le lot 14 rang V entre les lots 13 et 14 rangs VI et VII.

Chemin vis-à-vis des lots 10 à 14 entre les rangs VI et VII.

Chemin vis-à-vis des lots 11 à 20 rang VI entre les rangs V et VI.

Chemin à travers les lots 21, 22 et Z du rang ouest du Havre et à travers le lot Y rang V.

Route sur le lot O. ou entre les lots 407 et 408 rang I partie est.

Chemin vis-à-vis des lots 13 à 16 rang II Nord partie est entre les rangs II N. partie est et I partie est.

Chemin vis-à-vis des lots 1 à 12 rang II partie ouest entre les rangs I partie ouest et II partie ouest.

Route entre les lots 2 et 3 rangs II partie ouest, III partie ouest IV partie ouest, V et VI et à travers les lots 1 et 2 rang VII.

Chemin vis-à-vis des lots 1 à 5 entre les rangs III et IV partie ouest.

Chemin à travers les lots 1 et 2 rang III partie ouest.

Chemin à travers les lots 1 et 2 rang V partie ouest et vis-à-vis des lots 3 et 4 entre les rangs IV partie ouest et V.

Canton Ristigouche

D = 29235/19

Chemin à travers les lots 17 à 20 rang I C.K.

Chemin à travers les lots 20 à 82 rang I C.K.

Chemin à travers les lots 20 rang I C.K. à travers les lots 16 à 22 rang II O. petite rivière à travers les lots 14 à 67 rang III C.K.

Route à travers les lots 20 et A rang I R.R. à travers les lots 1 à 9 rang IV C.K. à travers les lots G et F rang III R.R. à travers les lots 1 à 9 rang IV vis-à-vis des lots 9 à 16 entre les rangs IV et V et à travers les lots 16 à 24 rang IV.

Route à travers les lots 30 et 31 rang II C.K. à travers les lots 43 et 44 rang III C.K. entre les lots 18 et 19 rang IV.

Route à travers les lots 16 et 15 rang V entre les lots 15 et 16 rangs VI, VII et VIII.

Chemin vis-à-vis des lots 16 à 25 entre les rangs V et VI.

Chemin vis-à-vis des lots 16 à 22 entre les rangs VI et VII.

Chemin vis-à-vis des lots 10 à 20 entre les rangs VIII et IX.

Route à travers les lots 17 et 18 rang I R.M. à travers le lot 14 rang II R.M. entre les lots 14 et 15 rang II R.M.

CHEMINS DE COLONISATION

Conté Bonaventure

Canton Ristigouche

D: 29235/19

Route à travers lots 5 à 10 rang VIII entre les lots 8 et 9 rang VII.

Route sur le lot 37 rang I R.R. à travers le lot 14 et entre les lots 13 et 14 rang II R.R.

Chemin vis-à-vis des lots 5 à 14 rang II R.R. entre les rangs I R.R. et II R.R.

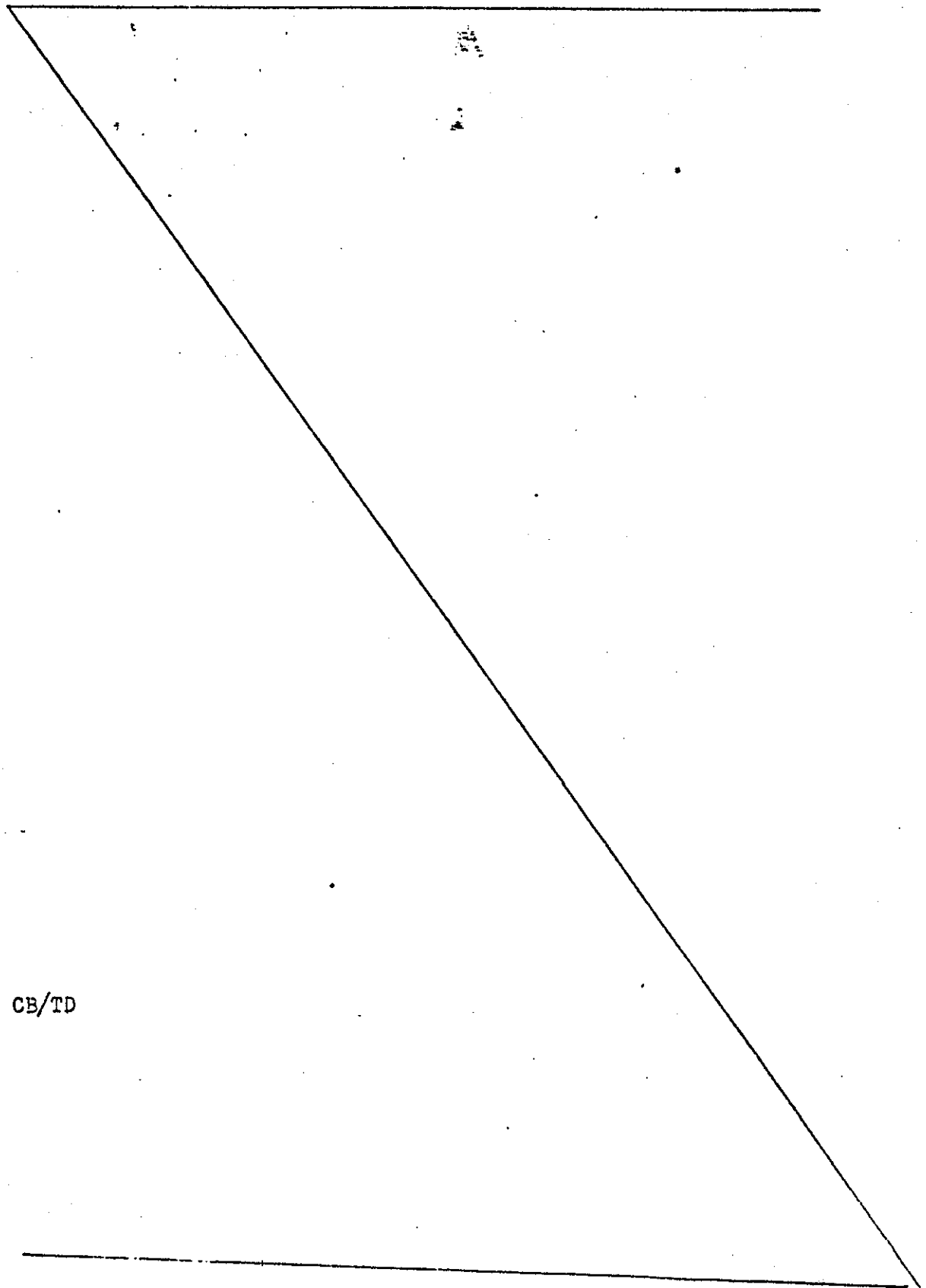
Chemin à travers les lots 35,36 et 37 rang I R.R.

Canton: Patapédia

D: 17488/41

Chemin vis-à-vis du lot A, rang II Patapédia au lot 56 rang II Matapédia.

Route à travers le lot C rang III et entre les lots 4 et 5 rang II Patapédia.



CB/TD

CHEMINS DE COLONISATIONCOMTE: CHAMPLAINSeigneurie Batiscau:

D = 10472/17

Route longeant le lot 322, rang Village Jacob.

Route à travers les lots 315 et 316, rang Village Jacob.

Seigneurie Champlain:

D = 57665

Chemin vis-à-vis des lots 362 à 479, 2ème rang des Chutes.

Seigneurie Ste-Anne de la Pérade:

41402

Chemin vis-à-vis des lots 479 à 576, 2ème rang Price.

Chemin vis-à-vis des lots 272 à 262, rang C.

Seigneurie du Cap de la Madeleine:

D = 577/23

Chemin vis-à-vis des lots 436 à 450, rang St-Malo ouest.

Chemin vis-à-vis des lots 568 à 585, Côté N.O. Ste-Marguerite.

Route entre les lots 568-569, Côté N.O. Ste-Marguerite.

Route à travers des lots 620-619, Côté N.O. St-Louis,

414-415-416, Côté S.E. St-Louis, 397-396, Côté N.O.

St-Flavien, 176 à 179, Côté S.E. St-Flavien,

787-786-785, Côté N.O. St-Félix, 706-707-708,

Côté S.E. St-Félix, 667-666-665, Côté N.O. Ste-Marguerite.

Paroisse St-Louis de France:

Route longeant lot 560, rang Ste-Marguerite.

JAL/

CHEMINS DE COLONISATION

COMTE: CHARLEVOIX.

Canton: Callières.

D = 20564/18

Route à travers les lots 9 et 8 rang II N.E.

Canton: Chauveau.

D = 9346/32

Route à travers les lots 32 à 34 rang IV.

Canton: DeSales.

D = 14953/22

Chemin vis-à-vis des lots 28 à 37 entre les rangs V et VI.

Chemin vis-à-vis des lots 13 à 19 rang VIII.

Route entre les lots 15 et 16 rang V.

Route entre les lots 21 et 22 rang VI.

Route sur le lot 24 rang VI.

Canton: Sagard.

D = 9346/32

Route sur le lot 1 rang II et III.

Route entre les lots 30 et 31 rang II.

Chemin vis-à-vis des lots 25 à 30 rangs III-II.

Canton: Saguenay.

D = 23118/18

Route sur le lot 17 rang II et route à travers les lots 22 et 23 rang II.

Canton: Settrington.

D = 5580/23

Chemin vis-à-vis les lots 11A à 19A entre les rangs II et III.

Chemin vis-à-vis les lots 1A à 7A entre les rangs I et II.

Chemin vis-à-vis les lots 1A à 7A rang V.

Seigneurie des Eboulements.

Chemin vis-à-vis des lots 928 à 933 rang Ste-Eulalie.

Chemin vis-à-vis des lots 875 à 902, rang St-Nicolas.

Chemin vis-à-vis des lots 998 à 961, rang Marie.

Chemin vis-à-vis des lots 502 à 430, rang St-Pierre.

Seigneurie du Gouffre.

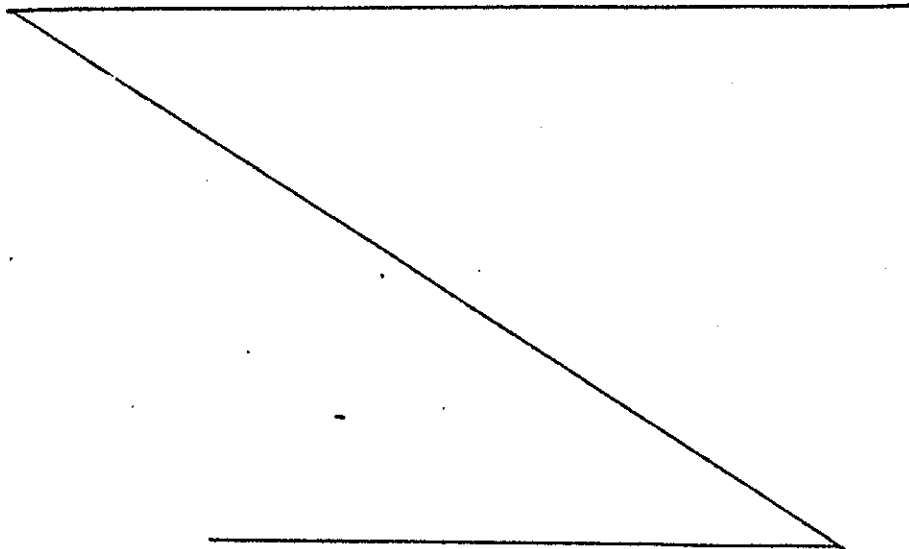
D = 84944

Chemin vis-à-vis des lots 7 à 17, rang Ste-Croix.

Chemin vis-à-vis des lots 207 à 244, rang I St-Georges.

Chemin vis-à-vis des lots 73 à 92 rang Tremblay.

Route à travers les rangs I et II du Cap Martin.



Chemins DE COLONISATION

Comté: CHICOUTIMI.

Canton: Bagot.

D = 1095/22

Route sur le lot 1, rang Nord du Cap Ouest.

Chemin vis-à-vis les lots 20 à 28, entre les rangs I et III Sud Grande Baie, puis entre les rangs I et II sud Grande Baie, vis-à-vis des lots 13 à 15 (II).

Chemin entre les rangs II et III Nord chemin Bagot, vis-à-vis les lots 14 et 15 du rang II, puis entre les rangs A et D, canton Otis, lots 1 à 5.

Canton: Bégin.

D = 9859/20

Route longeant le lot 48 sur le rang IV.

Canton: Boileau.

D = 14951/21

Chemin entre les rangs VI et VII, lot 32, puis à travers des lots 31 à 28 sur le rang VI.

Canton: Bourget.

D = 4489/21

Chemin vis-à-vis les lots 27 et 28, entre les rangs II et III.

Chemin vis-à-vis les lots 27 à 29, entre les rangs III et IV.

Canton: Ducreux.

D = 84844

Chemin à travers des lots 1 à 10, du rang I.

Canton: Dumas.

D = 13674/21

Route sur le lot 38, puis chemin à travers des lots 34 à 39, rang I Ouest Petit-Saguenay.

Chemin à travers des lots 47 et 49 du rang I Ouest Petit-Saguenay.

Route sur les lots 5 et 6 du rang Nord Chemin St-Etienne.

Route sur les lots 6 et 7 du rang Nord Chemin St-Etienne.

Route sur le milieu du lot 3, rang I sud chemin St-Etienne.

Chemin à travers du bloc B, rang I sud chemin St-Etienne.

Chemin à travers des lots 21 et 22, rang I sud chemin St-Etienne.

Chemin à travers des lots 18 à 22 du rang II sud chemin St-Etienne, puis sur le lot 1, rang ouest chemin maritime.

Chemin entre les rangs I et II Saguenay, lots 29 à 9.

Canton: Durocher.

D = 745/22

Route à travers des lots 15 à 11 du rang II.

Canton: Falardeau.

D = 7804/17

Chemin entre les rangs I et II Ouest, lots 11 et 12.

Route longeant le lot 48, du rang I est.

Chemin vis-à-vis les lots 31 à 34 du rang I Est.

Chemin des rangs II et III ouest, lot 11.

Canton: Ferland.

D = 12438/22

Route sur le lot 24 du rang ouest et est Bras Hamel.

Route sur le lot 35 des rangs ouest et est Bras Hamel.

Route sur le lot 41, rang ouest Bras Hamel et chemin à travers les lots 40 à 42, sur le rang Est Bras Hamel.

Route sur le lot 46, sur les rangs Ouest et Est Bras Hamel.

Route sur le lot 53, du rang Ouest et Est Bras Hamel.

(2)
Canton: Hébert.

D = 7859/19

Route sur le lot 24 des rangs A et B.
Route sur le lot 34 des rangs A et B.
Chemin à travers des lots 42 à 44 du rang A.

Canton: Kénogami.

D = 13979/20

Chemin vis-à-vis les lots 54 à 57 entre les rangs III et IV Nord
chemin Kénogami.
Chemin à travers les lots 1 à 10, rang Sud chemin Kénogami.
Chemin vis-à-vis les lots 50 à 45, entre les rangs II et III.
Chemin à travers le lot 40 du rang I, puis à travers du lot 41 du rang
A Nord.
Chemin vis-à-vis des lots 36 à 38 des rangs I et II.

Canton: LaBarre.

D = 33593/19

Chemin à travers des lots 36 et 37 du rang X, puis sur le lot 37
du rang Saguenay.
Chemin à travers des lots 35 à 37 du rang Saguenay.

Canton: Labrecque.

D = 202/17

Chemin entre les rangs I et II, vis-à-vis les lots 27 à 20.
Chemin entre les rangs VI et VII, vis-à-vis les lots 11 à 9.
Chemin sur le rang VI, à travers les lots 22 à 24.
Chemin à travers des lots 31 à 45 du rang VIII, puis à travers les
lots 45 à 47 du rang VII.

Canton: Laterrière.

D = 3919/17

Chemin à travers les lots 3 à 5, du rang X, puis vis-à-vis des lots 5
à 12, entre les rangs X et XI.

Canton: Otis.

D = 14564/21

Chemin à travers les lots 45 à 47 du rang III, puis vis-à-vis des lots
47 à 55 des rangs III et IV.
Chemin à travers des lots 41 et 42, du rang VIII.
Route sur le lot 36, du rang VIII.

Canton: Périigny.

D = 7859/19

Route sur le lot 8 du rang B.

Canton: Rouleau.

D = 36185/31

Chemin sur le lot 1, rang Ouest et Est, en front des lots 14 à 12 du
canton Labrecque.
Chemin sur le rang Ouest du Lac des Habitants, à travers des lots 15 à 19.
Chemin vis-à-vis les lots 1 à 4, des rangs C et D.
Chemin à travers des lots 1 à 7, du rang Est du Lac des Habitants.

Canton: St-Germain.

D = 7046/46

Chemin à travers les lots 15 à 20, du rang F.
Chemin à travers les lots 8 et 9 du rang A.

Canton: St-Jean.

D = 22788/21

Chemin à travers les blocs F et C de la Réserve.
Chemin à travers les lots 51 à 56 du rang I, puis à travers les lots
A, B, C et D, du rang III.
Route sur les lots 9 et 10 de la Réserve, puis sur les lots 7 et 8 du
rang VI, puis sur les lots 6 et 7 du rang VIII.

Canton: Simard.

D = 2954/21

Chemin vis-à-vis les lots 25 à 29, des rangs I-II.
Route à travers les lots 64 à 62 du rang VII.
Chemin vis-à-vis du lot 46 entre les rangs VI et VII.
Chemin en front des lots 39 et 40 entre les rangs V et VI.

Canton: Taché.

D = 22489/21

Chemin à travers les lots 4 à 1 du rang IV.

Chemin à travers les lots 8 et 9 du rang Ouest.

Canton: Tremblay.

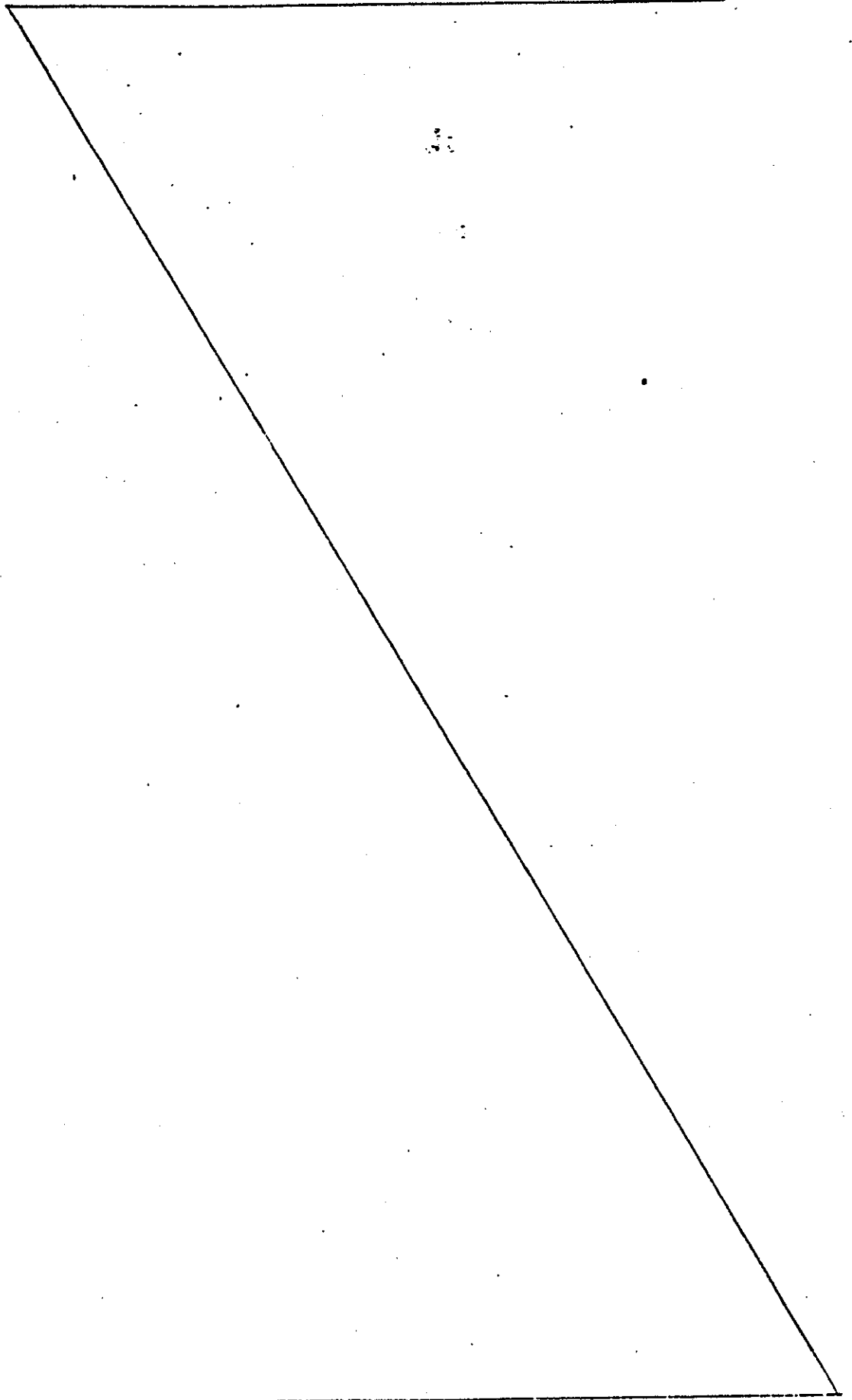
D = 5144/21

Route à travers le lot 8, puis dans la ligne des lots 8 et 9 du rang I
Ouest; puis dans la ligne des lots 31 et 32 du rang III et chemin
vis-à-vis le lot 32 du rang III.

Route sur le lot 65 du rang VIII.

Chemin à travers des lots 36 à 33 sur le rang VII.

Chemin à travers des lots 11 à 8 du rang VIII.



CHEMINS DE COLONISATIONCOMTE DE COMPTONCanton Bury:

D = 24155

Chemin vis-à-vis des lots 25 à 41, rangs X et XI.

Canton Clifton:

D = 57768

Route longeant et traversant le lot 22, rang I et entre les lots 21-22, rangs I et II.

Route sur les lots 21 et 22, rangs VII-VI-V.

Chemin vis-à-vis des lots 25 et 26, rang X.

Chemin vis-à-vis les lots 1 à 6 inclus., rang IX-X.

Route longeant les lots 18-19, rang VII.

Route longeant les lots 27 et 28, rangs I et II.

Chemin traversant les lots 26 à 28, rang VIII.

Chemin vis-à-vis les lots 11 à 19, rangs V et VI.

Chemin longeant le lot 19, rang VI.

Chemin traversant les lots 15 à 17, rangs IX et X.

Chemin à travers du lot 21, rang VI.

Route longeant les lots 19 et 20, rangs I et II.

Chemin vis-à-vis des lots 12 à 19, rangs VII et VIII.

Canton Compton:

D = 11197/41

Chemin à travers des lots 1, 2, 3, rang VIII.

Chemin à travers des lots 16 à 19, rang VII..

Chemin à travers des lots 14 à 16, rang IX.

Chemin à travers du lot 23, rang VII.

Route longeant les lots 8 et 9, rang VIII.

Canton Ditton:

D = 16975/21

Route entre les lots 11 et 12, rangs III et IV.

Canton Eaton:

D = 84555

Chemin à travers des lots 11 à 14, rang XI.

Route traversant les lots 27/V, 27-28/IV, et 28/III.

Chemin traversant le lot 1, rang VII, et le lot 2, rang VI.

Chemin vis-à-vis des lots 22 à 26, rangs IX-X.

Chemin traversant le lot 13, rangs X et XI.

Canton Lingwick:

D = 12602

Chemin vis-à-vis des lots 37 à 41, rangs X et XI.

Chemin vis-à-vis des lots 28 à 35, rang XI.

Canton Newport:

D = 23141/45

Chemin vis-à-vis des lots 11 à 17, rangs IX et X.

Chemin vis-à-vis des lots 7 à 12, entre les rangs XI cantons Newport et Auckland.

Chemin vis-à-vis des lots 22 à 25, rangs IX et X.

COMTE DE DEUX-MONTAGNES

Paroisse L'Annonciation: (Cka)

Chemin à travers des lots 173 à 194 incl. côte St-Isidore.
Route sur le lot 180. côte St-Isidore.
Chemin à travers des lots 171 à 177 incl. côte St-Isidore.
Route sur le lot 173.
Route longeant le lot 232 côte l'Annonciation N.
Route sur le lot 245 côte Ste-Germaine S.
Route entre les lots 270 et 271 côte Ste-Germaine N.
Chemin vis-à-vis des lots 256 à 270 incl. entre la côte
Ste-Germaine N. et la côte St-Ambroise.
Route sur le lot 299 côte St-Ambroise.
Chemin à travers du lot 17 côte Ste-Philomène.
Chemin à travers du lot 17 côte Ste-Philomène.

Paroisse St-Joseph

Route sur le lot 135 conc. du petit St-Joseph.

Paroisse St-Colomban

Chemin à travers les lots 264 à 277 incl. côte St-Nicholas.
Chemin de la côte St-Nicholas lots 286 à 320 incl.
Chemin à travers des lots 236 à 248 incl. en lots 1 à 79 incl.
conc. de la rivière du nord.
Route entre les lots 54 et 55 conc. de la riv. du nord.
Route entre les lots 216 et 217 côte St-Paul sud.
Chemin vis-à-vis des lots 216 à 232 incl. côte St-Paul sud.
Route entre les lots 189 et 190 côte St-Paul nord.
Route entre les lots 162 et 163 côte St-Patrice sud.
Route entre les lots 150 et 151 côte St-Patrice nord.
Chemin à travers des lots 135 à 146 incl. côte St-Georges.
Chemin vis-à-vis des lots 135 à 147 incl. côte St-Patrice nord.

42

CHEMINS DE COLONISATION

COMTE DORCHESTER

2 Canton Buckland

D = 16 441/21

Chemin vis-à-vis des lots 25 à 28, rangs IV et V.
Chemin vis-à-vis des lots 19 à 22, rang I.

Canton Cranbourne

14 686/25

Chemin vis-à-vis du lot 9, rangs XIII-XIV.

2 Canton Frampton

D = 28 773

Chemin vis-à-vis des lots 18 à 21, rangs II et III.
Chemin vis-à-vis des lots 1 à 3, rangs I et II.

Canton Langevin

D = 16 785/31

Chemin à travers des lots 55 à 63, rang C.
Chemin vis-à-vis des lots 50 à 59, entre rangs A et I.

Canton Metgermette-Nord

17 476/31

Chemin à travers des lots 40 et 41, rang VIII.
Route entre les lots 19 et 20, rang I.
Chemin sur les lots 64, 65, 66, rang IV.
Chemin vis-à-vis des lots 27 à 36, entre les rangs I et II.
Chemin vis-à-vis des lots 43 à 59, entre les rangs IV et V.

Canton Standon

D = 23 852

Route sur le lot 14, rang IX.

2 Canton Watford

D = 14 460/21

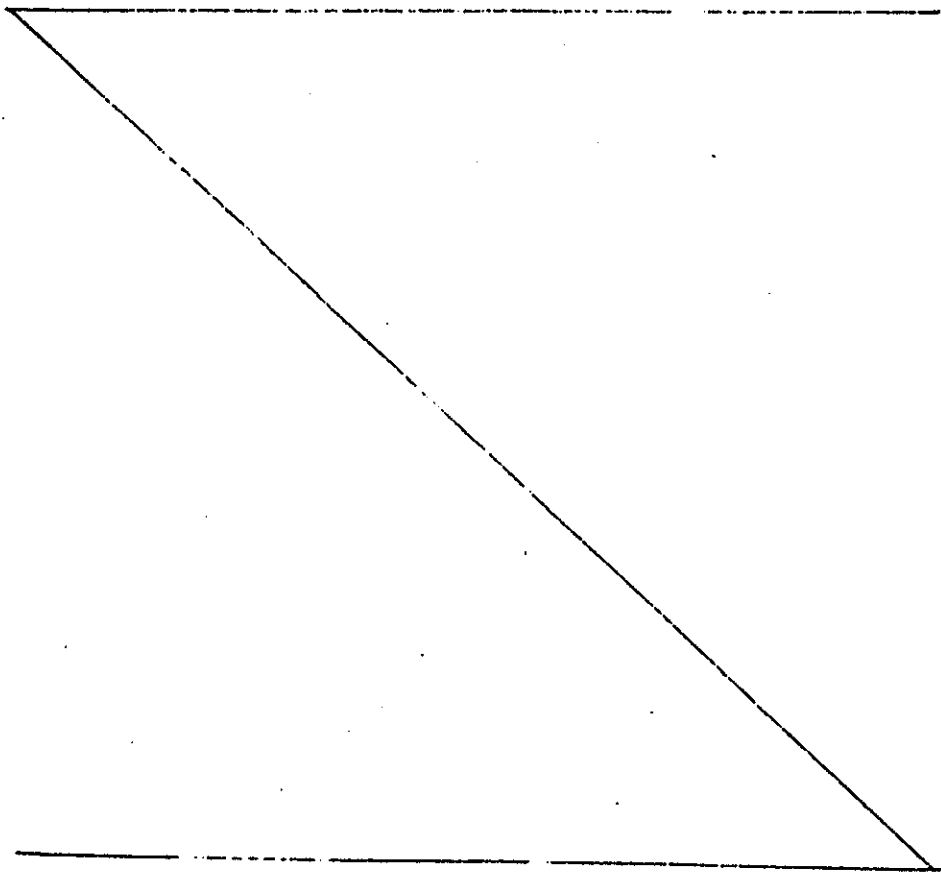
Chemin vis-à-vis des lots 38 à 45, rangs III-IV.

2 Seigneurie Aubin de l'Isle

D = 80 980

Chemin à travers des lots 871-A à 871-H, rang V.

/TD



43

CHEMINS DE COLONISATION

COMTE: DRUMOND

Canton Durham:

D = 16426/47

Chemin vis-à-vis des lots 17 à 28, entre les rangs VII et VIII.
Chemin vis-à-vis des lots 23 à 26, rangs VIII-IX.
Chemin à travers des lots 23 à 18, rang XI.
Chemin à travers des lots 25 à 17, rang XII.
Route à travers des lots 24 et 25, rang XII.
Route à travers des lots 25 à 28, rang XII.

Canton Grantham:

D = 70313

Chemin vis-à-vis des lots 12 à 28, entre les rangs I et II.
Chemin à travers des lots 10 à 28, rang I.
Chemin vis-à-vis des lots 18 à 28, rangs XI et XII.

Canton Kingsey:

D = 49494

Chemin à travers des lots 13 à 21, rang III.
Chemin à travers des lots 24 et 25, rang IV.
Chemin à travers des lots 28 à 25, rangs V-VI.

Canton Wendover:

D = 14326/47

Route longeant les lots 10, rangs V-VI-VII.
Chemin à travers des lots 5 à 17, rang III.

Canton Wickham:

D = 75426

Chemin vis-à-vis des lots 1 à 15, entre les rangs VI et VII.
Chemin vis-à-vis des lots 1 à 13, entre les rangs V et VI.
Chemin vis-à-vis des lots 1 à 14, entre les rangs XI et XII.
Route sur le lot 8, traversant les rangs VI à XII.

JAL/

CHEMINS DE COLONISATION

COMTE FRONTENAC

Canton Marlow

D = 73882

Chemin vis-à-vis des lots 4 à 7, rang XII.

Canton Marston

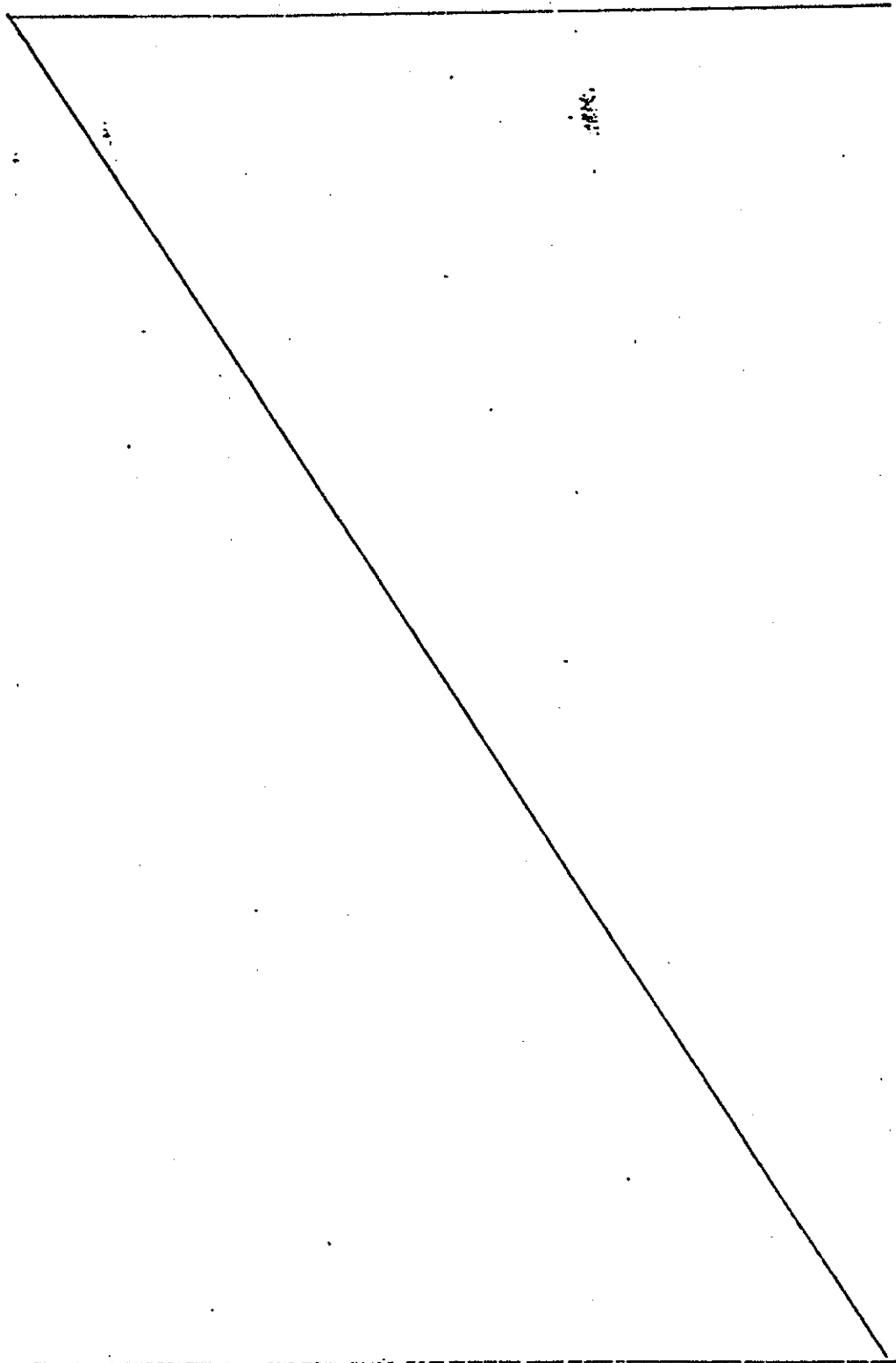
D = 12050/21

Route entre les lots renversés 7 et 9, des rangs VII-VIII.

Canton Whitton

D = 11517/21

Chemin vis-à-vis des lots 1 à 3, rang VI, Whitton, conduisant
au rang VII, canton Marston.



/TD

COMTE GASPE-SUD

Canton Fox

D = 1402/17

Route à travers lots 1-2 rang II O. et 4 à 10 rang I O.
Route à travers lots 13-14 rang II O. et 12 à 18 rang I O.
Route à travers lots 15-21 rang II O. et 24 à 30 rang I O.
Route à travers lots 24 à 29 rang II O. et 29 à 32 rang I O.
Route à travers lots 29-31 rang I O.
Route entre les lots 22-23 rang I, ouest.
Route sur lot 45 rang Nord de la Rivière.
Route entre lots 10 et 9 rang Sud de la Rivière.
Route entre lots 10 et 11 rang Sud de la Rivière.
Route à travers les lots 16 à 18 rang Sud de la Rivière.
Route à travers les lots 5 à 9 rang Sud du Chemin.
Route longeant lots 36 rang Sud de la Rivière.
Chemin vis-à-vis les lots 14 à 17 rang I et II Ouest.
Chemin vis-à-vis les lots 27 à 31 entre IV et V est.
Chemin à travers 31 à 33 rang I ouest.
Chemin à travers 2 à 13 rang sud de la Rivière.

Baie de Gaspé-Nord

D = 14449/19 m 2

Route sur les lots 42-43 rang I et à travers les lots 38-37 rang II.

Baie de Gaspé-Sud

D = 14449/19 m 1

Route sur le lot 33 rang Darmouth.

Malbaie

D = 23492/21

Route entre les lots 10-11 rang I nord du Ch. Belle Anse.
Route sur les lots 1 et Bloc A rang II Nord.
Chemin vis-à-vis les lots 28-à 47 rang I et II Nord.
Chemin à travers les lots 1 à 10 rang Pointe St-Pierre.

Canton Newport

D = 9834/26

Route entre les lots 5-6 rang III.
Route entre les lots 14-15 rangs IV, V, VI.
Route entre les lots 7-8 rang VI.
Route entre les lots 14-15 rang du village Newport.
Chemins à travers les lots 20 à 31 rangs IV à VII.
Chemins à travers les lots 7 à 31 rangs XII à VII.

Canton Percé

D = 21013/21

Chemin vis-à-vis les lots 63 à 47 entre rangs V Percé et V Rameau.
Chemin vis-à-vis les lots 30 à 26 rangs III et II.

Cap des Rosiers

D = 8085/23

Route à travers les lots 78-77 et 76 rang sud de l'Anse.
Chemin vis-à-vis lots 39 à 24 rangs I et II N.
Chemin vis-à-vis bloc E rang II nord de l'Anse Griffon.
Chemin vis-à-vis 69 à 71 rang I sud de l'Anse,
Chemin à travers 26 à 28 rang III nord.

Canton Douglas

D = 8461/17

Route entre les lots 19 et 20 rang Nord-Cuest.
Route entre les lots 8 et 9 rang II.
Route entre les lots 22 et 23 rang III.
Route entre les lots 36 et 37 rang Nord-Cuest.
Chemin vis-à-vis les lots 5 à 11 rang Nord-Cuest.
Chemin vis-à-vis les lots 17 et bloc B rang Nord-Cuest.
Chemin vis-à-vis les lots 21 à 47 rangs Bois Brûlé et N.O.
Chemin à travers X Bois Brûlé à lot 1 rang O. B.A.

Conté Gaspé-SudCanton Svdenham

D = 2587

Route à travers les lots 40 rang ouest Riv. Petite Fourche.

Seigneurie de Pabos

D = 18700/44

Route à travers les lots 41 et 42 rang III.

Route sur les lots 31 et 30 rang I.

Route sur les lots 13 et 12 rang I.

Route longeant le lot I rangs II-III-IV.

Route longeant le lot 14 rang V renversé.

Chemin vis-à-vis 24 à 27 rangs VII et VI.

Chemin vis-à-vis les lots 29 à 15 rangs V et IV.

Chemin vis-à-vis le lot 3 rangs III et II.

Canton York

D = 13807/21

Route entre les lots 8 et 9 rang I Riv. York.

Route entre les lots 10 à 12 rang I.

Route entre les lots 4 rang I.

Route entre les lots 1 à 16 rangs III et IV.

Chemin vis-à-vis les lots 41 à 15 rang II.

Canton Rameau

D = 5796/40

Chemin vis-à-vis les lots 17 à 22 rangs VIII et VII.

47

CHEMINS DE COLONISATION

COMTE GATINEAU

Canton Aumont

D = 6226/26

Chemin à travers lots 1 à 10 rang VII, 10 à 22 rang VIII
Chemin vis-à-vis lots 3 à 17 rangs III-IV
Chemin à travers lots 1 à 16 rang IV
Chemin à travers lots 1 à 25 rang A, 23 à 28 rang B, 27 à 60 rang I,
60,61 rang B.
Chemin à travers lots 6 rang A, 7 à 12 rang B, 12, 13, 14 rang I.
Chemin à travers lots 17 à 27 rang I.

Canton Aylwin

D = 3658/24

Chemin à travers lots 1 à 9 rang I, 9 à 14 rang II, 12 à 17 rang III,
13,14 rang IV.
Chemin à travers lots 15, 16, 15,14 rang III
Chemin à travers lots 2, 3, 2, rang II, 3 à 11 rang III, 17 rang III.
Chemin à travers lots 44 rang VII, 44 à 52 rang VI
Route sur lots 22, 23 rang VI; rang VII, et chemin à travers lots 22,21
rang VIII, 21 à 18 rang IX, 18 à 15 rang X, 15 à 11 rang XI
Chemin à travers lots 16, 17 rang X, 18 à 35 rang XI.

Canton Baskatonz

D = 20096/21

Chemin à travers lots 1 à 32 rang VI
Chemin à travers lots 13 à 16 rang V, 15, 16 rang IV

Canton Blake (partie Gatineau)

D = 2693/31

Chemin vis-à-vis lots 21 et 22 rang VII et route sur le lot 21,rg.VIII
Chemin à travers des lots 5 à 20, rang IX
Chemin à travers des lots 17 à 20, rang X.
Route à travers des lots 41 à 44, rangs IX et X.
Chemin à travers lots 37 à 20 rang X, 20 à 18 rang IX, 18 à 22 rang VIII,
22 à 27 rang VII,27 à 25 rang VI, 26 à 24 rang V.

Canton Bouchette

D = 28921/21

Chemin à travers lots 1 à 25 rang X, 25 à 28 rang IX, vis-à-vis lots 28
à 34 rang IX,à travers 34 à 53 rang IX
Chemin à travers lots 8 à 23 rang VII, 23 et 24 rang VIII, 24 à 26,rg.IX
Chemin à travers lots 34 à 36 rang VIII, 36 à 44 rang VII, route sur 44
et 45 rang VI, chemin à travers lots 45 à 49 rang VI, 49 à 51 rang V,
route sur lot 50 rang IV
Route sur 43 rang VII, à travers 43 à 46 rang VIII, 46 à 53 rang IX
Chemin à travers lots 46 à 39 rang IX, 39, 40, 41 rang X, de 41 à 45 rg.IX
Chemin à travers lot 51 rang IV, vis-à-vis lots 51 à 58, rangs IV-V, à
travers 58 à 60 rang IV.
Chemin à travers 40 à 42 rang V, 42 à 45 rang VI
Chemin à travers lots 19 à 49 rang I.
Route sur lots 40 rang I et rang II, chemin à travers lots 40 à 46,rg.II,
46 à 50 rang III.
Chemin vis-à-vis lots 9 à 22 rangs II-III.
Route à travers lots 15 et 16 rang II
Chemin vis-à-vis lots 27 à 25, rangs III-IV, à travers lots 25 à 19,rg.IV
Chemin vis-à-vis lots 29 à 25 rangs IV-V, à travers lots 25 à 19 rang IV.

Canton Cameron

D = 13871/21

Chemin à travers lots 1 à 15, rang I, 16 à 40 rang II, 41 à 60 rang III.
Route sur lots 16 et 15 rang II, 15 rang III, 15, 16, 15, 14 rang IV,
14 à 12 rang V, chemin à travers lots 13 à 7 rang VI.
Chemin à travers lots 11 à 13 rang VI
Chemin à travers lots 49 à 60, rang VII.
Chemin à travers lots 53 à 56, rang VII.
Rte. sur lots 53 et 52 rang VII, chemin à travers lots 52 à 49 rang VII.
Route à travers lots 56 rang V, 56 à 53 rang VI.

COMTE GATINEAUCanton Cameron(suite)

D: 13871/01

Route sur lots 42 et 43 rang 111, et chemin à travers lots 43 à 52, rg. IV.
 Chemin à travers lots 50 rang IV, 50 à 55 rang V.
 Chemin à travers lots 15 à 35 rang 111
 Route sur lots 26 et 25 rang 11, 25 rang 111.

Canton Denholm

D: 14837/01

Chemin à travers lots 50 à 55 rang 1
 Chemin à travers lots 55 à 53 rang 1, 53 à 44 rang C, 44 à 39 rang 1.
 Chemin à travers lots 44 à 46 rang C, 1 à 48 rangs A-B.
 Chemin à travers lots 45 à 43 rang 3, 43 à 40 rang A.
 Chemin vis-à-vis lots 39 à 29 rangs VII-VIII à travers 29 à 21 rang VIII,
 21 à 18 rang VII, 18 à 1 rang VIII.

Canton Eardley

D: 17469/01

Chemin à travers lots 13 à 10 rang XIII, 10 à 4 rang XII, 4 à 2 rg. XI,
 2 et 1 rang X, 1 rang IX.
 Route entre lots 27 et 26, rang XI, sur 26, 25 rang XII, 25, 26, rg. XII.
 Route entre canton Onslow(Pontiac) et lots 28 rang X, rang XI, rang XII.
 Chemin vis-à-vis lots 25 à 28 rangs XII-XIII.
 Chemin vis-à-vis lots 28 et 27 rangs XI-X, et chemin à travers lots 27
 à 24 rang X.
 Route entre lots 19 et 20 rang IX et sur 19 rang X.
 Route entre lots 17 et 18, rang VIII
 Route entre lots 14 et 15, rang VIII.
 Chemin vis-à-vis lots 5 à 17, rangs VIII-VII.
 Route entre lots 6 et 7 rang VII et rangs(VII et VI)
 Chemin vis-à-vis lots 9 à 1 rangs V et VI.
 Chemin vis-à-vis lots 1 à 5 rangs IV-V.
 Chemin vis-à-vis lots 1 à 3 rangs II-III.
 Route longeant les lots 1 des rangs 1, 11, 111, IV, V, VI et le canton
 Hull.

Canton Egan

D: 3103/02

Chemin à travers lots 7 à 14 rang 1, 15 à 27 rang A, 27 à 30 rang 1,
 route sur 31, 30, et 29 rang 1.
 Route sur lot 27 rang IV, chemin à travers lots 1 à 36 rang 1 Rivière
 à l'Aigle.
 Route entre lots 6 et 7 rang 1 Rivière à l'Aigle, chemin vis-à-vis lots
 33 à 49 rangs VI-V, à travers lot 49 et route entre 50 et 51 rang V.
 Chemin vis-à-vis lots 51 à 46 rangs IV-V.
 Chemin vis-à-vis lots 62 à 78, rangs III-IV.
 Chemin vis-à-vis lots 57 à 47 rangs III-IV, à travers lots 47 à 43, rg. IV.

Canton Hirccks

D: 108/02

Chemin à travers lots 1 à 24 rang 1, 25 à 30 rang 11, 28 à 31 rang III.
 Chemin à travers lots 1 à 19 rang IV, 19, 20 rang V, 20 à 23, rang IV,
 23 à 26 rang V, 26 à 37 rang VI 37 à 48 rang VII, 48 à 52 rang VIII.
 Chemin à travers lots 34 rang VI, 34, 33 rang VII, 33 à 9 rang VIII, 8 à
 2, rang IX.
 Route sur lots 34 et 33 rangs VII et rang VIII, 33 rang IX, chemin à
 travers lots 33 à 51 rang X.
 Chemin à travers lots 33 à 26 rang X, 26 rang XI.

Canton Kensington.

D: 14455/09

Chemin à travers lots 35 à 53, rang I
 Chemin à travers lots 9 à 35 rang 1
 Chemin à travers lots 33, 34 rang II, route sur lot 34 rang III
 Chemin à travers lots 34 à 49 rang III
 Chemin à travers lots 36 à 39 rang II, 39 à 44 rang III, 44 à 43 rang IV,
 43, 49, rang V, 49 à 45 rang VI, 45 à 48 rang VII, 48, 49, 47, 48 rg. VIII,
 48 à 51 rang IX, 51 à 54 rang X 54 à 56, rang XI.

47

CHEMINS DE COLONISATION

COMTE GATINEAU

Canton Kensington(suite)

D = 14455/19

Chemin à travers lots 49 à 53 rang VI
Chemin vis-à-vis lots 46 à 49 rangs VI-VII, route sur lot 49 rang VI
Chemin à travers lots 1 à 15 rang IV, 15 à 19 rang V, 19 et 20 rg. IV,
20 à 24 rang III, 24, 25 rang II.
Route sur lot 3 rang IV, rang V, rang VI
Chemin à travers lots 1 à 18 rang VI, 18 rang V.

Canton Low.

D = 23580/21

Chemin à travers lots 14 à 4 rang II, 4 à 1 rang I.
Route sur lots 27 rang II, 28 rang III.
Chemin à travers lots 48 à 46 rang III, 51 à 49 rang VI, 49, 48, rg. VII
Chemin à travers lots 49 à 51 rang VII, 40, 39 rang III
Chemin à travers lots 36 à 22 rang VII, 22 à 15 rang VIII, route sur les
lots 29 et 30 rang 4, chemin à travers lots 29 à 42 rang B.
Chemin à travers lots 40 et 39 rang V, vis-à-vis lots 39 à 24, rgs. V-VI,
à travers lots 24 à 15 rang V.
Route sur lots 30 et 29 rang VI 29 et 28 rang VII
Route sur lots 38, 37, 36, rang IV, 36 rang V.

Canton Lytton.

4011/22

Chemin à travers lots 3 à 5 rang 1, 5 à 8 rang II, 8 à 4 rang III, route
sur lots 4, 5, rang IV, route entre 4 et 5 rang V.
Chemin vis-à-vis lots 30 à 43 rangs I-II.
Chemin à travers lots 5 et 4 rang VI, 4 à 2 rang V
Chemin vis-à-vis lots 1 à 32 rangs IV-V
Route entre lots 28 et 29 rang V
Route entre lots 17 et 18 rang V
Chemin à travers lots 40 à 50 rang V, 50 à 56 rang VI
Chemin vis-à-vis lots 8 à 19 rangs II-III, route sur lot 19 rang II et
rang III et sur lot 20 rang I.

Canton Masham

D = 8555/22

Chemin à travers lots 4 à 6 rang VII, 1 à 4 rang VIII
Chemin sur lot 7 rang VII, à travers lots 7 et 8 rang VIII, 9 à 14, rg. IX
14 à 17 rang IX, 13 et 14 rang X, 18 à 20 rang X, 20, 21 rang A.

Route sur lots 9 et 8 rang IX, 9, 8, 7 rang X.
Chemin à travers lots 6 rang IV, 1-2 rang V, 7 à 9 rang V, 9 à 22, rg. VI
22 à 49 rang VII, vis-à-vis lots 49 à 51 rangs VI-VII, à travers lots 51
à 53, rang VI.
Route sur lot 53 rang V, 53, 54 rang VI, 54 et 55 rang VII, à travers 55
à 58 rang VII, route entre 57 et 58 rang VIII, chemin vis-à-vis lots 58
rangs VIII-IX, route entre 58 rang IX et rang III Aldfield.
Chemin à travers lots 49 à 58 rang V
Chemin à travers lots 41 à 57 rang III.
Chemin à travers lots 51, 52, 53, 52, 51 rang I, 51, 50, 51, 52, 53, 52,
51, rang II, entre 51 et 52 rang III.
Chemin à travers lots 26 à 24, rang 1, et route entre lots 24 et 25 rg. II.

Canton Northfield

D = 2174/22

Chemin à travers lots 1 à 11 rang B, 15 à 12 rang B, 1 à B rang A, 7 à 20
rang A, 30 à 35 rang B, 30 à 35 rang 1, 31 à 36 rang II, 31 à 37 rg. III,
40 à 57 rang III.
Chemin à travers lots 40 à 42 rang IV, 42 à 45 rang V.
Chemin à travers lots 43 et 42 rang V.
Chemin à travers lots 1 à 4, rang III.

CHEMINS DE COLONISATION

COMTE GATINEAU

Canton Northfield (suite)

D = 2174/22

Route sur lots 19, 20 rang IV, chemin à travers lots 19 à 24, rg.III,
24, 25, 24 rang II
Chemin à travers lots 17 à 14 rang A, 26 et 25 rang B, 25 à 23, rg.I
Chemin vis-à-vis lots 18 rangs I-II à 29 rangs I-II, à travers lots 30,
32, 33 rang II
Chemin à travers lots 33, 30, 29 rang II, 29, 30, 34, 35, 36, 37,rg.III,
35, 36, 37, 38 rang IV, 37 rang III.
Chemin à travers lots 15 à 17 rang B, 16 à 18 rang I.

Canton Sicotte

D = 19984/21

Chemin à travers lots 38 à 47 rang VIII
Chemin à travers lots 18 rang II, 18 à 25 rang III 25 à 47 rang IV, 47
à 49 rang III, 49 à 51 rang IV, 51 à 56 rang III.
Chemin à travers lots 1 à 9 rang I, vis-à-vis lots 9 à 12 rangs I-II,
12 à 18 rang II.

Canton Wakefield

D = 12103/21

Chemin à travers lots 18 à 15 rang I, 15 à 11 rang II, 11 à 5 rang III
Route à travers lots 30, 31 rang V, 30, 29 rang VI, 30 rang VII, 30 rg.
VIII. 31 à 29 rang IX, 29 rang X, 29, 30 rang XI.
Chemin à travers lots 1 à 5 rang IX.

Canton Wright

D = 14456/19

Chemin à travers lots 1 à 10 rang A, 6 à 9 rang B.
Chemin à travers lots 1 à 3 rang B, 3 rang V.
Chemin à travers lots 14 et 15 rang D, 21 à 19 rang C.
Chemin à travers lots 31, 30 rang C, 15 à 4 rang II.
Route à travers lots 23, 22 rang V, 22 à 29 rang VI, 29 et 30 rg.VII,
31 à 36, rang VIII, 36, 37 rang IX.
Chemin à travers lots 28 à 34 rang VI 34 à 36 rang VII, 36 à 54, rang
VIII, 54 à 58 rang IX.

COMTE JOLIETTE

Canton Brandon

D = 5845/24

Rang I-

Route sur les lots 597-598.
Route sur le lot 585.
Route sur le lot 570.
Chemin à travers des lots 560 à 553 incl.

Rang II-

Route entre les lots 634, 633 et 635.
Route entre les lots 644 et 645.
Chemin vis-à-vis des lots 655 et 654 et à travers des lots 654 à 652 incl. rang III.

Rang V-

Route sur les lots 16-17 et 18.
Chemin vis-à-vis des lots 1 à 18 incl.
Chemin à travers des lots 1 et 2.

Rang VI-

Route sur les lots 19 et 22.

Rang VII-

Route sur les lots 63 et 64.
Chemin à travers des lots 40 à 73 incl.

Rang VIII-

Chemin à travers des lots 89 à 93 incl.

Canton Cartier

D = 2204

Rang I-

Chemin à travers des lots 1 à 19 incl.
Chemin à travers des lots 6 à 10 incl.
Chemin à travers du lot 1.
Chemin à travers des lots 14 et 15.
Route sur le lot 17.
Chemin à travers des lots 22 à 25 incl.
Route entre les lots 22 et 23 et à travers des lots 23-24.
Route sur les lots 26 et 28.

Rang II-

Chemin à travers des lots 1 à 6 incl.
Route sur le lot 5.
Route sur les lots 17 et 18.
Route sur les lots 28-29-30.
Chemin à travers du lot 28.
Chemin à travers des lots 27 et 28.

Rang III-

Route sur le lot 5.
Route entre les lots 17 et 18.
Chemin à travers des lots 18 à 21 incl.
Chemin à travers des lots 24 à 26 incl.
Chemin à travers des lots 28 à 30 incl.
Chemin à travers des lots 31 à 33 incl.

COMTE JOLIETTECanton Cartier

D = 2204

Rang IV-

Route sur le lot 21.
 Chemin à travers des lots 22 à 24 incl.
 Route sur les lots 30 et 31.
 Route sur les lots 33 et 34.

Rang V-

Route sur le lot 21.
 Route sur le lot 33 et 34.

Rang VI-

Route sur le lot 21.
 Route sur les lots 33-34.
 Chemin à travers des lots 34 à 37 incl.

Rang VII-

Route sur les lots 21-20-19.
 Route sur le lot 34.

Rang VIII-

Chemin à travers des lots 16 à 19 incl.
 Route sur les lots 34 et 35.
 Chemin à travers des lots 35 à 38 incl.

Rang IX-

Chemin à travers des lots 1 à 4 incl.
 Chemin à travers des lots 5 à 11 incl.
 Route sur les lots 15 et 16.
 Route sur le lot 35.

Rang X-

Route entre les lots 3 et 4 et sur le lot 4.
 Chemin à travers des lots 4 et 5.
 Chemin à travers des lots 4 et 5.
 Chemin à travers des lots 11 à 13 incl.
 Route sur le lot 15.
 Route sur le lot 35.

Rang XI-

Route sur le lot 4.
 Route sur les lots 15 et 14.
 Route sur les lots 35 et 34.

Canton Cathcart

D = 20100/02

Rang I-

Chemin à travers des lots 1 et 2.
 Chemin à travers des lots 10 à 15 incl.
 Chemin à travers des lots 20 à 28 incl.
 Route sur le lot 18.

COMTE JOLIETTECanton Cathcart

D = 20620/22

Rang II-

Chemin à travers des lots 2 à 4 incl.
 Route entre les lots 4 et 5.
 Route sur le lot 15.
 Chemin à travers des lots 11 à 19 incl.
 Chemin à travers des lots 24 à 28.

Rang III-

Chemin à travers des lots 1 à 4 incl.
 Route sur le lot 1.
 Chemin à travers des lots 4 à 11 incl.
 Route sur le lot 10.
 Chemin à travers des lots 25 à 27 incl.
 Route sur les lots 26 et 27.

Rang IV-

Route sur le lot 1.
 Chemin à travers des lots 1 à 21 incl.
 Route sur les lots 6 et 7.
 Route sur les lots 7 et 8.
 Route entre les lots 10 et 11 et sur le lot 11.
 Chemin à travers des lots 27 et 28.

Rang V-

Route sur les lots 8-7 et 8.
 Route entre les lots 11 et 12.

Rang VI-

Chemin à travers des lots 1 à 3 incl.
 Chemin à travers des lots 8 à 17 incl.
 Route sur le lot 10.
 Chemin à travers des lots 33 à 41 incl.
 Chemin à travers des lots 39 à 49 incl.
 Route entre les lots 32 et 33 et sur le lot 33.
 Chemin à travers des lots 37 et 38.

Rang VII-

Chemin à travers des lots 3 à 6 incl.
 Chemin à travers des lots 10 à 13 incl.
 Chemin à travers des lots 17 à 26 incl.
 Chemin à travers des lots 21 et 22.
 Chemin à travers des lots 36 à 38 incl.
 Chemin à travers des lots 49 et 50.

Rang VIII-

Chemin à travers des lots 1 à 13 incl.
 Chemin à travers du lot 1.
 Chemin à travers des lots 13 à 20 incl.
 Chemin à travers du lot 21.
 Chemin à travers des lots 26 à 29 incl.

Rang IX-

Chemin à travers des lots 2 à 4 incl.
 Chemin à travers des lots 20 à 25 incl.
 Route entre les lots 33 et 34.
 Route sur les lots 36 et 37.

COMTE JOLIETTECanton Cathcart

D = 20620/32

Rang X-

Chemin à travers des lots 4 à 10 incl.
 Chemin vis-à-vis des lots 10 à 23 incl. entre les rangs X-XI
 et à travers des lots 24 et 25 rang X et à travers des lots
 26 à 31 entre les rangs X-XI et à travers des lots 32 et 33 rang X.
 Route entre les lots 33 et 34 et sur le lot 34.
 Chemin à travers des lots 37 à 41 incl.

Rang XI-

Chemin à travers des lots 11 à 15 incl.
 Route sur le lot 15.
 Chemin à travers des lots 20 à 22 incl.
 Chemin à travers des lots 22 et 23.
 Route sur le lot 26.
 Route sur le lot 35.
 Route sur le lot 42.
 Chemin à travers des lots 41 à 46 incl.

Canton Joliette

D = 10985/34

Rang A-

Chemin à travers du lot 1.
 Chemin à travers des lots 10 à 12 incl.
 Chemin à travers des lots 15 à 22 incl.

Rang I-

Route sur les lots 3-4-5.
 Route entre les lots 18 et 19.
 Chemin à travers des lots 28 à 35 incl.
 Route sur les lots 30-31-32.
 Chemin à travers des lots 36 et 37.

Rang II-

Route entre les lots 5 et 6 et sur le lot 6.
 Chemin à travers des lots 11 à 15 incl.
 Chemin à travers des lots 19 à 27 incl.
 Route sur les lots 32-33-34.

Rang III-

Chemin à travers des lots 6 à 9 incl.
 Chemin à travers des lots 11 à 15 incl.
 Route sur les lots 15 et 14.
 Chemin à travers des lots 20 à 27 incl.
 Chemin à travers des lots 35 à 48 incl.

Rang IV-

Chemin à travers des lots 9 à 19 incl.
 Route sur le lot 12.
 Route sur le lot 16.
 Chemin à travers des lots 20 à 22 incl.
 Chemin à travers des lots 27 à 34 incl.
 Route sur le lot 35.
 Chemin à travers des lots 48 et 49.

/TD

COMTE JOLIETTE

Canton Joliette

D = 10985/34

Rang V-

Route sur les lots 14 et 13.
Chemin à travers des lots 15 à 19 incl.
Chemin à travers des lots 35 et 34 à 46 incl.

Canton Kildare

D = 5114

Rang III-

Chemin à travers des lots 324 à 327 incl.
Route entre les lots 41 et 42.

Rang IV-

Route entre les lots 95 et 97.

Rang VIII-

Route entre les lots 382 et 385 et sur le lot 383.
Chemin vis-à-vis des lots 392 à 407.

Rang IX-

Chemin à travers des lots 436 à 428 incl.
Chemin vis-à-vis des lots 427 à 421 incl.
Chemin à travers des lots 472 à 481 incl.

Rang X-

Route sur le lot 515.
Route entre les lots 506 et 508 et à travers du lot 493.

Rang XI-

Chemin à travers des lots 530 et 531 incl.
Chemin à travers des lots 550 à 558 incl.
Chemin à travers des lots 544-545-548 et 549.

Rang XII-

Chemin vis-à-vis des lots A-1 et 2 et à travers des lots 2 à 7 incl.
Chemin à travers du lot A.
Chemin à travers du lot 4.
Route sur les lots 566 et 567.
Chemin à travers des lots 566 à 560 incl.

Canton Augmentation de Kildare

= D = 5114

Rang I-

Route sur le lot 1.
Route sur le lot 4.
Route sur les lots 5 et 6.
Chemin à travers des lots 9 à 11 incl.

Rang II-

Route entre les lots 4 et 5.
Route sur le lot 11.
Chemin à travers des lots 11 à 14 incl.
Route sur le lot 12.
Chemin à travers des lots 4 à 12 incl. rangs II-III.

Rang III-

Chemin à travers des lots 1 à 4 incl.
Chemin à travers des lots 1 et 2.
Chemin à travers des lots 12 et 13.

COMTE JOLETTE

Canton Augmentation de Kildare

D = 5714

Rang IV-

Chemin sur le lot 1.
Chemin sur le lot 13.
Chemin à travers des lots 6 à 9 incl.

Paroisse Notre-Dame de Lourdes

Chemin vis-à-vis des lots 27 à 12 rang Ste-Rosalie.
Route entre les lots 27, 26 et 28; 29 Ste-Rosalie.
Chemin vis-à-vis des lots 332 à 390 incl. Ste-Emilie-Sud.
Route entre les lots 411 et 412 Ste-Emilie Nord.

Paroisse Ste-Mélanie d'Ailleboust

Rang I-

Chemin à travers des lots 1 à 36 incl.
Route entre les lots 61 et 62.
Chemin à travers des lots 65 à 75 incl.
Route sur le lot 64.
Chemin vis-à-vis des lots 38 à 64 incl.

Rang II-

Route entre les lots 110 et 111.

Rang IV-

Chemin à travers des lots 187 à 179 incl.
Route longeant le lot 178 et 179.
Chemin à travers des lots 297-296, du rang VI.
Chemin vis-à-vis des lots 296 à 293 rang VI.
Chemin à travers des lots 292 à 290 incl. rang VI.
Chemin vis-à-vis des lots 289 à 287 incl. rang VI.
Chemin vis-à-vis des lots 283 à 277 incl. rang VI.

Rang VII-

Route entre les lots 305 et 306.
Chemin à travers des lots 322 à 338 incl.
Route sur les lots 333 et 334.

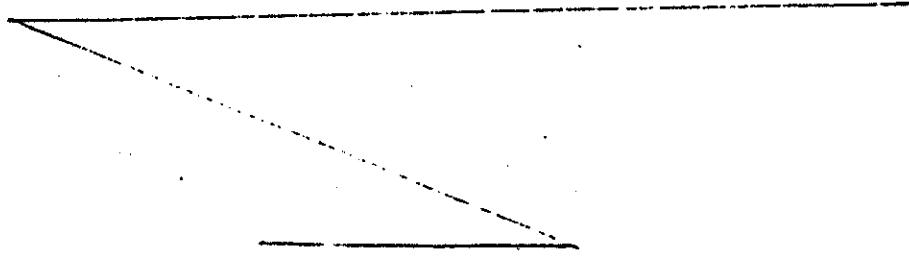
Rang VIII-

Route sur les lots 342, 343, 344, 345.
Chemin vis-à-vis des lots 339 à 351 et à travers des lots 351 et 352.
Chemin à travers des lots 402 à 380 incl. conc. St-Albert.

Paroisse St-Félix de Valois

Route entre les lots 492 et 491 St-Frédéric.
Chemin à travers des lots 492 à 467 incl. St-Frédéric.
Route entre les lots 419 et 420 St-Pierre et sur le lot 2-S-0
Ste-Antoine.
Route entre les lots 409 et 410 St-Pierre.
Route entre les lots 439 et 437 1er rang Castle Hill.
Chemin à travers des lots 425 à 441 Rang Castle Hill.

/TD



COMTE JOLIETTEParoisse St-Felix de Valois

Route sur le lot 441, rang I Castle Hill.
 Chemin vis-à-vis des lots 476 à 479, rang I Castle Hill.
 Chemin vis-à-vis des lots 484 à 475 incl. 2e rang Castle Hill.
 Chemin vis-à-vis des lots 494 à 498 incl. 3e rang Castle Hill.
 et à travers des lots 499 à 502 incl. rang Castle Hill.
 Chemin à travers des lots 503 et 504, vis-à-vis des lots
 505 à 518 incl. 2e rang Ste-Cécile.
 Chemin à travers des lots 472 à 462 incl. 2e rang Castle Hill.
 Route entre les lots 465 et 466 2e rang Castle Hill.
 Chemin à travers des lots 336 à 519 incl. 1er rang St-Cécile.
 Chemin vis-à-vis des lots 452 à 460 1er rang Castle Hill.
 Chemin vis-à-vis des lots 538 à 544 incl. rang Ste-Julie.
 Route entre les lots 385 et 386 conc. Beaubec et Perdrie.
 Chemin à travers des lots 380 à 368 Beaubec et Perdrie.
 Chemin vis-à-vis des lots 336 à 358 incl. Castle Hill d'Autray.
 Route sur les lots 337 et 336 conc. Castle Hill d'Autray.
 Chemin à travers des lots 136 à 152 incl. Ste-Marie.
 Chemin vis-à-vis des lots 154 à 162 incl. rang II Ste-Marie.
 Route entre le lot 162 rang II Ste-Marie et le lot 188/I Ste-Marie.
 Chemin vis-à-vis des lots 164 à 187/II Ste-Marie.
 Chemin vis-à-vis des lots 188 à 190 incl./I Ste-Marie.
 Chemin vis-à-vis des lots 114 à 116 incl. Castle Hill d'Autray.
 Chemin vis-à-vis des lots 304 à 329 incl. 1er rang de Ramsay.
 Chemin vis-à-vis des lots 266 à 298 incl. II rang Ramsay.
 Chemin vis-à-vis des lots 238 à 240 et à travers des lots 229 à
 250 incl. et vis-à-vis des lots 253 à 265 incl. rang III Ramsay.
 Route entre les lots 234 et 235 rang III de Ramsay.
 Chemin à travers des lots 209 à 226 Les Pointes.

Paroisse Sacré-Coeur de Jésus (Crabtree Mills)

Chemin à travers des lots 204 à 215 Ouest riv. Rouge.

Paroisse St-Charles Borromée

Chemin à travers des lots 139 à 160 inc. 1er rang La Chaloupe.
 Route sur le lot 150, 1er rang La Chaloupe.

Paroisse Ste-Elisabeth

Chemin à travers des lots 80 et 88 rang La Chaloupe.
 Chemin à travers des lots 115 à 138 S.O. de la côte St-Antoine.
 Chemin à travers des lots 635 à 603 incl. N.E. de la côte St-Antoine.

Paroisse St-Thomas

Chemin à travers des lots 1015 à 1025 conc. N.O. du Lac Romer.
 Chemin à travers des lots 396 à 370 incl. St-Joseph et lots 358
 sud de la Chaloupe.
 Chemin à travers des lots 341 à 365 incl. sud de la Chaloupe,
 et lots 367 à 372 incl. St-Joseph.
 Chemin à travers des lots 214 à 183 incl. conc. Nord-Bras S.O.
 Route entre les lots 183 et 184 Sud du Ruisseau St-Thomas.
 Chemin à travers des lots 86 à 260 Coteau Jaune.
 Route sur le lot 101 Coteau Jaune.
 Route entre les lots 86 et 87 Coteau Jaune et entre les lots
 54 et 55 St-Charles Sud.
 Chemin à travers des lots 24 à 30 St-Charles Nord et à travers
 des lots 32 à 35 et route entre les lots 41 et 42 conc. Nord Jersey.
 Route entre les lots 119 et 120 conc. Nord Jersey.
 Route entre les lots 110 et 111 conc. Nord Jersey.
 Chemin à travers des lots 110 et 116 conc. Nord Jersey et lots 559
 à 600 conc. N. Jersey et la Chaloupe.

COMTE JOLIETTEParoisse Ste-Béatrix

Route sur le lot 358 conc. Rouen.
 Chemin à travers des lots 320 à 328 incl. conc. Rouen.
 Chemin à travers des lots 315 à 318 côte Eugénie.
 Chemin à travers des lots 203 à 221 côte Emmanuel.
 Chemin à travers des lots 203 à 189 côte Emmanuel.
 Route entre les lots 197 et 198 côte Emmanuel.
 Chemin à travers des lots 129 à 172 incl. conc de Lamothe.
 Route entre les lots 132, et 133 conc. Lamothe.
 Chemin à travers des lots 294 à 306 conc. Panet.
 Chemin à travers des lots 52 à 58 incl. 1er rang Balbec.
 Chemin vis-à-vis des lots 44 à 49 incl. 1er rang Balbec.
 Chemin vis-à-vis des lots 73 à 66 incl. rang II Balbec.
 Chemin à travers des lots 32 à 43 rang IX.
 Route entre les lots 3 et 4 rang VIII.
 Chemin vis-à-vis des lots 1 à 3 incl. rang VIII.
 Chemin à travers des lots 30 à 32 rang IX.
 Route longeant le lot 74 et 93 rangs I-II Jolimont.
 Chemin vis-à-vis des lots 94 à 97 rang X.
 Chemin à travers des lots 83 à 93 rang II Jolimont.

Paroisse St-Jean de Matha

Chemin à travers des lots 18 à 43 rang St-Léon.
 Route entre les lots 16-17 et 18 rang St-Léon.
 Chemin à travers des lots 3 à 19 rang St-Léon.
 Chemin vis-à-vis des lots 108 à 130 et à travers des
 lots 104 du rang II St-Guillaume.
 Chemin vis-à-vis des lots 131 à 136 rang II St-Guillaume.
 A travers des lots 73 à 60 incl. rang I St-Guillaume.
 Vis-à-vis des lots 153 à 157 incl. rang II St-Guillaume,
 et à travers des lots 157 à 164 St-Guillaume.
 Chemin vis-à-vis des lots 305 à 318 incl. et à travers
 des lots 318 à 324 incl. rang I Ste-Louise.
 Chemin à travers des lots 184 à 173 rang I Ste-Louise.
 Route sur le lot 365 rang II Ste-Louise.
 Chemin à travers des lots 418 à 414, rang I St-Pierre,
 et à travers des lots 451 à 455 incl. rang II St-Pierre.
 Chemin à travers des lots 456 à 469 incl. Belle Montagne S.O.
 Chemin à travers des lots 440 à 449 incl. rang II St-Pierre.
 Chemin à travers des lots 520 à 498 et 115 à 107 et vis-à-vis
 des lots 106 à 100 Belle Montagne N.E. et lots 95-96-97
 Feuille d'Erable.
 Chemin à travers des lots 463 à 497 et vis-à-vis des lots 116
 à 119 incl. et à travers des lots 119 à 126 Belle Montagne S.O.
 Route entre les lots 107 et 108 Belle Montagne N.E.
 Route sur les lots 510-511 Belle Montagne N.E.,
 et lots 480-481-482 Belle Montagne S.O.
 Route sur les lots 553 et 552 Ste-Mélanie.
 lots 555-556-558 et entre les lots 558-559/Ste-Catherine.
 Chemin à travers des lots 549 à 540 incl.
 lots 82 à 80 incl. et vis-à-vis des lots 79 à 69 incl.
 Route longeant le lot 62 Ste-Eugénie.
 Route longeant le lot 69 Ste-Eugénie.
 Route entre les lots 46 et 47 Ste-Catherine.
 et entre les lots 28 et 29 St-Joseph.
 Route entre les lots 3 et 4 Ste-Marie.
 Route entre les lots 555 et 556 Ste-Catherine.

Conté KamouraskaCanton Buzay

D = 5863

Chemin vis-à-vis les lots 8 à 17, rangs II-I.

Canton Chabot

D = 12370/21

Chemin vis-à-vis les lots 25 et 26, rangs VII-VIII.

Chemin vis-à-vis les lots 25 à 31, rangs V et VI.

Canton Pohénéganook

D = 15094/21

Route entre les lots 9 et 10, rangs VI-VII.

Route entre les lots 5 et 6, rang V.

Chemin vis-à-vis les lots 8 à 19, rangs III-IV.

Chemin vis-à-vis les lots 23 à 31, entre les rangs V et VI.

/TD

COTE LABELLECanton Bouthiller

D = 10012/22

Chemin à travers lots 1 à 29 rang I.
 Route sur les lots 5 à 10 rang I.
 Route sur lots 25 et 27 rang I.
 Chemin vis-à-vis les lots 8 à 19 rangs I-II et à travers 19 à 27 rang II, vis-à-vis 27 à 29 rang I et II et à 33 à 38 rang II, 33 à 38 rang III, 33 à 30 rang IV.
 Route sur le lot 22 rang II, 22 rang III et à travers 22 à 15 rang III, route sur lot 15 rang IV.
 Chemin à travers lots 15 à 10 rang V.
 Chemin à travers lots 16 à 14 rang V, 14 à 1 rang VI.
 Chemin à travers 50 à 55 rang X.
 Chemin à travers 55 à 43 rang X, 43 à 38 rang XI, 38 à 32 rang X, 32 à 20 rang IX, 20 à 15 rang VIII.
 Route sur lots 14,13,14,15 rang VI, 14,15,14 rang VII, 15,16,15 rang VIII, 14 à 10 rang IX, 10 à 8 rang X, 8 et 7 rang XI.
 Route sur lot 5 rang VI et chemin à travers lots 3 à 15 rang VII.

Canton Boyer

D = 6474/22

Chemin à travers lots 59 rang I, 59 à 51 rang II, 51 à 44 rang III, route sur lot 44 rang IV.
 Chemin vis-à-vis lots 14 à 5 rangs V-VI.
 Chemin vis-à-vis lots 14 à 4 rangs VII-VIII.
 Route à travers 9 à 13 rang VIII.

Canton Campbell

D = 19701/21

Chemin à travers lots 1 à 21 rang I.
 Route sur lots 40,41 rang II et chemin vis-à-vis 41 à 49 rangs II-III et route sur lot 49 rang III.
 Route sur lots 36 rangs II, III, IV.
 Chemin à travers lots 22 rang II, 23 à 27 rang III.
 Route entre lots 11 et 12 rang III et sur lot 11 rang IV.
 Chemin à travers lots 9 à 16 rang III, 17 18 rang IV, vis-à-vis 18 et 19 rangs III-IV et à travers 19 à 49 rang IV.
 Route sur lot 19 rang IV.
 Chemin vis-à-vis 1 à 7 rangs II-III.
 Route entre lots 2 et 3 rang I N.O. et chemin à travers lots 2,1, A,B.
 Chemin à travers lots 8 à 30 rang I N.O.
 Route entre lots 7 et 8 rang I N.O.
 Chemin vis-à-vis 5 à 7 rangs I N.O. et II N.O.
 Route entre lots 5 et 6 rang II N.O.
 Chemin à travers lots 8 rang II N.O. à 15 rang III N.O. et chemin vis-à-vis 16 à 18 rang III N.O. et IV N.O.
 Route entre lots 15 et 16 rang I N.O.
 Route entre lots 31 et 32 rangs I N.O. et II N.O. et sur lot 31 rang II N.O. et entre 30 et 31 rangs II N.O., III N.O., IV N.O.
 Chemin à travers lots A, 1, 2, rang S.E.
 Chemin à travers lots 32 à 45 rang S.E.
 Route sur lot 27 rang S. E.
 Route entre lots 9 et 10 rang J.
 Chemin à travers lots 14,13 rang G, 14 et 15 rang F.
 Chemin à travers lots 13 à 20 rang D.
 Route sur lot 19 rangs B et A, et chemin à travers 19 à 16 rang A.
 Chemin à travers lots 1 rang E, 1 et 2 rang F, 2 à 8 rang G, et vis-à-vis 8 à 14 rang G chemin Poulin.

COMTE LABELLE

Canton Clyde

D= 1458/47

Chemin à travers lots 24 à 51 rang Est.

Route entre lots 45 et 46 rang Est, et chemin à travers lots 16 à 1 rang D.

Chemin à travers lots 25 rang Est à 27 rang Est, 9 à 12 rang B et 13 rang C.

Chemin à travers lots 1 à 23 rang Ouest, chemin à travers lots 22.21, 20,19,18/III, 22,23,24/IV et 23/V chemin à travers lots 7,8,9/Est.

Canton Décarie

D= 6794/23

Chemin à travers lots 16 à 18 rang III, 15 à 20 rang II, 15 à 48 rang I, 48 à 55 rang II, 55 à 66 rang III.

Route entre lots 7 et 8 rang III et à travers 7 à 1 rang IV.

Chemin à travers lots 11 et 10 et de 21 à 16 rang V, 28 à 23 rang VI chemin longeant 33 rang VII et 23,29,28 rang VI et à travers 33 à 28 rang VII, 34 à 42 rang VIII, 42 à 51 rang IX, vis-à-vis 51 rangs IX-X longeant 1 lot 45 rang X et à travers 45 à 40 rang X, 44 à 41 rang XI.

Route sur lot 30 rang VI, chemin à travers lots 31 rang VI et vis-à-vis les lots 32 à 41 rangs V-VI.

Route sur lot 28 rang VII à travers 36 à 39 rang VIII, 39 à 48 rang VII.

Chemin vis-à-vis 52 à 56 rangs IX-X.

Chemin à travers lots 45 à 66 rang XI.

Route longeant les lots 22 rangs VI-VII et vis-à-vis lots 21 à 19 rang VII.

Route entre lots 27 et 26 rang VII.

Route entre lots 28 et 29 rang VIII chemin vis-à-vis lots 29 à 32 rang VIII et longeant le lot 26 rang VIII et chemin vis-à-vis lots 26 à 19 rangs VIII-IX.

Canton Dudley

D= 13791/19

Chemin à travers lots 1 à 31 rang VI, 32 rang VII, et route entre lots 32 et 33 rang VII et rang VIII, chemin à travers 33 à 45 rang IX, 45 à 47 rang X, 49 à 53 rang X, 51 à 56 rang XI, 57 à 62 rang XII, 62 rang XIII. Chemin vis-à-vis lots 33 à 35 rangs VIII-IX.

Canton Gagnon

D= 23191/21

Chemin vis-à-vis lots 5 à 12 rang I et longeant le rang XI Labelle, route entre 12 et 13 rang I et à travers 13 à 25 rang I.

Canton Gravel

D= 23494/21

Chemin vis-à-vis lots 34 à 24 rangs I-II route sur lot 24 rang I.

Route sur lot 34 rang I.

Route sur lots 2 rang II et III et chemin vis-à-vis lots 2 à 16 rangs III-IV, et à travers 16 à 42 rang IV.

Chemin vis-à-vis lots 2 à 11 rangs II-III et chemin à travers lots 11 à 41 rang III.

Route sur lot 41 rang I, 41 rang II, 41 rang III.

Route entre lots 34 et 35 rang I et chemin vis-à-vis 35 à 41 rangs I-II.

Canton Joly

D= 21728/21

Route sur le lot 28 rang A et chemin à travers lots 28 à 24 rang A et 24 rang N.

Chemin à travers lots 27 à 1 rang A.

Chemin à travers lots 31 à 10 rang H.

Chemin à travers lots 23 à 26 rang H.

Route sur lots 25 et 26 rang H et chemin à travers lot 29 rang G.

Chemin à travers lots 13 à 18 rang G. ←

Route sur lot 16 rang G et à travers lots 12 à 10 rang G.

Chemin à travers lots 34 rang F, 34 à 36 rang H, vis-à-vis lots 36 à 39 rangs H-G. Route sur 39 et 40 rang G. Chemin à travers les lots 25,24,23/3 sur 1 et 2/C et à travers 20 à 15/J.

COMTE LABELLECanton Kiamika

D: 8891/19

Chemin à travers lots 52 à 46 rang I, 45 à 41 rang II, 40 à 35 rang III, 34 à 9 rang IV.
 Chemin à travers lots 36 à 47 rang VI.
 Route sur lots 16 et 15 rang VII et chemin vis-à-vis lots 25 à 1 rangs nord-sud.
 Chemin à travers lot 40 rang VII, lots 12 et 11 rang VIII.
 Route longeant le lot 25 rang sud et vis-à-vis les lots 16 à 11 rang VII.

Canton Labelle

D: 303/23

Chemin à travers lots 41 à 31 rang A, 30 à 6 rang B, 6 à 1 rang A, 53 à 60 rang I.
 Chemin à travers lots 1 et 2 rang A.
 Chemin vis-à-vis le rang I Gagnon et les lots 29 à 36 rang XI, et à travers 36 à 41 rang XI.

Canton La Minerve

D: 33807/19

Chemin à travers lots 1 à 16 rang I.
 Chemin à travers lots 1 à 17 rang IV, route entre lots 17 et 18 rang V.
 Route sur lot 17 rang VI, lots 17 et 16 rang VII, 16 rang VIII, 16 rang IX.
 Chemin vis-à-vis lots 16 à 13 rangs IX-X à travers 12 à 1 rang X.
 Chemin à travers lots 1 à 24 rang VII.
 Chemin vis-à-vis lots 11 à 20 rangs VII-VIII.
 Route entre lots 10 et 11 rang IX, et chemin vis-à-vis lots 11 à 19 rangs VIII-IX, chemin à travers lots 20 à 29 rang VIII.
 Chemin à travers lots 31 à 55 rang XII.
 Chemin à travers lots 29 à 30 rang XIII, 25 à 28 rang VI, route sur lot 31 rang XII, chemin à travers lots 31 à 37 rang XI.
 Chemin vis-à-vis lots 31 à 25 rangs XI-XII.
 Chemin vis-à-vis lots 1 à 10 rangs XI-XII.
 Chemin à travers lots 1 à 3 rang XI.

Canton Loranger

D: 21790/21

Chemin à travers lots 1 à 22 rang I.
 Route à travers lots 15 à 24 rang I, 24 à 27 rang II, 27 à 31 rang III.
 Chemin vis-à-vis lots 24 à 28 rangs I-II.
 Chemin à travers 28 à 34 rang IV.
 Chemin à travers lots 13 à 18 rang IV, 19 à 35 rang V.
 Chemin à travers lots 7 à 17 rang V.
 Chemin à travers lots 1 à 15 rang VI, 15 à 17 rang V.
 Chemin à travers lots 7 à 11 rang VII, 11 à 9 rang VI.
 Chemin à travers lots 15 à 39 rang VII.
 Chemin à travers 26 à 30 rang V et vis-à-vis 31 à 41 rangs V-VI.
 Chemin vis-à-vis lots 39 à 47 rangs VI-VII.
 Route sur lot 47 rang VII.
 Route sur lots 39, 38 rang VII, 38-39 rang VI, 38 rang V et chemin à travers 38 à 35 rang V, 35 rang IV.
 Route sur lot 35 rang V.
 Chemin à travers lots 36 à 39 rang V, 39, 40 rang IV, 40 à 47 rang V, vis-à-vis 47 à 68 rangs IV-V.
 Chemin à travers lots 44 à 64 rang IV, 58, 59 rang III, 64 à 67 rang III.
 Chemin à travers lots 58 à 63 rang III, 60 à 68 rang II.

Canton Lynch

D: 22120/23

Chemin à travers lots 1 à 10 rang IV, 11 à 32 rang III, 33 à 51 rang II, 52 à 65 rang I.
 Route entre lots 20-21 rang III, à travers 20 rang III, à travers 20 à 15 rang IV, 14 à 12 rang V.
 Chemin à travers lots 11 et 12 rang III, 12, 13 rang IV, 12 à 8 rang V, 8 à 6 rang VI, 6 à 1 rang VII, 1 rang VIII.
 Chemin à travers lots 8 à 17 rang IX.

COMTE LABELLECanton Marchand

D = 14458/21

Chemin à travers lots 17 à 11 rang I, II à 15 rang I, vis-à-vis 16 à 26 rangs I-II, 27-28 rang I, à travers 28 à 31 rang II, 32 à 37 rang III.
 Chemin à travers lots 37 à 40 rang III, route entre lots 39 et 40 rang III.
 Chemin vis-à-vis lots 40, 41 rangs III-II, à travers 42 à 44 rang II, vis-à-vis 44 à 48 rang, II-I.
 Chemin à travers 32 à 28 rang III, vis-à-vis 28 à 23 rangs III-IV, à travers 23 à 25 rang IV, 25 à 27 rang V.
 Chemin à travers lots 26 à 13 rang V.
 Chemin vis-à-vis lots 49 à 55 rangs I-II.
 Chemin à travers lots 15 à 67 rang nord-est rivière Rouge, à travers 77 à 95 rang sud est rivière Rouge.
 Chemin à travers lots 1 à 7 rang nord route sur lot 7 rang nord, chemin vis-à-vis lots 24 à 30 rangs A-B, à travers 30 à 40 rang B, vis-à-vis lots 40 à 44 rangs A-B, à travers 44,45 rang A, route entre 44 et 45 rang A et rang nord. est.
 Chemin à travers lots 28 à 33 rang B, I à 8 rang D.
 Chemin à travers lots 7 à 24 rang nord.
 Chemin à travers lots 45 à 67 rang A, route entre lots 86,87 rang sud-est.
 Route entre lots 52, 53 rang nord-est R.R.
 Route entre lots 54,55 rang A, sur 55 rang A, à travers 55 à 64 rang B.
 Chemin longeant le lot 75 rang sud-ouest R.R. et vis-à-vis les lots A à E rang nord ouest R.R. et à travers F rang N.O. R.R.

Canton Montigny

D = 12477/22

Chemin vis-à-vis lots 1 à 48 rangs nord,sud.

Canton Moreau

D = 6899/18

Chemin à travers lots 1 à 44 rang I.
 Route sur lot 27 rang I, 27 rang II, et entre 27 et 28 rang II.
 Route entre les lots 38 et 39 rang I.
 Route sur lot 40 rang I.
 Chemin à travers lots 1 à 3 rang II, 3 à 32 rang IV, 37 à 32 rang III.
 Chemin vis-à-vis lots 34 à 42 rang II longeant lot 32 rang III, et vis-à-vis 38 à 42 rang III, à travers 42 à 44 rang II.
 Chemin à travers lots 37 rang III, 35 à 39 rang IV.
 Route à travers lots 23 à 19 rang IV, 19 à 17 rang V, sur 17 rang VI sur 17,16 15 rang VII et II, rang nord-ouest.
 Chemin à travers 32 à 43 rang nord-ouest.

Canton Mousseau

D = 38912/17

Chemin à travers lots 26 à 32 rang II, 32 à 43 rang III, 43 à 60 rang IV.
 Route sur lot 15 rang II, lot 15 rang III.
 Route entre 19 et 20 rang III, 19 et 20 rang IV, chemin à travers 20 à 42 rang V.
 Chemin à travers lots 1 à 7 rang III, vis-à-vis 7 à 16 rangs III-IV, à travers 17 à 19 rang III.
 Chemin à travers lots 7 à 9 rang V, et vis-à-vis 10 à 19 rangs IV-V.

Canton Nantel

D = 16113/20

Chemin à travers lots 1 à 6 rang I.

Canton Pope

D = 8445/47

Chemin vis-à-vis lots 24 à 29 rangs A-B.
 Route entre 14 et 15 rang B.
 Chemin à travers lots 1 à 23 rang III.
 Chemin vis-à-vis lots 1 à 27 rangs III-IV.
 Route sur lot 38 rangs II, III.
 Chemin à travers lots 30 à 45 rang III.
 Chemin à travers lots 51,52 rang I, route sur lot 52 rang I, 52,53 rang II.
 Chemin vis-à-vis lots 53 à 55 rangs II-III.
 Route sur lot 55 rang I.

COTE LABELLECanton Robertson

D = 4983/20

Chemin à travers lots 1 à 12 rang I, 13 à 18 rang II.
 Route entre lots 27 et 28 rang III.
 Chemin vis-à-vis lots 15 à 30 rangs III-IV.
 Route sur lots 25 rang IV, 25 et 26 rang V.
 Chemin à travers lots 1 à 5 rang V, 5 à 11 rang VI, II à 25 rang V.
 Chemin vis-à-vis lots 59 à 39 rangs IV-V route sur 39 et 40 rang V.
 Chemin vis-à-vis 51 à 59 rangs VI-VII.
 Chemin à travers lots 52 à 59 rang IV.
 Route sur lot 59 rang XIII, chemin à travers 59 à 57 rang XIII.
 Chemin à travers lots 50, 49 rang VII, vis-à-vis lots 48 à 43 rangs VII-VIII.
 Route sur lots 41-42 rang VIII, chemin vis-à-vis lots 41 à 30 rangs VIII-IX.
 Chemin à travers lots 19 à 33 rang XIV.
 Chemin à travers lots 51 à 53 rang III, et vis-à-vis lots 54 à 59 rangs II-III

Canton Rochon

D = 21015/21

Chemin à travers lots 1 à 18 rang Sud-Est.
 Route entre lots 18 et 19 rang sud-est, chemin à travers lots 31 à 22 rang V
 route sur 22 et 21 rang VI, 21 rang VII.
 Chemin à travers lots 1 à 3 rang sud-est, 26 à 1 rang VII.

Canton Turgeon

D = 10473/17

Route sur lot 2 rang I.
 Chemin vis-à-vis lots 1 à 3 rang I et 78A à 78B rang A, vis-à-vis lots
 78 à 89 rangs A-B.
 Route entre lots 82-83 rang B, chemin à travers lots 83 à 95 rang C.
 Chemin vis-à-vis 12 à 25 rang I et 84 à 88 rang C, et 89 à 91 rang D.
 Route sur lots 14 et 13 rang I.
 Chemin vis-à-vis lots 4 à 27 rangs I-II.
 Route à travers lots 11 à 14 rang II.
 Chemin à travers lots 17 et 16 rang III, 15 à 20 rang II.
 Chemin à travers lots 24 rang III, 24 à 28 rang II, 28 à 32 rang I.
 Chemin à travers lots 26 à 24 rang II.
 Chemin à travers lots 19 à 36 rang III.
 Chemin à travers lots A à 8 rang III, 8 à 10 rang II.
 Route entre lots 18 et 19 rang III.
 Chemin vis-à-vis lots 14 à 20 rangs III-IV, à travers lots 21 à 29 rang IV,
 à travers 29 à 42 rang V.

Canton Wabasse

D = 24720/18

Chemin à travers lots 7 et 6 rang II N.O. 6, 7, 6 rang III N.O. 6, 5, 6 rang
 IV N.O.
 Chemin à travers lots 7 à 5 rang II N.O. 5 rang III N.O.
 Route sur lots 13 et 12 rang II N. 12, 13 14 rang III N.
 Chemin à travers lots 28 à 25 rang III N.

Canton Wurtele

D = 3976/22

Chemin vis-à-vis lots 1 à 17 rangs I-II, à travers lots 17 à 32 rang II.
 Route entre lots 14 et 15 et sur lot 15 rang I.
 Route à travers lots 11 à 7 rang II chemin à travers lots 7 à 1 rang III.
 Chemin à travers lots 7 à 10 rang III, 10 à 13 rang IV, route entre 13 et 14
 rang IV, et chemin à travers lots 14 à 19 rang IV.
 Chemin à travers lots 14 à 24 rang V.
 Chemin à travers lots 14 à 4 rang V.
 Chemin à travers lots 22 à 19 rang V, 19 à 15 rang VI.
 Chemin à travers lots 11 à 17 rang III, vis-à-vis lots 17 à 32 rangs II-III
 à travers lots 32 à 34 rang II.
 Chemin à travers lots 27 à 31 rang IV.

980.59

CHEMINS DE COLONISATION

COMTE: LAC-ST-JEAN

Canton: Caron.

D = 21246/21

Chemin à travers les lots 44 à 40, en front des rangs V et VI.
Chemin sur le lot 41 du rang VI, puis à travers les lots 41 à 39
du rang VII.

Route sur le lot 46 du rang VI, puis sur le lot 46 du rang VII, puis
chemin vis-à-vis des lots D, C, B et A des rangs IV et V,
canton: Métabetchouan.

Canton: Garnier.

D = 29978/20

Chemin entre les rangs VI et V, vis-à-vis des lots 49 à 34.
Chemin à travers des lots 24 à 35 du rang IV.

Canton: LaBarre.

D = 33578/19

Chemin à travers des lots 6 à 1 du rang II Ouest, puis 1 à 4 du
rang II Est.

(2)

Canton: Métabetchouan.

D = 1618

Route à travers des lots 15 à 9 du rang I, puis à travers les lots
9 à 4 du rang II.

Canton: Taillon.

D = 4490/21

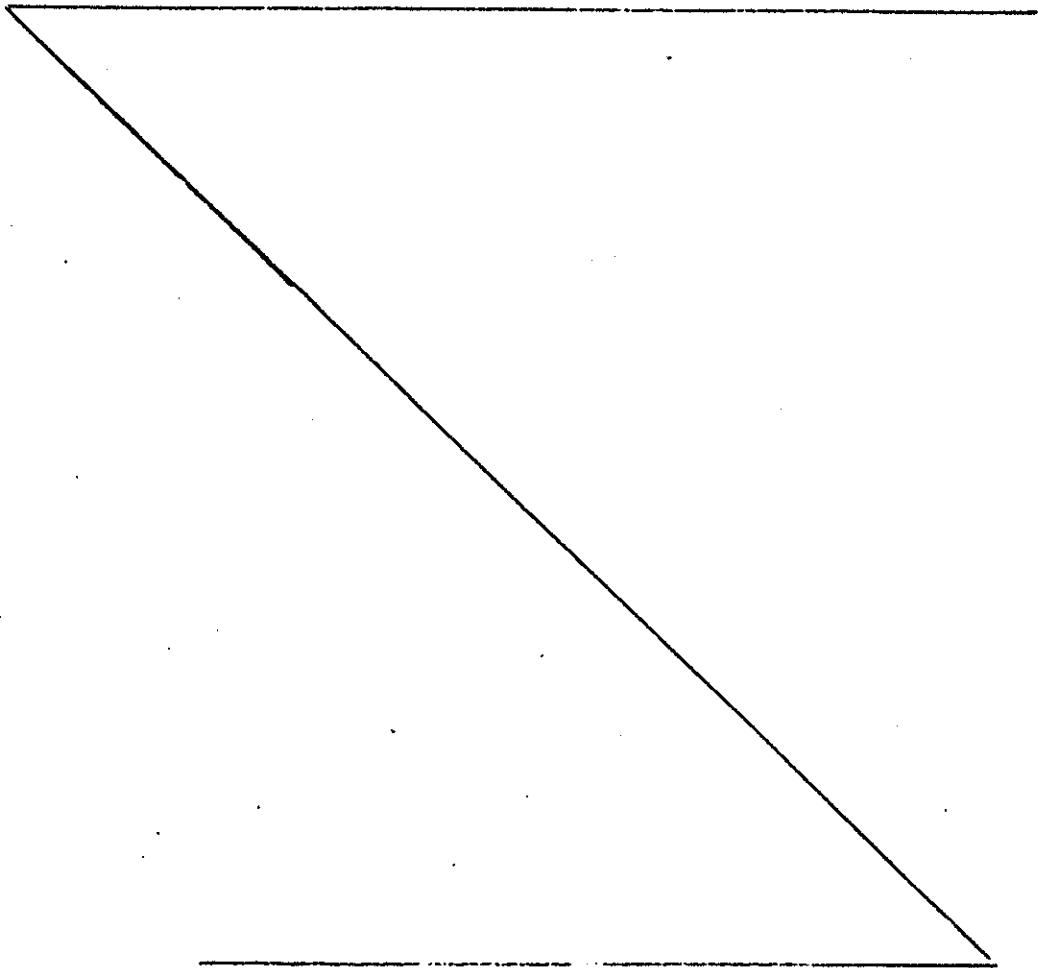
Chemin à travers les lots 38 à 41 entre les rangs II et III.

Route sur les lots 1 des rangs VI et V.

Chemin vis-à-vis des lots 34 à 41 des rangs IV et V, puis route entre
les lots 40 et 41 du rang V.

Chemin à travers des lots 8 à 2 sur le rang VIII.

Chemin en front des lots 29 à 24 du rang XII.



CHEMINS DE COLONISATION

Comté: LAVIOLETTE

Canton Hackett:

D = 12 477/21

Route traversant les lots 61, rang III, et 60-61, rang IV,
et 60-61-62, rang V.

Canton Langelier:

D = 15390/17

Route traversant les lots 62-63-64 et 65, rang Est.

Canton Malhiot:

D = 17311/21

Chemin à travers des lots 34 à 44, rang I.

Route à travers du Bloc B, rang I.

Route à travers des lots 34 à 38, rang I, et chemin à travers
des Blocs C et D, rang II.

Route à travers des lots 43 et 44, rang II.

Route traversant les lots 21 à 25, rang I.

Canton Mékinac:

D = 4672/22

Chemin à travers des lots 26 à 43, rangs II-III-IV.

Chemin à travers des lots 21 à 27, rang III.

Route à travers des lots 29 et 30, rang I et II.

Route à travers des lots 18 et 19, rang II.

Route traversant les lots 24 à 29, rangs III et IV.

Canton Radnor:

D = 8578/47

Chemin vis-à-vis des lots 1 à 42, rang X ou de la Grande Ligne.

Canton Vallières:

D = 20358/21

Chemin à travers des lots 20 à 14, rang I.

Seigneurie de Batiscan:

D = 10472/17

Chemin à travers des lots 658 à 670, rang S.O. de la Côte St-Pier

Chemin vis-à-vis des lots 624 à 647, rang S.O. de la Côte St-Pier

Route à travers des lots 88-89-90, des rangs I et II.

Seigneurie du Cap de la Madeleine:

D = 577/23

Chemin à travers des lots 315 à 345, rang VI et 396 à 368, rang V

Chemin vis-à-vis des lots 764 à 823, Côté N.O. St-Michel,
et 690 à 627, Côté S.E. St-Michel.

Chemin vis-à-vis des lots 272 à 275, entre les rangs VI et VII.

Chemin vis-à-vis des lots 271 à 275, rang VII.

Route traversant les lots 272 à 275, rang VII.

Route à travers des lots 389, rang V, et 411 à 408, rang IV,
et lots 405 à 407, Bloc C.

Route à travers des lots 304 à 308, Bloc F, et 309 à 314, Bloc E.

Route à travers des lots 825-826, Côté S.E. St-Mathieu,
821-820-819, Côté N.O. St-Michel,
630-631-632, Côté S.E. St-Michel.

Seigneurie Ste-Anne de la Péraée:

D = 41402

Chemin à travers des lots 351-115 à 351-131, rang St-Thomas.

Route longeant le lot 351-131, rang St-Thomas.

Chemins de Colonisation

Comté L'Islet

Canton Arago

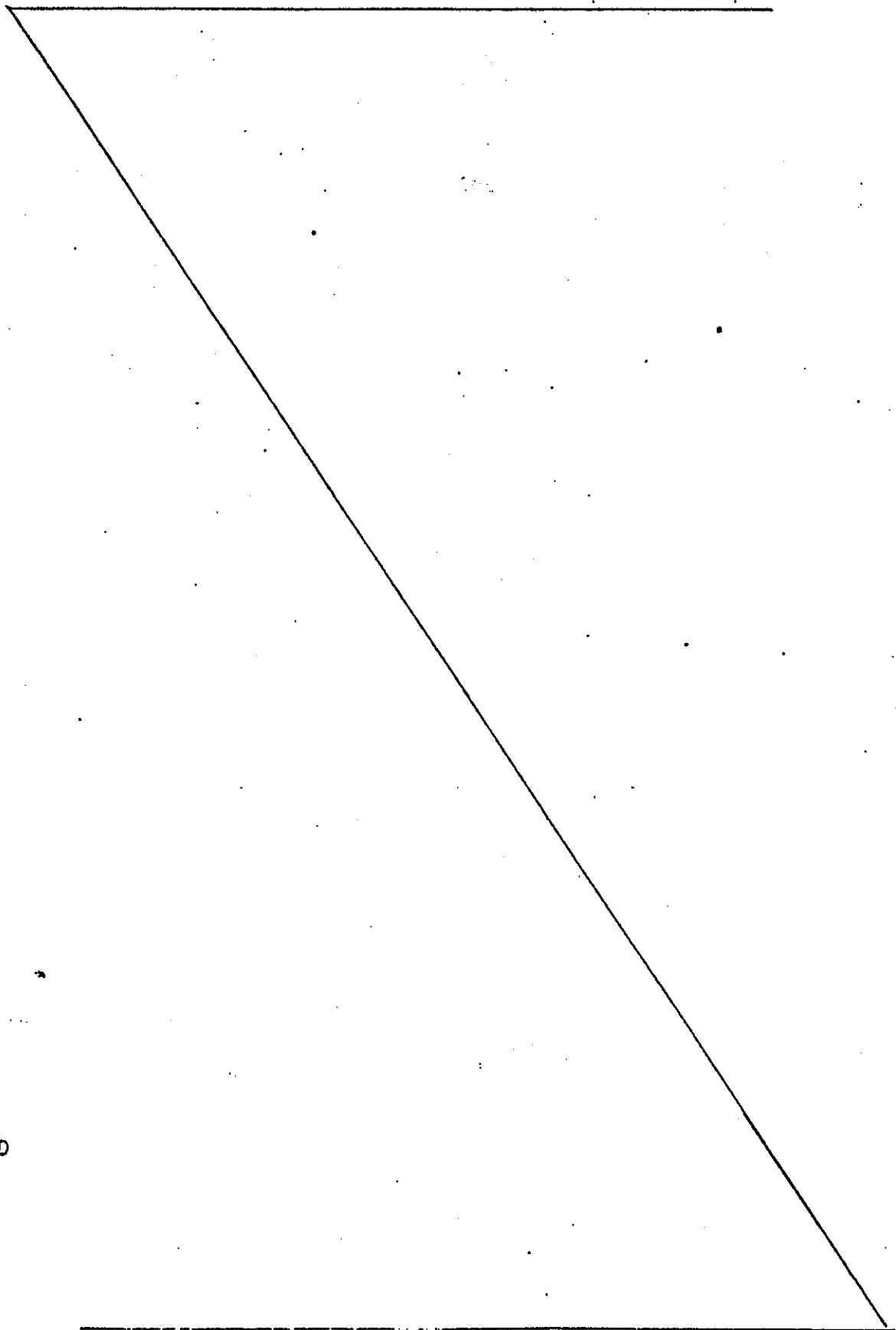
D = 12475/21

Chemin vis-à-vis des lots 8 à 18, rangs VI-VII.

Canton Dionne

D = 14486/17

Chemin vis-à-vis des lots 35 à 48, rangs IV-V.



/TD

Comté: LOTBINIERE

Seigneurie Ste-Croix

D = 37588

Chemin vis-à-vis des lots 142 à 163 concession St-Patrice.
Route longeant lot 252 concession St-Pierre.

Seigneurie Deschaillons

D = 3859

Chemin vis-à-vis des lots 1 à 31 rangs XIII & XIV.
Chemin vis-à-vis des lots 664 à 602 rangs V et VI.
Route longeant lot 1 des rangs X et XV incl.
Route longeant lot 712 rang VII et chemins traversant lots 10 à 1
rang VIII.
Route longeant lot 338 rang IV et chemin traversant les lots jusqu'au
497 rang V.

Seigneurie des Plaines.

Route entre les lots 17 et 18 concession Bois Franc.

Seigneurie Gaspé.

Chemin vis-à-vis des lots 138 à 237 rang Gaspé.
Chemin vis-à-vis des lots 338 à 360, 261 à 320 Bois Joly.
Chemin vis-à-vis des lots 410 à 467, 3ème concession.
Route longeant le lot 271, rang Bois Joly.
Route longeant le lot 195 rang Gaspé.

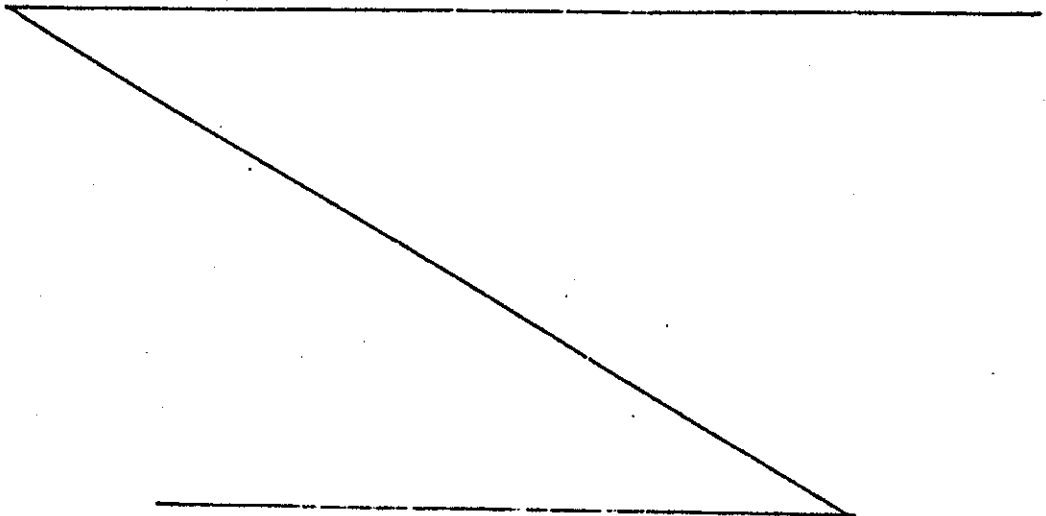
Seigneurie Lotbinière.

D = 37588 me 1

Chemin vis-à-vis des lots 23 à 51 rang V.
Route longeant lot 99 rangs II et III

Seigneurie St-Gilles.

Chemin traversant les lots 127 à 79 du commencement Est et longeant
lot 313 et traversant les lots de la concession l'Embarras Est
et traversant les lots 152 à 114 de la Concession St-Charles.
Chemin vis-à-vis des lots 3 à 16 concession Ste-Anne Nord.
Chemin vis-à-vis des lots 346 à 372 Ste-Marie Nord.
Chemin vis-à-vis des lots 512 à 538 concession St-Pierre.
Chemin vis-à-vis des lots 579 à 541 Concession St-Paul.
Chemin vis-à-vis des lots 683 à 749 concession Ste-Catherine.
Chemin traversant des lots 600 à 610 Handkerchief East.
Chemin vis-à-vis des lots 30 à 62 concession Belfast.
Chemin vis-à-vis des lots 374 à 384 concession Petit Lac.
Route longeant lot 123 du commencement Est.
Route entre les lots 270 et 271 concession St-André.
Route traversant les lots 340 à 344 concession Armagh.



Chemins de Colonisation

Comté MATANE

Canton: Cherbourg

D = 13986/23

Chemin à travers les lots 27 à 39, rangs II, III et 45 rang I.

Chemin vis-à-vis lot "D" à 19 renv. rang IX et 20 à 15 rang X.

Chemin traversant les lots 2 à 8, rangs IX-X.

Canton: Dalibaire

D = 3873/21

Ouverture de la route à travers les lots 55, 56 rangs VIII Dalibaire et vis-à-vis les lots 49 à 45 renv. rang VII canton Romieu.

Chemin traversant les lots 61 à 57, rang V.

Route longeant le lot 41 rang VI et 56 rang V et chemin lots 42, 43 et 44, rang V et 40, 41 renv. rang V.

Route Verreault vis-à-vis des lots renv. 56 à 51 ou 45 à 50, rang VIII et 56 à 51 ou 45 à 50, rang IX.

Chemin vis-à-vis des lots 19 à 25 renv. rang X.

Route ligne Dalibaire-Cherbourg, rangs IX, X, XI et XII.

Canton: Matane

D = 14747/19

Ouverture du chemin de front des lots 44 à 50, rangs IX-X.

Ouverture de la route à travers les lots 6 et 7, rang de la rivière Matane jusqu'au lot 11, rangs IX, X.

Route entre les lots 15 et 16, rang VII et chemin vis-à-vis des lots 16 à 20, rangs VII, VIII.

Route entre les lots 19 et 20 rang VIII et chemin traversant les lots 37 à 44, rang IX et route sur les lots 43, 44 rang X.

Chemin à travers les lots 18 à 15, rang III et route à travers les lots 18 et 19, rangs III, IV.

Canton: Romieu

D = 22610/21

Chemin longeant le fronteau IV-V traversant les lots 38 à 49.

Canton: St-Denis

D = 22692/21

Chemin traversant les lots 30 à 36, rangs X-XI.

Chemin vis-à-vis les lots 45 à 49 incl. rangs XI, XII.

Route traversant les lots 42 à 45, rangs XI-XII.

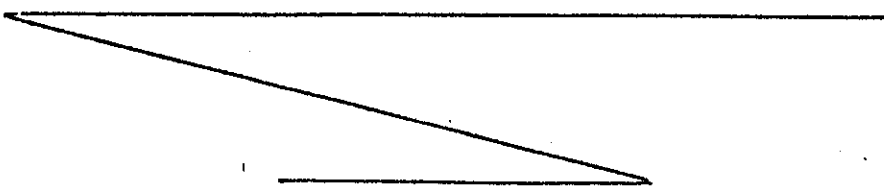
Ouverture et construction chemin de front des lots 5 à 29, rangs XIII-XI

Ouverture et construction du chemin traversant les lots 4 à 12 rang XII.

Ouverture et construction du chemin traversant les lots 5 à 11, rang XIII et vis-à-vis les lots 12 à 44 rangs XII-XIII.

Ouverture et construction du chemin traversant les lots 3 à 5, rang XI et vis-à-vis 5 à 25, rangs X, XI.

Réfection nouvelle de la route lots 10, 11 rang VII.



Comté: Matane

Canton: St-Denis

(suite)

D = 22692/21

Ouverture et construction chemin traversant les lots 20 à 23, rangs V, V.

Ouverture et construction chemin traversant les lots 21 à 23, rang V.

Chemin traversant les lots 20 à 15, rangs II, III.

Seigneurie Matane

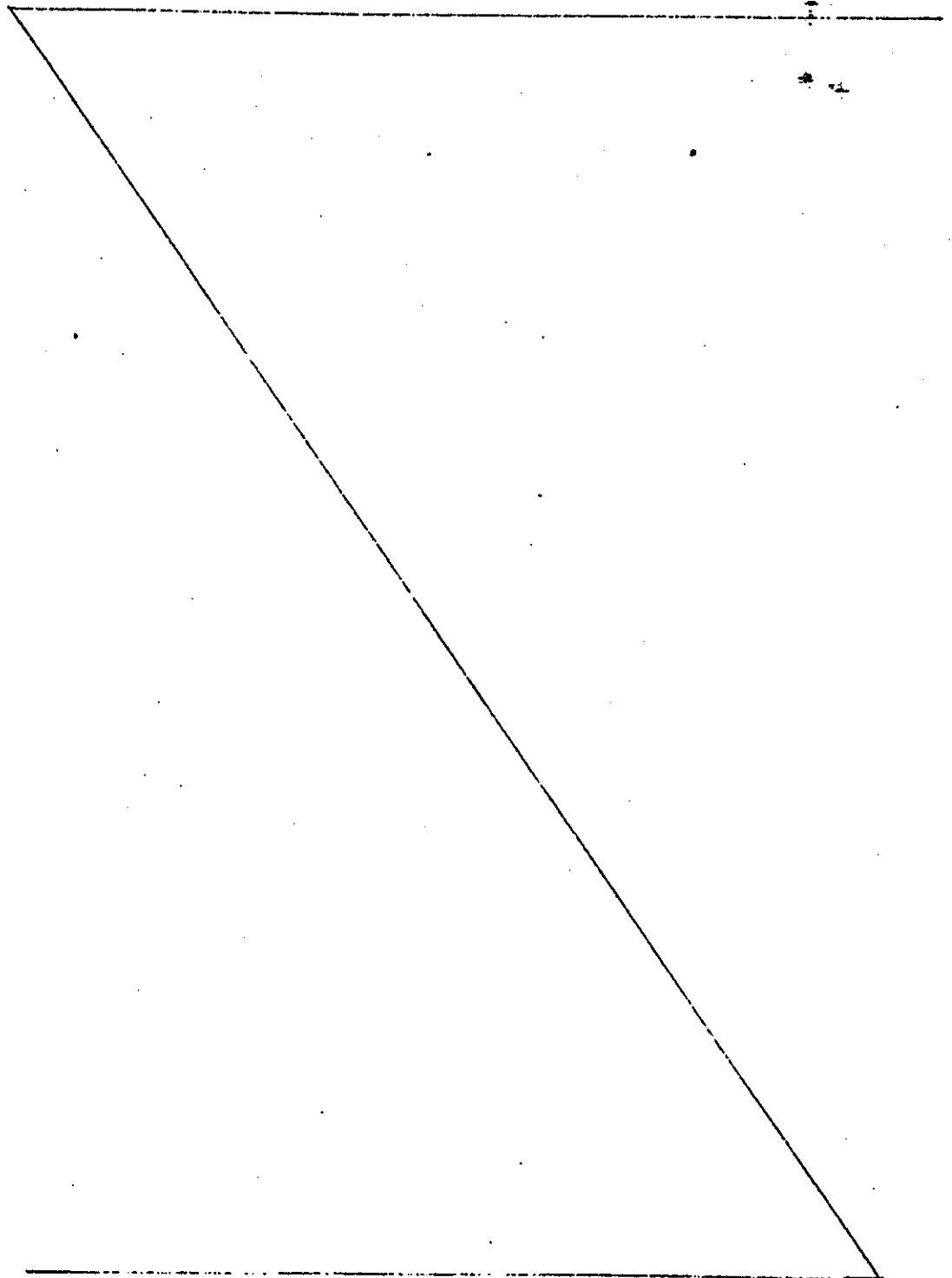
Réfection de la route Placide Desjardins entre ligne canton St-Denis et Seigneurie Matane, rangs II, III.

Chemin vis-à-vis des lots 20 à 15, rang IV canton St-Denis à travers les lots 93 à 65, rang III Seigneurie Matane.

Canton: Tessier

D = 9764/21

Route entre les lots 5 et 6, rang N.E. rivière Matane et les lots 15, 16 rang IX et chemin de front des lots renversés 9 à 14, rangs X, XI.



CHEMINS DE COLONISATION

Comté: MATAPEDIA

Canton Awantjish:

D = 10110/17

Lot 16 à 18 incl. rang VIII.

Canton Blais:

D = 11835/21

Lot 20 à 27 incl. rang V.

Canton Cabot:

D = 24653/21

Route entre les lots 57, 58 S.O.C.M.

Chemin à travers des lots 52 à 56, rang VI et route
entre les lots 66 et 67, rang S.O.C.M.
(route Charette).

Canton Humqui:

D = 1753/22

Route entre les lots 12 et 13, rangs III et IV.

Canton Langis:

D = 1899

Chemin à travers des lots 2 à 10, rang III.

Canton McNider:

D = 34323/27

Chemin à travers des lots 48 à 51 incl. rang VII.

Canton Matane:

D = 14747/19

Route entre les lots 29 et 30, rang XIV.

Canton Coleraine

D = 3276/20

Route longeant le lot 12, rangs IV, V, VI.
 Chemin à travers des lots 9 à 3, rang XIII.
 Route longeant le lot 1, rang II.
 Route entre les lots 9 et 10, rang XIII.
 Chemin vis-à-vis des lots 13 à 17, rangs XIII et B.
 Route longeant les lots 16 et 17, rang XIII.
 Chemin vis-à-vis des lots 19 à 25, rangs XIII et B.
 Route longeant les lots 15-16, rang XII.
 Route sur les lots 9-10, rang XII.

Canton Halifax

D = 57532

Route sur le lot 14, rang VI.
 Route longeant les lots 16 et 17, rang VI.
 Route entre les lots 14 et 15, rang XI.

Canton Inverness

D = 26079/46

Chemin vis-à-vis des lots 15 et 16, rangs V et VI.

Canton Irlanda

4104/46

Chemin vis-à-vis des lots 20 à 22, rangs I et II.
 Chemin vis-à-vis des lots 11 à 15, rangs II et III.
 Route entre les lots 5 et 6, rang du chemin Craig.
 Chemin vis-à-vis des lots 9 à 18, rang I, Irlanda et canton Wolfestown.
 Chemin vis-à-vis des lots 1 à 5, rang I, Irlanda et le canton Wolfestown.
 Chemin vis-à-vis des lots 1 à 3, rangs IX et X et route entre les lots 7 et 8, rang chemin de Craig.

Canton Leeds

D = 28776

Route entre les lots 13-a et 13-c, rang III.
 Route sur le lot 12, rang V.
 Route sur le lot 14, rang XIV.
 Chemin à travers des lots 12 à 14, rang IV.
 Route entre les lots 10 et 11, rangs XV et XVI et chemin vis-à-vis des lots 10 à 1, rang XV et sur le lot 18, rang V.
 Chemin vis-à-vis des lots 17-18, rangs IX et X.
 Route longeant le lot 1, rang XI.
 Chemin à travers des lots 3 à 6, rang XIV.

Canton Nelson

D = 20527

Route longeant le lot 1, rang IV.

Canton Somerset

D = 19229/47

Route longeant les lots 16 et 17, rang III, Augm. du canton Somerset.
 Chemin traversant les lots 25 et 26, rang V.
 Chemin traversant les lots 27-28, rang VI.

Canton Thetford

D = 34323/19

Chemin traversant le lot 24, rang VII et les lots 25-26, rang VIII.

Canton Archambault

D = 12772/31

Chemin vis-à-vis des lots 7 à 12 ou 18 à 13, rang 1.
 Route sur le lot 31, rang I.
 Chemin à travers des lots 23 à 31 incl. rang 1.
 Chemin à travers des lots 42 à 46 incl. rang 1.
 Chemin vis-à-vis des lots 3 à 8 ou 14 à 9, rang II.
 Chemin à travers des lots 31 à 33 incl. rang II.
 Chemin à travers des lots 7 et 8, rang III.
 Chemin à travers des lots 4 à 6 incl. rang IV.
 Chemin à travers du lot 5, rang IV.
 Route sur le lot 9, rang IV.
 Chemin à travers des lots 6 à 9 incl. rang V.
 Chemin à travers des lots 9 à 12 incl. rang V.
 Chemin à travers des lots 1 à 11 incl. rang VI.
 Chemin à travers des lots 9, 8, 7, rang VI.
 Chemin à travers des lots 12, 13, 14, 13, 12, rang VI.
 Chemin à travers des lots 7, 6 et 5, rang VII.
 Chemin à travers des lots 11 et 12, rang VII.
 Chemin à travers des lots 5 et 4, rang VIII.

Canton Chertsey

19246/36

Chemin à travers des lots 10 à 15 incl. rang I.
 Route sur le lot 14, rang I.
 Chemin à travers les lots 16 et 17, rang I.
 Chemin à travers les lots 24 à 27 incl. rang I.
 Route sur les lots 26 à 29, rang I.
 Chemin à travers des lots 33 à 35 incl. rang I.
 Chemin à travers des lots 47 à 54 incl. rang I.
 Route sur le lot 55, rang I.
 Chemin à travers des lots 8 à 10 incl. rang II.
 Route sur les lots 16 et 17, rang II.
 Route sur le lot 29, rang II.
 Chemin à travers des lots 29 à 33 incl. et 35, 36, rang II.
 Route sur le lot 54, rang II.
 Chemin à travers des lots 1 à 6 incl. rang III.
 Route sur les lots 29, 28, 29 et 30, rang III.
 Chemin à travers des lots 43 à 50 incl. rang III.
 Route sur le lot 55, rang III.
 Chemin à travers des lots 1, 2 et vis-à-vis 3 à 7 incl. rang IV.
 Chemin à travers des lots 9 à 17 incl. rang IV.
 Route à travers des lots 18 à 20 incl. rang IV.
 Route sur les lots 27, 26 et 25, rang IV.
 Route sur les lots 28 et 29, rang IV.
 Chemin à travers des lots 30 à 45 incl. et 50 à 55, rang IV.
 Route sur les lots 51 à 52 incl. rang IV.
 Chemin à travers des lots 10 à 19 incl. rang V.
 Route sur les lots 14 et 15, rang V.
 Route sur les lots 19 et 20, rang V.
 Chemin à travers des lots 21 à 25 incl. rang V.
 Route à travers des lots 25 à 30 incl. rang V.
 Chemin à travers des lots 29 à 34 incl. rang V.
 Chemin à travers des lots 46 à 49 incl. rangs V et VI.
 Route sur les lots 49 et 50, rang V.
 Chemin à travers des lots 50 à 55 incl. rang V.
 Route sur les lots 52 et 53, rang V.
 Chemin à travers des lots 53 à 55 incl. rang V.
 Chemin à travers des lots 1 à 9 incl. rang VI.
 Route sur les lots 3 et 9, rang VI.
 Chemin à travers des lots 11 à 14 incl. rang VI.
 Route sur le lot 14, rang VI.
 Chemin à travers des lots 21 à 23 incl. rang VI.
 Chemin à travers des lots 21 à 24 incl. rang VI.
 Chemin à travers des lots 24 à 30 incl. rang VI.
 Chemin à travers des lots 30 à 34 incl. rang VI.
 Chemin à travers des lots 35 à 39 incl. rang VI.

COMTE MONTCALMCanton Chertsey(suite)

D = 19246/36

Route sur les lots 9 et 8, rang VII.
 Chemin à travers des lots 14 à 21 incl. rang VII.
 Route sur les lots 20 et 21, rang VII.
 Route sur le lot 23, rang VII.
 Chemin à travers des lots 30 à 35 incl. rang VII.
 Chemin à travers des lots 39, 38, 37 et 40, rang VII.
 Chemin à travers des lots 40 à 50 incl. rang VII.
 Route sur les lots 8 et 9, rang VIII.
 Chemin à travers des lots 6 à 8 incl. rang VIII.
 Chemin à travers des lots 21 à 22, 23, rang VIII.
 Chemin à travers des lots 35 à 38 incl. rang VIII.
 Chemin à travers des lots 40 à 44 incl. rang VIII.
 Route sur le lot 42, rang VIII.
 Chemin à travers des lots 45 à 51 incl. rang VIII.
 Chemin à travers des lots 50 à 54 incl. rang VIII.
 Route sur les lots 3 et 2, rang IX.
 Chemin à travers des lots 35 à 39 incl. rang IX.
 Chemin à travers des lots 40 à 44 incl. rang IX.
 Chemin à travers des lots 40 à 43 incl. rang IX.
 Route sur le lot 50, rang IX.
 Route sur le lot 7, rang X.
 Chemin à travers des lots 40 à 44 incl. rang X.
 Chemin à travers des lots 44 et 43 et 45, 46, rang X.
 Chemin à travers des lots 40 à 44 incl. rang XI.
 Route sur les lots 43 et 42, rang XI.
 Route sur les lots 40, 41, 42 et chemin à travers des lots 45 à 53 incl. rang XI.
 Chemin à travers des lots 47 à 50 incl. rang XI.

Canton Chilton.

D = 31019/17

Chemin à travers des lots 1 à 3 incl. rang V.
 Chemin vis-à-vis des lots 3 à 7 incl. et à travers des lots 7 à 10 incl. rang VI.
 Chemin à travers des lots 17 à 49 incl. rang VI.
 Route sur les lots 45, rang VI; lots 44, 45 et 46, rang V, lots 46, 47, 48, rang IV; lots 48, 49, 50, rang III; lots 51, 52, 53, 54, rang II.
 Chemin à travers des lots 10 à 18 incl. rang VII.
 Chemin à travers des lots 18 à 22 incl. rang VII.
 Chemin à travers des lots 17 et 18, rang VII.
 Chemin à travers des lots 50 à 52 incl. rang VII.
 Chemin à travers des lots 1 à 9 incl. rang VIII et lots 10 à 13 incl. rang IX et lots 13 et 14 rang VIII.
 Chemin à travers des lots 52 à 54 incl. rang VIII.

Canton Kilkenny

D = 20008/21

Route sur les lots 1 et 2, rang I.
 Route sur les lots 1 et 2, rang II.
 Chemin à travers des lots 11 à 19 incl. rang III.
 Route sur le lot 18, rang III.
 Route sur le lot 1, rang IV.
 Chemin vis-à-vis des lots 1 à 5 entre les rangs IV-V.
 Chemin à travers des lots 12 à 20 incl. rang IV.
 Route sur les lots 20 et 21, rang IV.
 Route sur les lots 1 et 2, rang V.
 Route sur les lots 18 et 19, rang V.
 Chemin vis-à-vis des lots 19 à 21 incl. et à travers 22 à 25, rang V.
 Route sur le lot 27, rang V.
 Chemin à travers des lots 16 à 27 incl. entre les rangs V et VI.
 Route sur le lot 1, rang VI.
 Chemin à travers des lots 2 à 6 incl. rang VI.
 Chemin à travers des lots 6 à 8 incl. rang VI.
 Route sur le lot 16, rang VI.
 Route sur les lots 19 et 20, rang VI.
 Route sur les lots 25 et 26, rang VI.
 Chemin à travers des lots 26 à 28 incl. rang VI.

COMTE MONTREALCanton Kilkenny (suite)

D = 20008/21

Route sur le lot 6, rang VII,
 Route sur le lot 13, rang VII
 Route sur le lot 19, rang VII
 Route entre les lots 24 et 25, rang VII
 Route sur les lots 27 et 28, rang VII
 Chemin à travers des lots 18 à 25 incl. rangs VII-VI.
 Chemin à travers des lots 2 à 18 incl. rangs VIII-VII
 Route sur les lots 18 et 19, rang VIII.
 Chemin à travers des lots A, 1 et 2, rang IX
 Chemin à travers des lots A à 6 incl. rang IX
 Route sur le lot 6, rang IX.
 Route sur le lot 16, rang IX
 Chemin à travers des lots 7 à 18 incl. rangs IX-X
 Chemin à travers des lots 4 et 5, rang IX.
 Route longeant le lot B et route sur le lot 1, rang X.
 Chemin à travers des lots B à 4, rang X
 Route entre les lots 12 et 13 et sur le lot 13, rang X.
 Chemin à travers des lots 2 et 3, rang XI.
 Route sur le lot 5 et chemin 5 à 8 incl. rang XI.
 Chemin à travers des lots 9 et 10, rang XI.

Canton Lussier

D = 22204/31

Chemin à travers des lots 1 à 7 incl. rang I.
 Chemin à travers des lots 33 à 48 incl. rang I.
 Route sur les lots 4 et 5, rang II.
 Chemin à travers des lots 47 à 51 incl. rang II.
 Route à travers des lots 48 à 51 incl. rang II.
 Chemin à travers des lots 38 à 42 incl. rang III.
 Route sur les lots 50 et 49, rang III.
 Chemin à travers du lot 61, rang III.
 Chemin à travers des lots 46 à 50 incl. rang IV.
 Route sur les lots 45 et 46, rang IV.
 Route sur les lots 41 et 42, rang IV
 Chemin à travers des lots 50 à 57 incl. rang IV.
 Chemin à travers des lots 56 à 61 incl. rang IV.
 Chemin à travers des lots 14 à 24 incl. rang V.
 Chemin à travers des lots 43 à 48 incl. rang V.
 Route sur les lots 45 et 46, rang V.
 Chemin à travers des lots 56 à 61 incl. rang V.
 Route sur le lot 9, rang VI.
 Chemin à travers des lots 9 à 14, incl. rang VI.
 Route à travers des lots 10 à 15 incl. rang VI.
 Route sur le lot 20, rang VI.
 Chemin à travers des lots 39 à 43 incl. rang VI.
 Chemin à travers des lots 48 à 61 incl. rang VI.
 Chemin à travers des lots 1 à 9 incl. rang VII.
 Route sur les lots 13 et 14, rang VII.
 Route sur les lots 16, rang VII.
 Route sur les lots 20 et 21, rang VII
 Chemin à travers des lots 14 à 29 incl. rang VII
 Route sur les lots 38, 39, 40, rang VII.
 Chemin à travers des lots 59 à 61 incl. rang VII.
 Route sur les lots 11, 12, 13, rang VIII.
 Route sur les lots 13, 14, 15, rang VIII
 Chemin à travers des lots 16 à 37 incl. rang VIII.
 Route sur le lot 38, rang VIII.
 Chemin à travers des lots 11 à 15 incl. rang IX.
 Route sur le lot 14, rang IX
 Route à travers des lots 15 à 22 incl. rang IX
 Chemin à travers des lots 37 à 46 incl. rang IX.
 Chemin à travers des lots 12 à 14 incl. rang X.
 Route sur les lots 15, 16, rang X.
 Route à travers des lots 21 à 28 incl. rang X.

Canton Rawdon

D = 6502/43

Chemin vis-à-vis des lots 1 et 2, rang I.
 Chemin à travers des lots 2 et 3, rang I
 Route sur le lot 5, rang I.
 Route entre les lots 11 et 12, rang I
 Route sur le lot 18, rang I.
 Chemin vis-à-vis des lots 19 à 25, entre les rangs I et II.
 Route sur le lot 1, rang II.
 Chemin à travers des lots 1 à 3 incl. rang II.
 Chemin à travers des lots 3 à 5 incl. rang II
 Route entre les lots 5 et 6 sur le lot 6, rang II.
 Chemin vis-à-vis des lots 6 à 9 incl. entre les rangs II et III
 Route sur les lots 9 et 10, rang II.
 Route entre les lots 11 et 12, rang II.
 Chemin vis-à-vis des lots 12 à 14 incl. entre les rangs II-III.
 Chemin à travers des lots 12 à 14 incl. rang II.
 Route sur les lots 17 et 18, rang II
 Chemin vis-à-vis des lots 19 à 28 incl. entre les rangs II-III.
 Route sur le lot 26, rang II.
 Route longeant le lot 28, rang II.
 Route sur le lot 1, rang III.
 Chemin vis-à-vis des lots 7 à 10 incl. entre rangs III-IV.
 Route sur le lot 7, rang III.
 Route entre les lots 11 et 12, rang III.
 Route sur les lots 14 et 15, rang III.
 Route sur les lots 16 et 17, rang III.
 Chemin à travers des lots 17 à 19 incl. rang III.
 Route sur le lot 26, rang III.
 Route longeant le lot 28, rang III.
 Route sur le lot 1, rang IV.
 Route sur les lots 6 et 7, rang IV
 Chemin vis-à-vis des lots 15 et 16, entre les rangs IV et V.
 Chemin à travers des lots 7 à 10 incl. rang IV.
 Chemin à travers des lots 10 et 11, rang IV.
 Route sur les lots 15 et 16, rang IV.
 Route sur les lots 20 et 21, rang IV.
 Route sur le lot 1, rang V.
 Chemin à travers des lots 1 et 2, rang V.
 Route sur le lot 11, rang V.
 Chemin à travers des lots 20 à 22 incl. rang V.
 Route sur le lot 20, rang V.
 Chemin à travers du lot 24, rang V.
 Route sur le lot 1, rang VI.
 Route sur le lot 14, rang VI.
 Route sur le lot 18, rang VI.
 Route sur les lots 21 et 22, rang VI.
 Chemin à travers des lots 21 à 24 incl. rang VI.
 Chemin à travers des lots 24 à 26 incl. rang VI.
 Route sur les lots 1 et 2, rang VII.
 Route sur le lot 3, rang VII.
 Route sur les lots 11 et 12, rang VII.
 Route sur le lot 22, rang VII.
 Route sur les lots 22 et 23, rang VII.
 Chemin à travers des lots 2 à 9 incl. rang VIII.
 Chemin à travers du lot 3, rang VIII.
 Route sur le lot 4, rang VIII.
 Chemin à travers des lots 4 et 5, rang VIII.
 Chemin à travers des lots 10 et 11, rang VIII.
 Chemin à travers des lots 15 et 16, rang VIII.
 Route sur les lots 15 et 16, rang VIII.
 Chemin à travers des lots 16 et 17, rang VIII.
 Chemin à travers des lots 20 et 21, rang VIII.
 Route sur le lot 24, rang VIII.
 Chemin à travers des lots 24 à 28 incl. rangs VIII et IX.
 Chemin à travers des lots 1 à 3 incl. rang IX.

COMTE MONTAIGN.Canton Randou(suite)

1502/43

Route sur les lots 3 et 4, rang IX.
 Chemin à travers des lots 6 et 7, rang IX.
 Chemin à travers des lots 10 et 11, rang IX.
 Chemin à travers du lot 12, rang IX.
 Chemin à travers des lots 15 et 16, rang IX.
 Route sur le lot 16, rang IX.
 Route entre les lots 16 et 17, rang IX.
 Chemin à travers des lots 23 et 24, rang IX.
 Route à travers des lots 26 et 27, rang IX.
 Chemin à travers des lots 25 à 27 incl. rang IX.
 Route sur le lot 1, rang X.
 Chemin à travers des lots 4 à 7 incl. rang X.
 Chemin à travers des lots 7 et 8, rang X.
 Chemin à travers des lots 9 et 10, rang X.
 Chemin à travers des lots 12 et 13, rang X.
 Route sur le lot 16, rang X.
 Chemin à travers des lots 19 à 23 incl. rang X.
 Route sur le lot 24, rang X.
 Chemin à travers du lot 26, rang X.
 Chemin à travers des lots 27 et 28, rang X.
 Route sur le lot 1, rang XI.
 Chemin à travers des lots 1 à 4 incl. rang XI.
 Route sur le lot 6, rang XI.
 Chemin à travers des lots 6 et 7, rang XI.
 Route sur les lots 10 et 11, rang XI.
 Route sur le lot 16, rang XI.
 Chemin à travers des lots 26 à 28 incl. rang XI.

Canton Mantel.

16113/20

Chemin à travers des lots 24 à 33 incl. rang I.
 Chemin à travers des lots 37 à 43 incl. rang I.
 Chemin à travers des lots 47 à 62 incl. rang I.
 Chemin à travers des lots 40 à 48, incl. rang II.
 Route sur les lots 35, 36, 37, 36, 37, rang II.
 Chemin à travers des lots 24 à 49 incl. rang III.
 Chemin à travers des lots 38 à 41 incl. rang III.
 Route sur le lot 35, rang III.
 Chemin à travers des lots 24 à 28 incl. rang IV.
 Chemin à travers des lots 24 à 26 incl. rang IV.
 Chemin à travers des lots 47 à 58 incl. rang IV.
 Route sur les lots 47 et 48, rang IV.

Canton Rolland

D=23643/21

Chemin à travers les lots 1 à 8, rang II et lots 6 à 23
 incl. rang I.
 Chemin à travers des lots 11 à 21 incl. rang II.

CHEMINS DE COLONISATION

COMTE MONTALEMBERT

Canton Patton

D = 14102/24

Chemin vis-à-vis des lots 10 à 17, rang VII.

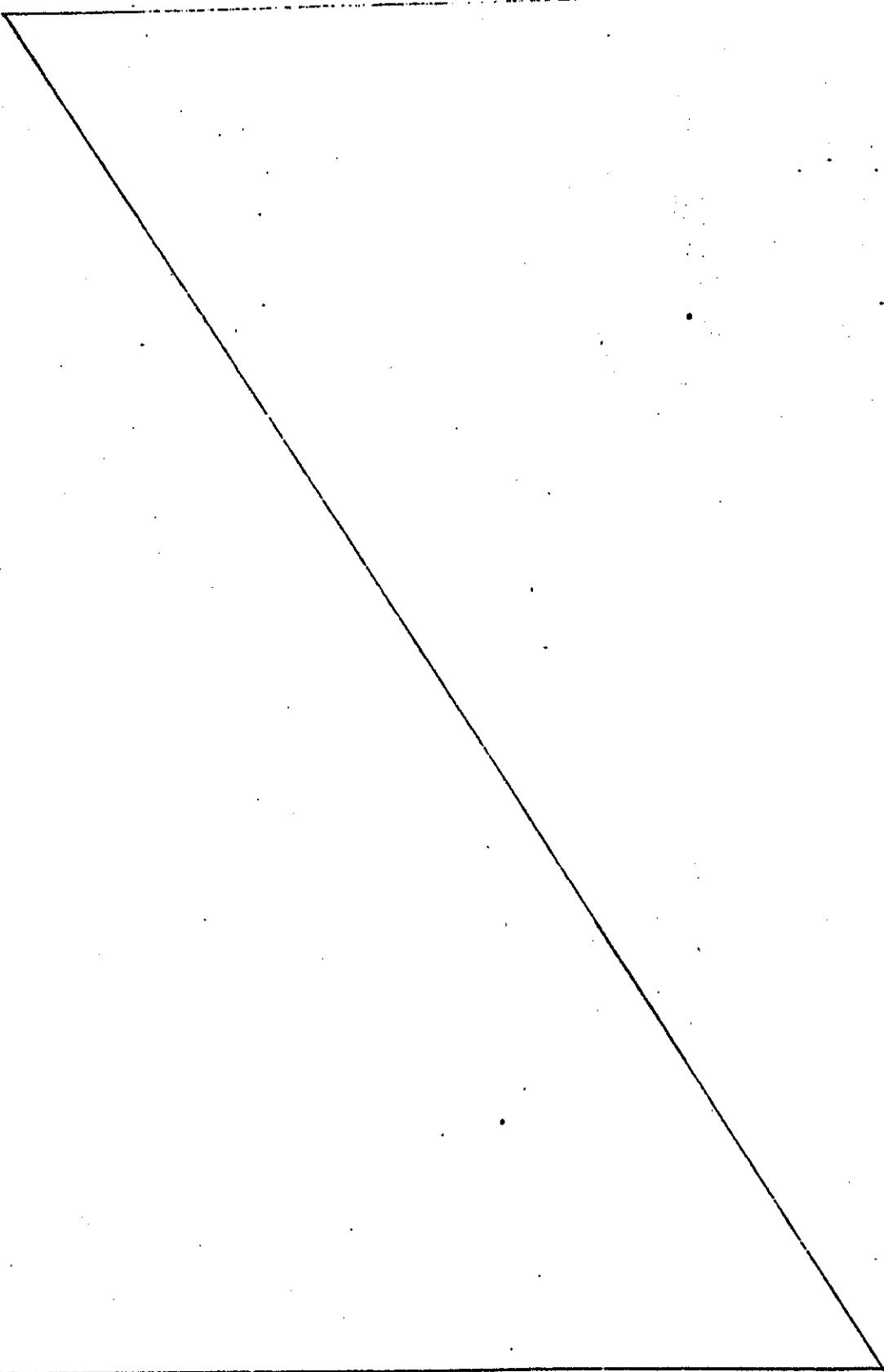
Canton Talon

D = 14567/31

Chemin vis-à-vis des lots 5 à 38, rangs III-IV.

Chemin vis-à-vis des lots 1 et 2, rangs VI-VII.

/TD



CHEMINS DE COLONISATION

COMTE: NICOLET

Canton Blandford:

D = 20183/46

Chemin vis-à-vis des lots 22 à 29, entre les rangs V et A.
Chemin vis-à-vis des lots 11 à 26, entre les rangs XI et XII.
Route longeant le lot 26, rangs X-XI et XII.

Canton Maddington:

5/28

Chemin vis-à-vis des lots 14 et 18, entre les rangs X et XI.
Route longeant le lot 36, des rangs XV, XVI et XVII.
Route à travers des lots 27 à 25, rang IX.
Chemin vis-à-vis des lots 1 à 19, rangs XIV-XV.
Route entre les lots 29 et 30, rang II, et lots A et B, rang III,
et 28 et 29, rangs IV-V.
Route entre les lots 30 et 31, rangs VI-VII.

Canton Wendover:

D = 14326/47

Chemin vis-à-vis des lots 10 à 15, entre les rangs VII et VIII.

Seigneurie de Gentilly:

D = 82947

Route entre les lots 763 et 764, 5ème Concession.
Route entre les lots 736 et 737, 4ème Concession.
Route entre les lots 546-547-548-549-550-551, 2ème Concession.
Route entre les lots 37-38-39-40, 1ère Concession.

Seigneurie de Lévrard:

D = 89527

Chemin à travers des lots 790 à 777, 9ème Concession, et longeant
le lot 777, rang IX.
Chemin vis-à-vis des lots 593 à 548, 5ème Concession.

/JAL

CHEMINS DE COLONISATION

COMTE PAPINEAU

Canton Addington

D = 2080

Chemin à travers des lots 40 à 49 incl. rang I
Chemin à travers des lots 14 à 28 incl. et 29, 30, rang I
Chemin à travers des lots 29 à 34 incl. rang I.
Chemin à travers les lots 29 à 34 incl. rang II.
Chemin à travers les lots 33 et 34, rang II.
Chemin à travers des lots 26 à 39 incl. rang III.
Route à travers des lots 30 à 35 incl. rang III
Route sur les lots 37 et 38, rang III.
Route sur les lots 41 et 42, rang III.
Route sur les lots 40 et 41, rang III.
Chemin à travers des lots 42 à 49 incl. rang III.
Chemin à travers des lots 27 à 30 incl. rang IV.
Chemin à travers des lots 34 à 37 incl. rang IV
Route à travers des lots 42 à 45 incl. rang IV
Route sur les lots 40, 41, 42, rang IV
Route sur les lots ~~40, 41, 42~~ rang IV, lot 44
Route sur les lots 40, 41, 42, rang V
Route sur les lots 45, 46, 47, rang V
Route entre les lots 43 et 44, rang VI.
Chemin à travers des lots 45 à 48 incl. rang VI.
Chemin à travers des lots 48 à 50 incl. rang VII
Chemin vis-à-vis des lots 41 à 50 entre les rangs VIII et IX
Route longeant le lot 50, rang VIII.
Chemin à travers des lots 38 à 43 incl. rang IX
Route sur le lot 43, rang IX
Route longeant le lot 49, rang IX

Canton Amherst

D = 18371/17

Route sur le lot 29, rang I
Route entre les lots 37 et 38 et lot 37, rang I
Chemin vis-à-vis du lot 38, rang I.
Route sur le lot 36, rang II.
Route sur les lots 36 et 37, rang III.
Route sur les lots 35 et 36, rang IV.
Route sur le lot 12, rang V.
Route sur les lots 34 et 35, rang V.
Chemin à travers des lots 3 à 12 incl. rang VI
Route à travers des lots 6 à 11 incl. rang VI.
Route sur les lots 31 à 34 incl. rang VI.
Chemin à travers des lots 8 à 12 incl. rang VI Sud.
Route sur les lots 29 à 31 incl. rang VII.
Chemin vis-à-vis des lots 6 à 13 incl. rang VII Sud.
Chemin à travers des lots 2 à 6 incl. rang VII Sud.
Route entre les lots 5 et 6, rang VIII SUD.
Route sur les lots 1 et 2, rang VIII Sud.
Chemin à travers des lots 1 à 5 incl. rang VIII Sud.

Canton Bigelow.

D = 13201/21

Chemin à travers des lots 4 à 12 incl. rang I.
Chemin à travers des lots 13 à 36 incl. rang II
Route sur les lots 15 et 14, rang II.
Route sur le lot 17, rang II.
Route sur le lot 20, rang II.
Chemin à travers des lots 36 et 37 rang III.
Route sur le lot 40, rang III.
Route sur le lot 40, rang IV.
Chemin à travers des lots 51 à 54 incl. rang IV.

Canton Blake

D = 2683/31

Chemin à travers des lots 25 à 36 et 36 à 30 incl. rang I
Chemin à travers des lots 30 à 23 et 23 et 24, rang II.
Chemin à travers des lots 22 et 23, rang II.
Route sur les lots 23, 24, et 25, rang III.
Route sur les lots 25 et 24, rang IV.

CHEMINE DE COLONISATION

COMTE PAPINEAU

Canton Bowman

D = 15686

Chemin à travers des lots 32 à 34 incl. rang I.
Route entre les lots 12 et 13, rang V.
Route sur les lots 2 et 3, rang VI.
Route sur le lot 13, rang VI.
Chemin à travers des lots 13 à 17 incl. rang VII
Route sur le lot 21, rang VII
Chemin à travers des lots 28 à 35, incl. rang VII

Canton Buckingham

D = 23770/46

Chemin vis-à-vis des lots 1 à 9 entre les rangs I-II
Route longeant le lot 28, rangs I,II,III,IV
Route sur le lot 3, rangs II-III.
Route entre les lots 6 et 7, rang II.
Route entre les lots 7 et 8, rangs II et III.
Chemin à travers des lots 14 à 28 incl. rang II.
Route entre les lots 24 et 25, rangs II et III.
Chemin à travers des lots 25 à 28 incl. rang III.
Chemin v.à v. des lots 1 à 9 incl. entre les rangs III-IV
Chemin vis-à-vis les lots 15 à 26 incl. entre les rangs III-IV
Route sur le lot 21, rang IV.
Chemin vis-à-vis des lots 17 à 22 incl. entre les rangs IV et V. et
à travers des lots 23, 24, 25, rang V.
Route à travers des lots 22, 23, 24, rang V.
Route entre les lots 1 et 2, rang V.
Chemin vis-à-vis des lots 1 entre les rangs IV-V.
Chemin vis-à-vis des lots 1 à 3 incl. entre les rangs V-VI.
Chemin à travers des lots 14 à 17 incl. rang VI et vis-à-vis des
lots 18 et 19 entre les rangs V-VI.
Route sur le lot 17, rang VI.
Chemin à travers des lots 25, 26, 27, 28, rang VI et route sur les
lots 28 et 27, rangs VII-VIII.
Chemin à travers des lots 1 à 5 incl. rangs VI-VII
Chemin vis-à-vis des lots 5 et 6, entre les rangs VI-VII. et route
entre les lots 6 et 7, rang VII et chemin sur le lot 7, rang VII.
Chemin à travers des lots 15 et 16, rangs VI-VII.
Chemin à travers des lots 16 et 17, rang VII.
Chemin vis-à-vis des lots 16 et 17 entre rangs VII-VIII et à travers
des lots 18 à 28, rangs VIII-IX.
Route sur le lot 16, rang VIII, à travers des lots 16, 15, et 16,
rang IX, 16, 17, 18, rang X, 18, 19, 20, rang XI, chemin vis-à-vis
des lots 21, 22, 23, entre les rangs X, XI et route à travers des
lots 23 à 27 incl. rang XII.
Route sur le lot 14 rang VIII, chemin vis-à-vis des lots 14, 13, 12
entre les rangs VIII et VII, chemin à travers des 11 à 8 incl.
rang VIII, chemin vis-à-vis des lots 7 et 6, entre les rangs IX-VIII
et à travers des lots 6, 5, 4, rang VIII.
Route longeant le lot 1, rangs VI, VII, VIII.
Chemin à travers des lots 1 à 4 incl. rangs IX et VIII.
Route sur le lot 2, rang IX.
Route à travers des lots 6 à 1 incl. rangs IX, X.
Route sur le lot 7 et chemin à travers des lots 7 à 12, rang IX.
Route sur les lots 4 et 5, rangs X et XI.
Chemin à travers des lots 16 à 8 incl. rangs XI et XII.
Chemin à travers des lots 16 à 14 incl. rangs XI-XII.
Route sur le lot 12, rang XII.
Route sur les lots 11, 10, 9, rang XII.
Chemin à travers des lots 16, 15, 14, rang XII.
Route sur les lots 18, 17, 18 rang XII et chemin vis-à-vis des lots
18, 19, 20, rang XII et à travers des lots 20, 21, 20, rang XII.
Chemin à travers des lots 24, 25, 26, rangs XII-XI.

Canton Derry

D = 16026/21

Chemin vis-à-vis du lot 1, rang I.
Route entre les lots 1 et 2 et à travers des lots 2 et 3, rang I entre
les lots 3 et 4 et à travers des lots 4, 5, rang II et à travers des lots
4 et 5, rang III et lots 4 à 1, rang IV.

COMTE PAPINEAUCanton Derry (suite)

D = 16026/21

Chemin à travers des lots 5 à 1, rang III.
 Chemin à travers des lots 5 à 9 et route sur le lot 9, rang III et lots 9 à 13 incl. rang IV et lots 13 et 14 rang V et lots 14 et 15, rang VI.
 Chemin vis-à-vis des lots 4 à 6 incl. entre les rangs I, II, et continuant jusqu'au lac Cléneau.
 Chemin à travers des lots 29 à 35 incl. rangs II, I.
 Route longeant le lot 35, rang IV.
 Chemin à travers des lots 31 à 35 incl. rangs V et IV.

Canton Hartwell

D = 4345/22

Chemin vis-à-vis des lots 19 et 20 et route sur les lots 18, 19, 20, rg. I.
 Chemin à travers des lots 21 à 35 incl. rang I.
 Chemin à travers des lots 14 à 4 incl. rang II et lots 4 à 1, rang IV.
 Route autour du lac vert lots 4, 5, 4 et 3 rang IV et entre les lots 3 et 4 rang V.
 Chemin à travers des lots 1 à 3 incl. rang IV.
 ✓ Chemin à travers des lots 5 à 24 incl. rang IV.
 Route sur le lot 13, rang IV.
 Route entre les lots 25 et 26 et à travers des lots 25, 24, 23, rang IV et entre 23 et 24, rang V.
 Chemin à travers des lots 25 à 50 incl. rang IV.
 Chemin à travers des lots 4 à 9 incl. rang V et vis-à-vis des lots 10 à 17 incl. entre les rangs IV et V et à travers 18 à 26 incl. rg. V.
 Route sur les lots 16 et 17, rang V.
 Route sur les lots 21, 22, rang V, 22, 23, rang VI.
 Route sur les lots 5 et 4 rang VI, et lot 3, rang VII.
 Chemin à travers des lots 1 à 3 incl. rang VII vis-à-vis des lots 4 à 8 incl. entre les rangs VII, VI, à travers des lots 9 à 21 incl. rang VI et lots 21 à 35, rang VII.
 Route sur les lots 17 et 18, rangs VII et VIII.
 Route sur le lot 27 rang VII et chemin à travers des lots 27 à 37 incl. rang VIII.
 Route entre les lots 47, 48, rang VIII et à travers des lots 48 à 50 incl. rang VIII.
 Route longeant le lot 1, rang VIII et à travers des lots 1 à 3 rg. VIII.

Canton Lochaber

D = 30878/19

Route sur le lot 8 rang IV, lot 8 et à travers des lots 8 à 1 incl. rg. III.
 Route entre les lots 21 et 22, rang II, entre 21 et 22 rang III, entre les lots 21 et 22 et à travers les lots 22 et 23, rang IV et sur le lot 23 rang V.
 Chemin vis-à-vis les lots 22 et 23 entre les rangs III et IV à travers des lots 24 à 27 incl. rang IV et route entre les lots 27, 28, rgs. IV-V.
 Chemin à travers du lot 28, rang V.
 Chemin vis-à-vis des lots 24 et 25 entre les rangs IV et V.
 Route sur les lots 16, 17, 18, rangs IV et V.
 Route sur le lot 11, rangs IV-V.
 Route entre les lots 7 et 8, rang IV.
 Route entre les lots 3 et 4, rang IV.
 Chemin vis-à-vis des lots 10 à 1 incl. entre les rangs IV et V.
 Route sur les lots 12 et 13, rangs V et VI.
 Route à travers des lots 15 à 18 incl. rangs V, VI, VII.
 Route sur le lot 20, rangs V et VI.
 Route sur les lots 23 et 22, rangs V et VI.
 Chemin vis-à-vis des lots 22 à 25 incl. entre les rangs VI, VII.
 Chemin vis-à-vis des lots 10, 9, 8, entre les rangs V et VI.
 Route sur le lot 4 rang VI et à travers des lots 5, rangs VI-V.
 Chemin à travers des lots 3 à 1 incl. rang VII.
 Route sur le lot 13, rg. VII, lots 13, 14, 15, rg. VIII, lots 14 et 13, rang IX et lot 13, rang X.

CHEMINS DE COLONISATION

COMTE PAPIEBAU

Canton Lochaber (suite)

D = 30875/19

Chemin à travers des lots 13 à 7 incl. rang IX.
Chemin à travers des lots 24 à 20 incl. rang IX et lots 20 et 19, rg. X.
Chemin vis-à-vis des lots 26 à 22 incl. entre les rangs VIII et VII, à travers des lots 21 à 15 rang VIII et route sur le lot 15 et à travers des lots 15 et 14, rang VII.
Route sur le lot 22, rang VIII.
Route sur les lots 22 et 23, rang VII.
Route sur les lots 27, 28, rang IX, lots 27, 28, 29 rang X, lots 29, 28, rangs XI et XII.
Chemin à travers des lots 24 à 28 incl. rangs X, XI.
Chemin sur les lots 24 rang XI.
Route sur le lot 5 rangs X et XI et à travers des lots 5 à 9, incl. rg. XII.
Route sur les lots 3 et 2, rang XI et chemin à travers des lots 3 à 1, rang XII.

Canton McGill

D = 16442/24 me 1

Chemin à travers des lots 7 à 14 incl. rang A.
Route sur le lot 36, rang A.
Chemin à travers des lots 40 à 55 incl. rangs A et I.
Route sur les lots 1 et 2, rang I.
Route sur le lot 17, rang II.
Chemin à travers des lots 1 à 8 incl. rang II vis-à-vis des lots 9 à 15 incl. entre les rangs II, III et à travers des lots 16 à 21 incl. rang II.
Route sur les lots 3 et 4, rang III.
Route sur les lots 24, 25, 26, 27, rang VIII.

Canton Mulgrave

D = 16618/21

Route sur le lot 42, rang I lots 41, 42, 41 rang II lots 42, 41, 40, rg. III, lots 40, 41, 42, rang IV.
Route sur les lots 40, 39, 38, rang III lots 38, 39, 38 rang IV.
Route sur les lots 15 à 23 rang II, lots 23 à 27 rang III, lots 27 à 37 incl. rang IV, lots 37 à 41 incl. rang V et lots 41 à 47 incl. rang IV, lots 48 et 49, rangs V et IV.
Chemin à travers des lots 11 à 14 incl. rang II, et route sur les lots 15 à 18 incl. rang III, lots 18 à 21 incl. rang IV, lots 21, 22, 23, rang V entre les lots 23 et 24 et à travers 24, 25, 26, rang VI et lots 26 à 19 incl. rang VII, lots 19 et 18 rang VIII.
Route sur le lot 10 rang II, lots 10, 9, 8, rang III, lots 8 à 4 incl. rang IV, lots 4 à 6 incl. rang V, lots 8, 9, 8, rang VI et lots 8 à 16 incl. rang VII.
Route sur les lots 1 et 2, rangs I, II, III et chemin à travers des lots 1 à 9 incl. rang III.
Chemin à travers des lots 2, 1 rang I.
Route sur le lot 8 rang II et entre les lots 8 et 9, rang III.
Chemin à travers des lots 18 à 15, rangs III-IV.
Route sur le lot 1, rangs III et IV.
Chemin à travers des lots 1 à 5, rang IV.
Route entre les lots 1 et 2, rang V.
Route sur les lots 5, 4, 3 et 4, rang V.
Chemin à travers des lots 8 à 12 incl. rangs VI-VII.
Route sur les lots 21 à 16 et 16, 17 rang V et lot 17 rang VI.
Route à travers des lots 38 à 33 incl. rangs V, VI.
Chemin à travers des lots 23 à 33 incl. rangs V, VI.
Chemin à travers des lots 27, 28, rang VII.
Chemin à travers des lots 43 à 50 et lots A, B, C, rangs IX et VIII.

Canton Ponsonby

D = 9276/22

Route sur les lots A et 36 rang B, lots 36 à 23 incl. et lots 24, 25, 24, 23, rang A et lots 26, 27, 26, 25, rang I et lots 25, 24, rang II, lots 24, 25, rang III, lots 24 à 28 incl. rang IV, lots 23 à 34 incl. rang V lots 34 à 40 incl. rang VI et lot 41 rang VII.
Route à travers des lots 1 à 4 incl. rang A lots 3, 2, et 3 rang 1, lots 3 et 4, rang II.

COMTE PAPIERU

Canton Ponsonby (suite)

D = 9276/22

Chemin à travers des lots 1 à 11 incl. rang II.
 Chemin à travers des lots 1, 2, rang III, lots 2 à 5 incl. rang II
 et vis-à-vis des lots 6 à 11 entre les rangs III-II.
 Chemin vis-à-vis des lots 24 à 41 incl. entre les rangs III, II.
 Chemin à travers des lots 1 rang V lots 2 à 24 incl. rang IV.
 Chemin à travers des lots 14 à 11 incl. rang VI et lots 10 à 5 incl.
 rang V et lots 5 à 1 incl. rang VI.
 Route entre les lots 18 et 19 rang VII.
 Route sur les lots 40, 41 rang VI et lots 41, 42 rang VII.

Canton Portland

D = 1699/22

Route à l'ouest de la rivière Lièvre, lots 6 à 14 et lots 1 à 16
 rang I ouest à VI ouest incl. et lots 14 rang VIII ouest, lots 13, 14
 rang VIII, ouest lots 12, 11 rang IX ouest et lots 10 à 14 incl. rang
 X ouest.
 Route sur les lots 21 à 26 incl. rang II ouest lots 26 à 30 rang III
 ouest et lots 30, 29, 30 et 31 rang III ouest lots 35, 36, rang V ouest
 Chemin sur le lot 14, rangs II et III ouest.
 Chemin sur les lots 10 à 12 incl. rang IV ouest.
 Route sur les lots 12, 13 et 12 rang IV ouest.
 Route à travers des lots 1, 2, 3, rang V ouest.
 Chemin à travers des lots 1 à 6 incl. rang V ouest, et 1 à 4 incl.
 rang VI ouest.
 Route entre les lots 2 et 3 rang VI ouest.
 Chemin à travers des lots 26 à 29 incl. rang VIII ouest
 Route entre les lots 25 et 26, rang VIII ouest.
 Chemin vis-à-vis des lots 24 à 19 incl. rang IX ouest.
 Route sur le lot 20, rang X ouest.
 Chemin vis-à-vis des lots 23 à 26 incl. rang X ouest.
 Route longeant le lot 26, rang X ouest.
 Route sur les lots 7, 6, rang I Est lots 6, 5, rang II Est lots 4 et 3
 rang III Est. lot 2 rang IV Est, lots 10 à 13 incl. rang V Est. lot 13
 rang VI Est, lots 13, 12 rang VII Est. lots 12, 13, 14 rang VIII Est.
 lot 14 rang IX Est et à travers des lots 14 à 7 incl. rangs IX Est
 et X Est.
 Chemin à travers des lots 1, 2 rangs III Est- IV Est.
 Chemin lot 1 rang IV Est.
 Chemin vis-à-vis des lots 3, 4 entre les rangs III Est et IV Est.
 et à travers des lots 5 à 8 incl. rang IV Est et.....
 Route entre les lots 21, 22, rang V Est.
 Route entre les lots 27, 28, rang VII Est à travers les lots 27, 28,
 rang VIII Est et 27, 28 rang IX Est.
 Route sur les lots 24, 25, 26, rang VII Est et lots 26, 27 rang VIII Est
 Route à travers des lots 18, 17 rang VIII Est et lots 17, 16 rang IX Est
 Chemin à travers des lots 14, 15, 16, rang IX Est.

Canton Preston

12776/31

Chemin sur les lots 13, 14, 15, 16 rang II et vis-à-vis des lots 17, 18, 19
 entre les rangs II, I et lots 20, 21, rang I.
 Chemin à travers des lots 15, 16, 17, rang II.
 Chemin à travers des lots 21 à 14, rangs III-IV.
 Route sur le lot 14, rangs IV-III.
 Chemin à travers des lots 21 à 25 incl. rang III vis-à-vis des lots
 26, 27, 28 entre les rangs III, IV à travers des lots 28 à 41 incl.
 rang IV, lots 42 à 48 incl. rang V et lots 48 à 55 incl. rang VI.

Canton Ripon.

D = 16826/31

Chemin à travers des lots 9 à 1, rang II.
 Chemin à travers des lots 8 à 11 incl. rang I.
 Route longeant le lot 11 rang I et lot 13, rang II.
 Chemin à travers des lots 46 à 54 incl. rang III et lots 54 à 57 incl.
 rang IV.

Canton Ripon (suite)

D = 11826/21

Chemin à travers des lots 54 à 57 incl. rang III.
 Chemin à travers des lots 49 à 57 incl. rang IV.
 Route sur les lots 47 et 46, rang IV.
 Chemin vis-à-vis des lots 45 et 46 entre les rangs V-IV et à travers des lots 47 à 54 incl. rang V et lot 56 rang IV.
 Chemin à travers des lots 33 à 43 incl. rang V.
 Chemin à travers des lots 22 à 29 incl. rang V.
 Route sur les lots 18, 17, 16, rang V.
 Route sur les lots 29, 30, 29, 28, 27, rang V et lots 27, 28, rg. VI.
 Route sur le lot 26, rang VI et
 Chemin à travers des lots 27 à 32, rang VII.
 Route sur le lot 6 rang VI.
 Route sur le lot 8, rang VI.
 Route sur les lots 12 et 13 rang VI et chemin à travers des lots 13 à 20 incl. rang VII.
 Route sur les lots 43, 42, rang VI et lot 42 rang VII.
 Chemin à travers des lots 39 à 48 incl. rang VII.
 Route entre les lots 49 et 50 rang VII et lot 51 rang VIII.
 Chemin à travers des lots 55, 56, rang VII.
 Route sur le lot 5 rang VI lots 5, 6, 7, 8 rang VII et lot 9, rg. VIII.
 Chemin à travers des lots 9 à 14 incl. rang VIII.
 Chemin vis-à-vis des lots 5 à 1 incl. rang VII.
 Route sur les lots 3 et 2 rang VII.
 Route sur les lots 37, 36 rang VII, lots 37, 36, 35, 34, 33, rang VIII et lots 33 à 28 incl. rang IX.
 Chemin à travers des lots 48 à 57 incl. rang IX.

Canton Suffolk

D = 13753/21

Chemin à travers des lots 1 à 11 incl. rang A.
 Route sur le lot 4 rang A.
 Route sur les lots 7, 8, rang A lots 7, 8, 7, rang B, lots 7, 6, 5, rang I.
 Chemin à travers des lots 3 à 7 incl. rang B.
 Route longeant les lots 12 et 13 rang A et sur les lots 14 et 13, rang A.
 Chemin à travers des lots 6 à 12 incl. rang I lot 12 rang B vis-à-vis des lots 13 et 14 rang I, à travers des lots 15, 16, 17, rang I, des lots 18 à 24 et lot D rang A et lots 26 à 28 incl. rang I.
 Chemin à travers des lots 26 à 35 incl. rang I.
 Route sur les lots 10, 9 rang II, chemin à travers des lots 9 à 1 incl. rang III et route longeant le lot 1 rang III.
 Chemin à travers des lots 9, 10 rang III.
 Chemin sur le lot 22 rang II et vis-à-vis des lots 21, 20 entre les rangs II, III.
 Chemin à travers des lots 44 à 49 incl. rang II.
 Route sur le lot 47, rang II.
 Chemin à travers des lots 47 à 49 incl. rang III.
 Route sur les lots 38 à 41 incl. rang III.
 Route entre les lots 2 et 3, rang III.
 Chemin vis-à-vis des lots D 1-2 entre les rangs III, IV.
 Route sur les lots 2, 1, rang IV, lots 1 D- 1, 2, 3, rang V.
 Chemin à travers des lots 2 à 9 incl. rang IV et route sur le lot 8, rg. V, lot 8 rang VI, lots 8, 7, rang VII.
 Chemin à travers des lots 9, 10, 11, rg. V lots 11 à 23 incl. rg. IV et vis-à-vis des lots 24 à 27 incl. entre les rangs IV, V.
 Route sur le lot 27, rang IV.
 Chemin à travers des lots 38 à 49 incl. rang V.
 Chemin à travers des lots 13 à 25 incl. rang V et
 Route sur les lots 25, 24, rang VI et
 Chemin vis-à-vis des lots 24 à 20 incl. entre les rgs. VI et VII.
 Chemin à travers des lots 25 à 33 incl. rang VI.
 Chemin à travers des lots 34 à 47 incl. rang VII.
 Route entre les lots 46 et 47, rang VII.
 Chemin à travers des lots 34 à 19 incl. rang VII.
 Route sur le lot 33, rang VII.

COMTE PAPINEAU

Canton Templeton

D. 18997/17

Route longeant le lot 1, rangs II, III, IV, V, VI.
 Route sur le lot 2 rang II.
 Route sur le lot 5, rang II.
 Route entre les lots 8 et 9 rangs I, II.
 Route entre les lots 17 et 18, rangs II, III.
 Route longeant le lot 28, rangs II, III, IV.
 Chemin vis-à-vis des lots 28 à 14 incl. entre les rangs II et III.
 Chemin vis-à-vis des lots 11 à 1 incl. entre les rangs II et III.
 Route entre les lots 26 et 27 rangs III, IV, V à travers les lots 26, 27, rang VI, lot 27 rang VII et lots 27, 28, rang VIII.
 Chemin vis-à-vis des lots 23 à 23 incl. entre les rangs III et IV, vis-à-vis des lots 17, 16, 15 incl. entre les rangs III, IV vis-à-vis les lots 11, 10, entre les rangs III, IV.
 Route sur les lots 13, 12, 11, rang III et lot 12, rang IV.
 Chemin à travers des lots 9 à 3 incl. rang IV.
 Chemin à travers des lots 14, 13, rang IV.
 Chemin vis-à-vis des lots 28 à 20 incl. entre les rangs IV, V à travers des lots 19, 18 rang V et vis-à-vis les lots 17, 16, 15 entre les rgs. IV-V.
 Chemin vis-à-vis les lots 5 à 1 incl. entre les rangs IV, V.
 Route entre les lots 3 et 4 rangs IV à VIII incl.
 Route sur le lot 10, rang V.
 Route entre les lots 19 et 20 rangs IV, V, lots 20, 19, 18, rang VI, lots 18, 17, 16, rang VII, lots 16, 15, 14, rang VIII.
 Route entre les lots 22 et 23, rangs IV, V, VI.
 Chemin vis-à-vis des lots 22 à 6 incl. entre les rangs V, VI et à travers les lots 5 à 1 incl. rang VI.
 Chemin à travers les lots 26 à 19 incl. rang VII lots 19, 18, rang VIII et vis-à-vis les lots 17, 16, entre les rangs VII, VIII et à travers les lots 15, 14, 13, rang VII.
 Route sur les lots 23 à 21 incl. rang VII et lot 20 rang VIII.
 Route sur le lot 23 rangs VII et VIII et lots 23, 22, rang IX.
 Chemin à travers les lots 10, rang VIII, lots 10, 9, 8, rang VII, lots 8 à 4 incl. rang VIII.
 Chemin vis-à-vis les lots 7 à 3 incl. entre les rangs VIII, IX.
 Chemin à travers les lots 12 à 3 incl. rang IX.
 Route sur les lots 3 et 2, rangs IX, X, XI.
 Chemin sur les lots 2 et 3, rang XI.
 Route sur les lots 10, 9, rang IX, lots 9 rang X, lots 9, 10, 9, 8, rg. XI, lots 8, 7, 6, rang XII, lots 6, 5, 4, rang XIII.
 Route sur les lots 13, 12, 13, rang XI, lots 12, 13, 14, rang XII, lots 15 et 14 rang XIII et lots 28 Aug. rang Gore.
 Chemin à travers les lots 20 à 15 incl. rang XII.
 Chemin à travers les lots 21 à 28, rangs XII, XIII.

Canton Villeneuve.

D. 2717/18

Chemin à travers les lots 5 à 1 incl. rang I.
 Rte. entre le lot 6, rg. IV et lot 1 rg. V et chemin à travers des lots 31 à 13 incl. rang IV.
 Chemin sur les lots 1 et 2, rang III.
 Rte. sur les lots 1 et 2, rg. VII et à travers les lots 22 à 13 incl. rg. VI et lots à B et lot 40 rang V.
 Chemin à travers les lots 2 à 6 incl. rg. VII, lot 7 et lots 20 à 15 incl. rang VIII.
 Route sur les lots 1 et 2, rang VIII et lot 6, rang VII.
 Chemin à travers les lots 19 à 13 incl. rang IX.

Canton Wells

D. 8639/23

Chemin sur les lots 53 et 54, rang A.
 Rte. sur les lots 19, 20, 21, rang I.
 Route longeant le lot 1, rang III.
 Route sur les lots 16, 17, 18, rang II, lots 18, 17, rang III et lot 17, rang IV.
 Rte. sur les lots 8 à 12 incl. rg. III, lots 12 et 13, rg. IV, lots 13, 12, 11 et 12, rg. V, lots 12 à 31 incl. rg. VI, lots 32 à 39 incl. rg. VII, lots 39, 40, 39, 32, rang VIII, lots 38 à 32 incl. rang IX.

87

CHEMINS DE COLONISATION.

COMTE PAPINEAU.

Canton Wells (suite)

8639/23

Chemin à travers les lots 13 à 16 incl. rang V.

Chemin à travers les lots 9 à 12 incl. rang II et lot 12, rang III.

Seigneurie de la Petite Nation
Municipalité de la paroisse de
Notre-Dame-de-Bonsecours.

D = 26698/24

Chemin vis-à-vis des lots 392 et 393 incl. Côte Ste-Angèle.

Route entre les lots 403 et 404 côte Ste-Angèle et passant par le lac Poisson Blanc jusqu'au lac Commandant.

Chemin sur le lot 307 côté Azilda, lots 378, 379 et lots 417 à 413, côte Ste-Angèle.

Municipalité de Ste-Angélique.

Chemin à travers les lots 563 à 560 incl. et lot 613 côte Amédée.

Route à travers les lots 492, 493, rang St-Charles et sur le lot 499 Côte St-Victor.

Chemin à travers les lots 499 à 493 incl. Côte des Cascades et lots 466 à 462 incl. côte du Moulin.

Chemin lots 447 à 467 incl. côte St-François.

Chemin vis-à-vis lots 450 à 455 incl. côte du Moulin.

Municipalité St-André Avellan.

Chemin à travers des lots 5 à 43 incl. côte St-Joseph

Chemin à travers des lots 54 à 78 incl. côte St-Joseph.

Route entre les lots 67 et 63 côte St-Joseph et entre les lots 94 et 95, côte St-Denis.

Chemin à travers les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 côte St-Joseph et lots 303 à 344 incl. côte St-Louis et route entre les lots 226 et 227, côte Ste-Julie.

Chemin à travers des lots 114 à 80 incl. côte St-Denis.

Chemin sur les lots 382 à 372 incl. côte Ste-Julie.

Chemin vis-à-vis les lots 578 à 586, côte Ste-Madeleine.

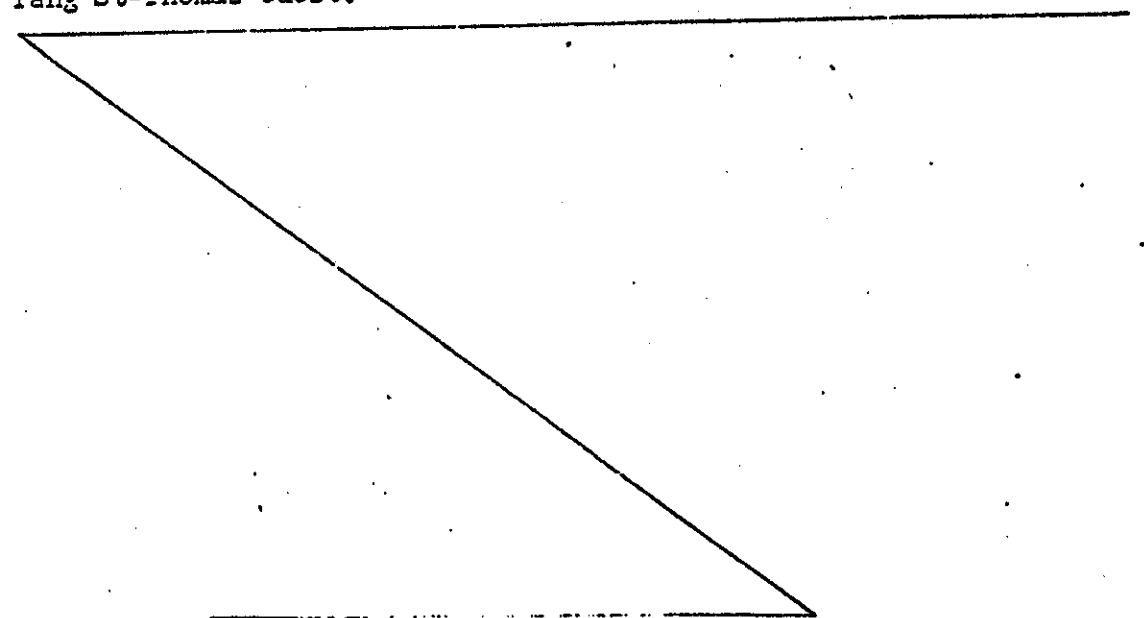
Municipalité de N.D. de la Paix.

Chemin vis-à-vis des lots 646-87 à 646-100 rang St-Thomas Ouest et à travers les lots 646-117 à 646-113 incl. rang St-Thomas Est.

Route entre les lots 646-100 et 646-101 et à travers 646-101 rang Thomas Ouest et sur le lot 609 rang Ste-Madeleine.

Chemin à travers des lots 609 Ste-Madeleine et lots 646-111 et 646-112 rang St-Thomas Ouest.

/SL



CHEMINS DE COLONISATION

COMTE PONTIAC

Canton Aldfield

D = 27911/15

Chemin à travers lots 14 à 20 rang 1
Chemin à travers lots 1 à 16 rang Est, 16 à 24 rang Ouest, 37 à 40 rang IV, 40 à 54 rang V.
Chemin à travers lots 4 à 2 rang Est, 2 et 1 rang Ouest, 37 à 42 rg.1.
Route entre lots 18 et 19 rang 1, rang II, et chemin à travers lots 18 à 17 rang II, 17 à 20 rang III, 20 rang IV, 21 à 26, rang Est.
Chemin à travers lots 22 rang Est, 20 à 11 rang IV.
Chemin à travers lots 12 à 15 rang V, 15 à 20 rang VI, 35 à 42, rg.Est.
Chemin à travers lots 16 à 5 rang VI.
Chemin à travers lots 9 rang VI, 9 à 6 rang VII, 6 à 2 rang VIII.
Chemin à travers lots 54 à 45 rang VII, 45 à 37 rang VIII.

Canton Alleyn

D = 13215/17

Chemin à travers lots 1 à 12 rang II, 12 à 19 rang III, 19 à 22, rg.II, vis-à-vis lots 22 à 27 rangs II-III, à travers lots 27 à 32, rang II, 32 à 48 rang I, 48, 49 rang II.
Chemin à travers lots 19 à 15 rang III, 15 à 7 rang IV, 7 à 2, rang II, Route sur lots 4, 3, 2 rang I, 2 et 3 rang II, 2 rang III.
Route sur lots 4 rang III, 4, 3, 2, 3, rang IV, 3 rang V.
Route sur lots 11, 12, 13 rang IV, 13 rang V.

Canton Ile aux Allumettes.

D = 7890/19

Chemin à travers lots B à 27 rang II
Chemin à travers lots 1 à 30 rang Est
Chemin à travers lots 23 à 26 rang Est, 1 à 26 rang VII, 26 à 32, rg.VI
Chemin vis-à-vis lots 1 à 12 rangs II-III.
Route entre lots 6 et 7 rang Est, et chemin vis-à-vis lots 1 à 67 rangs III-IV.
Route sur lot 13 rang Ouest.
Chemin vis-à-vis lots 1 à 29, 37 à 53, rangs IV-V, route sur les lots 13 et 14 rang Est.
Route entre lots 8 et 9 rang VI et rang VII
Chemin à travers lots 1 à 13 rang Ouest, 67 à 56 rang IV.
Route sur lots 1 et 2 rang Ouest, chemin à travers lots 18 à 1, rg.I.

Canton Bristol

D = 12634/22

Chemin à travers lots 4 rang I, 5 à 11 rang II
Chemin à travers lots 12 à 29 rang II
Route sur lots 18 rang II, 18, 19 rang III, 18, 17 rang IV
Route sur lot 15 rang III, rang II.
Chemin vis-à-vis lots 1 à 13 rangs IV-V
Chemin vis-à-vis lots 4 à 9, rang III, 3 à 9 rang IV.

Canton Bryson.

D = 12080/21

Chemin à travers lots 1 à 16 rang A, 17 à 22 rang B, 41 à 23 rg.II, 22 à D, rang III.

Canton Caywood

D = 4760/23

Chemin à travers lots 3 à 7 rang VI, 7 à 14 rang V, 14 rang IV, 15 rang III 16 rang II.
Chemin à travers lots 56 à 33 rang I Nord du chemin Coulonge et Gatineau, 30 à 28 rang II, 31 à 29 rang I Nord du chemin Coulonge et Gatineau, chemin vis-à-vis lots 28 à 1, rangs II-I Sud du chemin Coulonge et Gatineau.

Canton Chichester.

D = 11110/23

Chemin vis-à-vis lots 17 à 45 rang IV longeant rangs V et VI.
Route entre lots 31 et 32 rang VI, chemin vis-à-vis lots 32 à 26, rangs VI-VII.
Chemin à travers lots 22 à 24 rang II, route sur 24 rang II, chemin vis-à-vis lots 24 à 37, rangs II-III.

COMTE PONTIAC

Canton Chichester(Suite)

11110/23

Chemin vis-à-vis 45 à 51 rangs II-III.
 Route sur lot 28 rang III, rang IV, entre 28 et 27 rang IV
 Route entre lots 15 et 16 rang III, sur 15, 16, 17 rang IV
 Chemin vis-à-vis lots 15 à 2, rangs II-III, route sur lot 1 et 2
 rang II et sur lot 1 et A rang I.
 Chemin à travers lots 1 à D rang II.
 Chemin vis-à-vis lots 1 à 11 rangs I-II et à travers lots 11 à 15,rg.II.

Canton Church

D = 13466/21

Chemin à travers lots 43 à 39 rang 1, 39 à 23 rang II, 22 à 7 rang III,
 7 à 4 rang IV, 3 à A rang V.
 Chemin à travers lots 42, 41 rang 1, 41,40 rang II, 40 à 26 rang III, 26
 rang II.

Canton Clapham

D = 6954/23

Chemin à travers lots 38 à 41 rang 1, 41 à 43 rang II, 43 à 48, rang III,
 48, 47, 48, 49 rang IV.

Canton Clarendon

D = 1614

Route longeant le canton de Bristol et les lots 1 des rangs IX,X,XI,XII,XIII.
 Chemin vis-à-vis les lots 1 à 8 rangs VIII-IX
 Chemin à travers lots 1 à 8 rang XI
 Chemin à travers lots 1 à 5 rang XIII.

Canton Dorion

D = 10219/22

Chemin à travers lots 1 à 6 rang VI, 6 à 22 rang VII, route sur le lot
 29 et 28 rang IX.
 Chemin vis-à-vis lots 28 et 27 rangs VIII-IX, et à travers lots 26 à 13
 rang IX, vis-à-vis lots 13 et 12 rangs IX-VIII, à travers lots 12 à 3,
 rang VIII 3 à 1 rang VII.
 Chemin à travers lots 29 et 30 rang IX, vis-à-vis lots 31 à 36, rangs IX-
 VIII à travers lots 36 à 45 rang IX.
 Route sur lots 36, 37, 38 rang VIII, 38, 39, rang VII, 39 rang VI, 39,38
 rang V.
 Chemin à travers lots 28 à 30 rang VIII, 30 à 34 rang VII, 34 à 36,rg.VI
 Route sur lots 25 et 26 rang VIII, 26 et 25 rang VII, et chemin vis-à-vis
 lots 25 à 30, rangs VII et VI.

Canton Grand-Calumet

D = 1712

Chemin à travers lots 1 à 16 rang V, et vis-à-vis lots 17 à 32 rgs.V-VI,
 à travers lots 32 à 34, rang V, 6 à 1 rang Nord.

Canton Huddersfield

D = 15547/21

Chemin à travers lots 1 rang IV, 1 à 3 rang V, 3 à 8 rang VI, 8 à 9, rang
 VII, 9 à 17 rang VIII.

Canton Leslie

D = 15166/21

Route à travers lots 30 à 32 rang III, 32 à 34 rang IV, 34 à 36 rang V.
 Chemin à travers lots 17 à 13 rang 1, route sur lots 13 et 12 rang II,
 12 rang III.
 Chemin vis-à-vis lots 12 à 5 rangs II-III, à travers lots 5 à 1 rang III
 Chemin à travers lots 14 à 7 rang 1, route sur lot 7 rang 1, chemin à tra-
 vers lots 7 à 1 rang II.
 Chemin à travers lots 22 à 25 rang II, 25, 26 rang III.
 Chemin à travers lots 40 à 45 rang II, et vis-à-vis lots 45, rang II, et à
 travers lots 47 à 51 rang III, route entre lots 11 et 12 rang A, chemin
 vis-à-vis lots 12 à 17 rang A et le canton Litchfield.

COMTE PONTIAC

Canton Litchfield

D = 22848/17

Route entre lots 6 et 7 rang 1
Route sur lot 4 rang 1
Chemin à travers lots 23 à 29 rangs IV et V
Chemin sur lot 16 rang VI, vis-à-vis lots 16 à 19 rang VI-VII, à travers lots 19 à 26 rang VII, 26 à 28 rang VIII
Chemin vis-à-vis lots 28 et 27 rangs IX-X, et à travers lots 27 à 26 rang X 26 à 23 rang XI.

Canton Mansfield

D = 22192/17

Chemin à travers lots 29 à 37 rang 11
Route sur lots 33 et 34 rang 11, chemin vis-à-vis lots 34 rangs II-III, route sur 34 et 35 rang 111
Route sur lots 23 et 24 rang 111, 23 et 22, rg. IV, chemin à travers lots 22 à 30, rg. IV, 30 à 46 rang V, 46 à 55 rang VI
Chemin à travers lots 23 à 20 rang 111, 20 à 15 rg. IV, 15 à 19 rang V 19 à 22 rang VI
Chemin à travers lots 8 à 10 rang IV, 10, 11 rang V, 11, 12 rang VI.
Chemin vis-à-vis lots 11 à 6 rangs V-VI, à travers lots 6 à 1, rg. VI.
Route sur lots 6 et 7 rang V, chemin vis-à-vis lots 7 à 1 rangs V-IV
Route entre lots 4 et 5 rang IV.
Chemin vis-à-vis lots 1 à 5 rangs IV-III
Chemin vis-à-vis lots 1 à 5 rangs III-II.
Route longeant le canton de Litchfield et les lots 1 des rangs 1 et 11

Canton Onslow

D = 16621/21

Chemin à travers lots 6 à 3, rg. XIII, v. à v. lots 2 et 1 rangs XIII-XII.
Rte. longeant le canton de Bristol et les lots 1 des rangs XII, XI, chemin à travers lot 1, rang XI, route entre lots 1 et 2 rangs XI et X.

Canton Pontefract.

22700/21

Chemin à travers lots 9 à 30 rang A,
Chemin à travers lots 18 à 21 rang A
Chemin à travers lots 25 rang III, 19 à 37 rang B.

Canton Sheen

D = 14888/22

Chemin vis-à-vis lots 62 à 56 rangs III-IV, à travers lots 56 à 54, rg. 111, 64 rang IV.
Chemin à travers lots 15 à 13 rang V, 13 à 7 rang VI, 7 à 10 rang VII, 10 à 16 rang VIII, 16 à 20 rang IX, 20, 19, 20 rang X, 20, 21, rang XI, 21 à 38 rang XII.

Canton Thorne

D = 3611/17

Chemin vis-à-vis lots 19 et 18 rangs IV-V à travers lots 18 à 2 rang V
Chemin à travers lots 13 et 12 rang V, 8 à 2 rang VI, 2 rang VII
Chemin à travers lots 15 à 11 rang IX, 11 à 8 rang VIII, vis-à-vis lots 8 à 6 rangs IX-VIII, à travers lots 6 à 4 rang IX
Route sur lots 25, 24, 23 rang Est, 23, 24 rang Ouest, chemin à travers lots 35 à 51 rang V.

Canton Waltham.

D = 2783/22

Route sur lot 45 rang 11, à travers 45 à 49 rang 11, 49 rang 111
Chemin à travers lots 20, 21 rang 1, 21 à 15 rang II.
Chemin à travers lots 7 à 11 rang I, 11 rang II, 11, 10, 9 rang III, 3 à 17 rang B, route sur le lot 15, rang B.

CHEMINS DE COLONISATION

comté: PORTNEUF.

Canton: Chavigny.

D = 21983/21

Chemin vis-à-vis des lots 6 à 12 rang II N.E.
Chemin traversant les lots 22 à 27 rang II S.O.
Route à travers des lots 22 à 20 rang II S.O.

Canton: Colbert.

27284/26

Chemin vis-à-vis des lots 1 à 13 rang D.
Chemin vis-à-vis des lots 1 à 14 rang B.
Route entre les lots 8 et 9 rang B.
Route entre les lots 8 et 9 rang A.

Canton: Montauban.

9144/21

Chemin vis-à-vis des lots 2 à 14 rang B et lots 15 à 28 rang A.
Chemin vis-à-vis des lots 1 à 5 rang III N.E.

Seigneurie Portneuf.

Chemin vis-à-vis des lots 506 à 496 rang VII.
Chemin vis-à-vis des lots 539 à 555 rang B.
Chemin vis-à-vis des lots 310 à 322 rang St-Paul.
Route longeant lot 452 rang VI.

Seigneurie Deschambault.

D = 150/46

Chemin traversant les lots 113 à 176, 5ème concession.
Chemin vis-à-vis des lots 68 à 1, 4ème concession.
Chemin vis-à-vis des lots 413 à 440, 4ème concession.
Chemin vis-à-vis des lots 327 à 350, 7ème concession.
Route longeant 441, 4ème concession et 331, 3ème concession.

Seigneurie Neuville

D = 74123

Chemin vis-à-vis des lots 566 à 559 rang I concession N.E.
Chemin vis-à-vis des lots 74 à 105 rang III, concession N.E.
Chemin vis-à-vis des lots 115 à 129 rang II, concession S.O.
Chemin vis-à-vis des lots 181 à 221, rang IV, concession S.O.
Chemin vis-à-vis des lots 236 à 277 rang V, concession S.O.
Route longeant lot 149 rang III, concession S.O.

(6)

CHEMINS DE COLONISATION

COMTE RIMOUSKI

Seigneurie du Bic

$D = 8706/15$

Chemin à travers les lots 629 à 635, rang V.

Canton Biencourt

$D = 24888/31$

Ouverture d'une route entre les cantons Biencourt et Laroche sur le rang IIIe.

Canton Duquesne

$D = 25064/30$

Ouverture d'une route montant sur le lot 27, rang XI.

Seigneurie Lepage-Thivierge

$D = 32869$

Ouverture d'une route entre les lots 6 et 7, rang I.

Canton Macpès

$D = 24044/15$

Ouverture du chemin traversant les lots 1 à 3, rang IX.

Canton Macpès

Ouverture d'une route entre les lots 5 et 6, rang IV.

Canton Massé

$D = 19417/30$

Route entre les lots 1 et 2, rang V.

Canton Massé

Route entre les lots 19 et 20, rang III.

Canton Massé

Ouverture d'une route entre le lot I Massé et I Ouimet sur le rang VIII.

Seigneurie Nicolas-Rioux

$16162/19$

Chemin à travers des lots 596 à 608, rang V.

Seigneurie Nicolas-Rioux

$16162/19$

Ouverture du chemin traversant les lots 584 à 568, rang IV.

Seigneurie Nicolas-Rioux

$16162/19$

Ouverture d'un chemin traversant les lots 308 à 320, rang V.

Canton Ouimet

$D = 18707/31$

Ouverture du chemin de front traversant les lots B à 11, rg. VIII.

Canton Ouimet

Ouverture d'une route à travers les lots 4 à 1, rangs VI et V.

Canton Ouimet

Ouverture d'une route entre les lots 17 et 18, rang III.

Canton Varin

$D = 51831$

Chemin à travers des lots 27 à 39, rang I.

CHEMINS DE COLONISATION

Comté Rivière-du-Loup

Canton Bégon

D = 206/17

Route longeant les lots 20, rangs II-III N.E.
Chemin à travers les lots 33 à 30, rang V N.E.
Chemin vis-à-vis les lots 1 à 12, rangs VII et VIII.

Canton Demers

D = 28723

Chemin vis-à-vis les lots 44 à 52, rang I.

Canton Hocquart

D = 64620

Route lots 19 et 20, rang IV et lots 18 et 19 rang V.

Canton Raudot

D = 26014/18

Chemin à travers les lots 14 à 54, rang I.
Route longeant les lots 1 des rangs A - B.
Chemin vis-à-vis des lots 21 à 25, rangs A - B et route à travers
les lots 25 et 26, rang A.
Chemin à travers les lots 15 à 19, rang IV.

Canton Viger

D 18965/23

Chemin vis-à-vis les lots 1 à 20, rangs VII et VIII.
Chemin à travers les lots 15 à 18, rang IV.
Chemin à travers les lots 2 à 11, rang VII.
Chemin à travers les lots 24 à 33, rang VII.
Chemin à travers les lots 22 à 37, rang V.
Route entre les lots 14 et 15, rang VII.
Route à travers les lots 36-37-38, rang IV et à travers les
lots 37-38-39-40, rang V et à travers les lots 40-41, rang VI.

Comté: ROBERVAL

Canton: Antoine.

D = 7848/44

Chemin vis-à-vis les lots 1 à 3 entre les rangs I et II.
 Chemin au très carré à travers les lots 32 à 34 rang I.
 Route entre les lots 2-3 rang V, puis chemin vis-à-vis les lots 3 à 13 (V) entre les rangs V-VI.
 Chemin à travers les lots 5 à 4 rang VI.
 Chemin à travers les lots 4 à 1 rang VII.
 Route entre les lots 5 à 6 rang II.

Canton: Ashuapmouchuan.

D = 2365/22

Chemin à travers les lots 42 à 37 rang VII puis à travers les lots 37 à 36 rang VIII avec un embranchement longeant la rivière sur 37-38 rang VIII, puis entre les lots 35-36 rang IX.
 Chemin vis-à-vis les lots 2 à 6 entre les rangs VII-VIII.
 Chemin à travers les lots 1 à 5 sur le rang VIII.
 Route entre les lots 3 et 4 sur le rang VIII.
 Route entre les lots 24-25 rang VI.
 Route entre les lots 24-25 sur les rangs II-III.
 Chemin vis-à-vis les lots 1 à 3 rangs A et I.
 Chemin vis-à-vis les lots 1 à 21 entre les rangs V-VI.
 Route à travers les lots 11 à 7 sur le rang V.
 Chemin vis-à-vis les lots 1 et 2 entre les rangs III-IV.

Canton: Albanel.

D = 3920/17

Chemin vis-à-vis les lots 1-2 rangs VI-VII.
 Chemin vis-à-vis les lots 13 à 25 entre les rangs IV-V.
 Chemin entre les rangs I-II vis-à-vis les lots 31 à 40.
 Chemin à travers les lots 2 et 1 rang B.
 Chemin vis-à-vis les lots 16 à 19 entre les rangs B et I.
 Route sur le lot 36 sur rang I.
 Chemin vis-à-vis lots 40 à 43 entre les rangs B et I, puis route entre lots 42-43 rang B et chemin à travers les lots 43 à 45 sur rang B.
 Route à travers lots 2 et 1 rang IV, puis longeant le lot 1 rangs V et VI.
 Chemin à travers les lots 12 à 14 rang I, puis route sur lot 13 rang I.
 Chemin à travers les lots 1 à 3 rang I.

Canton: Beaudet.

D = 35787

Chemin vis-à-vis les lots 19 à 17 entre les rangs III-IV.
 Chemin vis-à-vis les lots 31-32 entre les rangs III-IV.
 Route entre les lots 30-31 sur IV.

Canton: Charlevoix.

D = 17547/21

Route entre les lots 20-21 rang I.
 Chemin vis-à-vis les lots 1 à 12 (VI) entre les rangs V et VI.
 Chemin vis-à-vis les lots 5 à 16 rang VII dans la ligne de séparation des cantons Dablon et Charlevoix, puis longeant le lot 21 rang VII.
 Chemin à travers les lots 21 à 17 rang VII.

Canton: Dablon.

D = 24878/21

Chemin dans la ligne des cantons Charlevoix et Dablon vis-à-vis les lots 4 à 12 rang I.
 Chemin vis-à-vis les lots 21 à 27 entre les rangs I et II.
 Route sur le lot 3 rang II.
 Chemin à travers les lots 2 à 5 rang IV.
 Route à travers les lots 31 et 32 rang VII, puis à travers les lots 32 et 33 rang VI.
 Route sur le lot 36 rangs VI-VII.
 Chemin à travers les lots 44 à 50 rang VI.
 Chemin sur le lot 40-41 rang V (Sortie)
 Route sur les lots 13 rangs VI et VII, puis les lots 12 à 15 rang VIII, puis sur les lots 14-15 rang IX.

② Canton: Dalmas.

D = 19454/47

Chemin à travers les lots B à D rang VIII.
Route sur le lot 20 rang V dans la ligne des rangs V et VI.
Chemin à travers les lots 12 et 13 rang III.
Chemin à travers les lots 9 à 6 rang II.
Chemin vis-à-vis les lots 37 à 39 entre les rangs III-IV.
Chemin vis-à-vis les lots 66 à 71 rang VI.
Chemin à travers les lots 81 à 70 rang IX près de la ligne du
canton: Milot.

Canton: Demeules.

D = 16830/21

Chemin vis-à-vis les lots 49 à 30 entre les rangs VI-VII.
Route entre les lots 46-47 rang VI.
Chemin à travers les lots 23 à 25 rang II.
Route longeant le lot 49 rang II et I entre Dufferin et Demeules,
puis à travers le lot 49 rang I.
Chemin à travers les lots 18 et 19 rang I.
Route entre lots 6 et 7 rangs IV-V.
Route entre les lots 25-26 rang V.

② Canton: Dequen.

D = 1683/21

Chemin à travers les lots 21 à 14 rang XIV.
Chemin vis-à-vis les lots 1 à 6 entre les rangs III-IV.
Chemin vis-à-vis les lots 26 à 41 entre les rangs II-III.
Route entre les lots 5 et 6 rang VI.
Chemin à travers les lots 6 à 14 rang VI, puis route entre les lots
14-13 rangs VI-V et C.

② Canton: Dolbeau.

D = 4986/19

Route entre les lots 49-50 sur les rangs XI et XII.
Chemin vis-à-vis les lots 52 à 44 des rangs VIII et IX.
Chemin vis-à-vis les lots 7 à 11 des rangs VII et VIII.
Chemin vis-à-vis les lots 37 à 17, puis 1 à 6 des rangs VI-VII.
Chemin vis-à-vis les lots 17 à 14 rang I.
Route entre les lots 10 et 11 rang I.

Canton: Dufferin.

D = 21901/21

Chemin en front des lots 63 à 47 du rang II.
Chemin vis-à-vis les lots 20 et 21 rangs I et II.
Route à travers les lots 18 et 19 rang II, puis à travers les lots
19 à 27 du rang III, puis chemin vis-à-vis les lots 28 à 35 des
rangs III et IV, puis à travers les lots 32 à 44 du rang IV.
Chemin à travers les lots 53 à 58 du rang III.
Chemin à travers les lots 54 à 49 du rang IV.
Chemin à travers les lots 52 à 38 du rang III.
Chemin à travers les lots 54 à 58 du rang IV.
Chemin vis-à-vis les lots 36 à 54 des rangs III et IV.
Chemin à travers les lots 53 à 58 du rang III, puis entre les lots
55 à 56 du rang II.
Route entre les lots 37 à 38 des rangs VI-VII.
Route entre les lots 30 et 31 des rangs VI-VII.
Chemin vis-à-vis les lots 26 à 30 entre les rangs VI-VII.
Route entre les lots 9 et 10 du rang VII.
Route entre les lots 5 et 6 rang VII.
Chemin vis-à-vis les lots 1 à 16 entre rang VII et les terres vacantes.
Route à travers les lots 1 et 2 rang VI, puis entre les lots 1-2 rang VII
Chemin vis-à-vis les lots 1 à 15 entre les rangs IV et V.

Canton: Dumais.

D = 10346/23

Chemin vis-à-vis les lots 1 à 17 entre les rangs I et II.
Route entre les lots 4 et 5 du rang II.
Route à travers les lots 4 et 7 rang III, puis à travers les lots 7 à
3 rang IV.
Chemin à travers les lots 7 à 9 rang IV, puis les lots 9 à 13 rang II.

(à suivre)

Canton: Girard.

D = 3627/17

Route entre les lots 33-34 rang XIII.
Chemin à travers les lots 40 à 55 rang XIII, puis à travers les lots 55 à 60 rang XII.
Route à travers les lots 17 à 19 du rang X.
Route sur le lot 32 rang V.
Route entre les lots 9 et 10 rang IV.

Canton: Hudon.

D = 45451

Chemin vis-à-vis les lots 22 et 23 entre les rangs I et II.
Route entre les lots 19-20 rang II, puis en direction sud-est en terrain non arpenté.

Canton: La Trappe.

D = 24153/21

Chemin à travers les lots 17 à 22 rang V.

Canton: Malherbe.

D = 14013/21

Chemin à travers les lots 61 et 44 à 24 du rang I lac des Commissaires.
Route à travers les lots 59 et 58 du rang est.
Chemin à travers les lots 59 à 53 rang ouest.

②

Canton: Metabetchouan.

D = 1108

Route sur le lot 47 rang C.
Chemin à travers les lots 54 à 57 rang II.
Chemin à travers les lots 56-57 du rang II puis à travers les lots 1 et 2 rang II Charlevoix.
Chemin à travers les lots 52 à 50 du rang II.
Route à travers du lot 31 rang I, puis à travers les lots 32 à 29 rang II.
Chemin à travers les lots 49 à 44 rang IV.
Chemin à travers les lots 54 et 55 rang IV.
Chemin à travers les lots 52 à 45 rang V.
Chemin à travers les lots 53 à 55 rang V, puis vis-à-vis les lots 56-57 entre les rangs V-VI.
Route sur le lot 43 rang VI, puis à travers les lots 43-42 rang V.
Route sur le lot 20 rang I.
Route entre les lots 15 et 16 rang II, puis entre les lots 15 et 16 ($\frac{1}{2}$ mille), puis à travers les lots 16 à 23 du rang III, puis à travers les lots 17 à 22 du rang V.
Route entre les lots 20-21 du rang V.
Route sur le lot 16 rang V.
Route entre les lots 10-11 du rang III.
Chemin vis-à-vis les lots C à 1 entre les rangs IV et V.
Chemin dans la ligne des cantons vis-à-vis les lots 15 à 9 rang VI.

Canton: Milot

D = 3641/23

Chemin à travers les lots 33 à 40 du rang V.
Chemin à travers les lots 25 à 34 rang V, puis à travers les lots 34 à 40 du rang VI.

Canton: Normandin

501/17

Chemin vis-à-vis les lots 45 à 50 entre les rangs IX et X.
Chemin à travers les lots 41 et 42 rang VII.
Route entre les lots 39 et 40 du rang V.
Chemin vis-à-vis les lots 38 et 39 entre les rangs V et VI.
Route à travers les lots 56 à 60 du rang V.
Chemin à travers les lots 32 à 23 rang II.
Route à travers les lots 20 à 16 rang IV.
Route à travers les lots 15 à 17 du rang IV.
Route entre les lots 14-15 du rang IV.
Route entre les lots 3 et 4 du rang IV.
Route longeant lot 1 dans la ligne des cantons sur rang IV.
Chemin à travers les lots 1 à 4 du rang IV.
Route entre les lots 24-25 rang V.
Chemin à travers les lots 1 à 7 rang Sud.
Route longeant les lots 33-34 du rang Nord.
Chemin à travers les lots 33 à 26 du rang Nord.

(à suivre)

Canton Oulatchouan:

D. 28844/28
Route sur le lot 28 rang A dans la ligne du canton Roberval.
Chemin à travers des lots 21 à 16 rang III.
Chemin vis-à-vis des lots 14 à 21 entre les rangs III et IV.
Chemin vis-à-vis des lots 7 à 1 entre les rangs V et VI.
Chemin sur les lots 20 et 21 du rang VII.
Chemin vis-à-vis des lots 14 à 1 rangs VIII et IX.
Route sur le lot 21 rang IX dans la ligne du canton.
Chemin à travers des lots 20 et 21 du rang V.
Chemin à travers du lot 21 rang IV.

Canton Parent:

D = 356/23
Route entre les lots 40-41 rang XIII puis à travers des lots
41 à 49 rang XIII.
Chemin vis-à-vis des lots 41 à 44 entre les rangs XVI et XVII.
Chemin à travers des lots 39 et 40 rang XVI.
Chemin à travers des lots 41 à 49 rang XVI, puis route
longeant le lot 49 rang XVI.
Chemin à travers des lots 49 à 35 rang XII.
Chemin vis-à-vis des lots 30 à 36 entre les rangs III et IV.
Route dans la ligne des cantons lot 49 rang II.
Chemin vis-à-vis des lots 22 à 27 entre les rangs V et VI.
Chemin à travers des lots 6 à 11 rang VI.
Chemin à travers des lots 26 à 33 du rang VII.
Route entre les lots 37-38 du rang VI.
Chemin vis-à-vis les lots 49 à 35 entre les rangs IX-X.

Canton Pelletier:

D = 8253/18
Chemin vis-à-vis des lots 50 à 39 et 25 à 9 entre les rangs IV-V
Chemin vis-à-vis des lots 26 à 2 entre les rangs V et VI.
Chemin vis-à-vis des lots 19 à 15 entre les rangs VI et VII.
Chemin vis-à-vis des lots 14 à 8 entre les rangs VIII et IX.
Route sur le lot 20 du rang VII, puis entre les lots 19 et 20/VI
Chemin à travers des lots 16 à 7 rang II, puis à travers
des lots 8 à 1 du rang I.
Chemin vis-à-vis des lots 1 à 8 des rangs I et II.

Canton Proulx:

D = 14572/21
Chemin vis-à-vis des lots 10 à 13 des rangs VI et VII.
Chemin vis-à-vis des lots 1 à 13 des rangs V et VI.
Route entre les lots 6-7 du rang IV.
Chemin vis-à-vis des lots 17 et 18 entre les rangs III et IV.
Route entre les lots 8-9 des rangs III et II, puis à travers
des lots 8 à 2 du rang I.

Canton Racine:

D = 9484/18
Chemin à travers des lots 1 à 20 rang II, puis à travers des lo
20 à 30 rang III, puis à travers des lots 30 à 32/IV
Route entre les lots 7 et 8 rang II.
Route entre les lots 14 et 15 des rangs I et II.
Route entre les lots 11 et 12 du rang VII.
Route dans la ligne des cantons sur le lot 1 des rangs VII-VIII

Canton Roberval:

D. 962/22
Chemin vis-à-vis des lots 14 à 16 puis 33 à 41 entre les rangs :
Route entre les lots 33-34 du rang II.
Chemin vis-à-vis des lots 33 à 41 entre les rangs II et III.
Chemin vis-à-vis des lots 31 à 41 entre les rangs III et IV.
Route entre les lots 1 et 2 du rang V.
Route entre les lots 13-14 du rang V.

Canton St-Hilaire:

D = 29240/17
Chemin longeant le Riv. Métabetchouan à travers des lots 19 à 3
sur le rang I de la Riv. Métabetchouan.

CHEMINS DE COLONISATION

COMTE: ROUYN-MCRANDA.

Canton: Bellecombe.

D = 28952

Route entre les lots 61 et 62 rang VII et sur le lot 62 rang VI.

Canton: Désandrouins.

D = 18535/41

Chemin vis-à-vis les lots 30 à 45 entre les rangs IX et X.

Canton: Rouyn.

D = 7526/47

Route sur le lot 49, rang VIII Nord.

Chemin vis-à-vis les lots 44 à 50 entre les rangs VIII nord et VIII sud et vis-à-vis des lots 1 à 12 entre les rangs A et B et vis-à-vis des lots 13 à 18 et 58 à 44 du rang X et X nord.

CHEMINS DE COLONISATION

Comté: SAGUENAY.

Canton: Albert.

D = 20650/21

Chemin traversant les lots B et A rang II ouest.

Canton: Arnaud.

D = 16484/47

Chemin Babin se prolongeant dans le Bloc VI.

Canton: Bergeronnes.

D = 28736/19

Chemin traversant les lots 9 à 19 rang VI et 20 à 23 rang Ouest, et 24 à 38 rang V, puis 38 à 40 rang ouest et route lots 18 à 14 rang N.E.

Chemin vis-à-vis les lots 3 à 15 rang I.

Chemin traversant les lots 27 à 30 rang est et route sur lots 3 à 1 rang N.E.

Chemin traversant les lots 26 à 30 rang ouest et route sur lots 30 et 31 rang V.

Route sur lot 24 rang II et 25 et 26 rang III, puis 12 à 14 rang est.

Route sur les lots 38 et 37 rang II et chemin traversant les lots 3 à 8 rang est.

Route sur le lot 20 rang I, lot 20 et 21 rang II et 21 rang III.

Canton: Betsiamites.

D = 24013/46

Chemin vis-à-vis les lots 20 à 30 rang Rivière Colombier.

Route à travers les lots 3 et 4 rang I.

Canton: Escourmains.

D = 22695/31

Chemin vis-à-vis des lots 21 à 24 rang S.O. et 4 à 6 rang VII.

Route à travers des lots 35 et 36 rang I, puis 36 à 39 rang III.

Canton: Iberville.

D = 19983/21

Chemin traversant les lots 17 à 28 rang III et 12 à 17 rang IV.

Chemin vis-à-vis les lots 51 à 54 rang VII.

Route à travers des lots 50 et 51 rang VII, puis 51 à 57 rang VIII et 52 à 55 rang IX.

Route à travers des lots 43 à 41 rang IV, puis 41 à 40 rang V, 40 rang VI, 39 à 30 rang VII et 30 à 24 rang VIII et 24 à 18 rang IX.

Canton: Laflèche.

D = 40138

Chemin à travers des lots 11 à 15 rang II.

Chemin à travers des lots 2 à 10 rang I et 4 à 6 rang II.

Canton: Latour.

D = 12617/26

Route entre les lots 28 et 29 rang I Nord.

Canton: Laval.

D = 22848/31

Chemin vis-à-vis des lots 16 à 24 rang VI.

Chemin vis-à-vis des lots 9 à 15 rang XV.

Chemin vis-à-vis des lots 2 à 45 rang XII.

Chemin à travers des lots 1 à 4 rang XIII.

Canton: Manicouagan.

5789/17

Chemin vis-à-vis des lots 24 à 18 rang Manicouagan et lots 1 et 2 rangs IV et III.

Route sur le lot 6 rang Bloc A.

Chemin traversant le Bloc D.

Route à travers les lots 20 à 22 rang Manicouagan.

Route à travers les lots 9 à 5 rang IV et se prolongeant dans rang III.

Route sur le lot 7 rang Pointe aux Outardes.

Route à travers le Bloc B, et traversant les lots 54 à 52 rang VI et se prolongeant dans le rang VII.

Canton: Moisie.

D = 11503/27

Chemin dans le village de Moisie.

Canton: Natashquan.

D = 52517

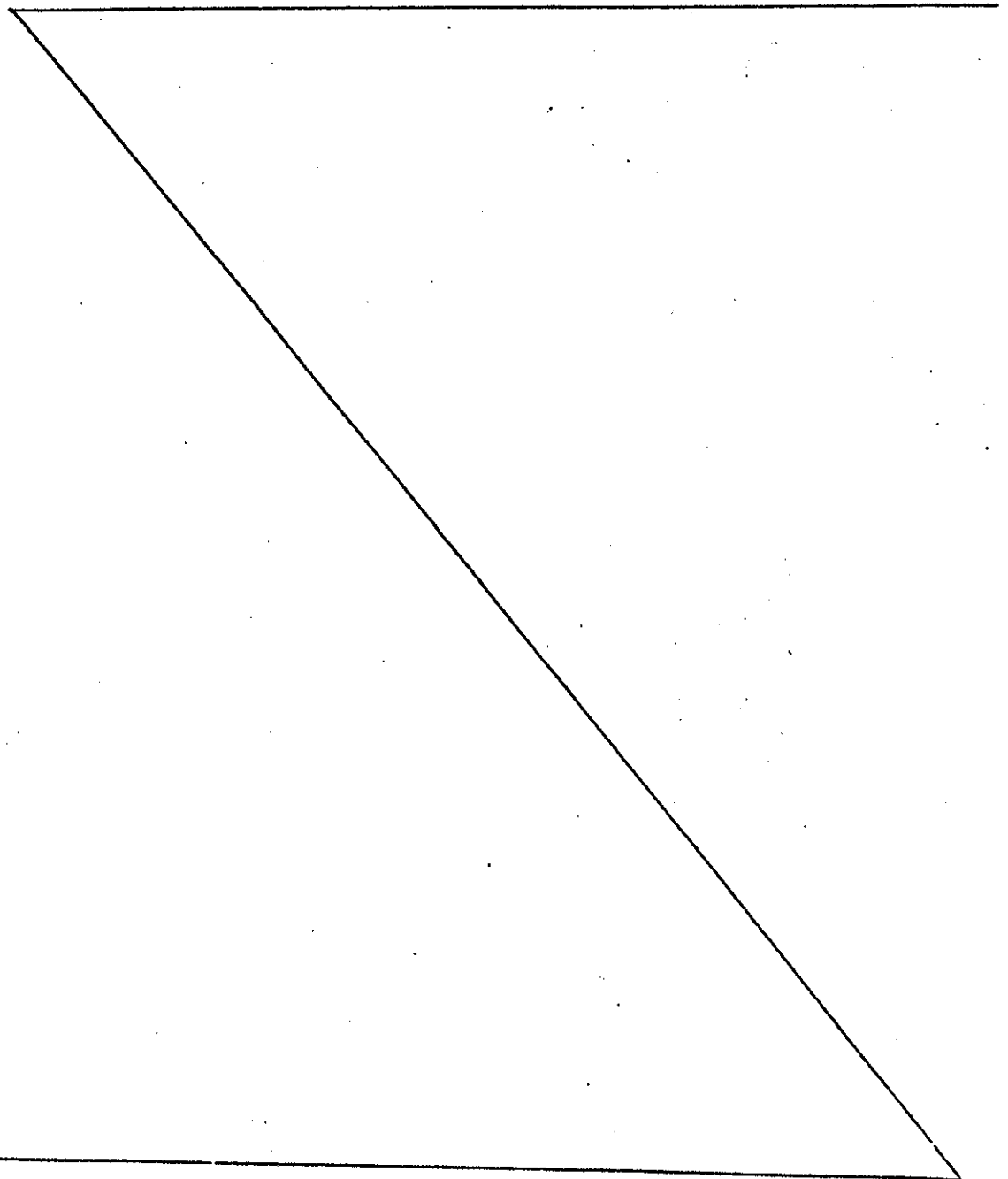
Chemin dans le village Natashquan.

Canton: Ragueneau.

D = 14511/20

Chemin traversant les lots 14 à 43 rang I.

Route à travers les lots 23 à 25 rang III, 26 rang IV, et 19-18 rang V.



CHEMINS DE COLONISATION

COMTE: ST-Maurice

Canton Caxton:

D = 1518/23

Chemin vis-à-vis des lots 5 à 15, rangs XII-XIII.
Chemin vis-à-vis des lots 10 à 15, rang XI et lot 15, rang X.
Route entre les lots 9 et 10, rangs XI et XII.
Route à travers des lots 8-9-10, rangs XV-XVI et XVII.
Route à travers des lots 5-6., rang XII, et 6 et 7, rang XI.
Route à travers des lots 8, rang III, 7, rang II,
et 6 à 10, rang I.

Canton St-Maurice:

D = 25203/36

Chemin vis-à-vis des lots 1 à 40, rang III.
Chemin vis-à-vis des lots 1 à 12, rang IV.
Route à travers des lots 15 à 32, rang V.

Canton Shawinigan:

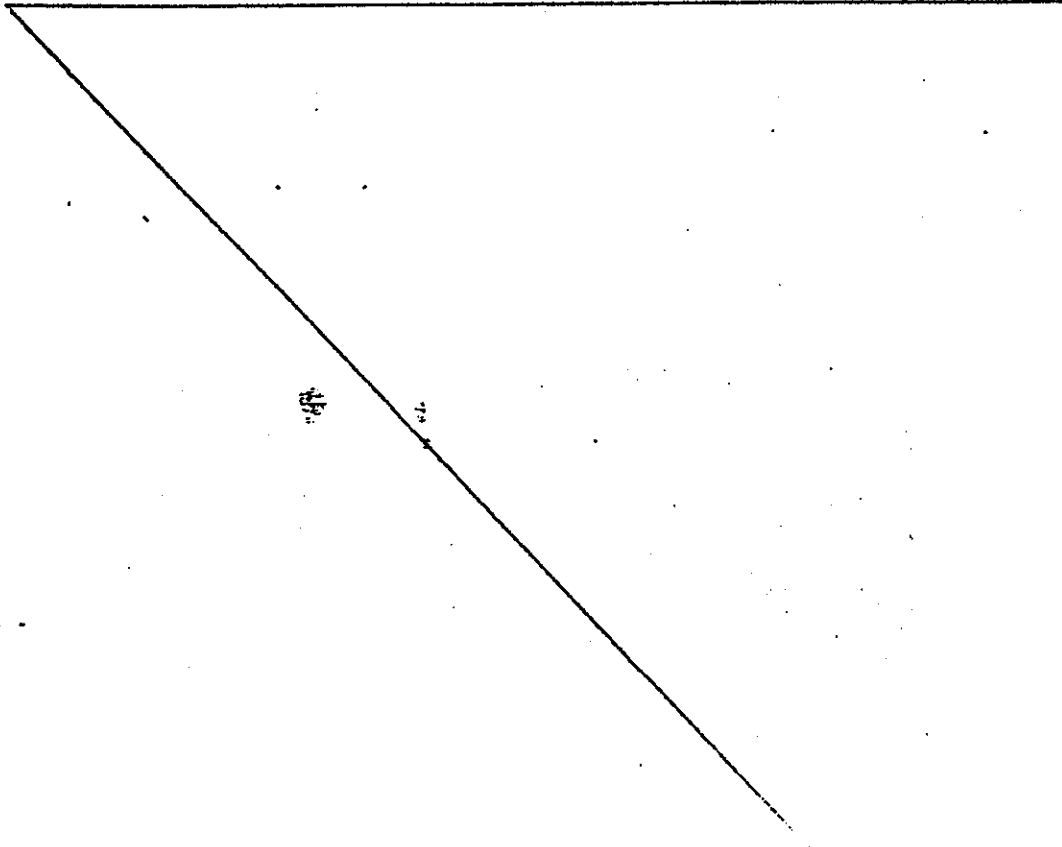
D 36715/31

Chemin vis-à-vis des lots 49 à 54 incl., rangs II-III.
Route à travers des lots 51-52, rang III.

Seigneurie du Cap de la Madeleine:

D = 577/23

Chemin vis-à-vis des lots 728 à 781, rang Côté N.O. St-Michel.
Chemin vis-à-vis des lots 728 à 764, Côté N.O. St-Michel,
et 727 à 690, Côté S.E. St-Michel.



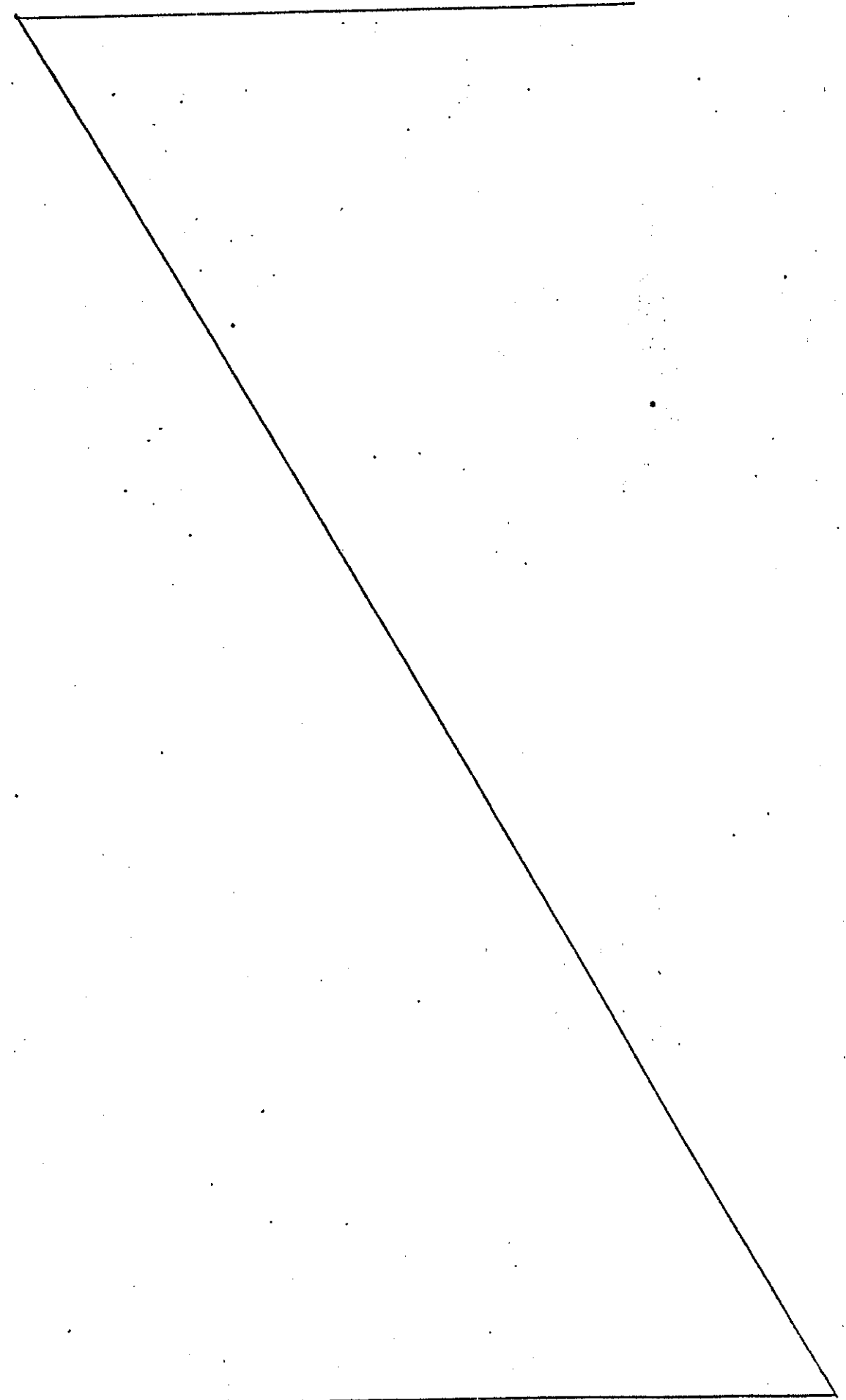
CHEMINS DE COLONISATION

COMTE SHERBROOKE

Canton Orford

D. 4250/46

Chemin vis-à-vis des lots 15 et 16, rangs V et VI.



/TD

CHEMINS DE COLONISATION

COMTE: TEMISCAMINGUE.

Canton: Guérin

D = 8753/26

Chemin vis-à-vis les lots 8 à 34 entre rangs III - IV.
Chemin vis-à-vis les lots 1 à 15 entre les rangs VII - VIII et
route entre les lots 14 et 15, rangs VI-VII.

Canton: Nédelec.

D = 10001/22

Route entre les lots 22 et 45 entre les rangs IX et VI
Chemin vis-à-vis les lots 4 à 32 et 41 à 43 rang Petit Nédelec, puis
route longeant le lot 44 et chemin vis-à-vis les lots 44 et 45
Petit Nédelec.

Canton: Mazenod.

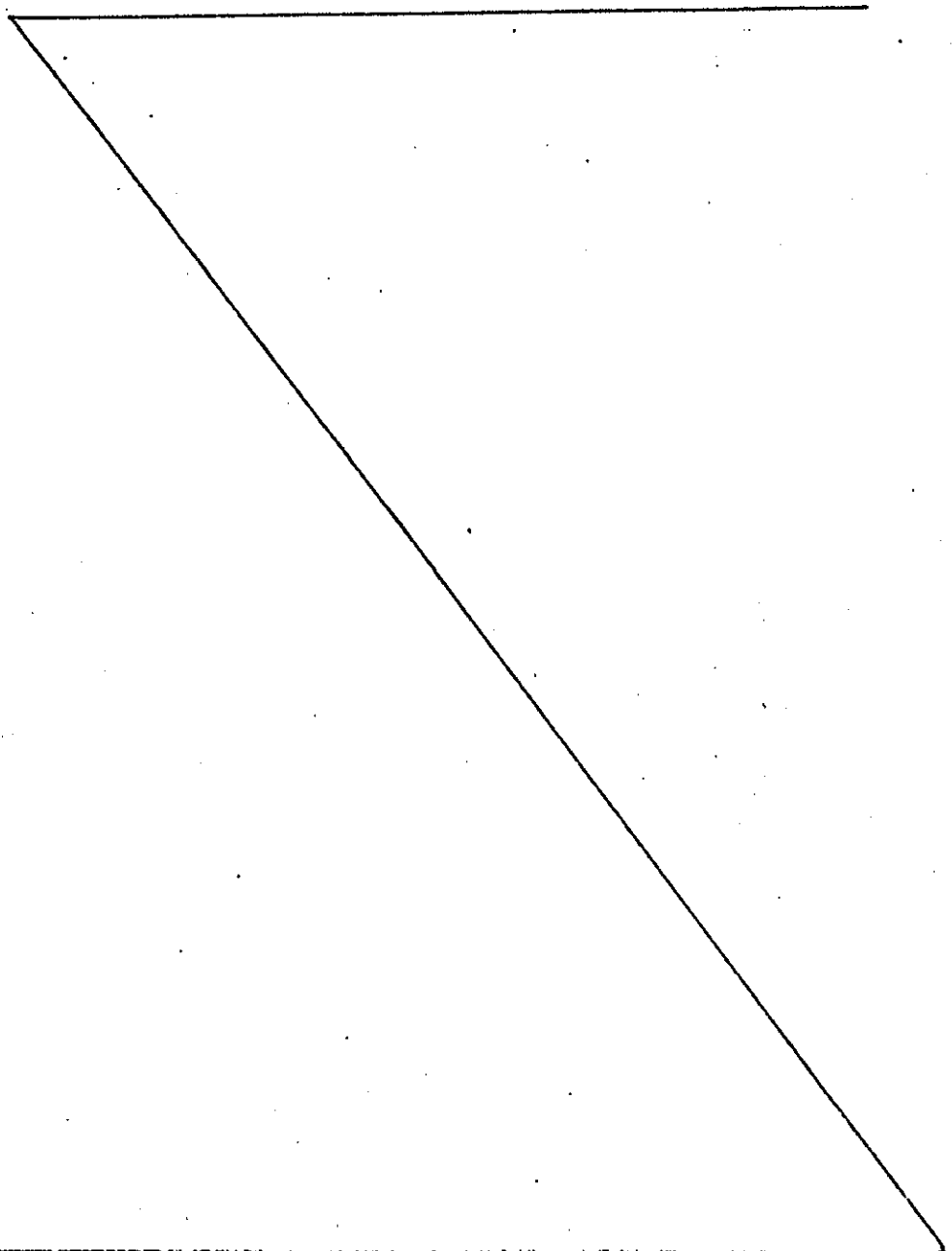
D = 22486/22

Route à travers les lots 7 à 5 rang I et entre les lots 4 et 5 rangs
II et III, puis chemin vis-à-vis des lots 1 à 10 entre les
rangs II et III.

Canton Devlin

D = 8967/46

Route Belleterre-Laforce dans les rangs I-II-III-IV-V.



COMTE: TEMISCOUATACanton Auchair:

D = 16222/22

Chemin vis-à-vis des lots 24 à 29 inc. rangs I-II.
 Chemin à travers du lot 29, rang X.
 Chemin de front du lot 28 entre les rangs V et VI.
 Chemin vis-à-vis des lots 24 à 46, rangs Ouest et XI.

Canton Bostford:

D = 11562/21

Chemin à travers des lots 13 à 18, rang I.

Canton Cabano:

D = 14016/21

Chemin à travers des lots 37 et 38, rang I.
 Route à travers des lots 36 à 43, rang II.
 Chemin à travers des lots 27 à 36, rang VI.

Canton Demers:

D = 28723

Chemin traversant les lots 40 à 52 inc., rang VIII.
 Route entre les lots 33 et 34, rangs VIII et IX.
 Chemin vis-à-vis des lots 34 à 39, rangs IX et X.
 Tracé du chemin à travers des lots 38 à 45 rang X et route
 à travers des lots 44 à 47, rangs VIII-IX.
 Chemin vis-à-vis des lots 25 et 26, rangs VII-VIII.

Canton Estcourt:

D = 12812/21

Chemin vis-à-vis des lots 8 à 11 et à travers des lots 12 à 16,
 rang VIII et se continuant à travers des lots 17 à 32,
 rang VII et route entre les lots 32-33, rang VI.

Canton Packington:

D = 2065/17

Chemin vis-à-vis des lots 34 à 41, rangs IV et V.
 Chemin à travers des lots 32 à 39, rang II.
 Chemin à travers des lots 25 à 29, rang VII.
 Chemin à travers des lots 26 à 32, rang II et à travers
 des lots 33 à 38, rang I.
 Route à travers des lots 9 à 13, rang IX.
 Chemin vis-à-vis des lots 1 à 3, rang XII.
 Chemin à travers des lots 36-37, rang I.

Canton Robinson:

D = 12756/45

Chemin à travers des lots 21 à 46 inc. rang XI.
 Route sur le lot 1 rang VIII et chemin à travers des lots 1 à 3
 rang VIII et vis-à-vis des lots 4 et 5 rang VII et chemin
 à travers des lots 6 à 13, rang VII.
 Route sur le lot 46, rang X.
 Route à travers des lots 23 à 26, rang VI et à travers 26 et 27
 rang VII et à travers 27 et 28, rang VIII, à travers des
 lots 27 à 24 rang IX, entre les lots 23-24 rangs X et XI.
 Route à travers des lots 13 à 16 rang V et à travers des lots
 14 à 16 rang VI, Seigneurie Madawaska St-Eusèbe.
 Route à travers des lots 20 à 22 rang A et à travers des lots
 15 à 17 rang B est rivière Madawaska, Seigneurie Madawaska.
 Chemin à travers des lots 1 à 5, rang II.

Canton St-Juste:

Route à travers des lots 10 à 13, rang VIII.
 Chemin vis-à-vis des lots 4 à 10, rang I.
 Chemin vis-à-vis des lots 22 à 33, rangs II et III.
 Chemin vis-à-vis des lots B à 8 et 22 à 33, rangs III et IV,
 Route entre les lots 16 et 17, rang IV.
 Chemin à travers des lots 1 à 8, rang VIII.

COTE TERREBOINECanton Abercromby

D-19475/21

Route sur le lot 20/II et chemin à travers des lots 20 à 28 rang I.
 Chemin sur le lot 27 rang IV.
 Route sur le lot 23 rang IV.
 Chemin sur le lot 21 rang V.
 Chemin vis-à-vis les lots 1 à 4 incl. rang VII.
 Route sur les lots 15-16 rang VII, lots 16-17 rang VIII.
 Chemin à travers des lots 10 à 23 incl. rang VIII.
 Route sur le lot 15 rang VIII et lots 15 et 16/IX.
 Chemin à travers les lots 10 à 20 incl. rang X.
 Route sur le lot 4 rang XI.
 Chemin à travers les lots 21-22-23 rang XI.

Canton Anherst

D-18371/17

Chemin à travers les lots 32 à 41 incl. rang IX.
 Chemin à travers les lots 25 à 31 rang IX.
 Chemin à travers les lots 26 à 31 incl. rang IX.
 Route sur le lot 29 rang VIII.

Canton Archambault

D-12772/21

Chemin à travers les lots 8 à 11 incl. rang XI.
 Chemin à travers les lots 11 à 22 incl. rang XI, et lots 22 à 29 incl. rang XII.
 Route sur les lots 16 à 13 incl. rang XI, et lot 13/XII.
 Route sur les lots 17-18 rang XI.
 Chemin à travers les lots 19 à 24 incl. rang XI.
 Route à travers les lots 33 à 25 incl. rang XI, et lots 25-26-27 rang XII.
 Route entre les lots 23 et 24 rang XII.
 Chemin à travers les lots 19 à 23 incl. rang XII.
 Chemin à travers les lots 11 à 8 incl. rang XII, et lots 8 à 1 rang XIII.
 Chemin à travers les lots 51 à 57 rang XI, et lots 57 à 62/XII.
 Chemin à travers les lots 56 à 62 rang XI.
 Route sur le lot 62 rang XI.
 Route sur les lots 20-21-20-19 rang XIII, lots 47 à 36 incl. rang III, lots 36 à 34 incl. rang II Montcalm.
 Route sur les lots 31-30 rang XIII, lots 47 à 44 rang V.
 Chemin à travers les lots 31 à 34 incl. rang XIII.

Canton Beresford

23187/21

Chemin à travers les lots 15 à 16 incl. rang I.
 Chemin à travers les lots 1 à 13 incl. rang I.
 Route sur les lots 37-36-35-34-33-32 rang I et lots 32-31-30-29-28 rang II.
 Chemin à travers les lots 33 à 40 incl. rang I, et route sur le lot 40 rang II.
 Chemin à travers des lots 40 à 44 incl. rang II.
 Route sur les lots 42-41 rang II.
 Chemin à travers les lots 26 à 20 incl. rang II.
 Route sur le lot 20 rangs II-III.
 Chemin sur les lots 25 à 18 incl. et lots 18-19-20-19 rang II.
 Chemin sur les lots 1-2 rang V.
 Route sur les lots 43 à 39 incl. rang V et lot 39 rang VI.
 Chemin à travers les lots 16 à 19 incl. rang VI.
 Chemin à travers les lots 28 à 21 incl. rang VI et lots 21 à 16 incl. rang VII.
 Route sur le lot 25 rang VI.
 Route sur le lot 41 rang VI.
 Route sur le lot 36 rang VI, lots 36 et 35 rang VII et chemin lots 35 à 22 et lot 2, rang VIII.
 Chemin à travers les lots 30 à 22 incl. rang VII.
 Route sur les lots 29-30 rang VIII, lots 30-31-32-31/IX.
 Chemin à travers les lots 32 à 44 incl. rang IX.

CHEMINS DE COLONISATION

COMTE TERREBONNE

Canton Doncaster

D = 14101

Route sur les lots 2 à 5 incl. rang I.
Chemin à travers les lots 18 à 27 incl. rang I.
Route entre les lots 27 et 28 rang I.
Chemin à travers les lots 1 à 27 rang II.
Route sur le lot 17 rang II.
Chemin vis-à-vis les lots 18 à 27 entre les rangs II-III.
Chemin à travers les lots 1 à 12 incl. rang IV, et lot 12/V.
Route sur le lot 7 rangs IV-V.
Chemin à travers les lots 4 à 18 incl. rang V.
Chemin à travers les lots 9 à 29 incl. rang VI.
Route entre les lots 20 et 21 rang VI, et chemin à travers les lots 20 à 11 incl. rang VII, et lots 11 à 9 incl. rang VI.
Chemin à travers les lots 33 à 42 incl. rang VII.
Chemin à travers les lots 33 à 23 incl. rang VII et route entre les lots 24 et 23 rang VIII.
Chemin à travers les lots 21 à 35 incl. rang VIII.
Chemin à travers les lots 41 à 52 incl. rang VIII.
Route sur les lots 30-31-32 rang VIII, lots 32 à 36 incl. rang IX.
Chemin à travers les lots 23 à 30 incl. rang IX et lot 30/VIII.
Chemin à travers les lots 44 à 62 incl. rang IX.
Route sur les lots 44-45-46 rang IX, et lots 46 à 49 incl. rang X, et lots 49-50-51 rang XI.
Chemin à travers les lots 47 à 43 incl. rang X et lot 43/XI.
Route sur les lots 20 et 21 rang IX, lots 20 à 24 incl. rang X, et chemin vis-à-vis les lots 24 à 30 entre rangs IX-X.
Chemin vis-à-vis les lots 5 à 10 incl. entre les rangs IX et X.
Route sur le lot 5, rangs X et XI.
Route sur le lot 1, rang XI.

Canton Grandison

D = 17346/47

Route sur les lots 5 à 9 incl. rang I et lots 9 à 1 incl. rang II.
Chemin à travers les lots 24 et 23 rang I et lots 23 à 15 incl. et lots 16-17 rang II et lots 17 à 25 incl. rang III.
Chemin à travers les lots 29-30-31 rang I et lots 33-34-35 rang I.
Chemin à travers les lots 34-35-36 rang I.
Chemin à travers les lots 36 et 37 rang II.
Chemin à travers les lots 29 à 37 incl. rang IV.
Chemin à travers les lots 26 à 24 incl. rang IV.

Canton Kilkenny

D = 20105/01

Route sur le lot 28 rang VIII.
Route sur le lot 27 rang VIII.
Chemin à travers les lots 26 à 22 incl. rang VIII.
Route sur le lot 27 rangs VIII et IX et chemin à travers les lots 27 à 30 incl. rang IX.
Route à travers les lots 19 et 20 rang IX.
Chemin à travers les lots 20-19-18 rangs IX-X.
Chemin à travers les lots 27 rang XI, et lots 27 à 23 incl./X.
Route sur les lots 29 et 30 rang XI.
Route sur le lot 20 rangs X et XI.
Chemin à travers les lots 21 à 18 incl. rang XI.

Canton Morin

366/03

Chemin à travers les lots 15 à 20 incl. rang I.
Chemin à travers les lots 3 à 16 incl. rang II et lots 16 à 24 incl. rang III.
Route sur le lot 6 rang X, les lots 1 à 3 incl. rang III entre les lots 3 et 4 rang III.
Chemin à travers les lots 3 et 4 rang III, et lots 11-12-13 rang III.
Chemin à travers les lots 3 à 24 incl. rang IV.

COMTE TERREBONNECanton Morin

D-366/23

Chemin à travers des lots 13 et 14 rang IV et lots 13 à 18 incl./V.
 Route sur le lot 18 rang X, longeant le lot 1 rang V,
 chemin vis-à-vis les lots 1 à 5 incl. entre les rangs IV-V,
 et à travers les lots 6 à 13 incl. rang V.
 Route entre les lots 9 et 10 rangs VI et V.
 Route sur le lot 22 rang X et chemin à travers les lots
 1 à 21 incl. rang VI.
 Chemin à travers les lots 7 à 13 incl. rang VII et lots 13 à 19/VI.
 Chemin à travers les lots 1 à 13 incl. rang VIII.
 Route sur le lot 6 rangs VII et VIII.
 Route entre les lots 8 et 9 rang VII et sur les lots 9 à 11 incl./VIII.
 Chemin à travers les lots 2 et 3 rang IX.
 Chemin à travers les lots 43 à 38 incl. rang XI.
 Chemin à travers les lots 31 et 32 rang XI.
 Chemin à travers les lots 15 et 16 rang XI.

Canton De Salaberry

278/23

Chemin vis-à-vis les lots 12 et 11 rang I.
 Chemin vis-à-vis le lot 10 entre les rangs I et II.
 Chemin à travers les lots 32 à 37 incl. rang I.
 Chemin à travers les lots 36 à 29 incl. rang I et vis-à-vis les
 lots 29 à 27 incl. entre les rangs I-II et route entre les lots
 27 et 26 rang II.
 Chemin à travers les lots 23 à 26 incl. rang II.
 Route sur les lots 36 rang II, 35,36,37 rang III et lot 37 rang IV.
 Chemin vis-à-vis les lots 26 et 25 entre les rangs II et III.
 Chemin à travers les lots 20 à 14 incl. rang III.
 Chemin à travers les lots 20-19-18 rangs III et IV.
 Chemin à travers les lots 13-12 rang IV et vis-à-vis les lots 11 et 10
 entre les rangs IV et III et à travers les lots 9 à 1 incl. rang III.
 Route entre les lots 7 et 8 rang III.
 Chemin à travers les lots 25 à 37 incl. rang IV.
 Route sur les lots 2-3-4 rang V et lot 4 rang IV.
 Chemin à travers les lots 8 à 1 incl. rang VI.
 Chemin à travers les lots 18 à 9 incl. rang VI.
 Chemin à travers les lots 19 à 22 incl. rang VI.
 Route sur le lot 25 rangs VI et VII.
 Chemin à travers les lots 25 à 21 incl. rang VII et
 vis-à-vis les lots 21 à 5 incl. entre les rangs VII et VI,
 et à travers les lots 5 à 1 incl. rang VII.
 Chemin à travers les lots 33 à 36 incl. rang VII.
 Chemin à travers les lots 36 à 33 et 33 à 31 incl. rang VIII,
 vis-à-vis les lots 31-30-29 rang VIII, à travers les lots 28
 à 19 incl. rang VIII vis-à-vis les lots 19 à 13 incl. entre
 les rangs VIII et VII, à travers les lots 13 à 1 incl. rang VIII.
 Route sur les lots 18 et 17 rang VIII.
 Chemin à travers les lots 16 à 12 incl. rang VIII.
 Route sur le lot 5 rang VIII.
 Route sur le lot 1 rang VIII.

Canton Wexford

15692/21

Route sur les lots 3 et 4 rang I, lots 4 à 7 incl.
 rang II lots 7 à 9 incl. rang III, lots 9 à 20 incl.
 rang IV, lots 20 et 21 rang V, lots 22 à 24 incl. rang VI.
 Chemin à travers les lots 3 à 1 rangs I et II.
 Chemin à travers les lots 6 à 14 incl. rang II.
 Route sur le lot 16 rangs II et III, et lots 15 à 20 incl./IV.
 Chemin à travers les lots 1 à 13 incl. rangs IV et III et vis-à-vis
 les lots 14 à 20 incl. entre les rangs IV et III.

Canton Wexford

D: 15090/01

Chemin à travers les lots 1 et 2 rang V.
 Chemin à travers les lots 14 à 16 incl. rang V et
 vis-à-vis les lots 16 à 21 incl. entre les rangs V-VI.
 Chemin à travers les lots 29 à 37 incl. rang V.
 Chemin à travers les lots 4 à 17 incl. rang VI.
 Route sur les lots 8 et 9 rang VI.
 Route sur les lots 10 et 11 rang VI.
 Chemin à travers les lots 41 à 44 incl. rang VII.
 Route sur les lots 15 et 14 rang VII, 15-16-17-18 rang VIII.
 et chemin vis-à-vis les lots 19 à 23 incl. entre les rangs
 VIII et IX et à travers les lots 23 à 26 incl. rang IX.
 Route entre les lots 26 et 27 rangs VIII et IX et sur le lot
 27 rang IX et entre les lots 27 et 28 rangs IX et X et sur
 le lot 27 rang X et entre les lots 27 et 28 rangs X et XI.
 Route longeant le lot 1 rang IX.
 Chemin à travers les lots 1 à 10 rang IX.
 Route sur le lot 3 rang IX et lots 3 à 8 incl. rang X.
 Chemin à travers les lots 27 à 20 rang X.
 Route entre les lots 22 et 23 rangs X et XI,
 et chemin à travers les lots 22 à 6 incl. rang XI.
 Chemin vis-à-vis les lots 27 à 24 rang XI.

Canton Wolfe

D: 11730/01

Chemin à travers les lots 1 à 23 incl. rang I.
 Route sur le lot 16 rang I.
 Route sur le lot 9 rang I et lot 8 rang II.
 Chemin à travers les lots 1 à 11 incl. rang II.
 Route sur les lots 36 et 37 rang II, lots 37-38-39-38-37
 rang III, lots 37 et 38 rang IV, lots 38 et 37 rang V.
 Chemin à travers les lots 38 à 44 incl. rang III.
 Chemin à travers les lots 38 à 34 incl. rang IV et lots 29
 à 20 incl. rang IV.
 Chemin à travers les lots 39 à 43 incl. rang VI.
 Route sur les lots 24-25-24 rang V et chemin vis-à-vis les lots
 24 et 25 entre les rangs V et VI.
 Route sur les lots 11-10-9 rangs IV et V.
 Route sur les lots 6-5-6-7 rang VI, lots 7 et 6 rang VII.
 Chemin à travers les lots 8 et 9 rang VII.
 Chemin à travers les lots 22 à 26 rang VII.
 Chemin à travers les lots 28 à 31 incl. rang VII.
 Chemin à travers les lots 31 à 43 incl. rang VII.
 Chemin à travers les lots 31 à 44 incl. rang VIII.
 Chemin sur les lots 35-36 rangs VII et VIII.
 Route sur le lot 9 rang VIII.
 Chemin vis-à-vis les lots 8 à 2 incl. entre les rangs VIII-IX.
 Route sur le lot 13 rang IX et chemin à travers les lots
 13 à 5 incl. rang X.
 Route entre les lots 6 et 7 rang X.
 Chemin à travers les lots 44 à 36 rang IX et route sur le
 lot 36 rang X.
 Route sur les lots 44-43 rang IX et lot 43 rang X.
 Chemin à travers les lots 31 à 44 incl. rang X.
 Chemin à travers les lots 5 à 10 incl. rang XIII.

Paroisse St-Sauveur

Chemin vis-à-vis les lots 127 à 116 entre côte St-Godfroy S.E. et N.O.
 Chemin à travers les lots 208 à 213 côte St-Elmire S.E.
 Chemin à travers les lots 242 à 215 incl. côte St-Elmire N.C.
 Chemin à travers les lots 217-218 côte St-Elmire N.O.
 Chemin à travers les lots 322 à 301 incl. côte St-Lambert N.O.
 Route longeant les lots 321 et 322 côte St-Lambert N.O.

COMTE TERREBONNEParoisse St-Sauveur

Chemin à travers les lots 452 à 460 incl. côte St-Gabriel N.E.
 Chemin à travers les lots 521 à 475 incl. côte St-Gabriel N.O.
 Chemin à travers les lots 440 à 431 incl. côte St-Gabriel N.E.
 Route sur les lots 104-103-102-101 côte St-Godfroy S.E.
 Route sur les lots 511-512 côte St-Gabriel N.O. lots 445-444
 côte St-Gabriel N.E.
 Chemin à travers les lots 444 à 452 incl. côte St-Gabriel N.E.
 Chemin vis-à-vis les lots 333 à 343 côte St-Lambert N.O.
 Route sur les lots 263-262-261 côte St-Lambert S.E.

Paroisse Ste-Sophie

Chemin à travers les lots 9 à 38 1er conc. de Paiseley.
 Chemin à travers les lots 39 à 64 2e conc. de Paiseley.
 Route longeant le lot 447 2e conc. côte Irlandaise.
 Chemin à travers les lots 95 à 118 incl 4e conc. de Paiseley.
 Chemin à travers les lots 447 à 471 incl. 2e conc. côte Irlandaise.
 Route entre les lots 443-444 1ère conc. côte Irlandaise.
 Chemin à travers les lots 439 à 445 incl. 1ère conc. côte Irlandaise.
 Route entre les lots 473 et 471 et sur le lot 471 2e conc. côte
 John et lots 434-435 1ère conc. côte John et entre les lots 397
 398 2e conc. côte St-Henri.
 Chemin à travers les lots 473 à 499 2e conc. côte John.
 Route sur le lot 491 2e conc. côte John.
 Chemin à travers les lots 471 à 491 2e conc. côte John.
 Chemin vis-à-vis les lots 412 à 391 2e conc. côte St-Henri.
 et lots 342 à 360 1ère conc. côte St-Henri et à travers des
 lots 361 à 367 1ère conc. côte Morel et vis-à-vis les lots
 367 à 380 1ère conc. côte Morel.
 Chemin à travers les lots 350 à 345 1ère conc. côte St-Henri
 et lots 340-341 conc. Sud de la riv. Abercrombie.
 Chemin vis-à-vis les lots 201 à 208 conc. Sud de la riv. l'Achigan.
 Chemin à travers les lots 312 à 284 incl. conc. Nord de la riv.
 Abercrombie.
 Route entre les lots 303 et 304 et sur le lot 304 conc. nord
 de la riv. Abercrombie.
 Chemin à travers les lots 318 à 313 incl. conc sud de la riv.
 Abercrombie et lots 198 à 208 conc. sud de la riv. l'Achigan.
 Chemin à travers les lots 283 à 264 conc. N.E. de la riv. l'Achigan.
 Chemin à travers les lots 209 à 238 incl. conc sud de la
 riv. l'Achigan.
 Route entre les lots 238 et 239 conc. sud de la riv. l'Achigan,
 et entre les lots 241 et 242 conc. nord de la riv. l'Achigan.

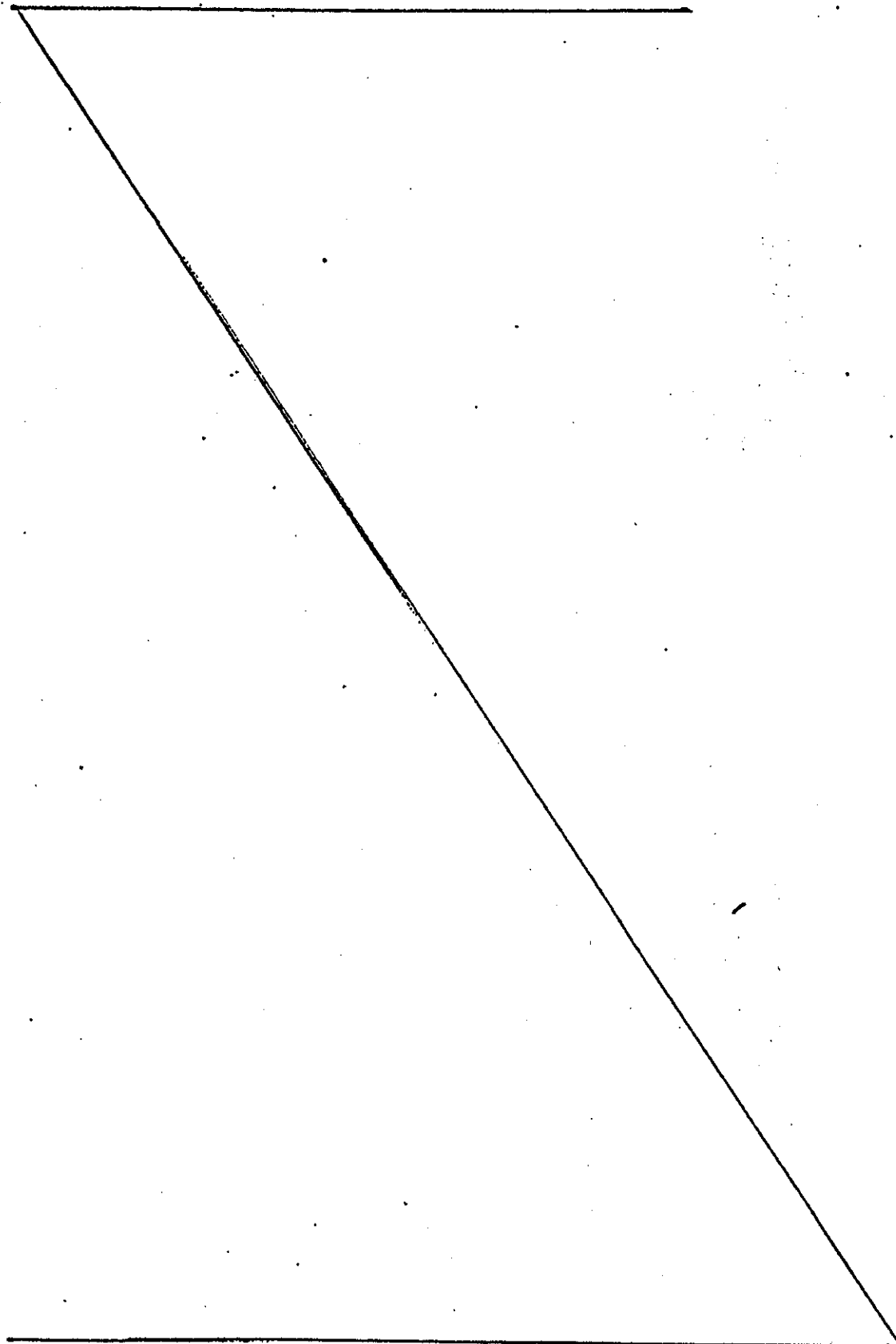
CHEMINS DE COLONISATION

COMTE VERCHERES

Seigneurie Beloeil:

57547

Chemin à travers des lots 1 à 7 inc., rang E.



SCB 111
CHEMINS DE COLONISATION

COMTE: YAMASKA

CANTON UPTON:

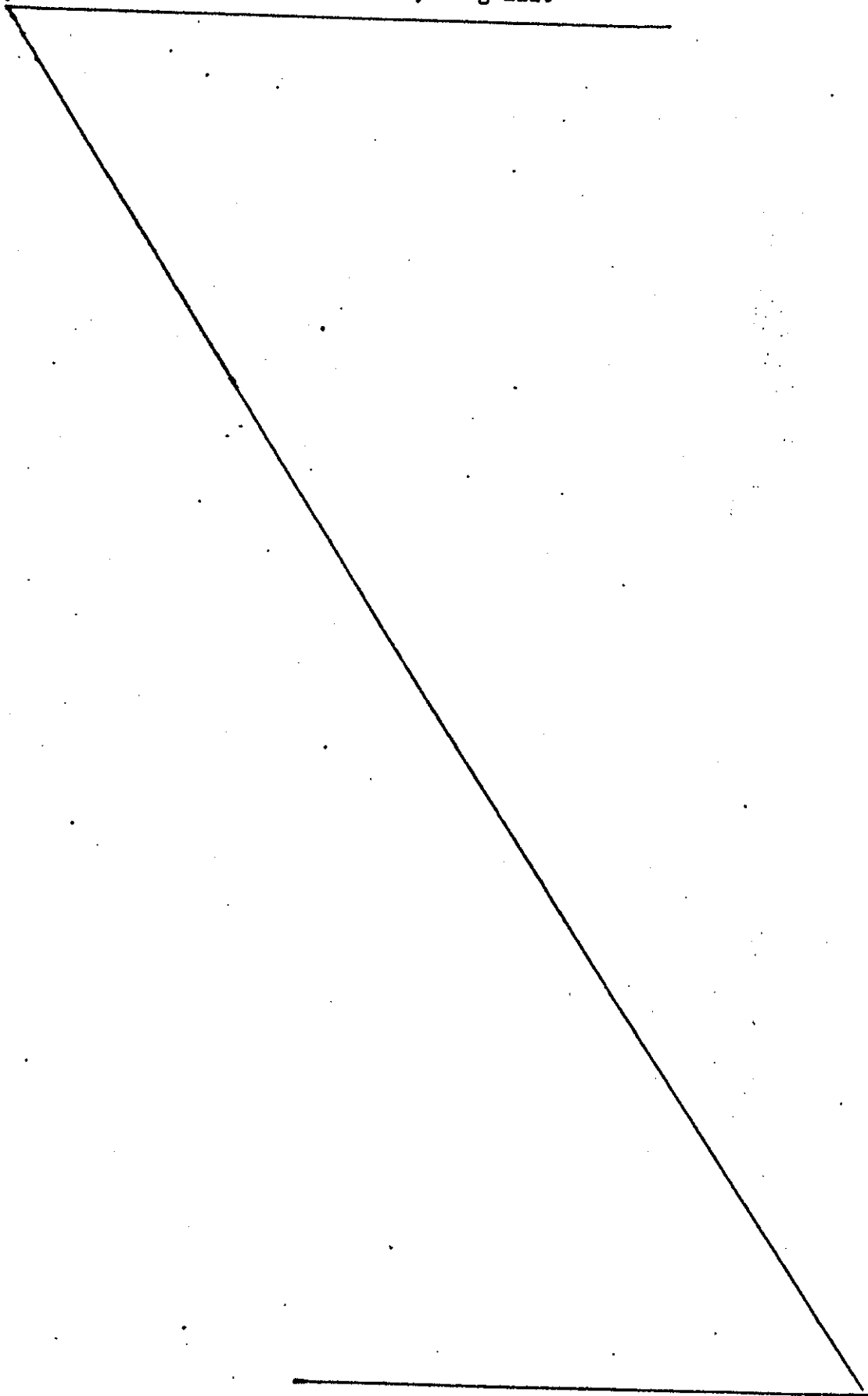
D-89F66

Chemin à travers les lots 1 à 54, rang St-Michel.

CANTON WENDOVER:

D-14326/47

Chemin à travers les lots 5 à 17, rang III.



Chemin Schyan



Localisation

Localisation

- Lot municipalité de Sheenboro
- Cadastre

Organisation territoriale

- Limites Municipalités
- Limites MRC
- Limite de région administrative

Domanialité

- Publique
- Privée
- Mixte
- Indéterminée et non illustrée

Localisation



Métadonnées

Projection cartographique Conique conforme de Lambert
0 0,45 0,9 km
1/35 000

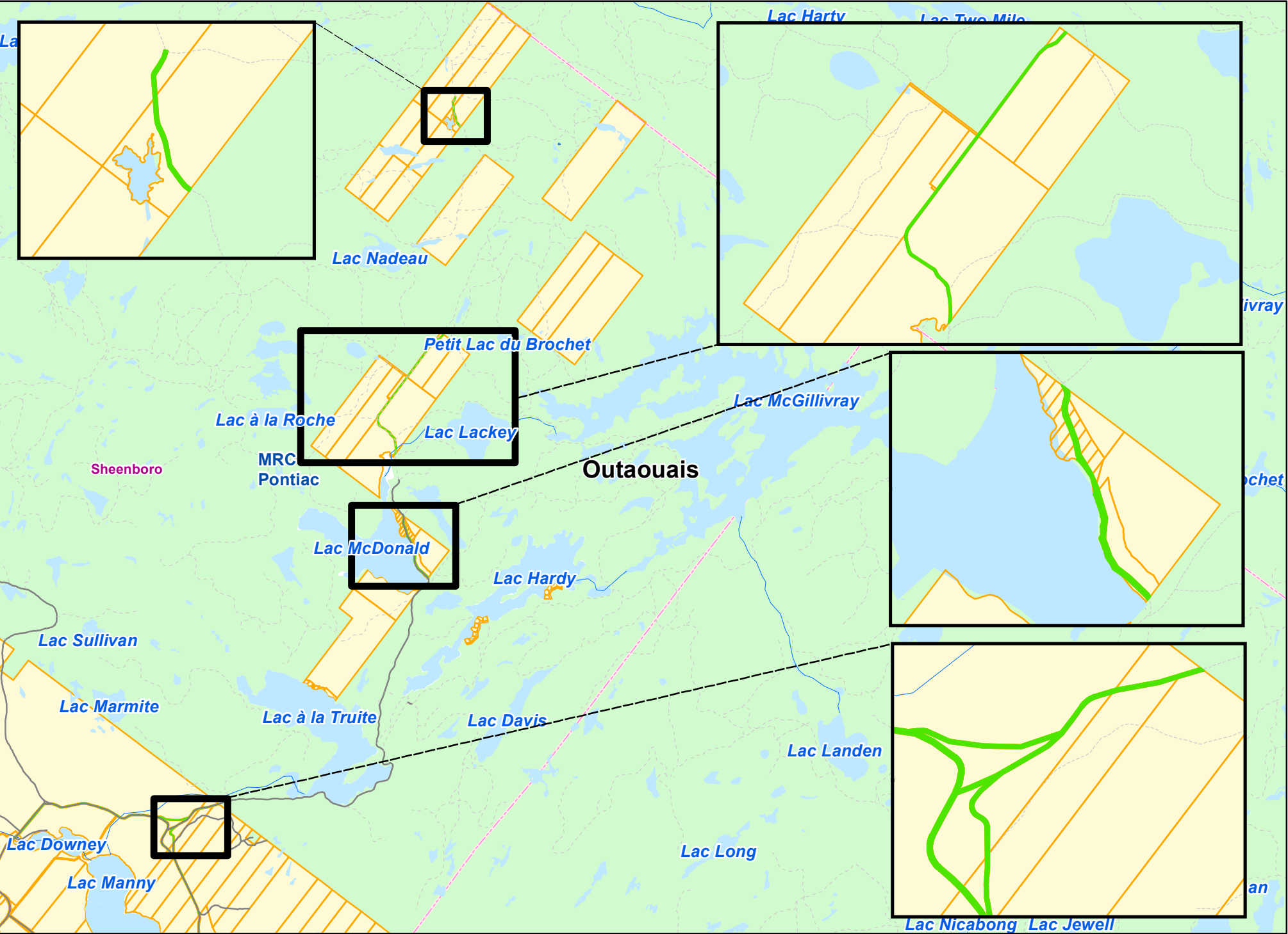
Sources

Données	Organisme	Année
Assise cartographique	MRNF	2023
Domanialité	MRNF	2023

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Secteur des opérations régionales
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

Chemin Lac à la Truite



Localisation

Localisation

- Lot municipalité de Sheenboro
- Cadastre

Organisation territoriale

- Limites Municipalités
- Limites MRC
- Limite de région administrative

Domanialité

- Publique
- Privée
- Mixte
- Indéterminée et non illustrée

Localisation



Métadonnées

Projection cartographique Conique conforme de Lambert
0 1 2 km
1/28 722

Sources

Données	Organisme	Année
Assise cartographique	MRNF	2023
Domanialité	MRNF	2023

Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Secteur des opérations régionales
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec

Chemin Schyan

Région de l'Outaouais - Laurentides



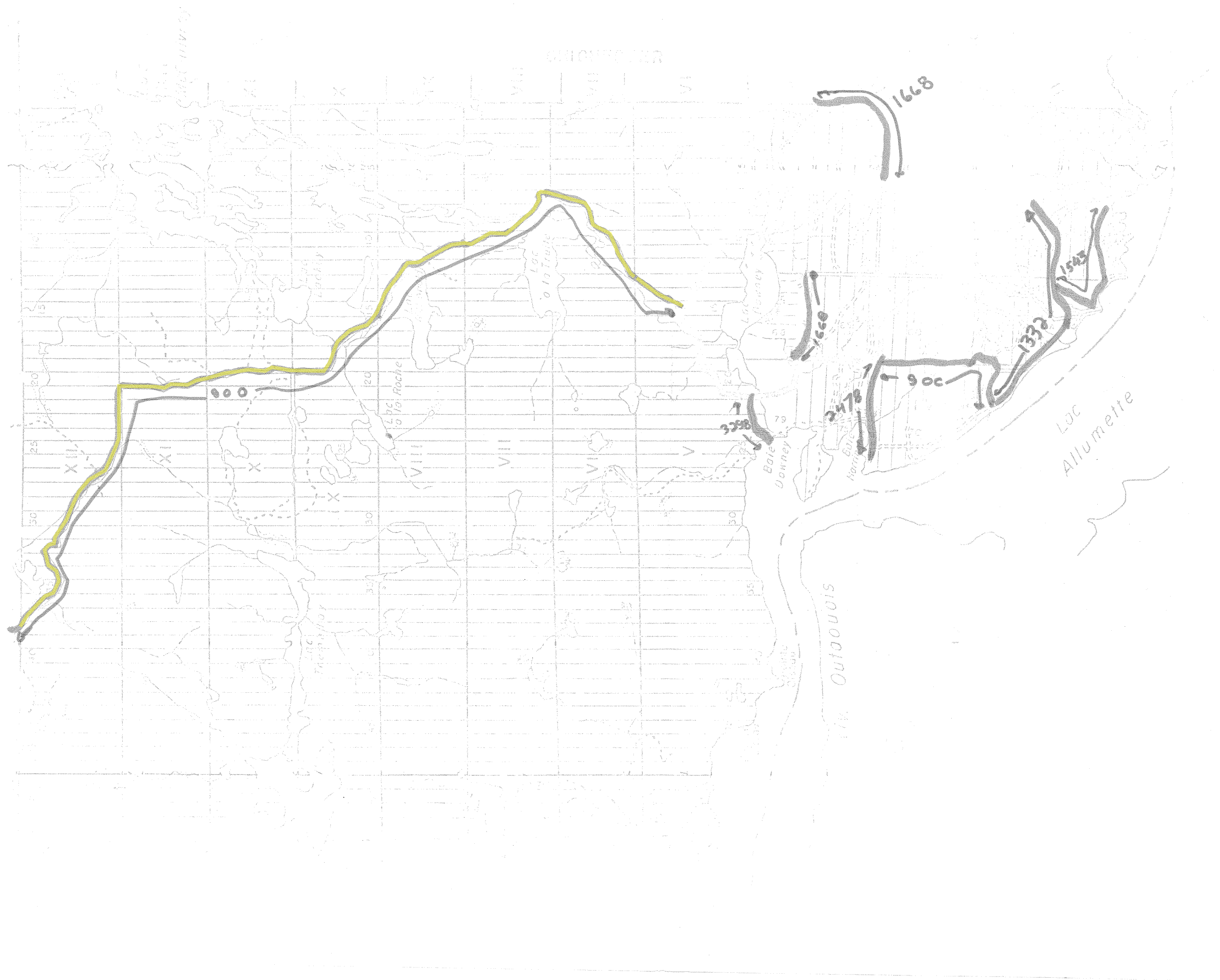
Document interne - NE PAS DIFFUSER

Projection cartographique
Universel transverse Mercator (UTM), zone 18

Sources
Base de données géographiques, MERN

Réalisation
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Direction régionale de l'Outaouais - Laurentides

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec



INVENTAIRE ET DECLASSEMENT DES CHEMINS DE COLONISATION

COMTE: 830 - PONTIAC

REGION: 07
DISTRICT: 78

INVENTAIRE:		DECLASSEMENT:		REMISE:
NO. DATE		NO. DATE		
	Canton: Sheen			
900-59	- Chemin vis-à-vis lots 62 à 56 rangs III-IV, à travers lots 56 à 54, rg. III, 64 rang IV, 13 à 7 rang V, 13 à 7 rang VI, 7 à 10 rang VII, 10 à 16 rang VIII, 16 à 20 rang IX, 20, 19, 20 rang X, 20, 21, rang XI, 21 à 38 rang XII.			
1332-62	<u>Municipalité Sheen.</u> - Chemin à travers du lot 64 du rang IV, à travers des lots 51 et A du rang III, et à travers des lots 30 @ 32 inclusivement du rang II.			
1543-63	<u>Municipalité Sheen.</u> - Route à travers le lot 28 du rang II, et du lot A, rang III.			
1668-64	<u>Municipalité Sheen.</u> - Chemin longeant le lot 50 du rang V et le lot 45 du rang IV, canton Chichester, et vis-à-vis les lots 23 à 20 inclusivement du rang I de Sheen, puis route à travers le lot 19 et entre 19-18 du rang I. <u>Municipalité Sheen.</u> - Route à travers le lot 68 du rang III.			
2478-67	- Route sur le lot 73 du rang IV.			
3298-69	- Chemin à travers les lots 24 à 22 inclusivement, rang V.			
